

IA

P. 5271 B

Vikens 5



XII - 1961



BULLETIN
DE LA
COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS
ET DES SITES

TOME XII

BULLETIN
VAN DE
KONINKLIJKE COMMISSIE
VOOR MONUMENTEN
EN LANDSCHAPPEN

BAND XII



MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS
Verkoop van publicaties : P. C. R. 93.72

SECRETARIAAT VAN DE
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN
EN LANDSCHAPPEN

101, Wetstraat — BRUSSEL

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
Vente de publications : P.C.C. 93.72

SECRETARIAT DE LA
COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS
ET SITES

101, rue de la Loi — BRUXELLES

ALFRED LEDENT

Membre correspondant de la Commission Royale des Monuments et des Sites (Section Sites)
Professeur à l'Institut d'Urbanisme de l'Université Libre de Bruxelles
Lauréat de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris
Architecte S. C. A. B.

RÉGION ET ESTHÉTIQUE URBAINE

TROIS SIÈCLES D'ÉVOLUTION
DE LA
PLACE DU MARCHÉ

AVANT - PROPOS

Les places du marché nous attirent par leur beauté séculaire. Elles émeuvent et charment à la lois ; les éléments les plus représentatifs de la cité y ont été réunis. Éveillant leur fierté, elles suscitent chez les citadins un sentiment de solidarité locale.

Le cœur et l'esprit des hommes ont toujours été sensibles à l'esthétique, mais celle-ci prend un essor nouveau depuis que des économistes et des sociologues en reconnaissent les effets bienfaisants sur le moral, l'activité et le comportement des populations.

L'énigme psychologique de la place nous a captivé. Pour essayer d'en décèler les finesses, nous allons étudier les aspects que prirent, pendant trois siècles, sept places choisies à dessein très différentes les unes des autres.

Ce rapprochement nous a été inspiré alors que nous faisons une visite aux Plans-Reliefs à Paris, où d'anciennes villes belges sont groupées dans une même salle. Ces réductions, établies en trois dimensions, constituent pour les XVII^e et XVIII^e siècles, un témoignage unique et sont une source trop peu connue de renseignements inégalables pour notre civilisation. On est émerveillé en constatant les soins apportés à l'exécution de ces maquettes qui furent réalisées à une époque où il n'existait aucun plan précis de ville. En effet, les premiers levés exacts n'apparaissent que vers le milieu du XIX^e, c'est-à-dire un ou deux siècles plus tard.

Étant donné la grande superficie des reliefs, les endroits nous intéressant qui se trouvaient au cœur de ces reconstitutions étaient à peine

visibles à l'œil nu. Étonné de la précision de relevés « plans et profils très justes » disait Louvois, exposés au musée et qui avaient servi à la construction de certains plans-reliefs de villes françaises, nous avons demandé à consulter ceux de nos villes belges, mais ils avaient disparu. Si des gros plans photographiques furent établis à notre intention, nous le devons à la bienveillance du Conservateur du Musée, Monsieur Grodecki. Qu'il reçoive ici l'expression de notre réelle gratitude.

En nous intéressant au passé, c'est l'avenir que nous avons voulu servir.

Le cadre de la place, où l'on peut apprécier davantage les bienfaits de l'Art urbain, nous apparaît comme devant être, tant dans le type ancien que dans les conceptions modernes, l'endroit où l'atmosphère est la plus vivante, la mieux adaptée à l'ambiance humaine de la cité. Au fil de quelques siècles, nous comparerons ces places les unes aux autres dans leur évolution, y décelant des éléments créateurs de cette valeur esthétique qui les caractérise et nous séduit tout à la fois.

Le 17 novembre 1961, il nous a été donné de traiter ce sujet en conférence à l'Université Libre de Bruxelles à l'occasion du XXV^e anniversaire de la création de son Institut d'Urbanisme.

Au moment de mettre sous presse, paraît en date du 29 mars 1962 la nouvelle loi organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. Ses dispositions laissent apparaître les possibilités de s'intéresser plus étroitement à la réalisation d'ensembles harmonieux dont notre époque a tant besoin.

Peut-être la présente contribution apportera-t-elle un écho supplémentaire à ce souci tant souhaité d'un urbanisme conçu pour un plus judicieux équilibre artistique et moral des aménagements futurs.

RÉFÉRENCES

COLLECTIONS

Ministère d'Etat, République Française - Affaires Culturelles, Musée des Plans-Reliefs, Paris.
Documentation historique.

Ministère de l'Education Nationale et de la Culture - Institut Royal du Patrimoine Artistique - Bruxelles, Documentation photographique.

Ministère des Travaux Publics - Service de Topographie et de Photogrammétrie - Bruxelles.
Cartes au 1/5000°.

Atlas Civitates Orbis Terrarum.

Atlas des Villes et Communes de Belgique au XVI^e Siècle.

Atlas Sanderus Flandria Illustrata.

Plans : Raillieu, Braun et Hogenberg, Debassy et Leroy, de Deventer, Popp, Vedastus du Plouich. - Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles.

Collection Soil De Moriamé (privée).

Photos aériennes : Polyfoto, Sabena.

Photos Nels, Hill Nels et de l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

Anonyme : Catalogue-Guide du Musée des Plans-Reliefs, Hôtel des Invalides, Paris, 1928.
Imprimerie du Service Géographique de l'Armée.

AUZELLE, Robert : Documents d'Urbanisme, Paris, 1952. Editions Vincent, Fréal et C^{ie}.

BONDUELLE, Paul : La Reconstruction de Tournai, 1951. Cahier d'Urbanisme, n° 12. Editions Art et Technique, Bruxelles.

BONNIER, Louis : Cours donné à l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, Facultés de Droit et des Lettres, 1931.

- BULS, Charles : L'isolement des vieilles églises, 1910, Ed. G. Van Oest et C^{ie}.
- BURE, Victor : Voirie et Construction Urbaine - Urbanisme, 1955, Les Nouvelles - Lois politiques et administratives.
- DES MAREZ, Guillaume : Guide Illustré de Bruxelles, Monuments Civils, 1918.
- EDSIEK, Heinrich : La Structure de la Ville - Exposition 1958.
- GANSHOFF, F.L. : Etude sur le développement des villes entre Loire et Rhin au moyen âge, Paris-Bruxelles, 1943.
- GIBBERD, Frederick : Town Design, 1953, The Architectural Press, London.
- GÜRLITT, M.C. : Conservation du cœur d'anciennes villes, Dresde, 1911.
- HALÉVY, Daniel : Vauban, 1923, Les Cahiers Verts, Librairie Grasset.
- HÉNARD, Eugène : Les transformations de Paris, 1905.
- HORTA, Victor (Baron) : Les applications de l'Urbanisme à l'entourage des Monuments, 1922, Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.
Le Problème de la Réglementation de la hauteur des bâtiments, 1933, Bulletin de la Commission Royale des Monuments et des Sites.
- LAVEDAN, Pierre : Histoire de l'Urbanisme : Renaissance et Temps Modernes, 1941, Epoque Contemporaine, 1952, Ed. Laurens, Paris.
Géographie des Villes, 1959, Librairie N.R.F., Paris.
- MARTENS, H. : Der Optische Masstab, Berlin, 1884.
- MEYER-HEINE, G. : Urbanisme et Esthétique, Bibliothèque de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris, 1937, Ed. Vincent, Fréal et C^{ie}.
- PIRENNE, Henri : Les Villes et les Institutions Urbaines, Paris-Bruxelles, 1939.
- POËTE, Marcel : Introduction à l'Urbanisme, 1928, Boivin et C^{ie}, Paris.
- RUELENS, Ch. : Atlas des Villes et Communes de Belgique au XVI^e siècle, par Jacques de Deventer, 1881 à 1924.
- SERVAIS, Max : L'Hôtel de Ville d'Audenarde, 1958, Bulletin du Crédit Communal de Belgique.
- SUTE, Camillo : L'art de bâtir des villes, Genève, 1889.
- STÜBBEN, J. : Der Städtebau, Leipzig, 1924.
- USWIN, Raymond : L'Etude Pratique des Plans de Villes, Paris, 1922.
- VAN DE CASTYNE, Oda : L'Architecture privée en Belgique dans les centres urbains aux XVI^e et XVII^e siècles, Bruxelles, Dietrich, 1934.

CHAPITRE I

L'URBANISME :

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ART URBAIN

Il fut un temps où l'Urbanisme avait pour nom « Tracé des Villes » et Charles Buls, ancien Bourgmestre de Bruxelles, devenait chez nous l'apôtre de la protection des sites urbains. Si l'hygiène et la circulation intervenaient, les soins essentiels allaient plus particulièrement à la beauté de l'espace construit. Ces préoccupations se limitaient à l'échelon communal et, très tôt, ceux qui se sont attachés aux problèmes ont compris qu'il fallait, dans la pratique, en dépasser les limites territoriales. L'idée du groupement prenait corps, mais — avant 1940 — c'était faire preuve d'une certaine audace en Belgique que de sauter un tel pas.

Depuis, le chemin parcouru est d'importance, mais davantage en théorie qu'en réalisation. Maintes enquêtes économique-sociales s'intéressant à l'Urbanisme développent les recherches jusqu'aux étendues qu'occupent villes et campagnes : le rural et l'urbain s'interpénètrent dans les analyses.

Le concept d'aménagement du territoire, traité dans le cadre du Plan National, vint tout naturellement à l'esprit en prenant pour base la Région. Mais la question s'amplifia et les plans étudiés d'un seul tenant dépassent à présent les limites des pays. C'est ainsi qu'au Congrès International d'Urbanisme de 1958, on tenta de décèler les axes d'influence susceptibles de marquer l'avenir de cinq États formant une seule entité.

dite Région, comprenant : la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le nord de la France, l'ouest de l'Allemagne et le sud de la Hollande.

Cet effort de coordination et de coopération sans frontières atteint ainsi une ampleur considérable et l'analyse des faits s'élève parfois aux continents même afin d'y repérer les grandes poussées économiques qui se manifestent dans le monde.

La richesse de certaines villes tient à la puissance de ces grands axes, aux influences des courants internationaux ou interrégionaux. L'Histoire nous instruit sur la mobilité de ces derniers au cours des âges. Ces mouvements vivifient la cité et représentent l'élément actif par excellence. Marcel Poëte rattache avec raison « le destin de la ville au chemin qui constitue une règle essentielle de méthode ». (*Introduction à l'Urbanisme*, 1929.)

Dans ces sites bien choisis, on crée — surtout à l'étranger — et après de vastes enquêtes régionales, des villes toutes neuves, des villes modèles avec séparation des trafics, comprenant des magasins communautaires, des centres sociaux et de jeux, agrémentés de beaucoup d'arbres. Malgré tous ces efforts, on nous affirme que certaines de ces localités sont tristes, mélancoliques et ennuyeuses, souvent abandonnées de ceux qui n'y ont pas trouvé le bonheur escompté... Il paraît que cela serait dû, moins aux conséquences d'une mauvaise adaptation aux circonstances matérielles, qu'au manque d'ambiance de certains milieux urbains modernes dont on éprouve, au contraire, si profondément la marque mystérieuse dans les vieux quartiers.

C'est pourquoi un retour à l'examen de notre cadre de vie, parfois trop délaissé, peut avoir son intérêt.



Observons l'extraordinaire évolution qui s'opère non pas à l'échelon régional — certes indispensable — mais à celui de notre milieu, au voisinage des monuments, des places et des rues de nos itinéraires journaliers. En cheminant, considérons brièvement les changements qui surviennent, tant dans les problèmes de circulation, d'hygiène, d'esthétique, que dans la croissance moderne des constructions en hauteur, sans qu'on attende les résultats de longues études urbanistiques indispensables.



L'important trafic actuel pose de graves sujets de préoccupation dans nos villes anciennes. Les encombrements continuels, dus à l'enchevêtrement des rues, contraignent les Autorités communales à prendre des décisions destinées à en atténuer les difficultés.

Mais le mal ne réside pas toujours là où il se révèle. Il faut en découvrir les causes — parfois éloignées du point névralgique — et rechercher certaines solutions mieux adaptées. C'est ainsi qu'on ne supprime pas forcément des engorgements en élargissant systématiquement toutes les rues pour permettre l'écoulement normal des véhicules, sans compter que cela signifierait la destruction entière du caractère de la cité... On sera plus efficace en pratiquant des mesures de détournement éloigné, qui nous reportent à l'enquête régionale.

Quant à la protection des piétons, l'urbanisme moderne va à la séparation des circulations : des artères commerçantes ou de promenade leur sont exclusivement réservées : Courtrai, Cologne, Rotterdam, Brno en Tchécoslovaquie et beaucoup d'autres villes offrent d'intéressantes expériences — de même que quelques digues de nos plages, où les voitures sont exclues.



Autrefois, les maisons étaient prolongées par des jardins qui, groupés, formaient des espaces verts à l'intérieur des blocs. Nous défendons cette même théorie de nos jours pour des raisons de santé et de silence.

C'est là un retour en arrière qui s'avère nécessaire car ces anciens vides, aujourd'hui encombrés de bâtiments enchevêtrés, souvent mal entretenus, deviennent des quartiers à taudis où s'altèrent la vie et le sens moral de ceux qui y séjournent dans des logements obscurs. Des enquêtes régionales sont nécessaires mais cet assainissement, fait avec discernement, n'exige pas toujours l'anéantissement de constructions principales, et là où il existe un cadre plaisant de bâtiments, on a pour devoir de le respecter, de le dégager en vue d'une adaptation intelligente.



Si l'urbanisme, aux vastes horizons, relève — entre autres — des problèmes de circulation et des problèmes d'hygiène que nous venons d'effleurer, son heureuse adaptation ne peut être menée à bien sans le respect des valeurs esthétiques.

Dans les cités anciennes — peuplées de sédentaires — où l'on n'employait pour la construction que les produits issus de leur sol, donc en harmonie avec le site, la beauté urbaine était inconsciemment respectée du fait de l'uniformité des matériaux, et la limitation en hauteur des possibilités de leur emploi. Pendant des siècles, au cours d'une lente évolution, nos ancêtres dotèrent leurs villes de constructions souvent harmonieuses. Il subsiste des vestiges d'époques diverses qui ont résisté à d'innombrables désastres et qui prennent l'aspect de pièces de musée, riches en beauté et en souvenirs. Ils contrastent fatalement avec notre façon de vivre au XX^e siècle : cependant ils restent d'actualité parce qu'intégrés dans le

paysage urbain. Ces décors séduisent le passant et donnent à certaines villes leur belle physionomie régionale.

Mais nous vivons en pleine évolution économique et sociale et il faut reconnaître qu'aujourd'hui les quartiers se transforment à une cadence accélérée. Une partie de leur population se déplace, des ménages étrangers s'y installent et sont indifférents à la beauté de l'endroit qu'ils n'ont pas appris à aimer. Les matériaux offerts dans le commerce sont colorés à l'infini, ils suggèrent d'audacieux contrastes et — les formules décoratives se renouvelant — la technique moderne inspire les prouesses les plus hardies. Ainsi la ville se transforme-t-elle trop souvent au hasard des initiatives privées...

Dès lors, les théories les plus opposées sont défendues avec acharnement. Ce qui nous rappelle l'enseignement du Maître architecte Victor HORTA, qui insistait sur le danger qu'il y aurait à défendre en toute occasion quelque principe d'aménagement poussé à l'extrême.

« Le système de démolition à outrance est un acte d'aveugle ignorance », disait-il.

Il faut évidemment pouvoir discerner les valeurs du cadre de nos cités : ces quartiers-musées, avec leurs rues sinueuses et leurs jolies maisons ornées, sont de précieux témoignages des aspirations au bonheur de générations révolues.

Mais il disait ensuite : « Le système de conservation à outrance est un acte de timidité irraisonnée ».

L'Histoire nous enseigne, en effet, qu'au cours des plus nobles époques artistiques, les hommes se sont toujours efforcés d'exprimer le caractère de leur temps, c'est-à-dire qu'ils ont — tout comme nous — eu une prédilection particulière pour le « moderne ». Cependant, nous constatons que ces innovations mettaient en relief les réalisations antérieures et cela nous porte à croire que — sauf exception — les créations nouvelles, traitées avec discernement, peuvent s'harmoniser avec les vieilles rues pittoresques.

Il affirmait enfin que : « Le système de reconstitution à outrance, avec ses copies et restaurations, est un acte de stérilité regrettable ».

On doit évoluer avec son époque et il serait excessif de vouloir reconstituer le moyen âge par exemple pour développer nos cités : l'avenir, avec ses techniques et progrès continuels, nous ouvre des horizons nouveaux et nos familles vivront plus agréablement dans un site urbain bien pourvu d'arbres, ordonné, où le moderne contrastera heureusement avec l'ambiance des milieux anciens.

Nous en déduisons qu'il faut, en chaque chose, une juste mesure et c'est dans ce sens qu'intervient l'urbanisme puisqu'il est science, élément de pondération, de raisonnement et d'art. Dans les trois cas, on doit admettre que démolition, conservation, et reconstitution sont de sages procédés qui peuvent être appliqués selon les circonstances.



S'il y a dans le cadre rural un avertissement utile à formuler pour la protection de la nature et de l'agriculture, il y a — tout autant — un appel à lancer en faveur du cadre urbain dans lequel nous vivons. Celui-ci influe d'une manière importante sur la vie des populations. Il est plus qu'un tableau immobile car, dès que l'on se déplace, une suite de perspectives surgissent, s'épanouissent et luient à chacun des nos mouvements. On les surprend et suivant l'inspiration on les choisit, on les capte selon son tempérament. Cette joie des yeux et de l'esprit a — plus que l'on ne croit — des répercussions profondes sur l'équilibre moral. Le beau décor séduit et provoque en nous une impression de charme due à l'harmonie des proportions et des aspects inattendus.

Prises individuellement, de simples et humbles constructions sans importance peuvent nous sembler dépourvues de caractère mais, aussitôt groupées, elles créent le paysage que l'on admire. Si elles côtoient un monument, elles s'animent et aident par comparaison à lui donner plus d'échelle et de valeur artistique.

En résumé, tout constructeur assume une responsabilité vis-à-vis de la collectivité ; il ne peut limiter son intérêt à sa seule bâtisse car celle-ci doit s'harmoniser avec l'entourage qui lui est destiné.

L'urbanisme est collectif, l'architecture est personnelle et la seconde s'intégrera dans l'ambiance générale. Ce sont surtout les paysages, les masses, silhouettes et perspectives qui méritent notre attention. Pour réussir des créations heureuses, les rapports réciproques entre édifices, maisons et sites, sont de toute première importance.



Actuellement, l'on se tourne vers la réalisation de blocs qui forment des ensembles et le problème de la petite habitation fait place à celui des groupements d'appartements multiples, conçus d'un seul tenant et réalisés suivant une conception architecturale largement développée.

L'Histoire des constructions montre que celles-ci se sont élevées progressivement ; la technique permet à présent les plus audacieuses hardiesses et les immeubles en hauteur répondent aux principes nouveaux. Mais trop souvent c'est au hasard que ces édifices surgissent dans les villes sans que l'on s'inquiète des abords. Ils nous choquent parfois et des sites urbains subissent, ou sont en voie de subir, leur plus grand désastre esthétique.

Si nous sommes partisan, en principe, du bloc haut — qui peut aider, dans certaines conditions, à réserver plus d'espace libre aux villes — nous ne pouvons admettre qu'il soit implanté à n'importe quel endroit.

Afin d'éviter de porter atteinte aux paysages par des ruptures d'échelle, des altérations de vue et de perspective, une orchestration est nécessaire car, encore une fois, il y a lieu d'exclure tout système quel qu'il soit, s'il est développé à outrance. Toujours le souci d'adaptation et de coordination restera présent à l'esprit et chaque projet s'insérera dans un ensemble qui peut se réclamer de la région.

Ayant tenté de montrer toute l'ampleur des problèmes que soulève la coordination en urbanisme, tant du point de vue aménagement du Territoire que de celui d'Art urbain, nous prendrons nos exemples dans les villes belges — jadis fortifiées par Vauban — en nous attachant à l'élément le plus représentatif : la Place du Marché et son voisinage.

CHAPITRE II

LES PLANS EN RELIEF RÉALISÉS DÈS LE XVII^e SIÈCLE

Parmi les curiosités de Paris, le visiteur peut parcourir les immenses greniers de l'Hôtel National des Invalides où se trouve le Musée des Plans - Reliefs qui groupe les maquettes de villes fortifiées. Classées comme monuments historiques, elles révèlent toute une époque où l'art de la défense jouait un rôle essentiel et où la stratégie en chambre était très appréciée. Ces pièces qui, le plus souvent, s'étendent sur plusieurs dizaines de mètres carrés, englobent les abords des cités et font, en même temps, ressortir les caractéristiques des dénivellations. Plus de cinquante plans furent construits. Cette collection était autrefois secrète, son examen n'étant réservé qu'aux privilégiés.

L'une des salles groupe quelques-unes de nos villes. En la visitant, il nous a semblé que le détail de ces reproductions était tellement bien réalisé qu'il pouvait aider à rechercher dans les plans et perspectives non seulement maints éléments de circulation et d'hygiène d'une époque, mais encore de précieuses observations d'ordre esthétique.

Le premier de ces reliés a été créé en 1668 pour Louis XIV sur la proposition de Louvois. Le grand Roi, dont le règne fut marqué par l'aménagement de presque tous les lieux fortifiés de France, devait les consulter souvent.

Sa politique lit qu'il s'intéressa tout particulièrement à nos régions, économiquement prospères grâce à l'influence des courants internationaux unissant trois races européennes importantes : latine, anglo-saxonne et germanique. Zone dangereuse entre toutes, il en lit un champ d'activités continuelles. Dans ses revers, il ne détruisait qu'exceptionnellement la place forte parce qu'il en avait fait établir préalablement le levé détaillé ; ces maquettes, par leurs trois dimensions, servaient mieux qu'une carte géographique à repérer les points vulnérables de la cité à reprendre puisque les moindres replis de terrain, les moindres rues et habitations, étaient désormais connus de lui.

A Paris, le Roi les avait fait placer à sa portée, dans la grande « Galerie du Bord de l'Eau » qui servait alors de communication entre le Louvre et le Palais des Tuileries.

Dès l'origine, on eut l'heureuse idée de les construire à une échelle uniforme de 1/600^e, la même pour l'altimétrie et la planimétrie.

La correspondance de Vauban nous apprend qu'à partir de 1668, plusieurs ingénieurs lurent « occupés à lever les plans des places avec leurs environs et d'autres, à en faire les reliefs sur les lieux mêmes ». Par ordre du Roi, les villes étaient tenues « de fournir à chacun — avec un atelier — le logement pour eux et pour leurs aides ».

Le plus ancien de tous ces documents est celui d'Ath, fait en cette même année 1668, parfaitement conservé depuis près de trois siècles ; les plus récents de ceux que nous avons analysés — Audenarde et Namur exécutés sous Louis XV, continuateur des innovations de son illustre prédécesseur — furent réalisés vers 1750.

Ces ouvrages, conservés miraculeusement en bon état, englobent plus que les villes car nous les voyons ceinturées de vastes étendues de cultures et de bois. Certains reliefs, comme ceux de Menin, Ostende et Audenarde, ont plus de 20 m² de superficie. Tournai s'étend sur 38 m² et les maquettes de Namur et d'Ypres en ont plus de 50. Du fait de ces dimensions, les détails en sont peu décelables à distance et l'on peut s'imaginer les difficultés rencontrées lorsqu'il s'est agi de faire photographier les endroits précis qui nous intéressaient. Dans ces greniers, des échafaudages compliqués lurent construits pour permettre de surplomber ces places publiques, généralement situées au centre même de ces vastes carcasses modelées dans le bois.

Parmi les personnes de qualité qui — autrefois — vinrent admirer ces beaux ouvrages, il convient de citer tout particulièrement le Tsar Pierre-le-Grand. Dans ses Mémoires, Saint-Simon dit à son sujet : « Le vendredi 14 mars 1717, il alla, dès six heures du matin, dans la Galerie du Louvre voir les plans et reliefs de toutes les places du Roi, dont Asfeld et ses ingénieurs lui lirent les honneurs. Le Maréchal de Villars s'y trouva aussi

pour la même raison avec quelques lieutenants généraux. Il examina fort longtemps tous ces plans qu'il admira comme une merveille. »

FIGURE 1. EXTRAIT DE LA CARTE DES
PAYS-BAS (1694).

Cette carte nous reporte à l'époque où Louis XIV tente d'assurer la sécurité de son pays. Il fortifie les villes en bordure de toutes ses frontières, aussi bien sur la mer du Nord, l'Atlantique, que sur la Méditerranée — sur les limites espagnole, italienne, suisse, allemande, qu'en notre pays, soumis en ce temps-là aux dominations étrangères.

Nos régions présentaient un caractère particulièrement vulnérable, étant situées au carrefour des trois peuples qui luttaient pour conquérir l'hégémonie de l'Europe. Mais, malgré les désastres si nombreux au cours desquels notre sol fut choisi comme champ de bataille, les villes étaient riches parce qu'en période de paix les échanges commerciaux s'opéraient facilement et les rendaient prospères et florissantes. Sur un territoire restreint, nos cités se développaient sous l'influence des grands courants économiques, traits d'union avec les puissances voisines.

Nous retrouvons ici tous les éléments générateurs : voies naturelles, mer, fleuves, rivières navigables — que complètent les routes. Aux meilleures situations sur les grands axes de trafic, correspondent les plus grandes villes ; c'est ainsi qu'au confluent de deux rivières, se repèrent Namur, Liège, Gand, Termonde, Malines ; là où les cours d'eau cessent d'être navigables, où les produits sont déchargés et transportés par route, se développent Bruxelles, Louvain, Ypres ; sur des estuaires à marée apparaissent Nieuport, Bruges, Anvers ; aux endroits facilement défendables, nous trouvons Charleroi et Menin.

Les frontières nord et est de la France seront un souci constant pour Louis XIV : désireux de les rendre inviolables aux invasions, il investit et fortifie les villes situées au-delà. A cette époque spécialement, notre pays fait l'objet d'incursions continuelles. Les cités, par leur puissance bien établie, offrent des points d'appui de tout premier choix, aussi sont-elles vaillamment prises, reprises et défendues.

Un des mérites de Vauban fut de tirer le maximum du site dont il était responsable. Daniel Halévy termine en 1923 son étude sur ce grand stratège par ces mots : « Sait-on qu'il lut dans la dernière guerre un de nos défenseurs ? Constructeur, gouverneur de Dunkerque, Vauban avait calculé le jeu de ses écluses pour inonder les bas terrains vers Nieuport et



FIGURE 1. — Extrait de la Carte des Pays-Bas (1694).
 (Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles)

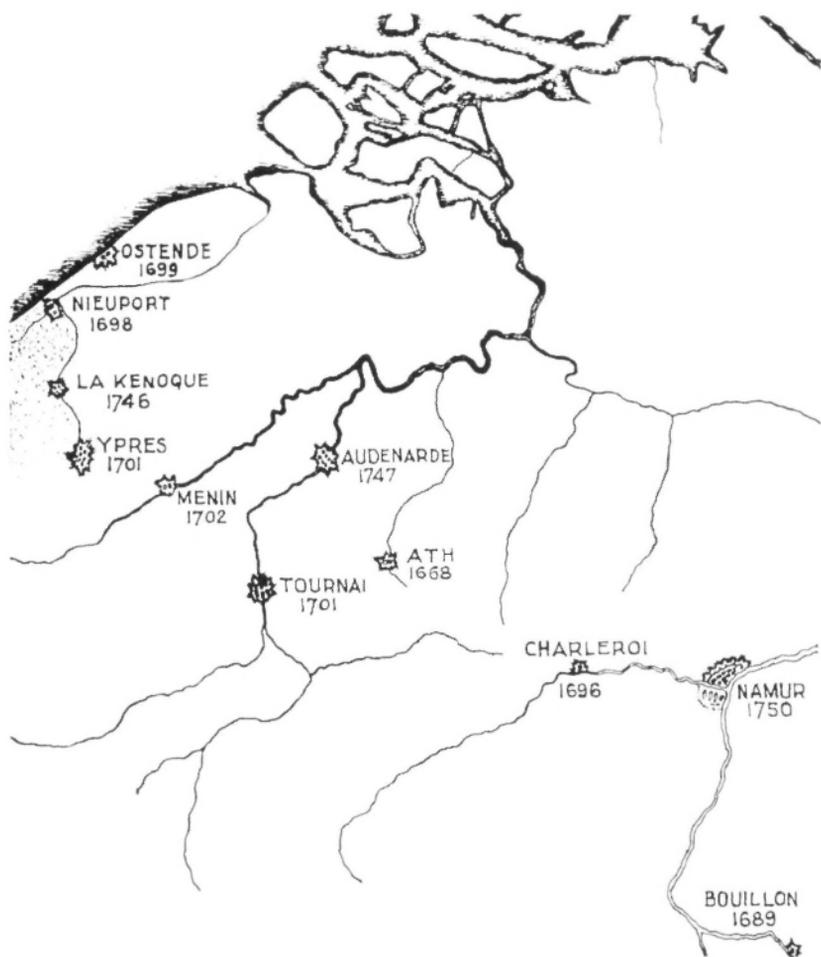


FIG. 2. — Villes fortifiées par Vauban, dont les plans-reliefs sont réunis au Musée des Invalides, Paris.

Dixmude. Ses calculs, après deux siècles, ont servi : les ingénieurs de 1914 firent jouer les portes disposées par les ingénieurs de 1680 et la frontière fut barrée » (Frontière française).

*FIGURE 2. VILLES FORTIFIÉES PAR VAUBAN,
DONT LES PLANS-RELIEFS SONT
RÉUNIS AU MUSÉE DES INVA-
LIDES À PARIS.*

Vauban (Sébastien Le Prestre, Seigneur de), célèbre ingénieur et maréchal de France, né à St-Léger (Yonne) en 1633, mort à Paris en 1707.

Il construisit trente-trois places fortes et en répara trois cents ; il eut la conduite de cinquante-trois sièges et se trouva à cent quarante actions de guerre. (Catalogue-guide du Musée des Plans-Reliefs - Hôtel National des Invalides.)

Il est tout dévoué au Roi et à Louvois ; cependant ses préoccupations sociales sont très humaines. Ses voyages le mettant constamment en contact avec le peuple sur qui pèsent les plus lourdes charges du royaume, il prend parti de le défendre ; son projet de « Dixme Royale » publié à la fin de sa vie, et qui s'attaquait aux Grands, lui valut sa disgrâce.

Vauban conçoit à la mesure de son pays, il crée une nouvelle frontière en renforçant les villes des Flandres et de l'Ardenne, car il veut assurer la solidité des conquêtes de son Roi. Comme les traités conclus ne sont pas toujours favorables à Louis XIV — qui a contre lui presque toute l'Europe — ses ouvrages d'art font l'objet de levés précis afin d'en faciliter la reprise.

Onze villes de notre pays, se présentant comme une chaîne de défense du nord de la France, sont réunies au Musée des Invalides. Toutes furent investies et fortifiées par Vauban, mais certains reliefs en ont été dressés à des époques différentes. Nous trouvons : Ath en 1668, Bouillon en 1689, Charleroi en 1696, Nieupoort en 1698, Ostende en 1699, Ypres en 1701, Tournai en 1701, Menin en 1702, La Kénoque en 1746, Audenarde en 1747, Namur en 1750.

Il y avait encore Philippeville, mais ce document fut enlevé par les Prussiens en 1815 qui jugèrent intéressant de se l'approprier avec 18 autres reliefs : ils prirent le chemin de Berlin.

« Le musée aurait probablement été enlevé en entier s'ils n'avaient commis la maladresse de vouloir s'emparer d'un modèle de front des fortifications d'Alexandrie qui était précisément en construction pour le

compte de l'Empereur de Russie. Le conservateur... fit saisir de l'incident le tsar Alexandre I^{er}, dont l'intervention arrêta la spoliation et sauva la Galerie d'une ruine complète. » (Catalogue-guide du Musée des Plans-Reliefs - Hôtel National des Invalides.)

Napoléon I^{er} s'est intéressé particulièrement à cette collection qui fut encore complétée par ses successeurs. Le relief d'Anvers fut établi en 1853-1854, en un temps où notre indépendance était déjà reconnue...

Mais, après 1870 l'intérêt militaire de ces ouvrages diminue, le système des camps retranchés fait abandonner celui des villes fermées et l'échelle du 1/600^e est délaissée pour le 1/20.000^e.

L'atelier s'intitule alors « Service des plans directeurs en relief » et subsiste jusqu'en 1914. A ce moment, cette précieuse collection perd toute sa valeur stratégique et, comme elle appartient à l'armée, elle est gravement menacée de destruction pour manque d'utilité.

Ceux qui aujourd'hui la connaissent ont pu en considérer toute la valeur. Ces pièces ont été réalisées à une époque où les dessins des plans de villes étaient encore imprécis ; ce n'est d'ailleurs qu'au milieu du XIX^e siècle que nous aurons des levés cadastraux exacts. Ces reliefs ont donc acquis une valeur historique et archéologique indiscutable ; de plus, ils ont un aspect artistique affirmé et apparaissent comme une source de documentation très précieuse, entre autres pour l'urbaniste.

Les plans-reliefs sont colorés suivant les tonalités régionales ; construits en chêne, assemblés avec de la colle et de la poudre de grès, ils sont revêtus d'un décor dessiné et teinté. Ce sont, pour les localités du sud-est du pays — telles Namur et Charleroi —, des toitures simples et uniformément grises ; les autres, ceux de villes situées plus à l'ouest, sont rouges pour les maisons privées qui, le plus souvent, ont pignon sur rue, cependant que les bâtiments officiels sont gris : l'ardoise, devenue ici matériau d'importation qui s'applique plus aisément sur les courbes des tourelles et flèches que la tuile, signale leur présence. Il en est ainsi de Tournai, Menin, Nieupoort, Ath et Audenarde, où les édifices tranchent agréablement dans la multitude des petites habitations.

Mais notre pays offre au constructeur des conditions géologiques variées dans les matériaux qui affleurent le plus souvent à la surface du sol. Leur résistance, le climat, la richesse économique de la région, ont également une influence sur le caractère des immeubles et interviennent dans les proportions, silhouettes et couleurs des ensembles. Il en résultera une grande diversité d'aspects, tant dans l'art de construire que dans les coloris nuancés qui apporteront à nos cités anciennes un caractère très particulier.

Les calcaires ont — selon les endroits — des teintes différentes : le mosan a une belle patine jaune clair, le tournaisis est gris très foncé presque noir, le carbonifère d'Ecaussinnes et de Soignies, plutôt bleu-foncé, la gobertange, d'un blanc légèrement grisâtre, s'emploie en petit appareillage.

Quant au grès, s'il est extrait dans le bruxellien, il sera jaune ; le ferrugineux de Wavre et de Diest sera rouge-brun ; le mosan sera des plus variés, jaune clair, gris, verdâtre.

Lorsque l'endroit est pauvre en pierre, la brique apparaît ; elle est brun-rouge dans la plupart des régions mais elle devient jaune à Nieuport.

On utilise le plus souvent ces matériaux là où on les trouve. Cependant, les livres de comptes de l'hôtel de ville d'Audenarde font mention de pierre de Bruxelles, briques de Berckem et Zwynaerde, granit d'Ecaussinnes, moellons d'Avesnes, etc.

Quant aux maisons privées, elles furent bâties en éléments plus rudimentaires et leurs pisé, bois, brique, enduit, chaulage, composèrent, aux grands monuments, des voisinages moins durables qu'eux.

L'emploi de la céruse au XIX^e siècle mettra les façades aux enduits peints à la mode ; beaucoup de villes prendront un aspect clair ; en revanche, à Enghien, le crépi noir dominera. Dans d'autres régions, l'ardoise couvrira les murs et sera très souvent, comme à Stavelot, peinte de blanc ou de gris.

Actuellement, la brique de parement plus rigide remplace les surfaces planes et les tonalités trop variées font perdre toute simplicité aux façades.

Chaque cité a donc sa patine particulière, et il est remarquable de constater que, par leurs formes dépouillées, les plans-reliefs revêtent un caractère spécifiquement urbanistique puisque — sans trop entrer dans les détails — ils respectent les proportions, masses, silhouettes, emplacements, vues d'ensemble et aspect véritable des lieux.

CHAPITRE III

LA PLACE DU MARCHÉ ET SON VOISINAGE

« La place publique est née du besoin qu'ont les hommes de se rassembler, rassemblement qui doit avoir lieu dans le calme, si l'on veut négocier, discuter, converser ; à la rencontre de divers courants de circulation, mais en dehors de la circulation même. » (Pierre Lavedan, *La Géographie des Villes.*)

La grand'place du marché signifie pour la population le lieu où se déroule intensément la vie locale. C'est là que se donnent fêtes et réjouissances, que s'effectuent échanges et transactions économiques et que se revendiquent droits et libertés, qu'éclatent même parfois les émeutes et les révolutions.

Les éléments de son cadre, témoins d'événements souvent glorieux, ont éveillé la lierté des citadins. Ceux-ci ont bien des fois mis toute leur ardeur à perpétuer ces souvenirs dans un décor toujours embelli. Par là même, cette place est pour nous l'endroit le plus représentatif de la cité ; elle permet au regard d'embrasser d'un seul coup d'œil ses contours, tableau synoptique d'une ville.

L'ambiance qui s'en dégage, on la doit à ses formes diverses, lesquelles nous fascinent à notre insu :

— Tantôt il y a symétrie dans les accès, l'espace impose plus de puissance par un juste équilibre des masses opposées ; ou bien on remarque une

déformation imprévue des contours qui paraissent s'infléchir pour rechercher dans l'infini des effets d'allongement.

- Des alignements convexes se rapprochent comme si l'on avait voulu faire apprécier les détails du décor ; ailleurs, afin que l'on puisse mieux juger l'ensemble, ils ont une forme concave, faisant étalage de tout un déploiement de façades.
- L'uniformité des laites ou le découpage des silhouettes semblent s'imposer pour que le ciel participe plus étroitement aux effets recherchés.
- Ici, fortes inclinaisons de toitures, là, pentes légères ou pignons sur rue, jeu de lucarnes, rien ne manque dans la diversité.
- Aux perspectives savamment étudiées qui retiennent le regard, s'opposent les profils de monuments se dessinant par-dessus les maisons comme pour mieux meubler l'espace.
- Des rues serpentantes, resserrées et presque inaperçues, nous réservent la surprise de la place tout à coup découverte ; par ailleurs, tout au contraire, de larges ouvertures font participer les accès à l'ambiance du décor.
- Le style, la profusion des détails ou bien la sobriété du caractère régional, rehaussent l'harmonie des matériaux et des couleurs.
- Faisant parfois opposition à l'uniformité des façades, on rencontre aussi le jeu des inégalités et des variétés de toutes sortes où pleins et vides donnent vie à de judicieuses similitudes de proportions.
- Enfin le rapport des blocs, eu égard à leur environnement, crée le cadre véritablement urbain où l'on retrouve l'harmonie spatiale qui exalte l'âme de la cité.

Ces particularités variées à l'infini offrent des aspects presque exclusifs qui différencient si totalement les places publiques les unes des autres.

Les plans en relief — leçon d'histoire, d'observation des effets esthétiques où rien ne manque — nous laissent rêveur sur les fastes du temps passé où l'on accordait tant de prix à ces concentrations citadines bien au-delà des nécessités stratégiques qui étaient le but visé.

De grands bâtiments dominent les places ; faits de matériaux choisis, ils représentent l'œuvre qui brave le temps.

Mais ce sont les constructions privées, entourant les édifices — ouvrages éphémères — qui retiendront plus spécialement notre attention. Ces petits ensembles dotent l'espace libre d'un cachet particulier : ne sont-

ils pas ce qu'il y a de plus humain dans l'ordonnance générale de l'architecture ?

Les façades trahissent les dimensions de cellules souvent minuscules, qui composent le cadre où se multiplient les familles.

Nous découvrons ici un reflet particulier de la vie journalière où nos pères ont évolué et nous nous plaisons à imaginer leurs allées et venues dans ces rues et carrelours — leur retour dans la maison, chaude des lieux de bois et lumineuse des chandelles familiales.

Grâce aux documents que nous avons pu recueillir, nous allons analyser les transformations successives de la forme et de l'entourage que la place a subies au cours des trois derniers siècles de son évolution, pour sept centres de notre pays :

Tournai,
Namur,
Menin,
Nieuport,
Charleroi,
Ath
Audenarde.

T O U R N A I
sur l'Éscaut
Province de Hainaut

Plan-relief construit en 1701, réparé en 1785.
Hôtel des Invalides, Paris.

Classé parmi les monuments historiques français,
par décision du Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, en date du 22 juillet 1927.

Dimensions : 6,54 m sur 5,80 m.

FIG. 3. — T O U R N A I, 1701. - Centre de la Ville.
(Musée des Plans-Reliefs, Hôtel des Invalides, Paris)

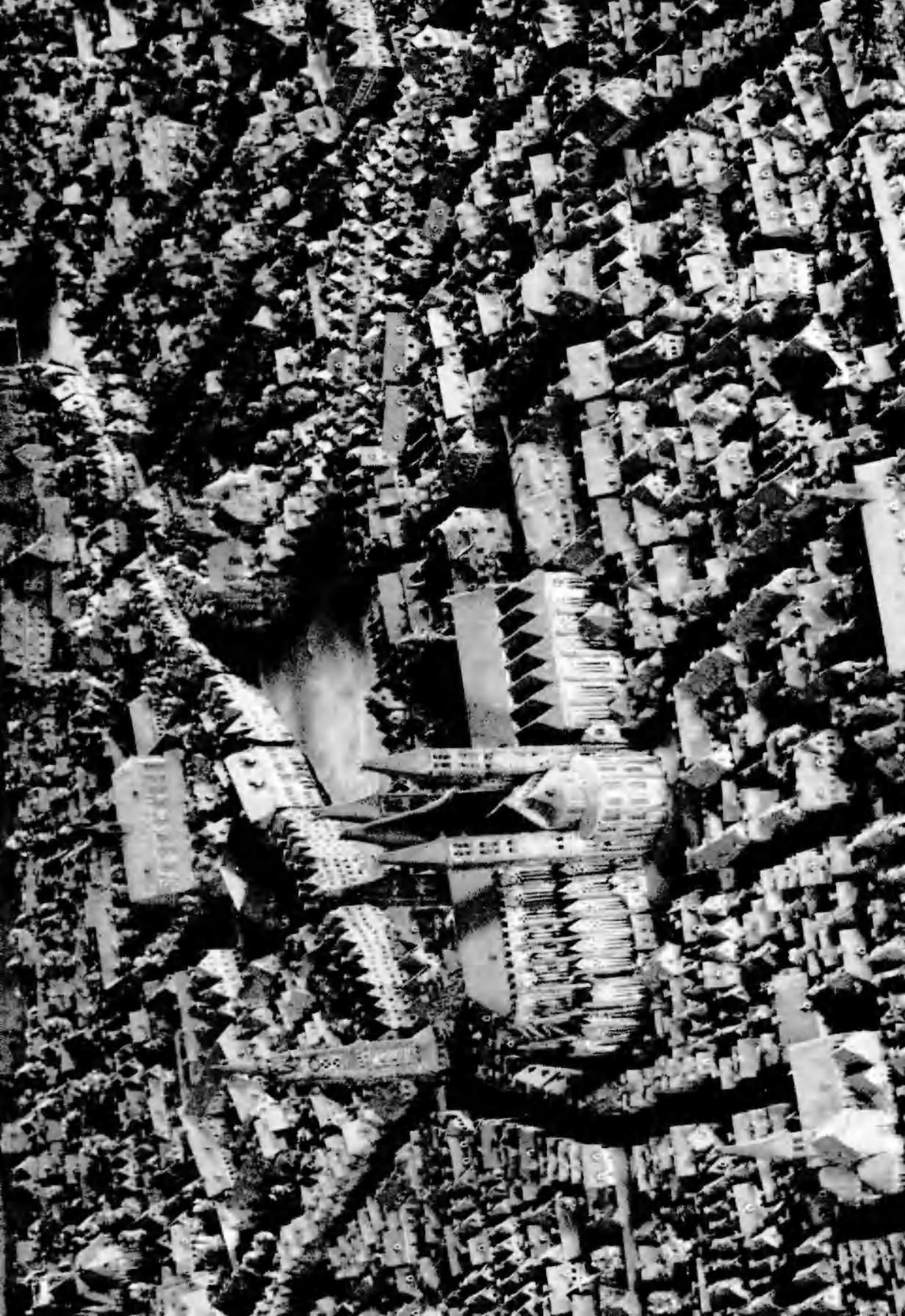


FIGURE 3. Tournai, 1701. Centre de la ville.

Cette vue nous montre l'importance du relief réalisé ; toutes les proportions sont respectées et, telles qu'elles sont exposées, les masses donnent l'impression exacte de ce qu'était la ville en 1700. Dans leur forme sommairement représentée, les silhouettes intéressent tout particulièrement l'urbaniste.

La cathédrale romane, vaste vaisseau de 154 mètres de long, domine de ses cinq clochers la plupart des rues de la cité.

Les maisons privées se pressent en un flot de toitures rouges, desquelles émergent les matériaux gris recouvrant les bâtiments officiels.

Ici, les alignements rectilignes sont exceptionnels. Des lignes sinueuses du type spontané semblent avoir été modelées sur le sol. A l'origine, elles devaient contourner des fonds marécageux ou quelque vallonement. Puis elles s'incurvent subitement selon une volonté humaine pour s'aligner sur le beffroi ou certaines tours de la ville, et tirer parti d'un élément perspectif.

FIGURE 4. Tournai, 1706. Extrait du plan Sr. Baillieu.

« Assise sur son site, dans son cadre géographique, la ville vit, elle évolue ». (Marcel Poëte, *Introduction à l'Urbanisme*.)

Ce plan nous permet de repérer toutes les caractéristiques de la ville spontanée, qui s'est créée naturellement ; les éléments essentiels de vie y apparaissent sous les aspects suivants :

- la voie naturelle, représentée ici par l'Escaut qui traverse la ville en son milieu ;
- les routes, qui serpentent vers le centre ;
- la première enceinte du XIII^e siècle se devine dans la partie centrale avec son réseau de voies plus serrées ;
- la deuxième enceinte du XVI^e siècle, complétée par Louis XIV au moyen de travaux avancés, appuyée au sud-est par une citadelle pentagonale apparaissant au plan dans la symétrie parfaite de ses cinq pétales.



FIG. 4. — TOURNAI. 1706. - Extrait du plan Sr. Baillieu, Géographe.
 (Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles)

FIGURE 5. *TOURNAI. EXTRAIT DU PLAN
EXÉCUTÉ ENTRE 1850 ET 1865
PAR P. C. POPP.*

« Pour nous, cette place est le type caractéristique du marché, la jonction en fourche de deux rues laisse — par un abattement de la pointe — un espace triangulaire. » (Pierre Lavedan, *Géographie des Villes.*)

La place est étirée sur 190 mètres de long, avec une base de 100 mètres environ.

Au nord-est, dans le prolongement du beffroi, haut de 70 mètres, le plus ancien de Belgique, nous remarquons un alignement rectiligne, lequel — selon les archéologues — aurait été influencé par la présence d'un ancien tracé de fortification romaine auquel il était adossé.

L'alignement sud s'incurve en sa partie centrale, mettant en valeur l'ancienne halle aux draps. La souplesse de ce tracé prend naissance au Vieux Marché — sur la gauche du plan — et s'affirme dans une convexité qui, en réduisant la largeur de la Grand'Place, l'allonge, l'enserme, et lui donne plus de vie.

Le troisième côté du triangle est également incurvé et sa dominante est marquée par l'église Saint-Quentin. L'orientation de cette lace lui permet d'être parcourue tout le jour par des rayons solaires qui, en caressant les façades, modifient continuellement le décor.

FIGURE 6. *TOURNAI, 1701. LA GRAND'
PLACE, CÔTÉ SUD, VERS LÉS
HALLES AUX DRAPS.*

Approchons-nous de la Grand'Place pour examiner la succession des façades.

Le côté opposé à la cathédrale, que nous voyons à l'avant-plan, montre une série de maisons à pignon comportant un immeuble central nommé Halles aux Draps. Sa grande toiture, très simple, est inclinée vers la place. Sa façade, surmontée de créneaux, est divisée en onze travées dont cinq sont occupées par des baies. Sur celle du milieu — qui est plus large — s'appuie un avant-corps. On remarquera le souci de précision dans les masses. Ce bâtiment tranche dans la partie convexe de l'alignement et domine nettement les habitations privées dont on aime le rythme heureux des dessins dentelés.



FIG. 6. — TOURNAI. 1701. - La Grand'Place, côté sud, vers les Halles aux Draps.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)



FIG. 7. — TOURNAI, 1610. - La Grand'Place. Dessin figurant l'élévation des façades des trois côtés de la place.

(Collection Soit de Moriamé)

Nous signalons — à droite — une toiture inclinée qui, avec sa lucarne, est le prototype des constructions réédifiées sur la Grand'Place d'aujourd'hui.

FIGURE 7. TOURNAI, 1610. LA GRAND' PLACE. DESSIN FIGURANT L'ÉLEVATION DES FAÇADES DES TROIS CÔTÉS DE LA PLACE.

Curieux document graphique, antérieur de 91 ans au Plan-Relief, et qui montre le soin apporté aux constructions du début du XVII^e siècle. Ce ne sont que gradins, volutes, ressauts et découpages harmonieux de silhouettes.

En comparaison, cette gravure nous permet d'apprécier toute l'importance que revêtiront les reliés aux yeux du spécialiste qui subordonne le détail à l'ensemble. Par le dépouillement architectural, les maquettes auront réellement le sens urbanistique que nous leur attribuons aujourd'hui.

Sur ce dessin, la face sud de la place laisse apparaître les difficultés d'interprétation rencontrées par l'auteur. Nous sommes frappé par l'apparente déclivité du sol, et cependant le relief nous a permis de constater que le niveau était horizontal. Mais dès le moment où, dans un espace limité entre deux points, le dessinateur accuse la courbe à la base, l'élévation devient erronée. Ou bien le relevé des façades est perpendiculaire au plan — ce qui donne une déformation dans les largeurs —, ou bien les hauteurs s'allongent considérablement dans le dessin pour atteindre la différence d'un étage, si les redressements sont verticaux — comme il les lit. Ce décalage est ici rattrapé entre chaque ruelle afin de revenir au niveau normal.

D'autre part, une fontaine est heureusement implantée près d'un angle à l'abri de la circulation, laissant le champ libre aux activités commerciales.

Nous comparerons les autres faces de cette planche aux reliefs, au fur et à mesure de l'avancement de notre étude.

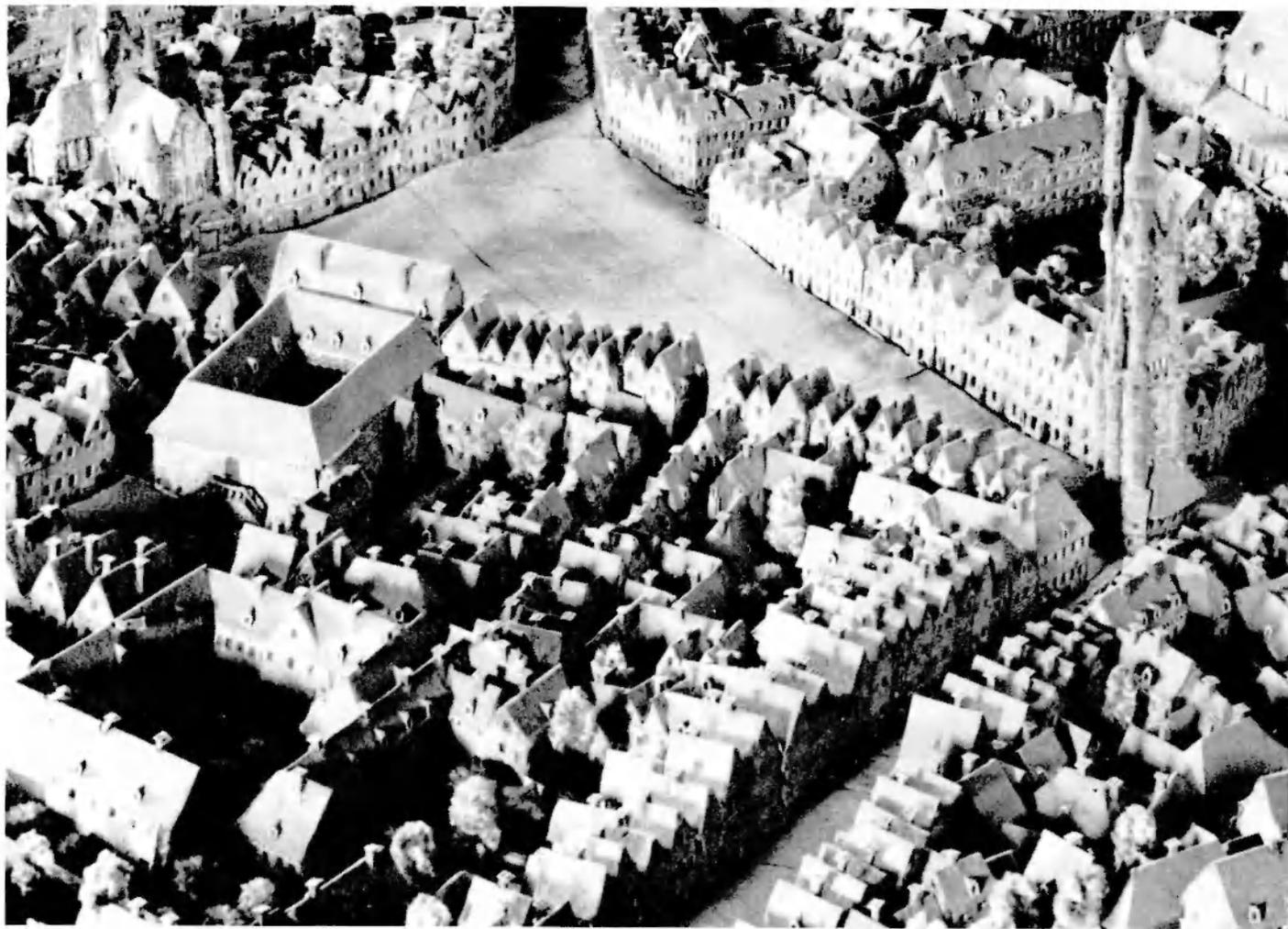


FIG. 8. — TOURNAI, 1701. - La Grand-Place. Vue côté nord-ouest vers petit côté et église (à comparer à la figure 7, Grand-Place en 1610)
(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

FIGURE 8. *TOURNAI, 1701. LA GRAND'PLACE. VUE DU COTÉ NORD-OUEST VERS PETIT COTÉ ET ÉGLISE (À COMPARER À LA FIGURE 7, GRAND'PLACE EN 1610).*

Portons nos regards vers le fond de la place, où domine la vieille église Saint-Quentin dont la construction remonte au début du XII^e siècle.

Ce déploiement de façades s'incurve agréablement selon une orientation est-ouest, recevant ainsi — comme nous l'avons signalé — un éclaircissement qui, à chaque heure du jour, subit une intensité variable d'ombre et de lumière.

À remarquer, au premier plan de la photo, la rue placée dans la perspective du beffroi, décorée d'une longue série de pignons de hauteurs variables. Principe opposé à celui des constructions sur cour, aux toitures allongées, ce qui prouve que partout une volonté préside à la décoration des espaces visibles de la rue.

Une mention spéciale est accordée aux constructions d'angle dont nous trouvons — face au beffroi — un spécimen du plus heureux effet.

FIGURE 9. *TOURNAI, 1701. LA GRAND'PLACE. FACE NORD-EST. CÔTÉ CATHÉDRALE (À COMPARER À LA FIG. 7, GRAND'PLACE, 1610).*

Tournons-nous vers la troisième face, la seule rectiligne dans sa plus grande partie située côté ville. La dominante principale apparaît loin à l'arrière avec les cinq tours de la cathédrale qui deviendront les éléments les plus intéressants du tableau urbain.

Le dessin de 1610 montre les détails des façades faites de brique, de bois ou de pierre, avec pignons aux pentes lisses ou gradins, mais dont la hauteur des faites est variable.

Une horizontale sensiblement rectiligne limite le niveau rez-de-chaussée, très ouvert au commerce et surmonté d'auvents le protégeant du soleil.

Nous remarquons que les maisons ont deux étages, sauf une qui présente un niveau supplémentaire et se détache des autres par une toiture sur plan carré.

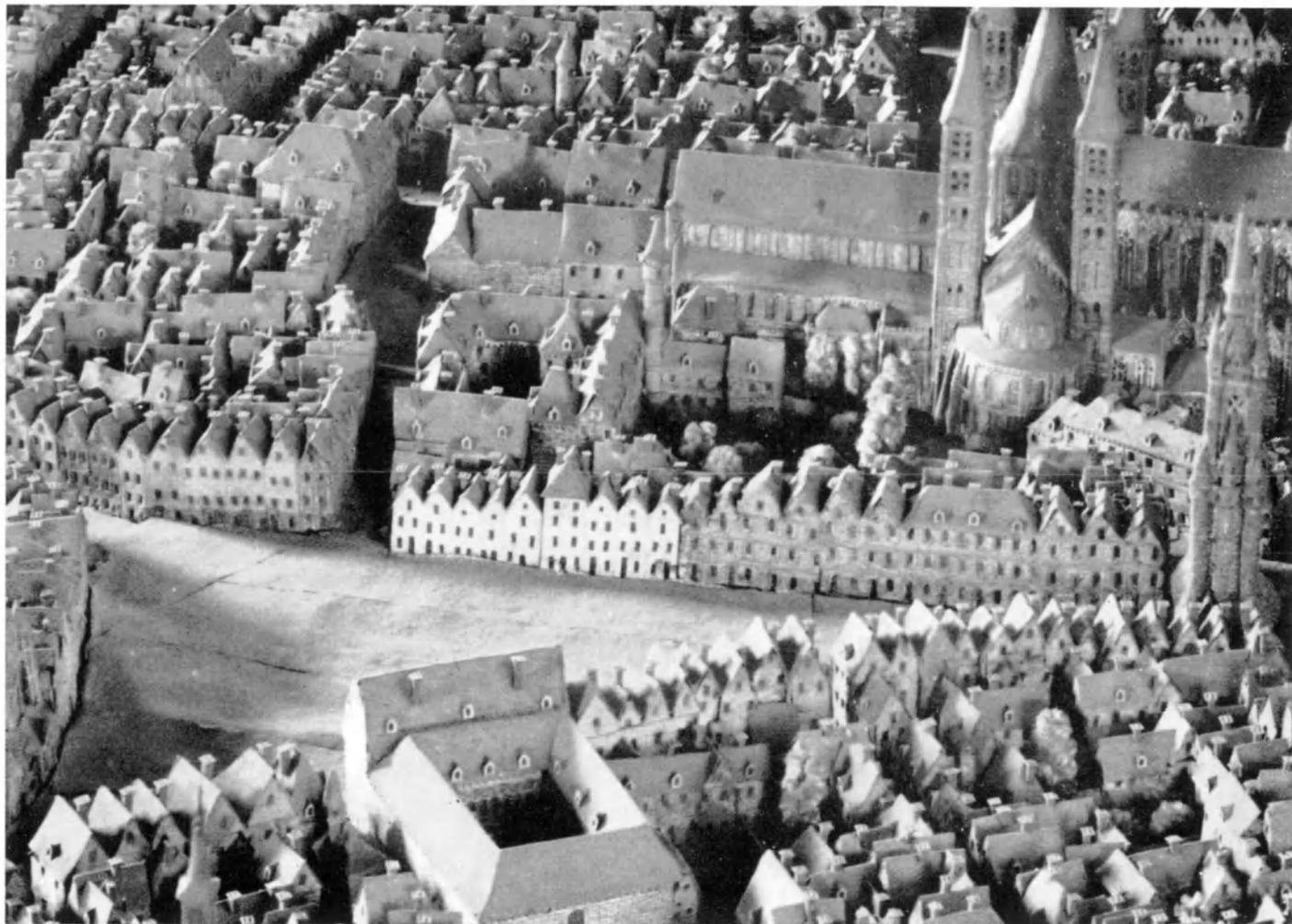


FIG. 9. — TOURNAI, 1701. - La Grand-Place, Face nord-est. Côté Cathédrale (à comparer à la fig. 7, Grand-Place 1610).

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

FIGURE 10. Tournai, vers 1900. La Grand'Place. Côté Cathédrale.

et

FIGURE 11. Tournai, vers 1960. La Grand'Place. Côté Cathédrale. (voir fig. 7 et 9, côté Nord-Est de la Place).

Il est curieux de constater que, deux siècles plus tard, tous les pignons ont disparu.

On serait tenté de supposer qu'il y eut, jusqu'en 1700, des directives établies pour réglementer les constructions. S'il y avait pignons sur rue, était-ce dû seulement à la bonne compréhension de la population ? Amour-propre, esprit d'initiative, ou tout simplement imposition de la forme ?

Quoi qu'il en soit, en 1900 l'unité est rompue, les pignons n'existent plus. Nous ne voyons que pentes de toitures parallèles à la rue, lucarnes et même une terrasse.

A remarquer l'évolution de la sixième maison en partant de la gauche, plus haute d'un étage que ses voisines, dont nous avons déjà parlé. Elle apparaît à gradins en 1610, avec plan incliné en façade en 1701, avec lucarne supplémentaire en 1900, mais toujours elle conserve sa dominante.

Avec les bombardements du centre de la ville en 1940, la Grand'Place subit l'anéantissement complet du cadre de son marché. Vu l'ampleur des destructions, un Commissariat à l'Urbanisme fut exceptionnellement créé pour cette ville, dont la direction fut confiée à l'excellent architecte tournaisien, Paul Bonduelle.

Nous savons quelles sont les nombreuses difficultés qu'il a rencontrées dans cette reconstruction, mais son énergie, sa ténacité, sa volonté de bien faire l'aidèrent dans l'étude et la réalisation méthodique du problème. Il prit finalement le parti d'exiger une hauteur générale des silhouettes et d'adapter leur ordonnance en juxtaposant au pignon la toiture avec corniche saillante rappelant ainsi le décor ancestral dans l'ensemble.

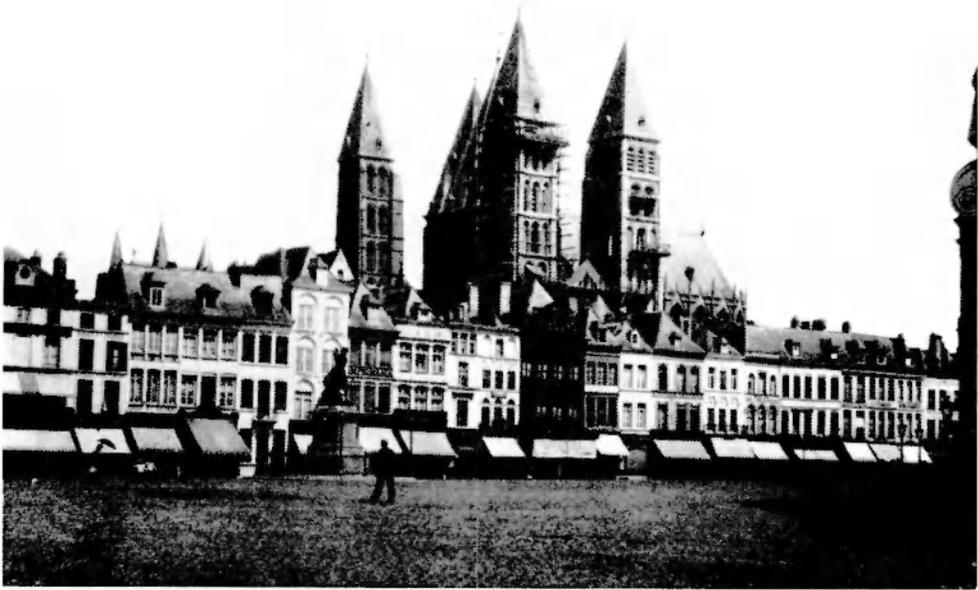


FIG. 10. — TOURNAI, vers 1900. - La Grand'Place, côté Cathédrale.
(Copyright A.C.L., Bruxelles)



FIG. 11. — TOURNAI, vers 1960. - La Grand'Place, côté Cathédrale.
(Voir fig. 7 et 9, côté nord-est de la place)
(Copyright A.C.L., Bruxelles)

FIGURE 12. TOURNAI. LA GRAND'PLACE.
DÉTAIL DES FAÇADES. PHOTO.
1961.

Nous extrayons ce détail du tableau urbain, qui fait valoir la découpe des laîtes d'immeubles dominés par les cinq clochers.

Ces quelques façades font partie du domaine de l'architecture ; elles sont l'expression même de la conception de leurs auteurs. Mais les masses appartiennent à l'urbaniste, elles se dégagent grâce à un heureux découpage au-dessus duquel se silhouettent les tours.

C'est ici un compromis entre 1700 et 1900, où l'artiste s'est inspiré de ce qu'il y avait dans sa ville de plus caractéristique à ces époques-là, c'est-à-dire — comme il est remarqué à la figure précédente — le pignon sur rue et le plan incliné.

Le jeu de ces deux types de toitures, les reflets d'ombres et de lumières, les proportions harmonieuses, les couleurs variées que la division de la propriété facilitera, enfin l'uniformité de hauteur des pieds des toitures, ont permis de réaliser un paysage urbain à caractère typiquement local créant une harmonie d'ensemble avec les flèches de la cathédrale et celle du beffroi.

« Prêcher l'esprit d'équipe, réclamer la simplicité et la logique dans les formes, la bonne et saine construction, exiger l'utilisation de matériaux régionaux qui vieillissent en beauté, à l'exclusion des produits industriels qui ne résistent pas à l'action des éléments, mettre chaque chose à sa place », ainsi s'exprimait Paul Bonduelle dans *Cahier d'Urbanisme* : « La Reconstruction de Tournai ».



FIG. 12. — TOURNAI, photo 1961. - La Grand'Place. Détail des Façades.

(Ministère des Travaux Publics -
Service de Topographie et de Photogrammétrie)

NAMUR
au confluent de la Meuse et de la Sambre
Province de Namur

Plan-relief construit en 1750 sous la direction de
Laucher-Daubancourt, ingénieur du Roi,
et réparé en 1806.

Hôtel des Invalides, Paris.

Classé parmi les monuments historiques français,
par décision du Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, en date du 22 juillet 1927.

Dimensions : 7.76 m sur 6.50 m.

FIG. 13. — NAMUR, 1747. - La Grand'Place. Vue vers le sud.
(Musée des Plans-Reliefs, Paris)



*FIGURE 13. NAMUR, 1747. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS LE NORD.*

Cette vue montre, au-dessus, la Sambre et son embouchure dans la Meuse, ainsi que l'ancienne boucherie près du pont qui n'existe pas sur la maquette (celle-ci lut probablement accidentée à cet endroit).

Parallèlement, le développement de la place présente l'aspect extraordinaire du détail des constructions. Tout d'abord, on constate la limitation entre façades et couvertures : les corniches sont sensiblement de hauteur uniforme ; les toitures élevées aux pentes parallèles portent leur sommet à des niveaux différents qui révèlent la profondeur des immeubles. C'est ainsi que le plafond des lignes laitières, très découpées, varie tout autant qu'à Tournai mais d'une manière différente. Là, les clochers de la cathédrale surgissent au-dessus d'une dentelure de pignons sur rue. Ici, c'est le décalage des lignes supérieures horizontales qui dégage la masse de la Citadelle s'élevant à 100 mètres au-dessus de la ville. Un effet typique est obtenu avec des moyens nettement opposés.

Enfin, admirons ces façades du XVIII^e siècle, ajourées dans le haut, au caractère bien local alors qu'au rez-de-chaussée les baies sont placées sur un soubassement élevé, comme si l'on avait voulu se hausser. Était-ce par mesure de sécurité ou en prévision des crues du fleuve ?

Au bas de la photo apparaît la toiture du beffroi aujourd'hui englobé dans la cour du nouvel hôtel de ville.

*FIGURE 14. NAMUR, 1581. GEORGES BRAUN
ET FRANS HOGENBERG.*

L'éperon sur lequel est établie la citadelle domine le confluent des voies naturelles de la Sambre et de la Meuse. Les ponts qui favorisent le passage étaient, à cette époque, des ouvrages d'art extrêmement rares et ceux de Namur plaçaient cette cité dans une situation économique excellente, cependant qu'elle acquérait du même fait une valeur stratégique de premier ordre.

Des enceintes successives protégeront les extensions de la ville contre les invasions. Les routes venant du nord se substituent au fleuve et à la rivière pour permettre une pénétration plus profonde du pays, la voie naturelle — c'est-à-dire la Meuse — prenant au confluent de la Sambre une direction est-ouest.

Les circulations essentielles, après avoir franchi les portes de la ville, convergent vers le pont : nous en repérons deux qui permettent d'éviter la place publique ; l'une, de l'ouest, suit une rue parallèle à la Sambre,

l'autre, de l'est, s'incurve plus directement vers le passage obligé ; mais la voie rapide traverse le grand centre d'activité représenté par la Rue de l'Ange et la Grand'Place, encore encombrée de constructions.

La carte du XVI^e siècle montre que le marché est réduit en surface mais ses dimensions sont proportionnelles à l'ampleur de la population, laquelle — à cette époque — est presque entièrement ramassée dans l'enceinte du XII^e siècle.

Ce plan, intéressant quant aux voiries, est purement figuratif pour le surplus, les silhouettes des églises et façades semblant avoir été dessinées loin des lieux d'origine.

*FIGURE 15. NAMUR, 1845. EXTRAIT DU
PLAN DEBARSY ET LEROY.
GÉOMÈTRES. PUBLIÉ PAR
A. TESSARO, MARCHAND
D'ESTAMPES.*

La Place du Marché que nous connaissons a subi de nombreuses modifications et peu d'alignements anciens ont subsisté. L'Hôtel de Ville et les maisons, détruits en 1914, donnèrent l'occasion de déplacer les alignements et de créer la Place d'Armes. Le nouvel édifice public recula d'environ 80 mètres et l'on incorpora le beffroi dans son ensemble. La silhouette actuelle de la place n'a plus rien de comparable au plan de 1845, mais celui-là était encore semblable au relief établi sous Louis XV.

A cette dernière époque, elle formait un espace ovale de 150 mètres de long, dont la partie la plus large avait 55 mètres, et l'hôtel de ville se situait vis-à-vis de la Rue du Pont. Nous voyons, au nord, le beffroi, grosse tour ronde appelée Tour Saint-Jacques.

C'est en 1692 que Louis XIV ordonne le siège de Namur, les pièces de canon sont mises à feu sur les hauteurs de Bouge. Daniel Halévy, dans *Vauban*, en fait le récit : « Et maintenant, il faut frapper pour que l'Europe sache que la vigueur française n'est pas diminuée. Louis XIV investit Namur, Cohorn, fameux parmi les Impériaux comme Vauban parmi les Français, s'enferme dans la ville qu'il a construite et se prépare à la défendre. Louis XIV appelle Vauban son ingénieur, Racine son historiographe, et va commander lui-même son armée. Court souvenir des années éclatantes. Qu'y manque-t-il ? La jeunesse et les belles maîtresses, éblouissantes à voir devant Lille ou Besançon. Le Roi ne veut plus les connaître. Les plaisirs ne lui conviennent plus, mais la force lui reste. La tranchée est ouverte, et dans le sang et dans la boue, l'horrible besogne menée avec puissance. Vauban fait tout : il dirige les travaux, lance les attaques, calcule les trajectoires et conduit les troupes.



FIG. 14. — NAMUR, 1581. - Georges Braun et Frans Hogenberg.
(Extrait de «Civitates Orbis Terrarum»)



FIG. 15. — NAMUR, 1845. - Extrait du plan Debarsy et Leroy, Géomètres,
publié par A. Tessaro, marchand d'estampes.

(Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles)

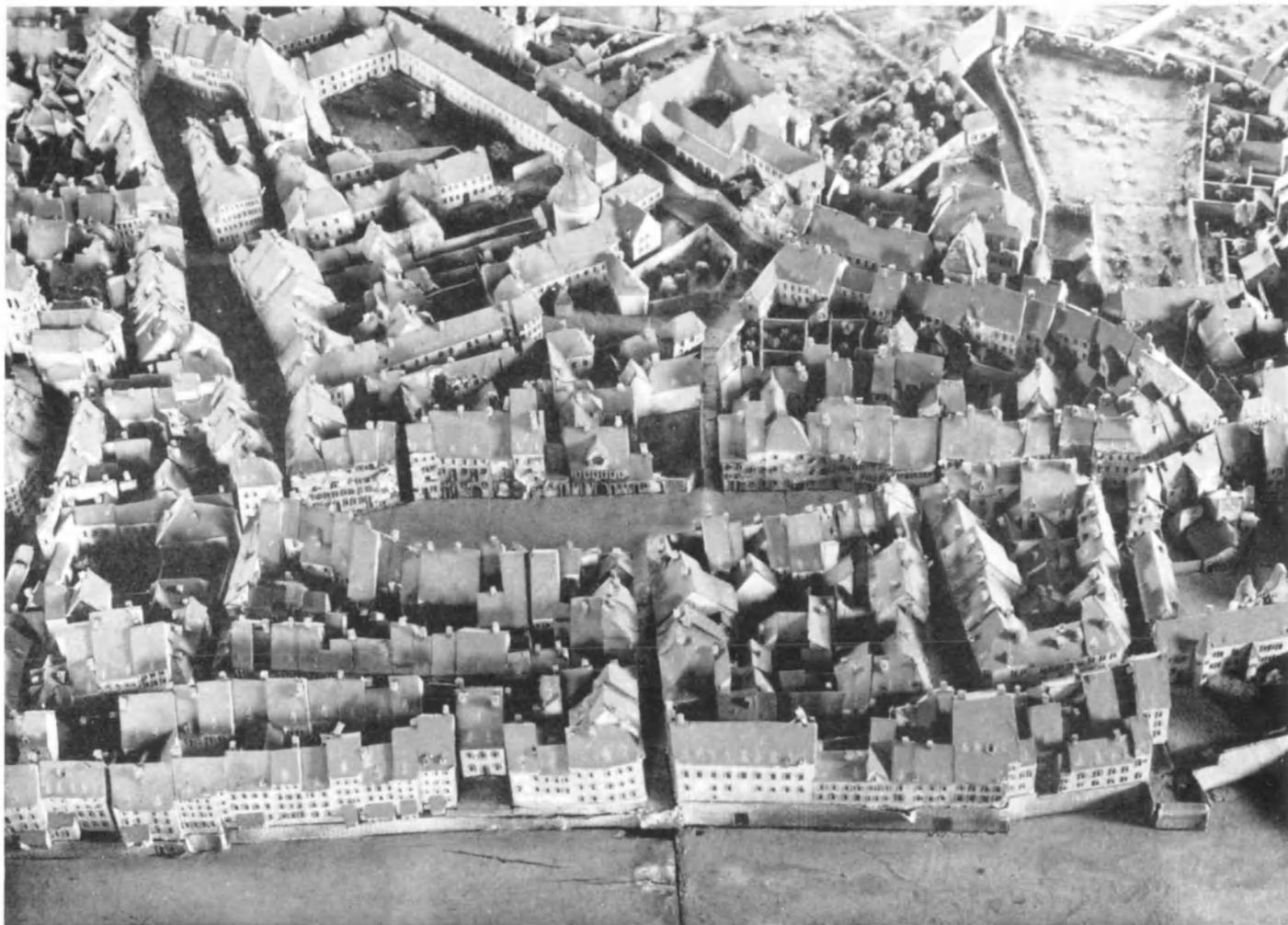


FIG. 16. — NAMUR, 1747. - La Grand'Place. Vue vers le nord. (Musée des Plans-Reliefs, Paris)



Fig. 17. — NAMUB, 1717. - La GrandPlace, Vue vers l'ouest.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

Cela ne se voit pas dans le récit officiel : Racine, selon la loi du genre, laisse au Roi toute la gloire. Mais quand il écrit à son ami Boileau, il raconte différemment et M. de Vauban vient premier dans ses récits. »

Bien que cette carte soit postérieure d'environ un siècle au plan-relief, elle reflète bien la situation des lieux à l'époque de 1747, et nous permet de mieux analyser les détails.

*FIGURE 16. NAMUR, 1747. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS LE NORD.*

A l'avant-plan : la Sambre et l'amorce du pont, la Grande Boucherie — aujourd'hui Musée Archéologique — située à l'angle de l'étroite rue du Pont qui mène à la Grand'Place.

Au-dessus, dans le même prolongement, l'ancien hôtel de ville avec sa porte centrale, surmontée — en toiture — d'un grand œil de bœuf, et plus loin le beffroi ; à l'ouest, la Rue de l'Ange avec ses alignements assez capricieux, laquelle se termine, au fond, à l'emplacement de sa jolie petite fontaine qui a subsisté jusqu'à nos jours.

*FIGURE 17. NAMUR, 1747. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS L'OUEST.*

La Sambre à gauche, le donjon à droite.

Au centre, les rues sinueuses serpentent agréablement et réservent la découverte de l'espace ouvert constitué par la Grand'Place aux implantations incurvées. Ces alignements concaves devaient mettre en valeur le développement total des façades.

Cette vue nous permet de constater la forte densité des immeubles établis à l'intérieur des blocs construits, révélant le manque d'espace dont souffrait la ville enserrée dans ses fortifications.

*FIGURE 18. NAMUR, 1747. LA GRAND'PLACE.
VUE PRISE EN ENFILADE
D'OUEST VERS L'EST.*

Après les alignements décalés, ce qui surprend c'est la simplicité des toitures aux inclinaisons uniformes d'environ 30°.

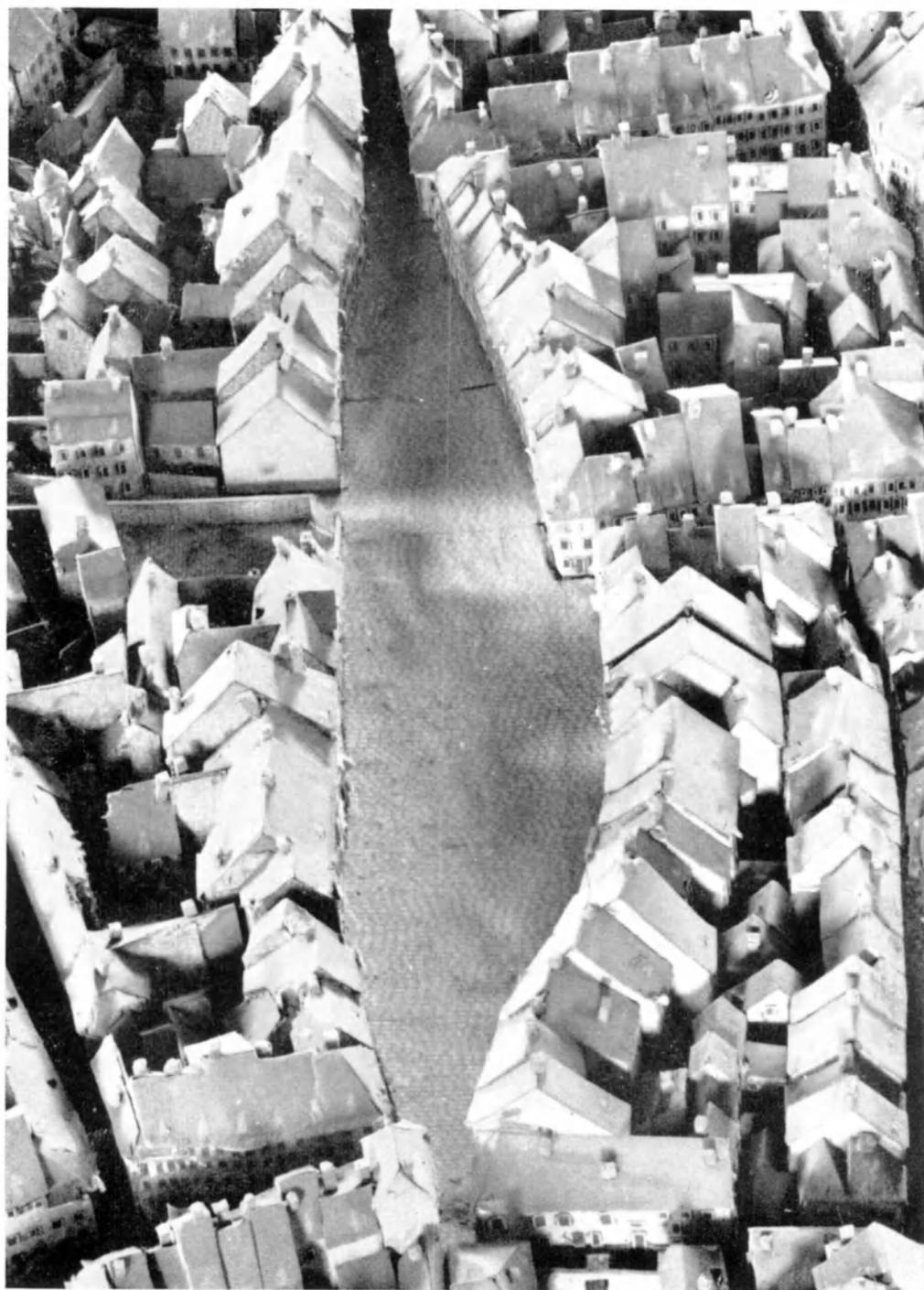


FIG. 18. — NAMUR, 1747. - La Grand'Place. Vue prise en enfilade d'ouest vers l'est.
(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

Leur faite est établi au milieu de la profondeur très variable des constructions. Le décalage des pignons n'est vu que de l'arrière, sauf quand la façade principale avance sur l'alignement.

Donc, pas de longs murs mitoyens aveugles comme on en voit tant à notre époque. Belle leçon donnée par ces constructeurs qui savaient adapter l'inclinaison de leur toiture à celle des maisons voisines afin de respecter le caractère esthétique d'un ensemble urbain.

*FIGURE 19. NAMUR. PHOTO 1961. MAISONS,
RUE DE L'ANGE, N^{os} 83, 85 ET 87.*

Ces bâtisses datent du XVIII^e siècle : les pentes des toitures ont été modifiées mais les façades, très ouvertes, sont comparables à celles qui, sur la Grand'Place, existaient à l'époque (voir Fig. 15).

Leurs caractéristiques sont les suivantes : ossature verticale formée de quatre montants de pierre de plus ou moins 20 cm de large : deux de ces meneaux sont adossés à la mitoyenneté, les deux autres — au centre — soutiennent les allèges.

De ce fait, le résultat obtenu donne à l'intérieur un vitrage presque total d'une face de la pièce à rue. Ce mode de construction local nous rapproche étonnamment de l'ossature en béton employée de nos jours pour obtenir un éclairage similaire.

Le régionalisme est ici nettement affirmé avec le calcaire mosan, pierre du pays, qui permet de soutenir de plus fortes charges et de franchir de plus grandes portées qu'il n'est possible avec les pierres d'autres lieux.



FIG. 19. — NAMUR, photo 1961. - Maisons, Rue de l'Ange n^{os} 83, 85 et 87.
(Copyright A.C.L., Bruxelles)

MENIN
sur la Lys
Province de Flandre-Occidentale

Plan-relief construit en 1702, réparé en 1787.
Hôtel des Invalides, Paris.

Classé parmi les monuments historiques français,
par décision du Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, en date du 22 juillet 1927.

Dimensions : 5.42 m sur 3.72 m.

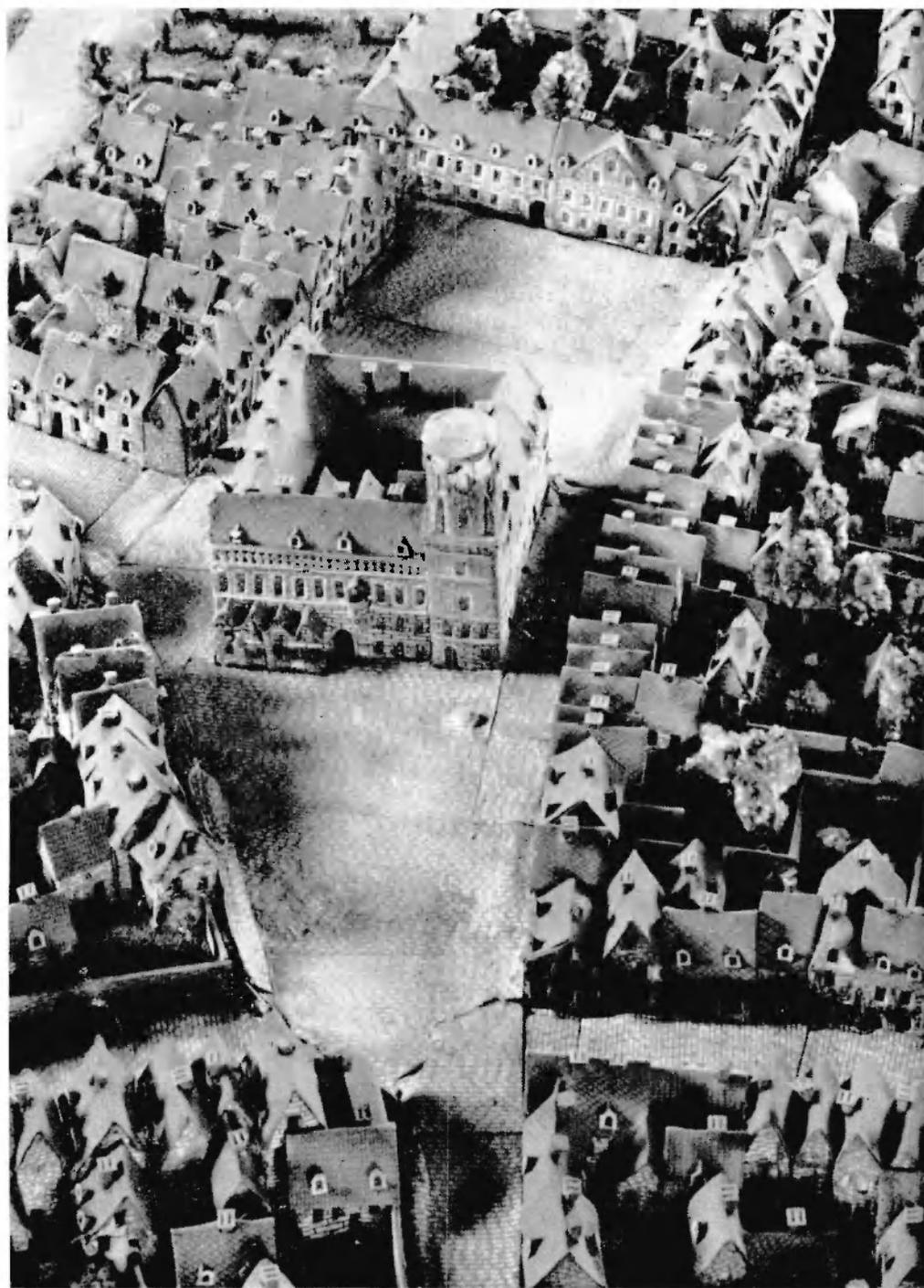


FIG. 20. — METZ, 1702. - La Grand-Place. Vue vers l'ouest.
(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

FIGURE 20. MENIN, 1702. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS L'OUEST.

Nous examinerons en premier lieu la vue donnant vers la façade principale de l'hôtel de ville et du beffroi.

Remarquons le dégagement des alignements vers le bâtiment central : le trapèze présente un évasement qui met en valeur toute la façade et rapproche le spectateur du monument.

Le style de l'hôtel de ville a été modifié mais la masse construite et l'inclinaison de ses toitures n'ont guère changé. Seul l'avant-corps, petit élément couvert de quatre pans indépendants qui avait sa raison d'être pour raccrocher l'élévation à l'échelle humaine, a disparu, ainsi que la tribune au-dessus de l'entrée, avec son toit servant d'abat-voix.

Les proportions hauteur de l'édifice et vide de la place — et hauteur de l'édifice et bâtiments voisins — étaient harmonieuses parce que les maisons privées comptaient en général un étage en moins qu'en ce moment.

La partie supérieure du beffroi était elle-même plus réduite, ce qui lui enlevait l'égalité de masse constatée à présent entre sa base carrée et l'octogone qui la surmonte.

FIGURE 21. MENIN, 1709. EXTRAIT DU PLAN
BAILLIEU.

Le plan reproduit la rubrique originale : « à Paris chez Sr. Baillieu Géographe, au Bout du Pont au Change, vis-à-vis de l'Orloge du Palais au Neptune François avec Privilège du Roy ».

Bien qu'elle fût établie en terrain plat, la ville de Menin présentait dans le passé une certaine importance au point de vue stratégique. Sa situation topographique était privilégiée puisque carrefour de routes mettant en communication la France avec Ypres, Roulers, Courtrai, Tournai. Une active industrie drapière y prospéra jusqu'au XVI^e siècle. Les fortifications de 1578 lurent renforcées par Vauban en 1658.

La Lys passe au travers des remparts formant une courbe sur laquelle s'appuie la ville. De nombreux ruisseaux arrosant le territoire voisin y favorisèrent la défense militaire.

Les rues principales convergent vers la partie centrale où se trouve le marché.

FIGURE 22. MENIN. EXTRAIT DU PLAN
ÉTABLI ENTRE 1850 ET 1865
PAR P. C. POPP, INGÉNIEUR
ET GÉOGRAPHE À BRUGES.

Deux places juxtaposées caractérisent le centre de la cité et les voies de passage les desservent sans les traverser. Ces rues laissent subsister tout l'espace nécessaire à la vie commerciale et aux manifestations locales.

A première vue, on croirait ne voir qu'un seul espace libre au centre duquel seraient groupées les activités communales. Mais, en réalité, on distingue deux entités différentes et le beffroi, implanté à l'angle du bâtiment central, domine l'ensemble.

Placée légèrement en oblique dans la rue principale, cette masse imposante établie sur plan carré, que surmonte un octogone, semble se rapprocher des façades lui faisant vis-à-vis. Simultanément, la jolie courbe que forme l'alignement convexe s'incurve vers l'édifice afin de mieux séparer les marchés.

A l'arrière, l'« Oude Merkt » forme presque un carré de 60 mètres de côté. Un évasement latéral de 80 mètres de long donne, par son obliquité, le recul qui nous est nécessaire pour pouvoir apprécier l'aspect de l'édifice, tandis qu'en façade principale le « Groot Merkt », devant le beffroi, offre des proportions harmonieuses, c'est-à-dire qu'avec une largeur moyenne de 35 mètres et un recul de 80 mètres la tour massive, dont la hauteur actuelle est de 33 mètres, s'harmonise dans l'ensemble.

Dans les rues est-ouest, dont les tracés paraissent s'être incurvés pour que le beffroi reste profilé dans leur perspective, on prend plaisir à analyser l'effet qu'il produit en adoptant les règles établies par H. Maertens (*Der Optische Masstab*) : « Placé à une distance égale à la hauteur de l'édifice, le spectateur en distinguera les détails et il le verra sous un angle de 45° ; placé à une distance égale à deux fois la hauteur, le spectateur embrassera l'ensemble de l'édifice et le verra sous un angle de 27° ; placé à une distance égale à trois fois la hauteur, le spectateur ne distinguera plus les détails, apercevra les contours de l'édifice unis aux constructions voisines et le verra sous un angle de 18° ; placé à une distance égale à quatre ou cinq fois la hauteur de l'édifice, le spectateur n'apercevra plus qu'une silhouette pittoresque ». Et nous constatons que cette silhouette s'harmonise agréablement entre les fronts de bâtisse de ces rues incurvées.

Ces principes, énoncés au siècle dernier, fruit de multiples observations et d'une grande expérience, restent d'actualité et peuvent de nos jours être appliqués à nos conceptions modernes de l'implantation d'un monument dans ses abords.



FIG. 22. — MENIN. - Extrait du plan établi entre 1850 et 1865 par P.C. Popp, Ingénieur et Géographe à Bruges. (Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles)

*FIGURE 23. MENIN, 1702. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS L'EST.*

La vieille place carrée est à l'avant-plan et nous avons devant nous la belle façade ouest de l'hôtel de ville avec ses deux pignons latéraux.

La richesse de l'industrie drapière étant opulente au XVII^e siècle, les Services officiels semblent utiliser tout le quadrilatère, tandis que le plan Popp de 1860 montre déjà une série de propriétés privées installées dans la moitié de l'édifice, changement dû probablement à la déchéance de ces métiers locaux.

On remarque la souplesse de l'alignement des rues et leurs perspectives qui, prises dans les deux sens, ont un seul point de mire : le beffroi, moins élevé qu'actuellement.

Notons également les toitures des petites habitations, simples, inclinées vers la rue, uniformes, mais qui s'animent en pignons là où les façades se rapprochent de l'hôtel de ville.

*FIGURE 24. MENIN, 1702. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS LE NORD.*

La Lys est à l'avant-plan.

Il est instructif de rapprocher ce document du plan Popp (1850 : Fig. 22) et de comparer la densité des immeubles existant à l'intérieur des blocs.

En cent cinquante ans, bien des constructions ont disparu, des vides ont recréé cours et jardins. Avec l'évolution des moyens stratégiques, les fortifications sont devenues inutiles. Leur suppression favorise le développement des bâtisses hors les murs, ce qui réduit la densité citadine.

*FIGURE 25. MENIN, 1702. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS LE SUD.*

A côté du beffroi, les toitures privées se découpent en pignons aigus, créant une harmonie de voisinage avec le bâtiment élevé qui leur fait vis-à-vis.

Leurs lignes ascendantes contribuent à accentuer la hauteur de l'édifice dominant.

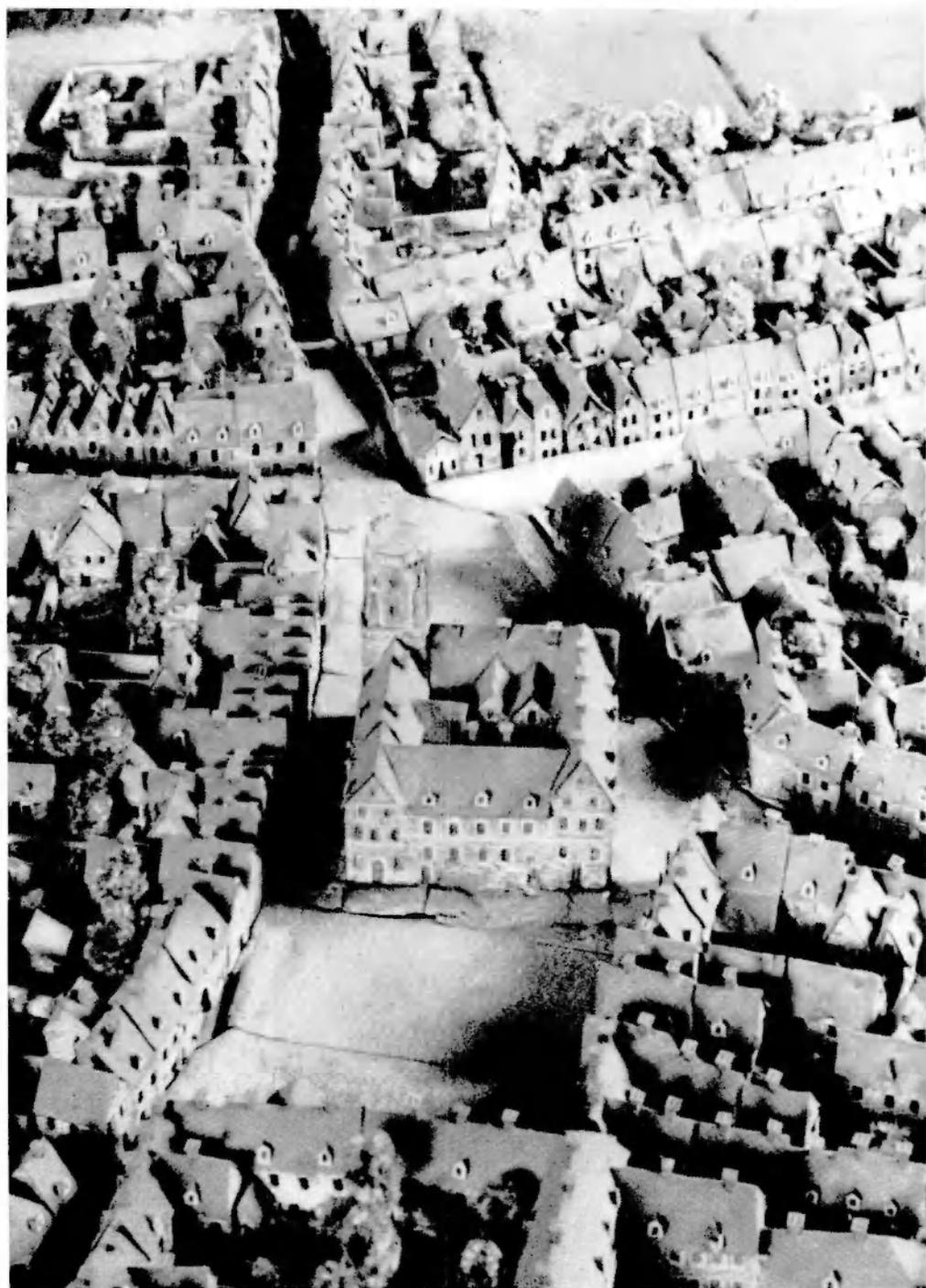


FIG. 23. — MENIN, 1702. - La Grand'Place. Vue vers l'est.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

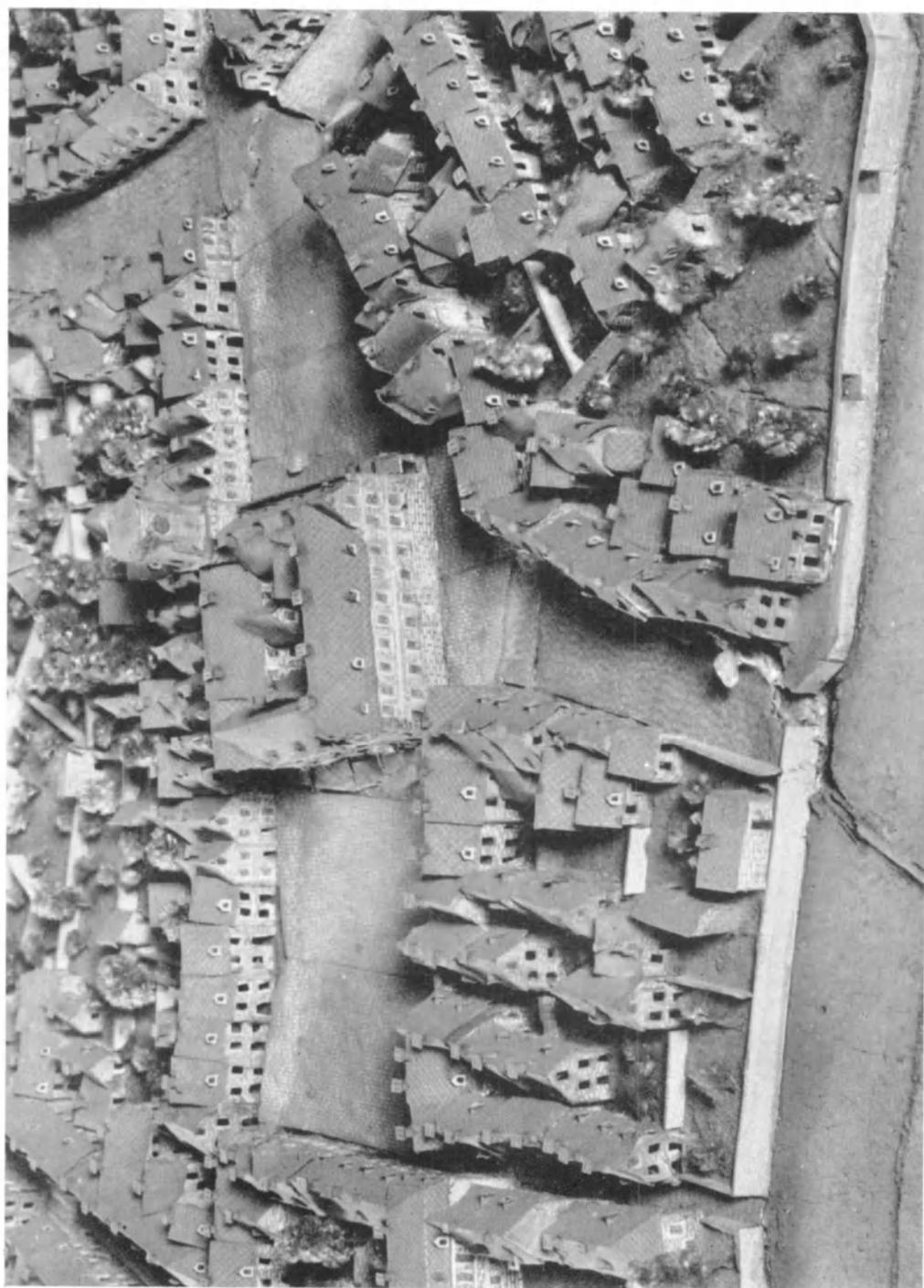


Fig. 24. — MENIN, 1702. - La Grand'Place. Vue vers le nord.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

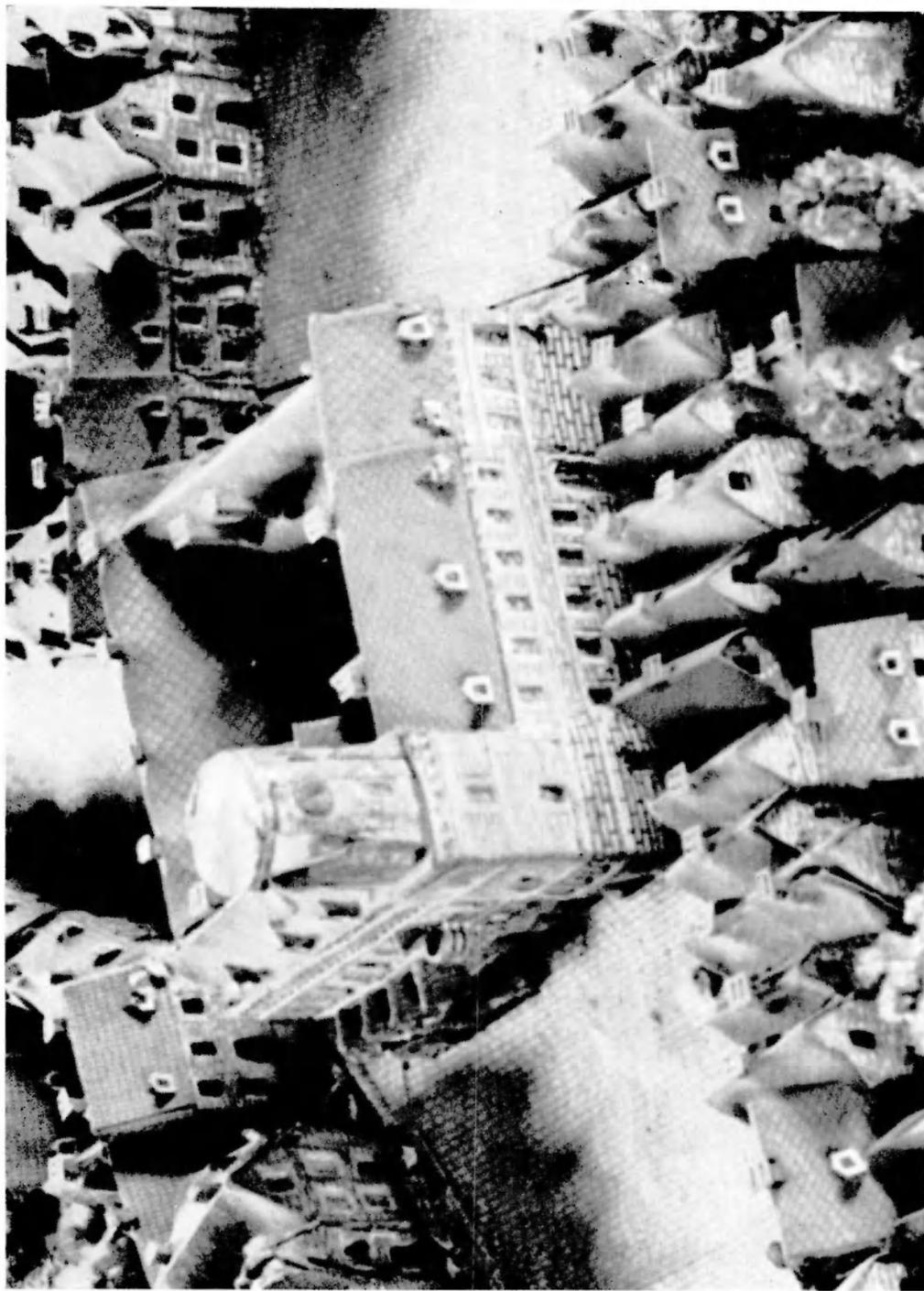


FIG. 25. — METZ, 1702. - La Grand'Place. Vue vers le sud.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

FIGURE 26. MENIN. PHOTO 1961. LE
BEFFROI ET SES ABORDS.

Sa riche découpe de silhouettes dont nous venons de parler a disparu. Les maisons sont surélevées, les modifications aux façades sont nombreuses, les couvertures, informes. On voit des pignons latéraux avec murs aveugles, une grande terrasse se hausse à une hauteur inconsidérée, pour laquelle il n'a été tenu aucun compte de l'environnement.

Si ces détails échappent aux intéressés, certains organismes devraient pouvoir intervenir pour sauver les cadres urbains, surtout lorsque les bâtiments sont classés comme c'est le cas ici pour le beffroi (en date du 20-2-1959) et pour l'hôtel de ville (29-11-45).

La Commission Royale des Monuments et des Sites ne devrait-elle pas s'intéresser à l'entourage des monuments, à la transformation des immeubles privés qui les encadrent, l'importance du milieu étant essentielle dans le concert urbain ?



FIG. 26. — MENIN. - Photo 1961. Le Belfroi et ses abords.

NIEUPOORT
sur l'Yser
Province de Flandre-Occidentale

Plan-relief construit en 1698, réparé en 1778.
Hôtel des Invalides, Paris.

Classé parmi les monuments historiques français,
par décision du Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, en date du 22 juillet 1927.

Dimensions : 5,14 m sur 3,73 m.

FIG. 27. — NIEUPOORT, 1698. - La Grand'Place. Vue vers le nord-est.
(Musée des Plans-Reliefs, Paris)



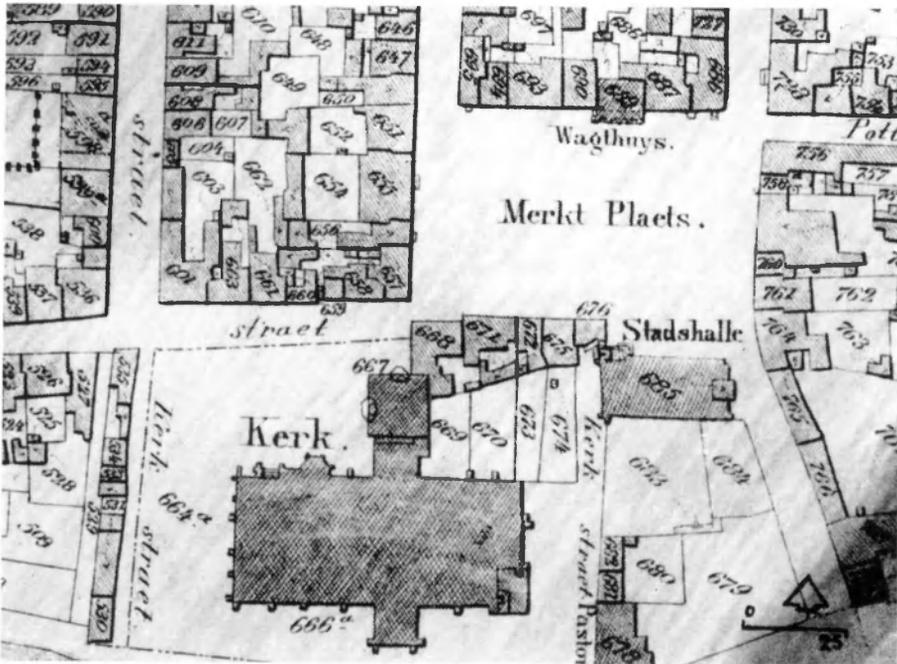


FIG. 29. — NIEUPOORT. - Plan établi entre 1850 et 1865 par P.C. Popp,
Ingénieur et Géographe à Bruges.

(Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles)

*FIGURE 27. NIEUPOORT, 1698. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS LE NORD-EST.*

Il est agréable de constater l'effet esthétique réalisé sur la place au moyen de formes modestes. C'est ainsi qu'aboutissent des rangées de maisons aux toitures à deux pans inclinés se terminant par des pignons à rue. On en tire le maximum d'effet en les opposant aux longues files de maisons perpendiculaires les unes aux autres.

Les abouts voisinant aux angles du marché précisent impérativement l'emplacement des voiries. Ce procédé amusant a l'avantage d'attirer l'attention du public sur les accès reportés aux extrémités, méthode d'ailleurs couramment adoptée aujourd'hui dans la construction des cités-jardins. Dans l'un d'eux, se situe la flèche élancée du beffroi, accolé au long bâtiment des halles aux blés.

A l'avant-plan, nous remarquons la belle silhouette de la tour d'église dont les charpentes passent successivement d'un cube à un autre, reliés par une superposition de toitures ; elle est à rapprocher du donjon Burbant, à Ath (Fig. 39), une même inspiration semblant avoir présidé à la composition de ces deux superstructures.

*FIGURE 28. NIEUPOORT, 1860. PLAN DE LA
VILLE.*

Ce qui, dans le site de Nieuport, attire tout particulièrement l'attention de l'urbaniste, c'est la part importante qu'a prise l'homme dans l'implantation de la ville.

Une volonté bien déterminée s'est imposée en y créant un tracé en damier que l'on découvre si rarement dans nos cités belges du moyen âge (1163). A l'encontre des agglomérations radio-concentriques qui se développent naturellement, nous nous trouvons devant un principe type colonisateur, avec des voies droites parallèles entre elles, sept en direction nord-sud au départ et quatre perpendiculaires aux précédentes, de direction est-ouest. On préconise ce système pour la facilité du tracé et pour l'économie de la construction.

Quant au cadre géographique, ce sont d'abord les redans très avancés des anciennes fortifications de Vauban qui ornent ce damier d'une élégante parure. C'est ensuite une série de canaux et de cours d'eau qui s'épanouissent en éventail et contournent la ville fortifiée, tout en portant la prospérité jusque dans l'arrière-pays en direction de Dunkerque, Furnes, Ostende et Bruges. A leur raccordement, là où ils débouchent en un seul point dans l'Yser, la cité a pris tout son essor. La rivière devient ensuite un large chenal maritime, lequel — sur deux kilomètres — chemine vers son embouchure sur la mer du Nord.

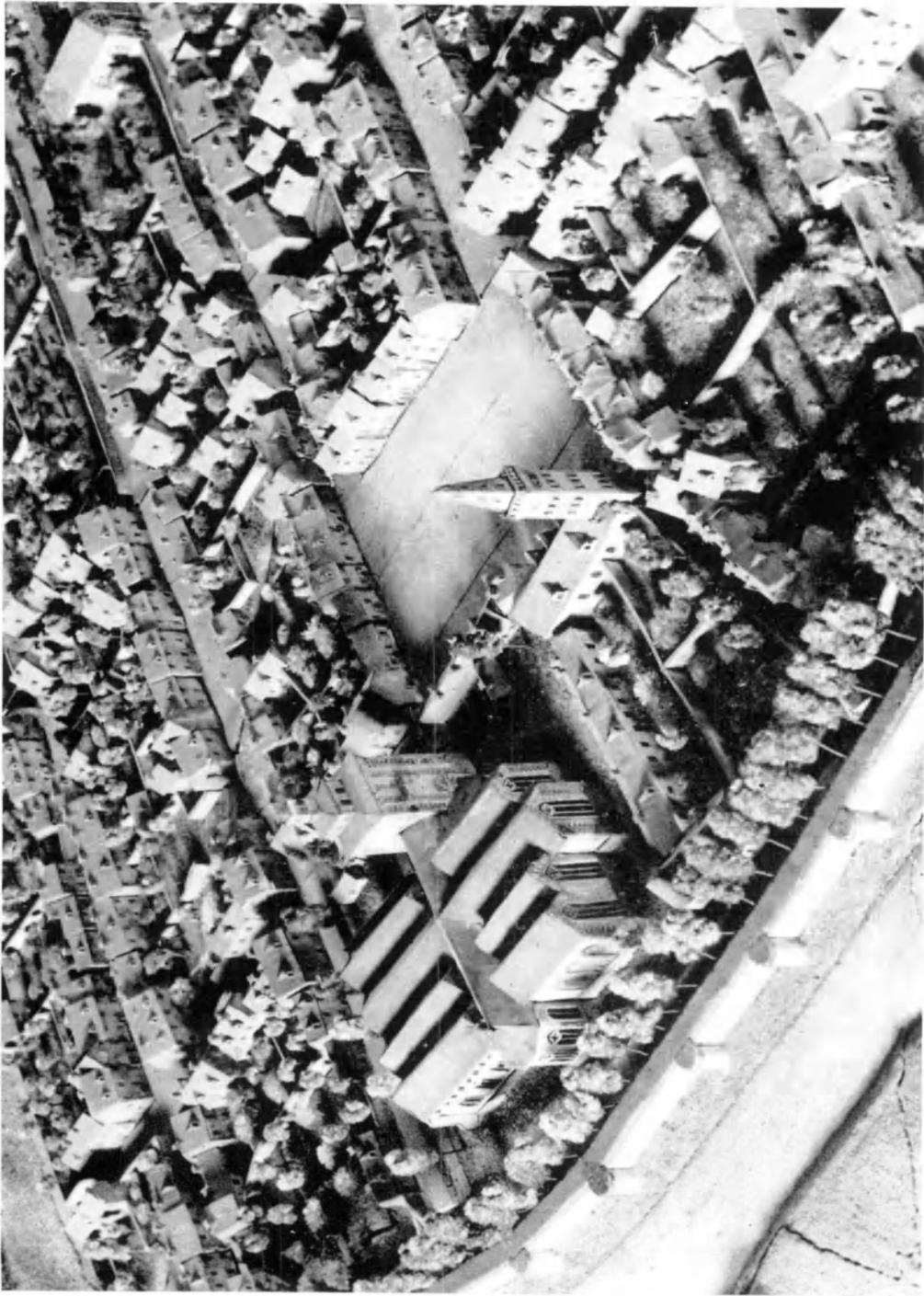


Fig. 30. — Neuport, 1698, - La GrandPlace, - Vue vers le nord-ouest. (Musée des Plans-Reliefs, Paris)

Vauban joua un rôle actif dans ces conceptions, utilisées avec grand succès en 1914 pour la défense du pays comme nous l'avons signalé dans nos commentaires.

FIGURE 29. NIEUPORT. PLAN ÉTABLI ENTRE 1850 ET 1865 PAR P. C. POPP, INGÉNIEUR ET GÉOGRAPHE À BRUGES.

Le damier rigide inclut le marché dans son quadrillage mais la place rectangulaire garde son caractère fermé bien accentué, les voies d'accès étant reportées sur les angles.

La longueur de l'espace est de 80 mètres et sa largeur est d'environ 50 mètres. A chaque extrémité d'un des longs côtés, sont implantées les halles et l'église avec sa tour carrée, séparées par de petites habitations. En face, le corps de garde avance sur l'alignement.

FIGURE 30. NIEUPORT, 1698. LA GRAND' PLACE. VUE VERS LE NORD-OUEST.

À l'avant-plan, nous voyons le mur d'enceinte, la rangée d'arbres traditionnelle garnissant les remparts et dissimulant la ville aux yeux de l'ennemi.

Beaucoup de verdure se remarque à l'intérieur de la cité.

Dominant le relief, nous avons l'église paroissiale datant du XV^e siècle, avec sa tour massive et sa nef centrale dans le prolongement, comptant — à droite et à gauche — quatre bas-côtés très allongés qui donnaient à l'édifice une vaste surface rectangulaire utilisable. Le plan Popp, établi un siècle et demi plus tard, montrera la suppression des premiers bas-côtés contre la tour.

Plus à droite, se situent les halles au blé, avec le beffroi surmonté d'une flèche pointue, toute en pierre, dont les jours se répètent sur les façades.

Autour de la place, se rangent des petites maisons très simples aux toitures à double pente, les écoulements sont parallèles aux alignements.



FIG. 31. — NIEUPORT, photo 1961. - La Grand'Place. Vue vers le nord-ouest.
(Photo Nels)

*FIGURE 31. NIEUPORT. PHOTO 1961. LA
GRAND'PLACE. VUE VERS
LE NORD OUEST.*

Complètement sinistrée pendant la guerre 1914-1918, cette place fut reconstruite avec de plus grands moyens financiers qu'autrefois.

Les pignons prennent corps dans les couvertures, mais partiellement ; ce sont plutôt de larges lucarnes triangulaires en briques. Les maisons s'élèvent, les tonalités des façades et des toitures varient et, perdant leur simplicité de forme et de couleur jaune, leur unité d'antan a disparu.

FIGURE 32. NIEUPORT, 1905. LA GRAND' PLACE. VUE VERS LE SUD.

et

FIGURE 33. NIEUPORT, PHOTO 1961. LA GRAND'PLACE. VUE VERS LE SUD.

La première de ces vues montre de gauche à droite les halles surmontées du bellroi accusant l'angle de la place, dont la flèche a sensiblement diminué en hauteur depuis 1698, puis des maisons sans prétention dissimulant le pied de la tour massive et trapue de l'église Notre-Dame.

Mais quelle ligne esthétique splendide ! Tout paraît bas dans le paysage, souligné de longues horizontales. Les édifices s'imposent, énormes, et contrastent avec les petites façades.

Cet ensemble, entièrement détruit, fut reconstruit avec quelques modifications après la première guerre mondiale. La silhouette des halles de 1900 est réédifiée en 1925, sauf les quatre nouveaux pinacles élevés aux coins de la tour. Les petites maisons ont été remplacées par l'hôtel de ville orné d'un pignon partiel et de lucarnes en maçonnerie. La tour de l'église n'a plus rien de commun avec l'élément massif de 1900. La flèche actuelle rappelle celle existant sur les halles en 1698 et elle s'est vu adjoindre — en plus — le type de pinacles placés sur le bellroi. Cette répétition des mêmes éléments est regrettable puisqu'elle diminue l'originalité de la composition.

Nous nous trouvons en présence d'une évolution des silhouettes qui, se découpant sur un même plan dans un fond de ciel, a donné à chaque époque son caractère propre à la place de Nieuport.

Cependant, la juxtaposition de trois bâtiments officiels à destinations différentes, se contrariant dans les proportions et se nuisant mutuellement, est fâcheuse. Les petites maisons évitaient la dualité des masses. Elles agrandissaient et raccordaient les uns aux autres les édifices voisins ; leur suppression a fait perdre toute échelle de comparaison et a enlevé toute possibilité de recréer le pittoresque d'autrefois.



FIG. 32. — NIEUPORT, 1905. - La Grand Place. Vue vers le sud.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)



FIG. 33. — NIEUPORT, 1961. - La Grand Place. Vue vers le sud.

(Photo Hill Nols)

CHARLEROI
sur la Sambre
Province de Hainaut

Plan-relief construit en 1696 et réparé en 1789.
Hôtel des Invalides, Paris.

Classé parmi les monuments historiques français,
par décision du Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, en date du 22 juillet 1927.

Dimensions : 4,05 m sur 3,40 m.

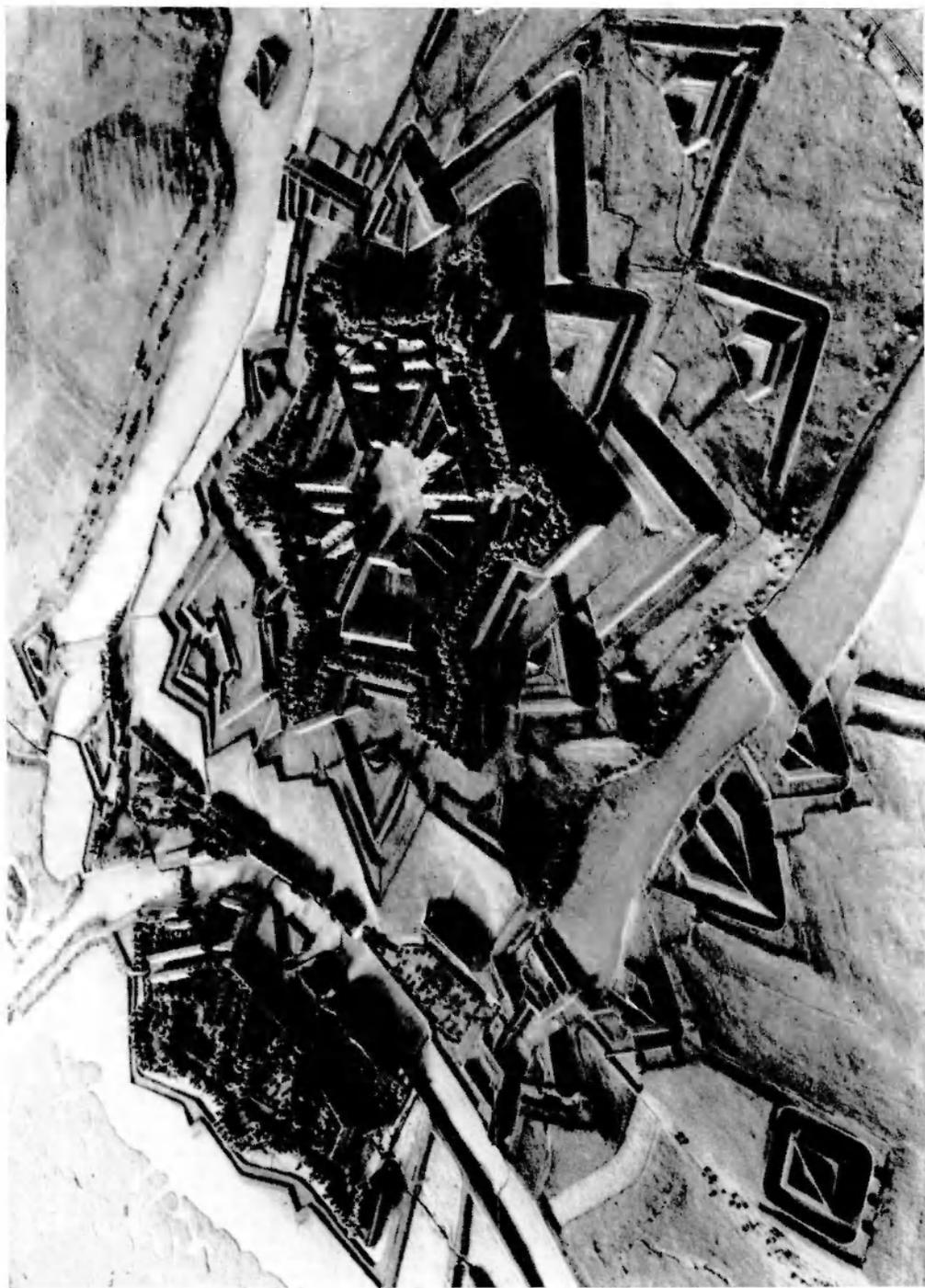


Fig. 34. — CHAUMONT, 1696. - Vue d'ensemble vers le sud-ouest. (Musée des Plans-Reliefs, Paris)



FIG. 35. — CHARLEROI, 1867. - Agrandissement de Charleroi présenté par la Commission instituée le 28 mai 1867 et adopté par l'Administration communale. Projet dessiné sur plan P. C. Popp, Bruges.

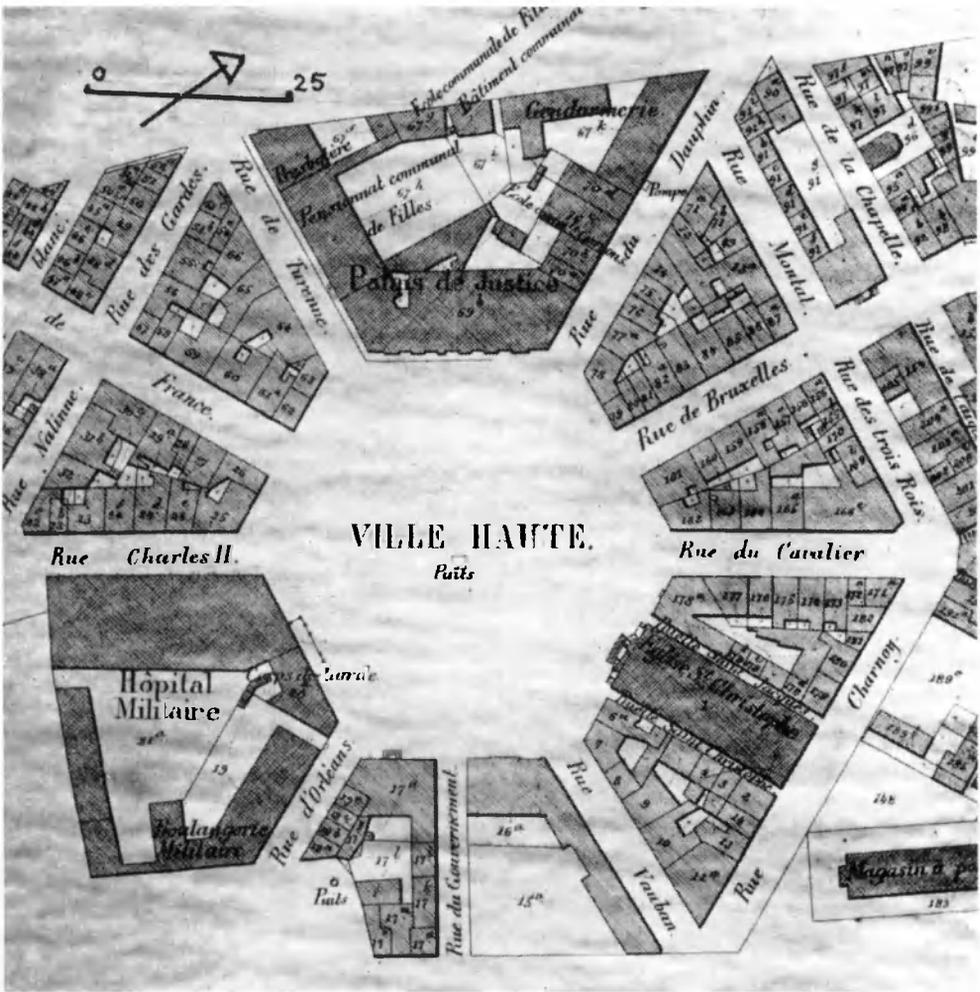


FIG. 36. — CHARLEROI. - Extrait du Plan établi entre 1850 et 1865 par P. C. Popp, Ingénieur et Géographe à Bruges. (Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles)

*FIGURE 34. CHARLEROI, 1696. VUE D'ENSEMBLE
VERS LE SUD OUEST.*

Véritable composition à la Vauban, ce plan d'ensemble montre la ville forte à six branches établie en hexagone sur un éperon entouré d'eau, décrivant dans les détails toute l'importance des ouvrages de défense modelés sur le terrain. Ceux-ci avancent en cascades toujours plus développées, pour contrarier les attaques et éloigner la portée des coups de canon.

Cette cité, initialement créée en l'honneur du roi d'Espagne Charles II, devint par ces travaux l'une des plus puissantes places du pays.

À gauche, on remarque l'extension de la ville au-delà de la Sambre. Elle avait également ses remparts et l'eau la cernait de toutes parts. Elle se trouvait placée directement sous la protection de l'ouvrage défensif.

*FIGURE 35. CHARLEROI, 1867. AGRANDISSEMENT
DE CHARLEROY PRÉSENTÉ PAR LA
COMMISSION INSTITUÉE LE 28 MAI
1867 ET ADOPTÉ PAR L'ADMINISTRA-
TION COMMUNALE.*

Lorsque l'on démantela la forteresse, entre 1866 et 1868, des projets d'extension de la ville furent établis. La carte laisse apparaître les fortifications de l'ancienne ville, sur lesquelles la cité nouvelle s'étendit en premier lieu vers le plateau.

Ce plan d'aménagement fournit un emplacement pour chaque fonction essentielle. On y repère : hôtel de ville, hôtel des postes, trois écoles, bassin de natation, bassin de transbordement, abattoir, théâtre, jardin, église, caserne, champ de manœuvres, hospice et cimetière. Toutes ces fonctions sont proposées entre rues et boulevards projetés sur les terrains militaires désaffectés qui entourent le noyau central.

Les constructions s'élèveront à une cadence accélérée. Charleroi connaîtra un essor extraordinaire car elle s'affirmera comme centre régional d'un vaste bassin houiller et deviendra l'un des points principaux d'activité de l'industrie métallurgique.

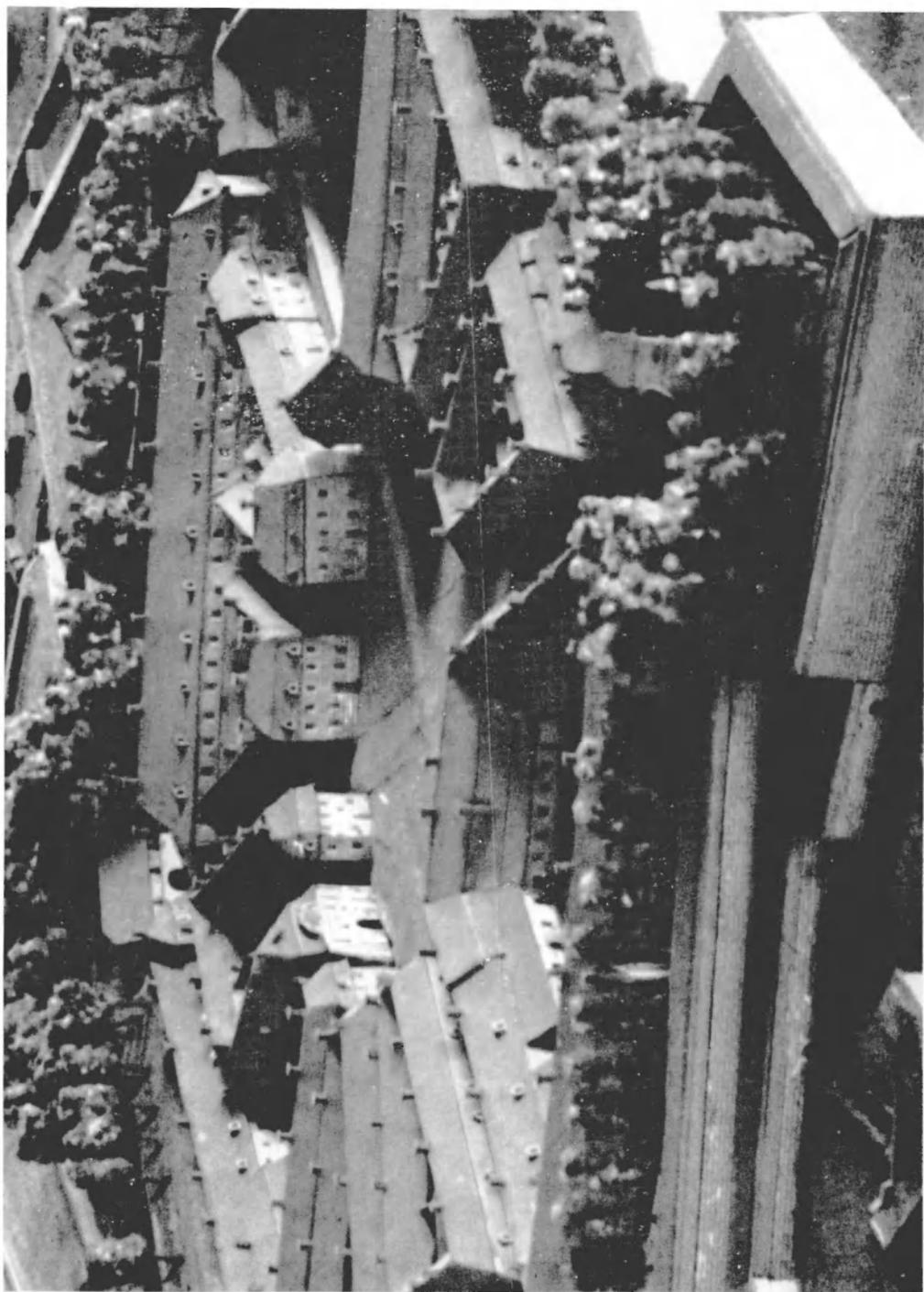


FIG. 37. — CHARLEROI, 1696. - Place de la Ville Haute. Vue vers l'est. (Musée des Plans-Reliefs, Paris)

FIGURE 36. CHARLEROI. EXTRAIT DU PLAN
ÉTABLI ENTRE 1850 ET 1865 PAR
P. C. POPP, INGÉNIEUR ET GÉO-
GRAPHIE À BRUGES.

Initialement, cet espace ne représentait pas un marché, mais une place à caractère purement militaire.

Vu sa fonction de place d'armes, elle constituait un vaste espace destiné aux exercices et aux rassemblements. Sa forme hexagonale mesure 50 mètres de côté.

Neuf voies dirigées en système rayonnant allaient droit aux fortifications et permettaient à la défense de se déplacer rapidement pour renforcer l'un ou l'autre point lors des agressions.

Une rue se situe dans chaque angle du polygone et les côtés apparaissent avec une alternance de pleins et de vides, c'est-à-dire qu'à trois reprises un bâtiment large est opposé à deux autres plus petits séparés par une rue supplémentaire.

En perspective, on voit dans le prolongement de celle-ci un des blocs construits, réservés successivement au Palais de Justice (aujourd'hui Hôtel de Ville), à l'Église Saint-Christophe qui a subsisté jusqu'à nos jours, et à l'Hôpital, emplacement devenu propriété privée.

Au centre, se repère le puits d'eau potable.

FIGURE 37. CHARLEROI, 1696. PLACE DE LA
VILLE HAUTE. VUE VERS L'EST.

Cette vue montre, à l'avant-plan, le détail des fortifications dominant les fossés. Sur les remparts des arbres touffus dissimulent la ville aux regards des assaillants : les longs blocs d'immeubles étirent leurs toitures immenses, dirigées vers la place. Tout est représenté jusqu'aux moindres choses.

Mais ce qui a le plus de valeur à nos yeux, c'est l'aspect des façades qui respectent, toutes, une même ordonnance selon la coutume chère à cette époque, imbuée de mesure et de proportion. Chacune d'elles — dominant sur la place — est identique à l'autre, avec corniche imposée et même forme de toiture mansardée.

Seule tranche dans l'ensemble — mais si peu — l'église, rehaussée par un demi-cercle de maçonnerie avançant dans la couverture.

On voit, créé d'un seul jet, l'équilibre de ces compositions de places publiques « à la française » avec leur somptueuse régularité classique.

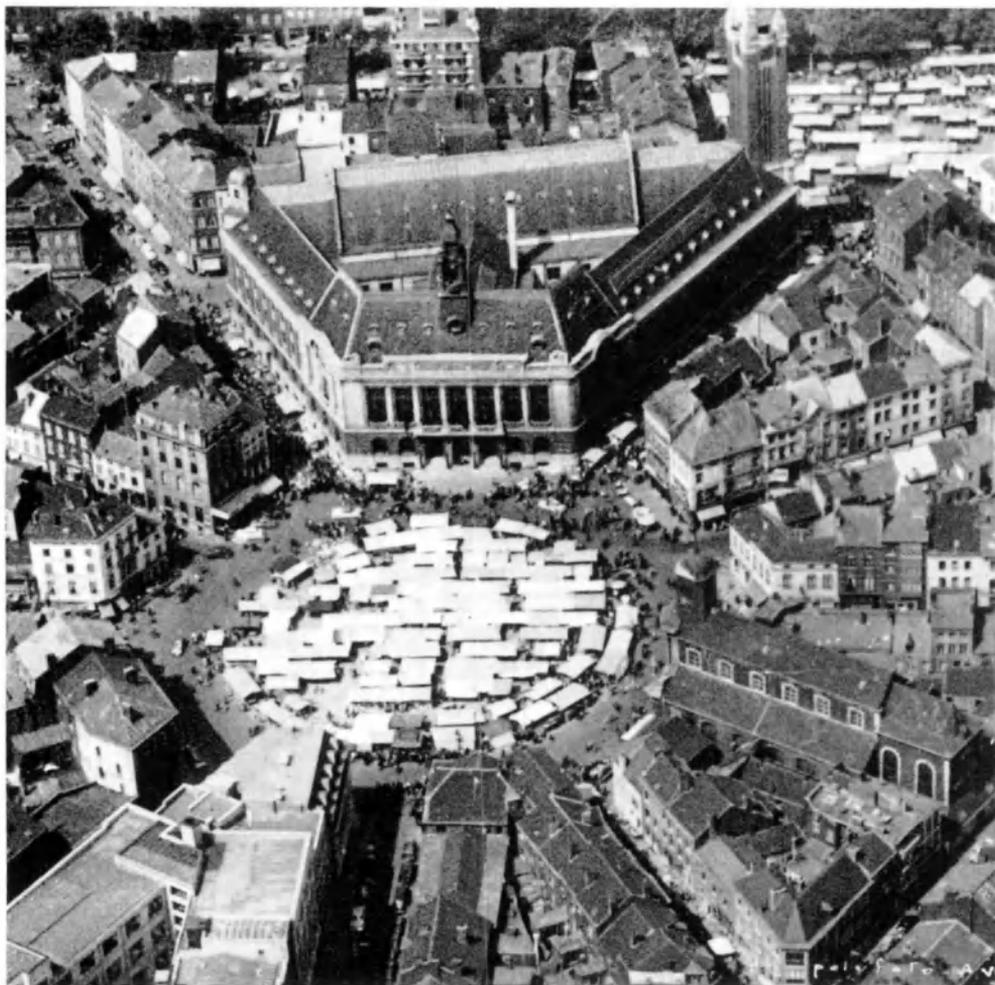


FIG. 38. — CHARLEROI. PHOTO 1960. - Place de la Ville Haute, Vue aérienne.
(Autorisation Polyfoto)

*FIGURE 38. CHARLEROI. PHOTO 1960. PLACE
DE LA VILLE HAUTE. VUE
AÉRIENNE.*

La persistance du plan laisse apparaître le tracé central de l'ancienne ville : elle est présentée sous un jour typique avec ses échoppes de maraîchers.

Mais cette place, dominée par son hôtel de ville et son église, est devenue un carrefour de circulation.

Rien ne subsiste à présent de l'ordonnance des façades et des longs bâtiments anciens. L'initiative privée agissant sans directives a eu tôt fait de détruire le travail de l'artiste, accompli dans un but de pure esthétique.

ATH
sur la Dendre
Province de Hainaut

Plan-relief construit en 1668 et réparé en 1744 et 1790.
Hôtel des Invalides, Paris.

Classé parmi les monuments historiques français,
par décision du Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, en date du 22 juillet 1927.

Dimensions : 4,80 m sur 3,78 m.

FIG. 39. — ATH, 1668. - Château Burbant. Vue vers Fouest.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

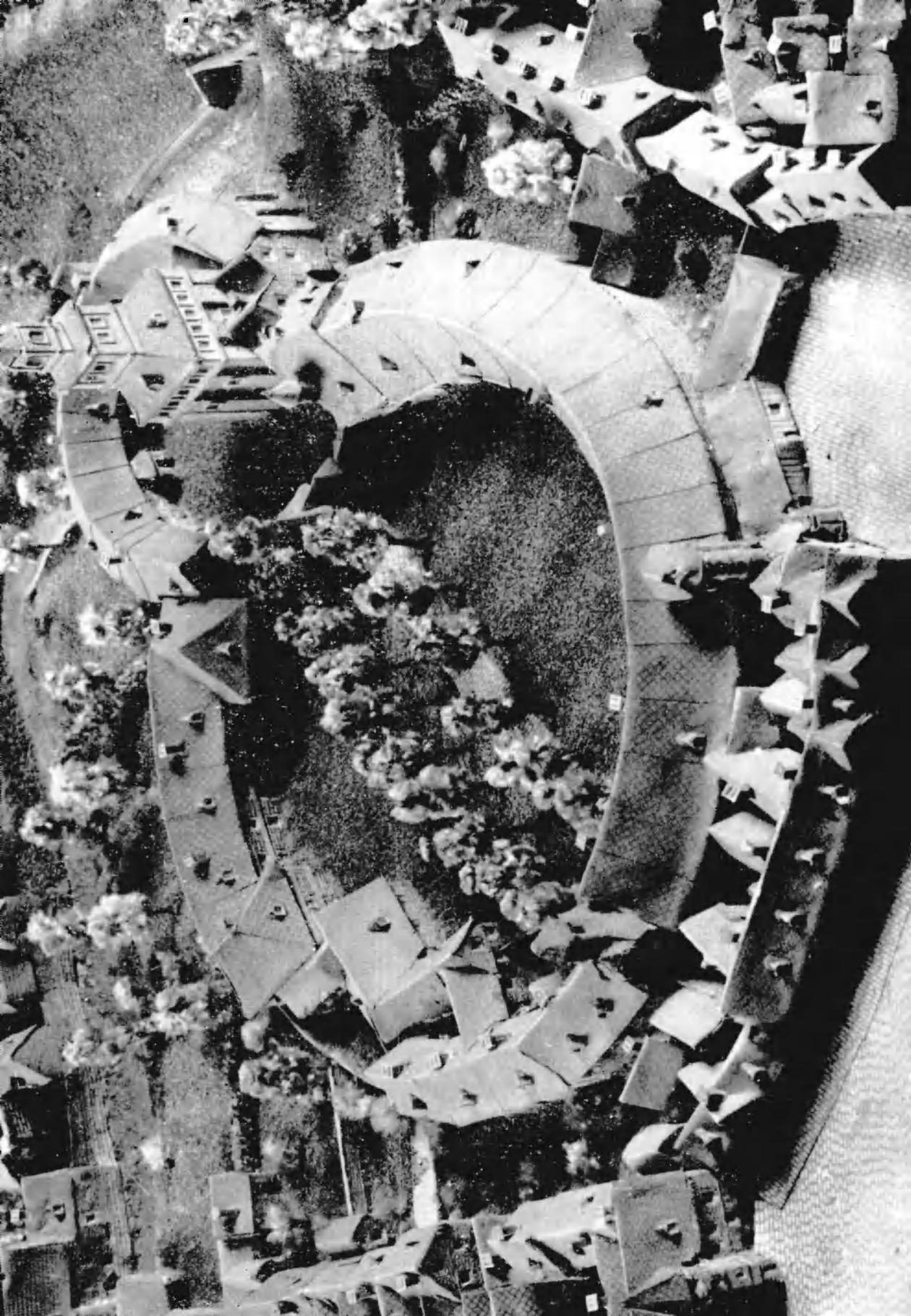


FIGURE 39. ATH, 1668. CHÂTEAU BURBANT.
VUE VERS L'OUEST.

Le plan-relief de la place d'Ath est le plus ancien de toutes les pièces de cet ordre, exposées dans le Musée des Invalides.

Après un siège mémorable dirigé par Louis XIV en personne, le 20 décembre 1668, Louvois écrivait à Vauban : « Vous savez que j'ai dessein de faire faire un relief de la place d'Ath, comme elle sera lorsqu'elle sera achevée. Je vous prie de ne pas manquer de laisser ès mains de Lalande des plans et profils très justes afin que celui que je chargerai de faire ce relief puisse, lorsqu'il ira sur les lieux, l'exécuter. »

L'intérêt que suscita cet ouvrage fit prendre au Roi la décision de faire réaliser semblables études pour d'autres places fortes.

La vue que nous avons sous les yeux est orientée depuis le marché vers le château Burbant. Dans la petite cour circulaire domine le donjon ; ses côtés sont égaux et la superstructure très spéciale de ses charpentes passe successivement d'un cube à un autre plus petit par un jeu de toitures très simples qui donne de l'élégance à sa silhouette. Chaque niveau est percé de baies carrées de mêmes proportions. Il est curieux de le comparer au clocher de l'église de Nieupoort du XVII^e siècle (Fig. 27) qui présente à peu près la même disposition.

Autour de lui, on remarque la courbure des toits couvrant les bâtiments disposés en cercle, ainsi que l'avant-corps accolé aux façades. Seul cet ensemble-ci a subsisté jusqu'à nos jours.

Une allée plantée d'arbres traverse une seconde cour ronde, beaucoup plus vaste ; elle conduit à une entrée surmontée d'une tour de guet.

Des fortifications furent construites dans la suite autour de la ville et l'importance stratégique du château s'estompa. Ses fossés furent remblayés ; sur leur emplacement donnant vers la place — et qui figure au plan du XVI^e siècle — s'alignent de petites maisons adossées à l'enceinte seigneuriale. Les couvertures de ces habitations ont une pente uniforme à deux inclinaisons avec quelques pignons partiels qui ornent les façades. À gauche, le corps de garde : une élégante tourelle se détache de la construction. La petite place du Marché aux Toiles, qui n'existait pas au siècle précédent, apparaît après suppression de quelques habitations et des pièces d'eau protégeant autrefois la place forte.



FIG. 40. — ATH, 1869. - Plan de la Ville.

FIGURE 40. ATH, 1869. PLAN DE LA VILLE.

Dans le passé, maintes voies serpentant dans la ville se dirigeaient vers les portes situées dans quatre directions principales, elles permettaient d'éviter la Grand'Place.

Les transformations lentes et successives des derniers siècles ont drainé tout le trafic vers le centre. Elles ont fait perdre à la place son ambiance locale et le calme favorable au développement de sa fonction de marché, ainsi que de ses activités particulières.

Cette carte montre l'importance acquise par ces voies se dirigeant directement vers le cœur de la cité qui est devenu un vaste carrefour de circulation.

La rivière, en encerclant la ville, marque l'emplacement des anciens remparts qui furent appuyés au-delà de ces limites par les redans des fortifications de Vauban. Sur ce document apparaît le tracé du chemin de fer avec sa gare, située au sud, laquelle attirera l'extension des habitations dans cette direction.

FIGURE 41. ATH. LEVÉ ENTRE 1550 ET 1567.
EXTRAIT DU PLAN DE DE-
VENTER.

Jacques Ruelofs, connu sous le nom de Jacques de Deventer, du lieu de sa naissance aux Pays-Bas, établit les tout premiers plans intéressant nos villes et qui représentent l'époque où ces centres atteignirent une grande prospérité.

Leur auteur reçut commande de Philippe II pour : « Visiter, mesurer et desseigner toutes les villes de par deça, aussy les rivières et villages voisins, semblablement les passaiges et destroietz des frontières et tout rédiger en ung livre, contenant pourtraict de chacune province, en quoy luy conviendra vacquer plus de deux ans. »

Il lui fallut, en réalité, 17 années pour mener à bien son œuvre comprenant 152 feuilles réunies en un atlas groupant les villes de Belgique du XVI^e siècle.

Ces plans furent publiés de 1884 à 1924 par Ch. Ruelens. L'éditeur signale dans sa préface : « de Deventer ne songeait pas à dessiner des plans à vol d'oiseau ; géographe et géomètre, il se préoccupait surtout de mettre chaque chose à sa place mathématique, de réduire ses levés à la même échelle, d'observer les proportions, en un mot d'exécuter une œuvre de topographie pure. »

Les feuilles sont pointillées à l'aiguille dans l'axe des rues, des chemins, des rivières. Elles ont donc manifestement servi à une opération de décalque, telle qu'on la pratiquait jadis.

Nous extrayons de ce tracé le centre de la ville. On remarque le donjon avec la cour basse et la grande cour, chaque partie étant entourée d'eau. Un passage les reliait au marché, qui date de 1595 ; sa forme assez circulaire est due à l'obliquité de certains alignements du sud. Le pilori était implanté au centre de l'espace libre.

Bien qu'assez flou, chaque emplacement se révèle dans ce dessin. On distingue tours et clochers, blocs des maisons affirmés par les tracés des voies, et le rôle important que joue l'eau dans la localisation des fonctions urbaines.



FIG. 41. — ATH. — Levé entre 1550 et 1567. Extrait du Plan de Deventer.
 (Bibliothèque de l'Université Libre de Bruxelles)



FIG. 42. — ATH. — Extrait du plan établi entre 1850 et 1865 par P. C. Popp,
 Ingénieur et Géographe à Bruges.
 (Archives de la Bibliothèque Royale, Bruxelles)

FIGURE 42. ATH. EXTRAIT DU PLAN ÉTABLI ENTRE 1850 ET 1865 PAR P. C. POPP, INGÉNIEUR ET GÉOGRAPHE, À BRUGES.

Les premiers relevés *exacts* de nos villes sont dus à cet ingénieur.

En direction est-ouest, la largeur de la place est d'environ 90 mètres et sa profondeur, prise vers l'église Saint-Martin, est de 75 mètres ; mais la perspective s'allonge et va jusqu'à 150 mètres lorsqu'on y incorpore le Marché aux Toiles.

Ce plan figure de très près la situation actuelle et il est intéressant de le comparer au relevé réalisé par de Deventer. On y remarque l'élargissement de certaines rues donnant sur la Grand'Place et, pour comprendre la forme incurvée à l'ouest, il faut se rappeler la présence du vieux château : les maisons accolées à ses murailles en suivaient les courbes et ce tracé a été conservé.

Sauf pour le Marché aux Toiles, plus récent, on reconnaît les principaux alignements qui n'ont été modifiés qu'au sud où ils étaient arrondis, comme constaté sur le plan de 1550.

Signalons à l'ouest le corps de garde dont la vue était dégagée vers le marché, tandis qu'à l'est l'église Saint-Martin, le long de la Dendre, était implantée à l'arrière des habitations bordant la Grand'Place.

FIGURE 43. ATH, 1955. LE CENTRE. PHOTO AÉRIENNE. VUE VERS L'EST.

A l'avant-plan, le donjon Burbant déchapeauté, entouré des vieux bâtiments circulaires. Plus loin, l'emplacement de la grande cour ronde encore repérable dans la partie gauche où des plantations existent dans les jardins. La partie droite a été entièrement modifiée par une construction en fer à cheval.

Au milieu de la photographie apparaît le marché, sur le pavé duquel on observe les marques des importants courants de circulation qui laissent, au centre, un vaste triangle inoccupé. À sa gauche, nous distinguons le Marché aux Toiles et, en bordure du cadre, la tour de l'église Saint-Martin.



FIG. 43. — ATH, 1955. - Le centre. Photo aérienne. Vue vers l'est.

(Autorisation Polyfoto)

FIGURE 44. ATH. PHOTO 1961. COUR AU
PIED DU CHÂTEAU BURBANT.
VUE VERS L'OUEST.

Vue plongeante prise de la tour vers la Cour Basse. Les vicissitudes des temps firent de ces dépendances, successivement un dépôt d'artillerie, un arsenal, une menuiserie, des remises.

Le tracé est particulièrement harmonieux, bel exemple de tonalités uniformes composant un centre historique de valeur. Les toitures sont incurvées et les constructions disposées en demi-cercle sont mises en relief par un jeu curieux d'avant-corps et de pans inclinés. Ces éléments très variés augmentent le relief et ramènent les dimensions des bâtiments à l'échelle humaine par leurs saillies et proportions.

Comme on peut le voir, ils n'ont guère été modifiés dans leur structure extérieure depuis la réalisation du plan-relief de 1648.

FIGURE 45. ATH. 1900. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS LE NORD.

et

FIGURE 46. ATH. 1958. LA GRAND'PLACE.
VUE VERS LE NORD.

Analysons l'évolution de ce cadre urbain qui s'offre, à première vue, à ceux qui arrivent sur la place par le sud ou l'ouest : à notre tour, arrêtons-nous pour comparer deux aspects qui prédominent.

Nous voyons d'abord la ligne des toitures fuyant vers le fond du tableau avec — au-dessus — le clocher ellilé. Bien que l'église Saint-Martin ait ses assises éloignées de la place, cette flèche élancée et élégante s'impose dans le paysage.

Le regard se tourne ensuite vers la maison espagnole, avec son pignon à gradins qui présente de belles proportions. Pour le surplus des constructions, les éléments sont simples, ils plaisent sans plus. Les faites des toitures différent mais leur base est raccrochée à une dominante de corniches qui se prolongent à un niveau uniforme.



FIG. 44. — ATH, 1961. - Cour au pied du Château Burbant. Vue vers l'est.
(Copyright A.C.L., Bruxelles)

La tonalité des façades varie légèrement. L'ensemble est heureux et, avec le temps, il a acquis du pittoresque.

Depuis 1900, des changements se sont produits et, si la flèche de l'église Saint-Martin attire toujours l'attention, on est surpris de constater qu'elle semble se poser sur un vide. L'effet est extraordinaire pour un urbaniste : en supprimant la toiture d'une maison qui formait transition et l'éloignait du spectateur et, en créant cette grande arcade commerciale dans sa façade, la flèche — située loin à l'arrière — paraît flotter dans le champ visuel.

Le commerçant qui avait été autorisé à effectuer cette transformation devait être loin de s'imaginer les conséquences que son initiative pourrait avoir sur la composition du site urbain. Et l'on frémit en pensant aux résultats de toute création en hauteur d'immeubles — même éloignés de la place — mais situés dans son prospect. L'apparition de ces blocs, en opposition avec la flèche, serait d'un effet regrettable.

Ce qui attire aussi notre attention c'est, parmi la simplicité des matériaux de toitures existants, l'emploi de l'amiante-ciment qui crée une tache claire, unie, contrastant avec le voisinage.

Et, quand nos yeux s'arrêtent enfin sur la maison à gradins, ils glissent instinctivement à droite, vers la construction en terrasse qui s'efforce d'accrocher le regard du passant.

Les interventions du public, survenues ces dernières années, démontrent avec quelle facilité se dégrade un ensemble non contrôlé.

FIGURE 47. ATH, PHOTO 1961. LA GRAND' PLACE. VUE VERS LE NORD.

La beauté simple de la place de 1900 — dont nous venons de parler — nous l'avons admirée car, dans les deux dominantes formées par la maison à gradins et la flèche, rien ne venait contrarier sa valeur artistique.

La présente photographie plaide en faveur d'un urbanisme mieux adapté. Pourquoi laisser trop de liberté à l'initiative privée si celle-ci en abuse ? Et cependant, en examinant les détails de cette transformation moderne, on suppose un désir de bien faire (c'est l'argument couramment avancé). On utilise facilement des matériaux de prix : ici, aucun souci d'économie ne semble avoir prévalu dans le choix des briques de parement, les pierres blanches abondamment employées ainsi que les pierres bleues. On a réussi un effet de contraste dans les éléments. Cependant, pourquoi devient-elle surprenante à cet endroit, alors qu'elle eût été plausible dans d'autres quartiers ? Tout simplement parce qu'il y a reculé sur la place et qu'en conséquence la vue d'ensemble doit primer. Notre esprit critique est trop intentionnellement éveillé par cette maison érigée en contraste flagrant avec ses voisines et qui — placée à cet endroit — a perdu l'occasion d'être simple. Nulle autre préoccupation n'a sans doute dominé que celle d'un immeuble à transformer. Couverture en terrasse, surélévation au-dessus des autres corniches, proportions horizontales des baies, couleur trop voyante des éléments, sont regrettables.

L'harmonie d'une place est tout particulièrement délicate à réaliser et, constatant les modifications couramment apportées aux ensembles, l'on se demande si une équipe de spécialistes, formés à l'esthétique urbaine, ne devrait pas être consultée pour tout ce qui se fait dans ce domaine ? Nous souhaiterions que la section des Sites de la Commission Royale des Monuments et des Sites soit appelée à s'intéresser au cadre des places.

FIGURE 48. ATH, PHOTO 1958. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'EST.

Prises individuellement, la plupart des façades n'ont rien de spécial, avons-nous dit. Cependant, certaines d'entre elles — plus que d'autres — plaisent parce qu'elles s'intègrent harmonieusement dans l'ensemble.

En analysant les détails, on s'arrête volontiers devant ces trois façades-ci, lesquelles — à elles seules — forment un groupe retenant l'attention. Leurs belles proportions, les matériaux uniformes, donnent une composition du XIX^e siècle agréablement adaptée à l'ambiance de cette place publique.

Devant la succession de manifestations modernistes inhérentes à chaque époque, ne pourrions-nous, à notre tour, tirer parti des leçons du passé en nous inspirant de ce sens des lignes et du balancement des masses dont les œuvres anciennes font preuve si souvent ?



FIG. 15. — ATH, 1900. - La Grand'Place, Vue vers le nord.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)



FIG. 16. — ATH, 1958. - La Grand'Place, Vue vers le nord.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)



FIG. 47. — ATH, 1961. - La Grand'Place. Vue vers le nord.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)



FIG. 48. — Arch. Photo 1958. - La Grand-Place. Vue vers l'est.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)

AUDENARDE
sur l'Escaut
Province de Flandre-Orientale

Plan-relief construit en 1747 à St-Germain-en-Laye,
par Nézot, ingénieur du Roi.

Hôtel des Invalides, Paris.

Classé parmi les monuments historiques français,
par décision du Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts, en date du 22 juillet 1927.

Dimensions : 5,48 m sur 4,16 m.



Fig. 49. — AUDENARDE, 1747. - La Ville, Vue vers Fesl.

(Musée des Plans-Beffés, Paris)

FIGURE 49. AUDENARDE, 1747. LA VILLE.
VUE VERS L'EST.

Très bel ensemble montrant, à l'avant-plan, le fleuve qui s'incurve pour pénétrer dans la ville.

La route d'ouest longe l'Escaut et passe entre ce dernier et les éperons avancés des fortifications du XVII^e siècle. Viennent ensuite la ligne de défense faite de murailles et tourelles, les jeux de saillies qui s'animent tout particulièrement aux abords des entrées de la cité, la porte fluviale aux trois arcades dont les culées baignent dans le fleuve. L'autre porte d'accès routier, à une seule arcade, s'avance en petite tourelle sur l'alignement général.

A l'intérieur des murs, le fleuve s'infléchit et sa dérivation, tout en contournant un îlot, passe sous des ponts en dos d'âne à une ou deux arches.

L'église Sainte-Walburge domine ainsi que l'hôtel de ville, à sa gauche. La ville est réellement engorgée dans ses remparts et nous remarquons l'entassement des petites constructions qui semblent avoir éliminé toute possibilité de verdure.

Enfin, dans l'axe de la place, une rue qui serpente en un dessin très souple met celle-ci en contact avec une porte de l'est.

FIGURE 50. AUDENARDE, 1960. LA VILLE.
VUE VERS LE NORD. PHOTO
AÉRIENNE.

Si nous songeons au cadre géographique, nous percevons toute l'importance que va prendre le site comme carrefour de circulation. Cinq routes principales se dirigent vers la ville, auxquelles s'ajoute l'Escaut qui apporte au pays la prospérité économique. C'est à l'intersection de ces voies — routes et eau — que l'agglomération prit son essor.

A l'intérieur de la cité, deux larges artères parallèles vont en direction nord-sud. Elles aboutissent le long des flancs d'un magnifique hôtel de ville.

La place semble s'incurver pour accentuer le recul de l'église Sainte-Walburge et la mettre en valeur.

Vers l'ouest, le chemin de fer arrête actuellement l'extension de la cité et l'on constate que, dans les campagnes, les frondaisons et le tracé des routes révèlent encore l'emplacement d'anciennes fortifications de Vauban, qui firent de cette ville une place forte de premier plan.

FIGURE 51. AUDENARDE, 1641. EXTRAIT
DU PLAN VEDASTUS DU
PLOUICH, GÉOMÈTRE.

Le document donne une idée de ce qu'était la ville au moment où le relief fut établi.

C'est d'abord sous forme de deux agglomérations distinctes que s'affirme la cité. L'une à l'est — la plus ancienne — appartenait à la Maison de Pamele qui y possédait un château fort et une église du même nom ; l'autre, à l'ouest, constituait l'Oudenaarde proprement dite, laquelle eut son marché, son hôtel de ville et l'église Sainte-Walburge.

Ces deux agglomérations contiguës, réunies, devinrent au XV^e siècle une importante cité industrielle et commerçante en draperie et en tapisserie.

La place publique apparaît ici comme un véritable centre de ralliement. Partant des diverses portes, toutes les rues conduisent à l'espace libre très étendu. Les fonctions essentielles de la ville surgissent nettement : vient en premier lieu le château de Pamele de forme octogonale, noyau de formation de la cité. Implanté dans une boucle de l'Escaut, il a aujourd'hui complètement disparu. Plus bas, nous distinguons le bassin formé par le fleuve et l'intéressante église de Pamele. Ensuite, l'église Sainte-Walburge et l'hôtel de ville très ornementé, adossé aux halles aux draps, avec son beffroi en son milieu qui symbolise les libertés communales.

L'espace situé devant l'hôtel de ville s'étend sur 124 mètres. La flèche de cet édifice s'élève à 40 mètres, donc avec un recul possible de trois fois sa hauteur. Il en est de même des largeurs, sensiblement égales à trois fois celle du bâtiment qui s'impose sur 25 mètres. Ces mesures sont évidemment des limites extrêmes car elles dépassent les règles généralement admises de deux fois l'élévation de la construction principale.

Tournons-nous vers la tour de l'église qui a 88 mètres de haut et nous constatons que la place, dans cette direction, prend des proportions plus harmonieuses.

En réalité, deux places distinctes se chevauchent ici, qui — chacune — dépendent de leur édifice.



FIG. 50. — AUDENARDE, 1960. - La Ville. Vue vers le nord. Photo aérienne.

(Copyright A.C.L., Bruxelles)

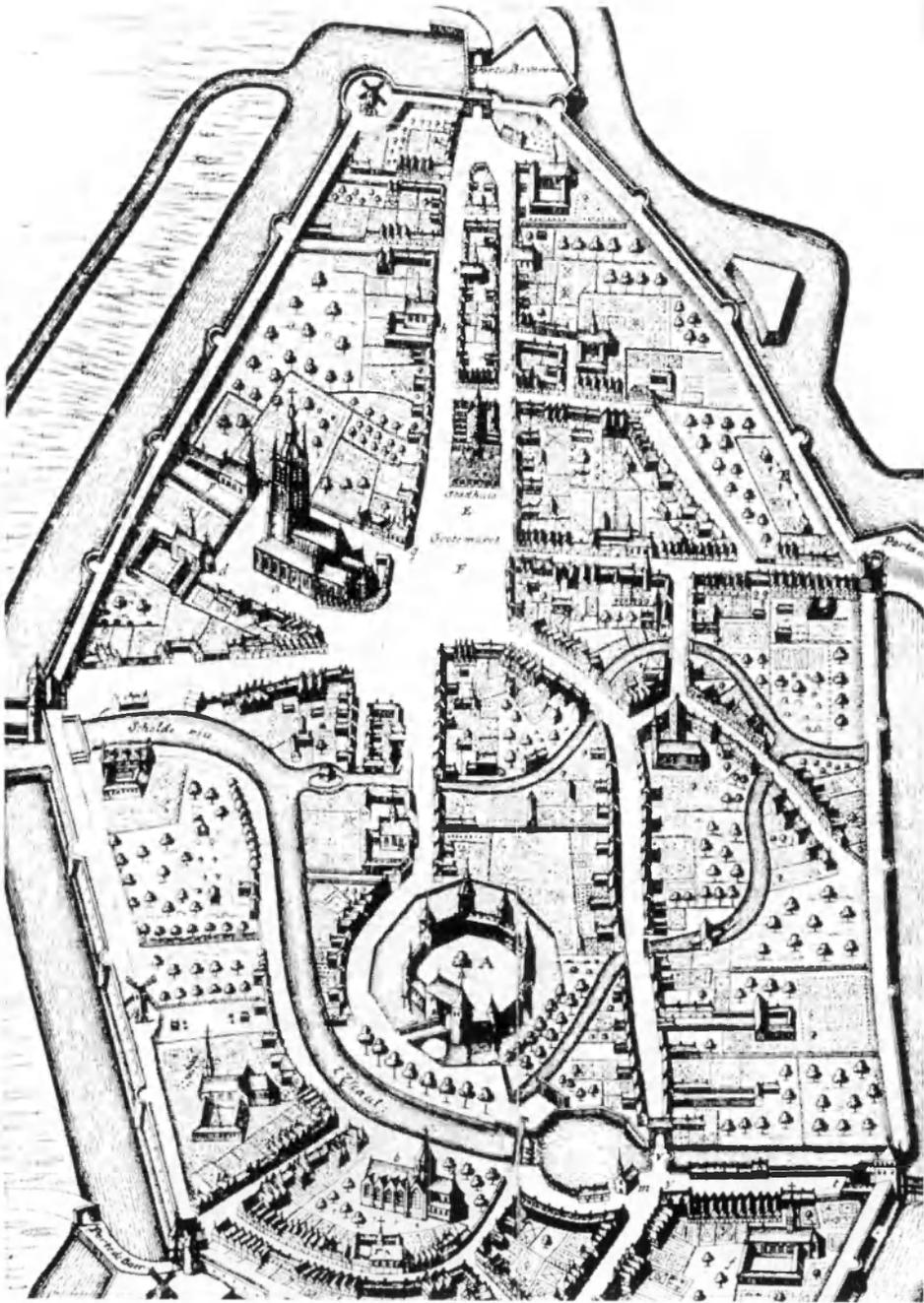


FIG. 51. — AUDENAARDE. 1641. - Extrait du Plan Vedastus du Plouich, Géomètre.

(Sanderus Flandria Illustrata)

FIGURE 52. AUDENARDE, 1747. LA GRAND' PLACE. VUE VERS LE NORD.

Au centre, l'hôtel de ville domine la place. Deux rues passent de chaque côté de l'édifice et prolongent le marché jusqu'à la porte nord, où l'on remarque les murailles plantées d'arbres des ouvrages avancés et les étendues d'eau de défense.

L'alignement extérieur de l'artère, côté est, continue celui du marché et se dirige vers les remparts. L'artère ouest, très large en son départ, va en se rétrécissant légèrement dans la même direction. Elle dévie et son alignement extérieur se décale pour créer la place et réduire quelque peu la largeur de son accès.

Ces deux rues donnent l'impression de ne former qu'un seul ensemble avec le marché. On croirait volontiers que, dans le passé, la bande de constructions qui en fait le centre aurait pu — tout comme dans les terrains domaniaux — être cultivée ou former initialement des jardins devant les habitations. Cette supposition permettrait de justifier la présence de ce rectangle isolé, fortement bâti, au bas duquel nous apparaît le magnifique hôtel de ville qui reflète bien l'ancienne opulence de cette florissante cité.

Rien ne fut épargné en son temps pour réaliser l'édifice que les édiles communales voulaient digne de leur extraordinaire richesse. Il fut commencé en 1526, mais il est intéressant de suivre les hésitations du Magistrat d'Audenarde dans sa recherche de l'artiste capable de concevoir le monument rêvé. En faisant appel aux plus grands architectes de l'époque on réalise — déjà — le concours restreint d'aujourd'hui qui doit révéler l'œuvre la mieux conçue en fonction de l'endroit choisi.

M. Servais, dans son livre *Hôtel de Ville d'Audenarde* cite quelques noms : Maître van der Eycken, qui avait travaillé à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, construisit deux modèles en bois qui ne furent pas admis. Un projet établi par le maître-maçon gantois Jean Stassin fut également rejeté. On accepta enfin les plans et la maquette d'Henri Van Pée, qui venait de collaborer à la construction de la Maison du Roi, à Bruxelles.

Aucune restriction dans les dépenses ne fut consentie. On alla même jusqu'à dépêcher artistes et artisans occupés aux voûtes, galeries, cheminées, cadrans d'horloge, mobiliers, etc. — c'est-à-dire peintres, sculpteurs, maçons, menuisiers, serruriers — en divers endroits du pays pour y étudier les réalisations les plus célèbres avec l'ordre de faire mieux encore.



FIG. 52. — AUDENARDE, 1747. - La Grand'Place. Vue vers le nord.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

FIGURE 53. AUDENARDE, 1747. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'OUEST.

La place se présente ici dans son développement maximum avec, à droite, l'hôtel de ville qui prolonge le long bâtiment des halles aux draps.

A gauche, l'église Sainte-Walburge avec son parvis latéral dont la tour opposée au marché allronte la plaine environnante. Ses nef, transept et chœur, composent un vaste développement de bâtisses qui dominent les environs.

Les maisons avec pignon sur rue — et pignon arrière — sont très allongées, couvrant tous les espaces libres.

FIGURE 54. AUDENARDE, 1747. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'EST.

FIGURE 55. AUDENARDE, 1900. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'EST.

FIGURE 56. AUDENARDE, 1961. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'EST.

Quelques vues d'époques différentes vont nous permettre de comparer l'évolution des maisons privées qui forment le cadre de l'hôtel de ville et de l'église Sainte-Walburge.

Le XVIII^e siècle s'affirme par des pignons sur rue et des toitures allongées ; on distingue des gradins, des remparts et volutes. Tous les immeubles ont sensiblement la même hauteur, soit deux étages sur rez-de-chaussée et une baie dans la partie supérieure de la façade. Les couvertures se prolongent jusqu'aux pignons arrière, les eaux étant récoltées à hauteur des mitoyennetés.

Les portes d'entrée sont surélevées par rapport au niveau de la rue, ce qui laisse supposer l'existence de marches avancées se déployant sur la place.

Mais ce découpage de pignons aura eu une existence limitée puisque la vue reproduisant cette même place un siècle et demi plus tard montre que presque tous ont disparu et ont été remplacés par des pans inclinés. Les immeubles semblent s'élargir ; ce n'est toutefois qu'une impression causée par le rabattement des pointes de façades. Cet abaissement des entours donne l'illusion d'un agrandissement de l'aire centrale.



FIG. 53. — AUDENARDE, 1747. - La Grand'Place. Vue vers l'ouest.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

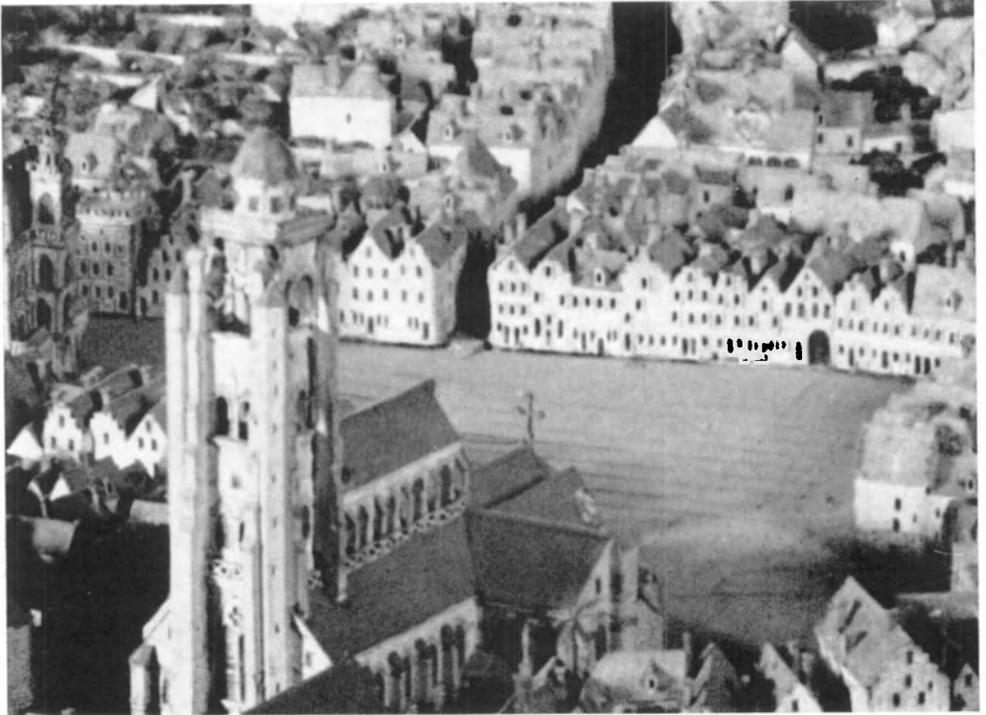


FIG. 54. — AUDENARDE, 1747. - La Grand'Place. Vue vers l'est.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)



FIG. 55. — AUDENARDE. 1900. - La Grand-Place, Vue vers l'est.
(Copyright A.C.L., Bruxelles)



FIG. 56. — AUDENARDE. 1961. - La Grand-Place, Vue vers l'est. Photo aérienne.
(Autorisation SABENA)

Il est curieux que vers 1900 deux rangées d'arbres aient été disposées en quinconce, et l'on est en droit de se demander si l'intention n'aurait pas été de dissimuler ces silhouettes de façades moins élégantes, ou de réduire l'espace — suite à la léthargie économique dans laquelle la ville était tombée.

Ces plantations sont pour nous l'occasion de rappeler leur importance au point de vue hygiène. Parcs et squares sont d'une impérieuse nécessité dans les agglomérations, cependant que la verdure ne semble pas indiquée sur la principale place de marché : bien que belle en elle-même, elle détruit la valeur artistique des points de vue et des perspectives.

Cette place ancienne doit être dégagée. Elle est le lieu d'élection des générations successives qui ont ajouté à son embellissement ; elle doit pouvoir être admirée aisément. L'harmonie des constructions a ici son rôle à jouer en fonction des dominantes et il ne peut être question d'en subdiviser les horizons. Personne ne souhaiterait d'ailleurs voir pousser des arbres sur la Grand'Place de Bruxelles.

Soulignons en passant la présence de la jolie fontaine aux vasques arrondies, offerte en 1675 par Louis XIV à la ville d'Audenarde et placée vis-à-vis de l'hôtel de ville. Elle intervient directement dans la décoration des abords de l'édifice.

Un demi-siècle plus tard, les plantations ont disparu mais les silhouettes des bâtiments n'ont guère évolué. Près de l'édifice public, quelques grandes toitures se sont substituées à celles d'immeubles individuels et l'on repère encore le porche de la huitième maison à partir de la rue perpendiculaire à la place, lequel a subsisté pendant plus de deux siècles.

FIGURE 57. AUDENARDE, 1717. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'ÉGLISE SAINTE-WALBURGE.

FIGURE 58. AUDENARDE, 1900. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'ÉGLISE SAINTE-WALBURGE.

FIGURE 59. AUDENARDE, 1961. LA GRAND' PLACE. VUE VERS L'ÉGLISE SAINTE-WALBURGE.

Étudions l'évolution de la construction individuelle autour d'un monument important aux XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles. Le relief de 1747 est caractéristique à cet égard par ses petites maisons à l'alignement gracieusement incurvé avec pignons sur rue. E. Van de Vyvere a peint ces

façades et sa toile a révélé les détails du découpage des silhouettes — travaillées avec une grande recherche d'ornementation — sans doute à la faveur d'anciens documents.

Nous pensons que leur hauteur a dû être limitée de façon à ne pas dépasser celle des appuis des grandes baies de l'église. En examinant leur abaissement, l'on se dit que bien certainement nos pères avaient établi une servitude esthétique dans le but de protéger l'ordonnance des abords.

D'autre part, leur présence conférait un certain caractère d'activité au marché et donnait une échelle comparative à l'élévation de l'édifice. Pierre Lavedan dit, dans sa *Géographie des Villes* : « Historiquement l'église, puisque c'est d'elle qu'il s'agit surtout, n'a jamais été faite pour être isolée. Elle doit être au milieu des maisons comme le Christ au milieu des hommes. » De son côté, Charles Buls estime que : « Le maître d'œuvre du XIV^e siècle n'a pas rêvé de voir un jour son église se dresser au milieu d'une plaine, loin des modestes maisons qui servaient de norme pour mesurer l'ampleur du temple majestueux. » A son tour, Camille Sitte écrit : « L'isolement est très défavorable à l'édifice même, car l'effet qu'il pourrait produire n'est concentré nulle part, mais il est éparpillé uniformément sur tout son pourtour. »

En d'autres termes, faute de maisons rapprochées de ces grands bâtiments, ceux-ci paraîtraient diminués par manque d'éléments comparatifs et — dans le présent cas — nous devons reconnaître que cette dentelure est justifiée et que les proportions raccordent les dimensions humaines à l'ampleur de la dominante.

Au cours du siècle suivant, la concordance entre gabarits n'est plus respectée, les transformations s'effectuent selon l'initiative de chacun. Aucune considération n'intervient en faveur de la sauvegarde du tableau urbain, les pignons disparaissent et, progressivement, on rehausse les immeubles pour les commodités les plus élémentaires. Une horizontale inesthétique se substitue au découpage ajouré d'autrefois.

La Figure « 1900 » est explicite à cet égard : elle montre jusqu'où peut aller la dégradation d'un cadre architectural parfaitement réussi.

Non seulement l'harmonie est brisée pour la plupart des immeubles s'élevant côté église, mais dès que l'on compare les deux dernières maisons à pignon à la rangée de constructions les prolongeant en direction de l'hôtel de ville, on s'aperçoit que — de ce côté — plusieurs immeubles de la place ont été surélevés d'un étage. A cause de cette proximité, les petites constructions apparaissent plus tassées qu'autrefois et elles semblent être à présent des maisons de poupées.

Cette analyse démontre toute l'importance que revêt l'ensemble : ce n'est pas seulement l'église avec son avant-corps fait de petites maisons, mais aussi les immeubles voisins qui composent le cadre urbain.



FIG. 57. — AUDENARDE, 1717. - La Grand-Place, Vue vers l'église Sainte-Walburge.
(Musée des Plans-Reliefs, Paris)



FIG. 58. — AUDENARDE, 1900. - La Grand-Place - Vue vers l'église Sainte-Walburge.
(Copyright A.C.L., Bruxelles)

En 1961, nous remarquons que des panneaux publicitaires se sont substitués à la plupart des bâtisses qui furent très endommagées par les bombardements de 1914.

Dans le peu de ce qui subsiste, on constate qu'une toiture a encore été surélevée, preuve que tout peut arriver dans l'individualisme.

Certes, il est illogique de vouloir se loger dans des pièces n'ayant peut-être pas la hauteur ou l'espace suffisants, mais — avec l'évolution actuelle de la technique du bâtiment — il serait possible de modifier la destination des maisons XVII^e siècle réédifiées, en créant pour l'ensemble un seul volume intérieur qui permettrait l'utilisation entière, tout en conservant la silhouette dentelée originelle.

*FIGURE 60. AUDENARDE, 1747. CHÂTEAU
DE PAMELE.*

Nous terminerons l'étude d'Audenarde en choisissant le fragment qui reproduit le domaine de Pamele, aujourd'hui disparu.

Construit en 1055 par Baudouin de Lille, il remplaçait celui qui — en 441 — fut élevé par Alaric, roi des Visigoths. Démoli en 1627, un vaste ensemble lui succéda, qui fut définitivement abattu en 1783.

Donc, au moment de l'établissement de cette maquette, le château existait encore mais il était en ruines et les ingénieurs de Louis XV l'ont représenté scrupuleusement dans la réalité d'alors, avec ses dégradations et ses végétations envahissantes.

On peut admirer le souci apporté à l'élaboration de tous ces détails qui font que ces reliefs, trop peu connus de nous, sont également pour l'enseignement une des plus grandes richesses de documentation que l'on possède aujourd'hui sur le tableau urbain des XVII^e et XVIII^e siècles.



FIG. 59. — AUDENARDE, 1961. - La Grand'Place. Vue vers l'église Sainte-Walburge.



FIG. 60. — AUDENARDE. 1747. - Château de Pamele.

(Musée des Plans-Reliefs, Paris)

CHAPITRE IV

CONFRONTATION DES ANALYSES ET COORDINATION DES CONCLUSIONS

Les villes que nous avons examinées devinrent prospères par leur situation géographique et l'ampleur de leurs relations. Ce furent, à l'époque, de grandes cités très convoitées et, de ce fait, puissamment défendues.

Apportant la richesse, la voie de passage — qu'elle soit fleuve ou route — joue un rôle essentiel sur leur formation : elle provoque, en fonction de sa valeur économique, une vitalité qui rayonne sur la région avoisinante.

Le chemin conduisant à ce noyau atteint facilement le faubourg marchand qui, le plus souvent, s'est développé au pied du rempart sous la protection du château ou de l'abbaye. Des échanges vivifiants s'établissent et un marché se crée spontanément qui, très tôt, sera englobé dans les murs seigneuriaux.

Ce fut probablement le cas de Tournai, où la Grand'Place aurait été établie en dehors d'une défense plus ancienne. A Namur, elle se développe au pied de la Citadelle, au-delà de la Sambre ; à Ath, elle s'appuie au Château Burbant et à Audenarde elle prend naissance près du Château de Pamele.

La place devint un centre de ralliement, d'entreposage et d'échanges. Les rues qui y mènent attirent un trafic à ce point important que

d'autres artères deviennent nécessaires pour contourner cet engorgement. Ces dernières se repèrent dans les tracés de Tournai et de Namur de même que dans l'ancienne Ath (de Deventer), tandis qu'à Menin le passage est tangentiel au marché. Au contraire, à Audenarde il draine vers lui toute la circulation et semble être un aboutissement. Nieuport apparaît en damier régulier et Charleroi, qui est une place d'armes, ne fut créée que dans un but stratégique.

Au même titre que l'agora grecque ou le forum romain, le marché du moyen âge était bien le lieu de rassemblement, généralement implanté en dehors des courants de circulation. La Grand'Place de Bruxelles située à côté du Steenweg (rue du Marché-aux-Herbes-Potagères), grande voie marchande qui mettait en communication Cologne et Bruges, en est un exemple typique.

La ville prend un aspect particulier en fonction des voies de contact et du site sur lequel elle se développe : les constructions privées s'ordonnent autour de l'édifice-clé. Elles subiront maintes transformations, chaque époque les marquera d'un caractère différent selon les régions et les matériaux employés. Les goûts de la population les doteront de formes libres.

Une place étant plus facilement saisissable d'un seul coup d'œil, l'émotion s'empare de nous lorsque l'ensemble a des proportions heureuses. Celle du marché, parcimonieusement percée, donne au visiteur une mystérieuse sensation d'environnement qui peut s'expliquer par les effets perspectifs et la forme même des lieux.

1. - LA FORME

FIGURE 61. ÉTUDE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTES PLACES ANA- LYSÉES ET RAMENÉES À UNE MÊME ÉCHELLE.

Bien des problèmes relatifs à l'aspect esthétique du cadre urbain se sont posés, mais ils apparaissent le plus souvent comme des cas d'espèce qui sont d'ailleurs développés différemment selon les caractéristiques de chaque site.

Tournai, Menin et Namur, peuvent être classées parmi les places de rassemblement à caractère spontané. Celles créées de toutes pièces nous donneront Charleroi et Nieuport. Audenarde, avec son Hôtel de Ville axé sur l'espace libre, s'impose dans la catégorie des places à caractère monumental, tandis qu'Ath est devenue un lieu de trafic intense.

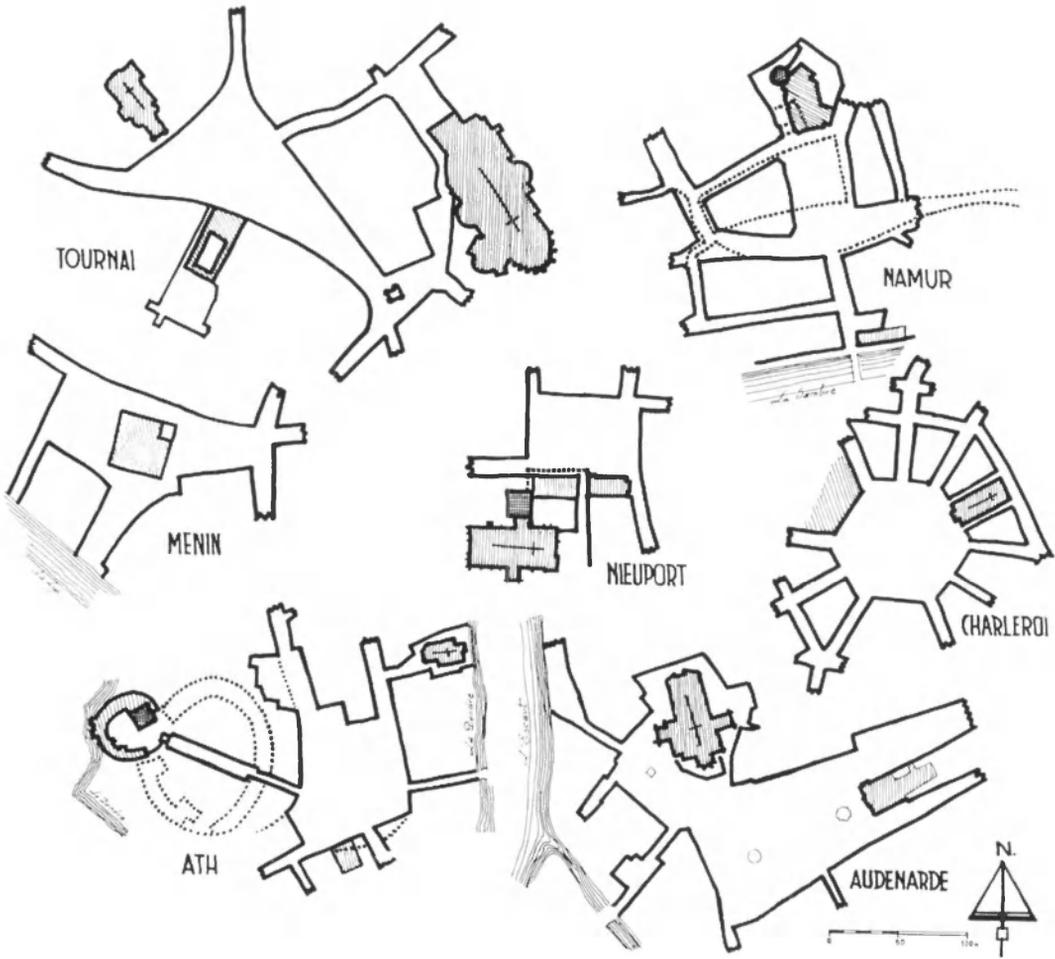


FIG. 61. — Etude comparative des différentes places analysées et ramenées à une même échelle.

Très souvent, des partis bien affirmés ont été adoptés. Nous avons d'ailleurs choisi ces places à cause de leurs formes très variées. Nous les analyserons en les comparant avec d'autres types appartenant à notre pays.

Le Triangle : Les places de Wavre et Tournai comptent trois côtés. Disposition la plus simple mais caractéristique. Dans la dernière citée, l'alignement convexe accuse l'impression de resserrement, malgré l'importance de l'espace resté libre.

L'Ovale : L'ancien Namur, comme Herenthals, est un élargissement de l'artère principale. Toutes les façades sont agréablement déployées et mises en valeur par le tracé concave de leurs alignements qui semblent fuir vers l'inlini, augmentant ainsi l'aspect d'allongement.

Le Carré : La petite place de Menin, avec ses côtés de guingois, mais surtout celle de Furnes, sont des exemples où les côtés sont sensiblement égaux. Leurs petites proportions les rendent plus intimes.

Le Rectangle : Nieuport, Stavelot, Bruxelles, ont une apparence fermée. Les rues reportées sur les angles semblent dissimulées. Leur aspect est opposé à Mariembourg et Philippeville (créées au XVI^e siècle), également rectangulaires mais ici les circulations aboutissent dans l'axe de ces places parce qu'à l'origine elles avaient une destination purement militaire.

L'Hexagone : Se rapprochant du cercle géométrique, la place d'armes de Charleroi, forteresse au XVII^e siècle, représente l'espace ouvert d'où l'on se portait aisément aux murs d'enceinte afin de renforcer une défense. La seule autre place créée dans nos régions — qui, à cette époque, sont des champs de continuel combats — est Montaigu, centre de pèlerinage. Elle est géométrique, et compte sept côtés égaux.

Le Trapèze : On le trouve à Audenarde, Binche et Ypres, en un espace considérable, souvent situé à proximité des halles où fleurit toute la vitalité de la ville du moyen âge.

Avec les redressements et élargissements des rues d'accès direct et l'abandon des contournements anciennement établis — sur lesquels nous avons insisté — on peut regretter que la plupart de ces places, si intimes à l'origine, aient drainé aujourd'hui toute la circulation citadine. Elles sont devenues des stationnements, peut-être providentiels pour l'automobiliste, mais qui leur enlèvent leur caractère propre.

2. - LES PERSPECTIVES.

Après l'étude du plan, examinons celle des élévations qui se subdivisent en édifices publics, souvent plus importants, et en maisons privées — les uns ayant leurs incidences sur les autres.

LA DOMINANTE.

Les comparaisons entre places captivent les chercheurs à cause de la forme variée que prend le tableau urbain. En y débouchant, on est attiré en tout premier lieu par le bâtiment le plus important. Qu'il soit hôtel de ville, église, beffroi, ou halles, ces différentes silhouettes aux hautes tours et flèches charment l'œil et embellissent le paysage. Les gravures anciennes ont mis en évidence ce découpage multiple s'élançant vers le ciel au-dessus de la grande horizontale des remparts.

Cependant, en opposition avec la dominante en hauteur, on peut être plaisamment impressionné lorsque se déploie une composition d'ensemble aux lignes horizontales, telle que le Charleroi du XVII^e siècle.

Ici la place fut créée d'un seul jet. On devine un souci d'ordonnance dans la réalisation de l'ensemble, l'église elle-même tranchant à peine dans le rythme des façades. On y retrouve le classicisme et l'équilibre des places publiques « à la française ».

A cette époque, où l'on s'intéresse tout particulièrement à l'esthétique urbaine, les principes qui prévalent pour la création des espaces fermés sont : la forme géométrique, donc en opposition avec le développement spontané dont on avait coutume au moyen âge, l'implantation à l'écart des courants de circulation (mais ce ne sera pas le cas pour la ville forteresse de Charleroi), une architecture classique à ordonnance qui est étroitement liée à la forme, enfin, cette place sera dédiée le plus souvent à la gloire du souverain dont la statue — au centre — donnera l'échelle de la composition.

A titre d'exemple, rappelons quelques types particuliers :

A Paris,

Place Dauphine, triangulaire, 1607 ;

Place des Vosges, carrée, 1607, toutes deux dédiées à Henri IV ;

Place des Victoires, circulaire, 1685, par l'architecte Mansard ;

Place Vendôme, rectangulaire, 1685, chef-d'œuvre de Mansard.

Ces deux dernières encadrent la statue de Louis XIV.

A Nancy,

Place Stanislas, rectangulaire, dans le prolongement de la place de la Carrière, créée au début du XVIII^e siècle par Héré de Comy et dédiée à Louis XV.

A Bordeaux,

Place de la Bourse, semi-rectangulaire, vis-à-vis de la Garonne, 1730, par l'architecte Gabriel ; elle entoure la statue de Louis XIV.

A Bruxelles,

Place Royale, 1775, par l'architecte Guimard, où se dressait la statue de Charles de Lorraine ;

Place des Martyrs, 1775, de proportions plus modestes, œuvre de l'architecte Fisco.

Mais revenons aux dominantes en hauteur :

Dans le cas de Tournai, chacun des côtés de l'espace possède un élément attractif ; l'église Saint-Martin au nord-ouest, les halles au sud-ouest, le beffroi dans la perspective rétrécie des alignements. Tous ces édifices s'admettent sur le lieu même ; dès qu'il s'agit de la cathédrale, tout un bloc de maisons privées l'enserme et l'éloigne. Le jeu des distances intervient au maximum pour donner plus de charme à l'ambiance générale.

Il en était de même autrefois à Nieupoort, où les habitations basses formaient écran à la base de l'église. A Ath, c'en est aussi toute une série qui éloigne la flèche de l'église Saint-Martin.

Si le bâtiment principal s'implante au centre de l'aire comme à Menin, le beffroi se remarque seul aujourd'hui, les constructions de ce bloc ayant fort changé d'aspect tandis que la tour s'est élevée d'un étage depuis le plan-relief de 1702.

Quant à Audenarde, l'Hôtel de Ville impose son classicisme ornemental au centre de la composition, et l'église Sainte-Walburge voit étalées à ses pieds les petites habitations pittoresques qui contribuent si puissamment à accentuer son élan.

Cet effet de contraste était couramment employé anciennement. Il en existe encore des exemples, entre autres, auprès de l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, et de celle du même nom à Gand.

Souvenons-nous des disparitions récentes de constructions semblables autour des églises d'Enghien et de Nivelles, et de celles — déjà plus anciennes — signalées par Charles Buls en 1910 (*L'isolement des vieilles églises*) aux abords des cathédrales d'Anvers et de Tournai, des églises de Louvain et de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Ces édifices avaient « leurs flancs cachés par des constructions adventices et se trouvaient plantées en partie dans un cadre de rues étroites ». Ces hauts-lieux, exigeant le

calme et le recueillement, n'étaient pas — comme aujourd'hui — menacés par la grande circulation.

Au départ, les échoppes — accolées aux édifices — n'ont souvent été admises que pour des questions d'hygiène et de financement : à Louvain, « afin d'empêcher le public à y faire des ordures », à Anvers, « la location de ces maisonnettes serait un moyen de créer des ressources pour continuer la construction de l'église et leur nombre en croît rapidement ».

Rarement, l'architecte de l'édifice intervient pour concevoir le cadre extérieur, les abords s'établissent spontanément. On autorise souvent ces maisons à la condition que leur hauteur ne dépasse pas les fenêtres de l'église. Ces boutiques participaient à la vie sociale parce qu'elles conservaient au marché son caractère commercial tout en jouant un rôle esthétique de premier plan. Ce que l'on concevait à cette époque était exécuté avec beaucoup de goût et ces maisonnettes servaient de point de comparaison, mettant en valeur les masses dominantes tout en les ramenant à l'échelle humaine.

LE CADRE.

Aux environs de ces grands édifices, construits méthodiquement avec l'emploi de matériaux durables qui bravent les siècles, nous trouvons le cadre formé par les habitations de la place. Étant fonction de l'initiative privée, souvent réalisées au moyen de procédés simples et sans doute avec des matériaux rudimentaires, ces maisons sont plus fragiles et maintes fois transformées selon les besoins et les goûts de chacun.

Il est intéressant de rappeler l'évolution des sept places analysées, qui ont reflété un régionalisme particulier. Les principes ayant servi de base à ces conceptions se perdront au XIX^e siècle, lequel aura tôt fait — avec l'octroi de certaines libertés — d'ancantir l'esthétique de ces lieux.

Le laisser-aller a détruit l'ordonnance et l'originalité de la plupart de nos places. On conçoit qu'une réglementation soit nécessaire si l'on veut conserver au centre de nos villes le caractère local les distinguant de l'uniformité architecturale qui sévit de plus en plus dans toutes les parties du monde.

Au désir du particulier d'attirer l'attention sur sa maison, doit se substituer la soumission au cadre, c'est-à-dire l'entourage de la place, le volume des constructions principales et la hauteur des immeubles voisins.

En examinant les façades, nous constatons que les constructions du XVII^e siècle et celles du XVIII^e présentaient maints aspects caractéristiques : les horizontales créées par le jeu des corniches deviennent prépondérantes à Namur, Nieuport, Ath et Charleroi. Sous ces corniches, les parties pleines dominent sur les vides, sauf à Namur où l'on obtient en façade une grande verrière sur rue à l'aide d'un quadrillage de baies.

Les rez-de-chaussée, occupés par des magasins, s'affirment nettement comme à Tournai, où les points d'appui entre maisons se limitent finalement à l'épaisseur de la mitoyenneté : tandis qu'à Namur, ils semblent d'autant plus fermés que le haut des façades est ouvert.

Quant aux pignons sur rue, Tournai, Audenarde et Menin (pour cette dernière, uniquement la place vers le beffroi) nous les présentent en maçonnerie. Le plafond de la place est composé de silhouettes très découpées, les lignes ascendantes sont constituées de gradins, rempants et volutes assouplies. C'est une succession de pointes qui se profilent sur le ciel, les toitures sont allongées vers l'arrière et l'eau est reprise sur les murs mitoyens. Cependant, un siècle plus tard, tous ces pignons ont disparu pour faire place aux terrasses et aux toitures, donnant ainsi des corniches en façade.

L'examen des pignons latéraux montre que Namur obtient, pour les lignes faîtières, avec un procédé très opposé, des silhouettes tout aussi dentelées. Les couvertures sont ici dirigées vers la rue avec des pentes accentuées et parallèles les unes aux autres. C'est ainsi qu'en égard à la profondeur des immeubles, les décalages des lattes sont importants et ceux-ci se détachent par pans indépendants.

Dans le cas de l'uniformité des crêtes, nous nous arrêterons à l'ancien Charleroi avec sa place à ordonnance, et ses toits mansardés : il offre de l'unité et des proportions particulièrement heureuses.

Les lucarnes sont plus nombreuses à Nieuport et à Ath, les toitures ont deux pans comme à Namur mais leur inclinaison est faible et les différences de hauteur entre les habitations sont réduites.

En ce qui concerne les maisons situées à l'angle de deux rues, Tournai et Nieuport présentent des exemples séduisants de façades d'about, terminant agréablement leurs rangées d'immeubles. La composition est simplifiée en obtenant un maximum d'effet.

FIGURE 62. ÉTUDE COMPARATIVE DES DIFFÉRENTES PLACES ANALYSÉES ET RAMENÉES À UNE MÊME ÉCHELLE. GRANDEUR ET FORME DES ESPACES DISPONIBLES.

LES ESPACES ET MASSES.

Nous avons, au cours de notre exposé, comparé l'élévation des édifices à l'espace leur faisant vis-à-vis et nous avons confirmé les proportions

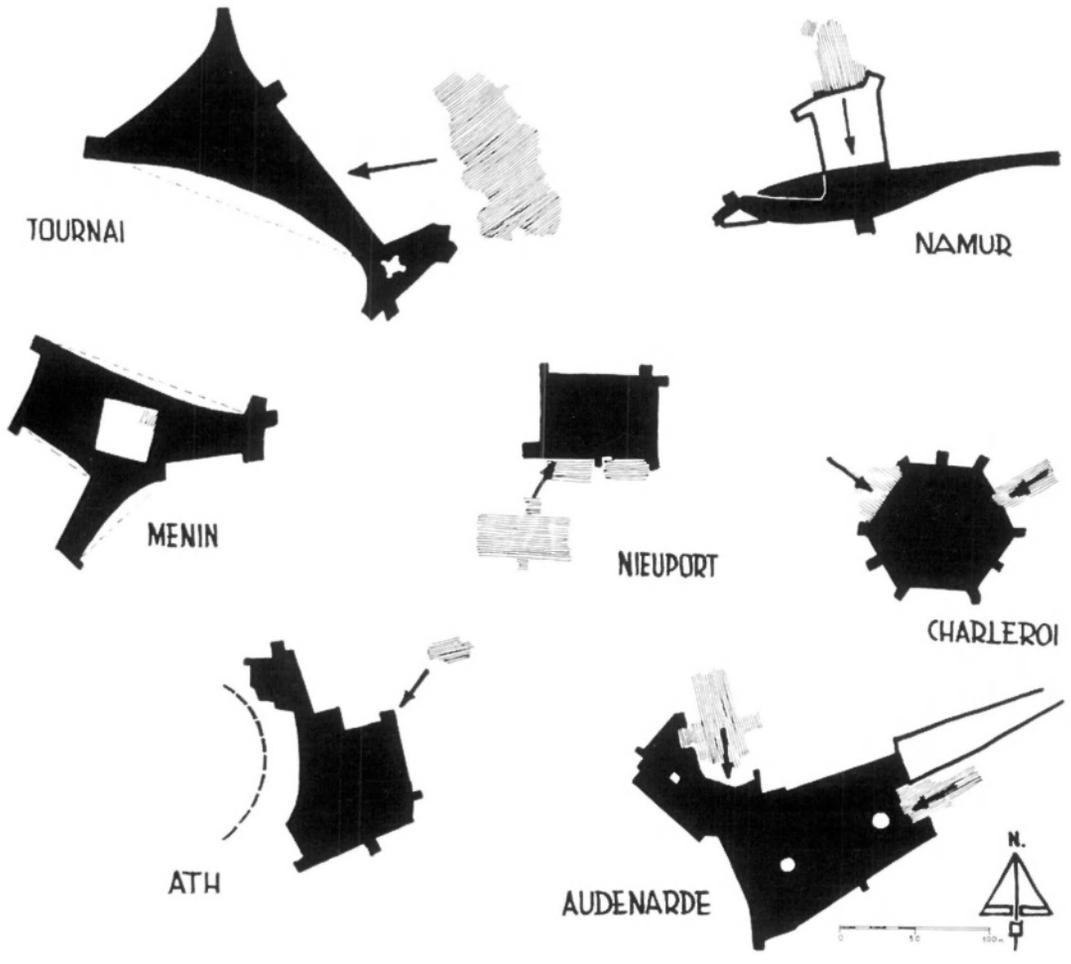


FIG. 62. — Etude comparative des différentes places analysées et ramenées à une même échelle. Grandeur et forme des espaces disponibles.

généralement admises de deux fois la hauteur du bâtiment principal comme un maximum pour la longueur de la place.

Cependant la beauté de cette dernière n'existe pas seulement dans les dominantes, mais encore dans leur juste balancement avec l'entourage.

L'effet produit par la bâtisse principale va varier en fonction de son importance, selon que l'on a affaire à une tour mince et élancée ou à une construction compacte. En général, le regard se satisfait d'une masse étroite et haute, bien dégagée, mais quand un monument — long et isolé — apparaît dans son entièreté, son aspect nous semble considérablement réduit. Aussi, dès qu'il prend de l'importance, l'éloigne-t-on par interposition d'une rangée de maisonnettes disposées entre lui et le spectateur. Cet écran, en facilitant la comparaison entre les masses, ramène chaque élément à sa réelle dimension.

Quant à la hauteur des immeubles privés, en la confrontant avec celle des bâtiments officiels, on constate que plus les maisons s'élèvent, plus ces édifices diminuent d'échelle ; le fait d'admettre ne lût-ce qu'un étage supplémentaire intervient déjà dans les proportions de la bâtisse principale et rétrécit la place. Il en fut de même dans bien des cas, où des façades en matériaux durs ont remplacé — mais avec un niveau plus élevé — celles précédemment exécutées en pans de bois (les gravures de la Grand'Place de Bruxelles avant 1695 en sont un exemple).

Enfin la proportion façade-toiture des maisons privées intervient pour une bonne part dans ses dimensions : corniche basse avec dominante de couverture, corniche élevée avec dominante de construction, changeront du tout au tout l'aspect général. Dans le cas de deux places de grandeur identique, celle dont la hauteur des façades est la plus basse paraîtra plus étendue que sa voisine.

Nous avons vu que l'arrivée des rues sur les places intervient également : celles dont les artères débouchent sur leurs côtés, dissimulées en apparence, paraîtront plus grandes que celles qui verront le passage s'ouvrir en leur milieu. Bien que Nieupoort-place paraisse plus étendue que Charleroi, leurs formes très différentes ne permettent pas de les comparer avec efficacité ; mais ces affirmations peuvent être vérifiées en mettant en parallèle la Grand'Place de Bruxelles — qui mesure 110 mètres sur 60 — avec la Place Royale, de 115 sur 72 mètres. La première, d'aspect fermé, semble plus importante que la seconde si largement ouverte en ses côtés. Cependant, on serait bien étonné que la Place Royale puisse aisément contenir la Grand'Place !

Pour chaque œuvre, le jeu des volumes et des belles proportions est affaire de goût et de doigté.

3. - LES SERVITUDES

Au cours de l'Histoire, nous constatons que la sensibilité des humains réagit différemment devant la beauté urbaine.

Aux préoccupations esthétiques, succède l'indifférence : à l'harmonie, le désordre et souvent le chaos.

Il est intéressant d'en retracer quelques souvenirs.

NÉCESSITÉS DE DIRECTIVES.

L'examen comparatif de l'évolution des silhouettes des habitations privées au cours des trois derniers siècles nous incite à constater que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle le constructeur agit avec beaucoup de bon sens esthétique. Si l'on n'est pas prouvé qu'une réglementation ait existé dans les cas qui nous occupent, en revanche les plans-reliefs sont des témoignages d'entente mutuelle entre les bâtisseurs de l'époque : on tire parti au maximum des matériaux de la région et l'on affirme un gabarit qui exprime les caractéristiques de la localité. Cet accord spontané est remarquable.

A notre avis, il se pourrait aussi que l'unité soit due au respect de la forme traditionnelle, la reproduction des silhouettes étant une manière de construire couramment utilisée. L'esprit collectif régnait en maître dans les ensembles urbains, les populations étaient mûres pour l'adoption d'un principe d'unité : ce sera, entre autres, l'avènement des places à ordonnance architecturale, conçues et exécutées d'un seul tenant.

Nous arrivons au XIX^e siècle, à l'époque la plus désastreuse qui soit dans l'art d'aménager les villes. Les nécessités économiques font perdre de vue les principes d'esthétique. La révolution industrielle influence les déplacements vers de nombreuses concentrations et les densités excessives de population se fixent dans des conditions déplorables d'hygiène.

D'autres conceptions se firent jour et bientôt il ne subsista plus grand-chose des unités d'autrefois que nous avons admirées. Le mal est profondément ancré dans les mœurs et, devant l'incapacité des hommes à faire bon usage de leur liberté, des réactions commencent d'apparaître.

Au XX^e siècle, on s'émeut de cette situation, des règles s'établissent peu à peu, d'autant plus que les matériaux nouveaux modifient la forme et la hauteur des constructions. Avec l'application des principes d'urbanisme, des prescriptions — souples, d'abord — définissent les niveaux

maxima et minima des faîtes et des corniches. On est ainsi persuadé que, selon les circonstances, les constructeurs tenteront d'harmoniser les proportions de leurs immeubles avec celles des propriétés voisines.

Reconnaissons qu'en général il n'en est rien, car la plus grande indifférence existe, les bâtisseurs ne se souciant que de leur propre réalisation, le milieu ne les intéresse pas, « ils voient, mais ne regardent pas, ils y habitent mais lui sont étrangers et ne l'aiment guère ». (Louis Bonnier, Paris.)

Dans les reconstructions des ruines de guerre, à part deux exceptions très différentes l'une de l'autre — Tournai en verticale, et Nivelles en horizontale — rien de transcendant ne put être réalisé. En revanche, dans ces deux villes, les autorités ont eu la volonté de s'opposer énergiquement au laisser-faire.

Les difficultés rencontrées dans l'extrême morcellement parcellaire et la liberté de la propriété privée font que la réalisation de grands ensembles coordonnés reste exceptionnelle. Dans l'état actuel des choses, une collaboration du constructeur et de l'urbaniste est nécessaire car les plus judicieux règlements n'interviennent que pour limiter l'audace de l'initiative privée susceptible d'altérer la beauté du décor.

Quant à l'atmosphère générale, nos places, en devenant parcs-voitures, ont perdu leur aspect d'antan. Les magasins à rayons multiples des grands centres émigrent vers la périphérie où ils disposent de plus d'espace libre. Dans les villes de moindre importance, les petits immeubles sont transformés en vastes commerces qui s'implantent aux endroits les plus animés et les mieux dégagés de façon à développer leurs parcs-voitures toujours plus envahissants.

Si l'on peut prescrire dans les aménagements des dispositions qui tiennent compte de l'harmonie du cadre de la place, on ne doit pas oublier que l'avenir tend à la séparation des piétons et voitures et que tout trafic devrait être exclu du vieux marché. Celui-ci redeviendrait le centre animé où l'on peut jouir en toute quiétude de la sécurité et de l'ambiance souhaitée dans ces lieux privilégiés. La force des choses aidant, nous croyons cet avenir très prochain.

ÉVOCATION DES ORDONNANCES.

Jusqu'à quel point a-t-on réglementé ces problèmes dans le passé ? Il peut être intéressant de rappeler quelques ordonnances à caractère esthétique prises dans ce domaine pour limiter l'initiative privée et coordonner l'harmonie d'un ensemble.

Au XI^e siècle, à Dinant, sous l'autorité du Comte de Namur, la surveillance de la route royale s'exerçait de la façon suivante : « Chaque année, un homme à cheval, une lance posée en travers de la selle, parcourait la ville de bout en bout. Tout ce qui s'opposait à son passage devait

être abattu ou racheté au bon plaisir du Comte », (Henri Pirenne : *Les Villes et Institutions Urbaines*.)

C'est donc là une servitude d'alignement qui impose un écartement des fronts de bâtisse. L'esprit n'a guère changé et l'on constate encore aujourd'hui que, sans réglementation, certains propriétaires construiraient même sur la chaussée.

Pour le XVI^e siècle, M^{lle} Van de Castyne dans *L'Architecture Privée en Belgique dans les centres urbains aux XVI^e et XVII^e siècles* signale comme l'une des plus anciennes ordonnances, celle du Magistrat de Bruges, 1520 — stipulant « que nul ne pourra bâtir sans avoir soumis aux autorités compétentes un plan de la construction à ériger. En outre, il était interdit de démolir sans autorisation préalable des constructions existantes : en 1552, un Brugeois est contraint de reconstruire une maison abattue par son père ».

Cette disposition n'a guère été modifiée de nos jours. Elle est remarquable puisqu'elle montre avec quelle préoccupation on s'intéresse déjà au respect du caractère urbain.

D'autre part, pour éviter les incendies, les magistrats interdisent les constructions en chaume et en bois dans les parties les plus denses des villes.

Dans une requête au Souverain Conseil du Duché de Brabant, les « Bailly, Bourguemaistre et Echevins de la Ville et Franchise de Wavre » se plaignent qu'en cinq ou six années leur cité a été incendiée à cinq reprises et que quantité de maisons ont été consumées. Les requérants craignent que cela ne se renouvelle si l'on n'y porte remède. Ils l'ont remarquer que Sa Majesté perd l'intérêt des impôts qui, dans cette situation, ne peuvent être perçus. Nous reproduisons ci-dessous le texte de la décision prise à la suite de cette demande :

« LA COUR, ce que dessus considéré et sur ce préalablement eu l'avis de l'Office fiscal, inclinant favorablement à la requête desdits Suppliants, a ordonné et ordonne par cette à tous propriétaires et habitants de la susdite Ville et franchise de Wavre de faire couvrir à l'advenir les toicts de leurs maisons, estables et autres bastiments, soit d'ardoises, tuilles ou pannes, leur interdisant dorénavant de ne plus couvrir de paille ny de ne plus réparer ceulx qui les sont actuellement :

» Ordonnant aussi à tous brasseurs, boulangers et fournitiers qui ont leurs brasseries, fours et fournils couverts de paille, d'oster promptement laditte paille, et de les couvrir d'ardoises, tuilles ou pannes, à peine qu'il est permis à l'Officier dudit lieu de faire découvrir lesdits toicts couverts de paille aux frais et despens du défaillant ou refractair, accordant à cete effect auxdits Suppliants ce présent act, avec ordonnance à tous ceulx qu'il appartiendra de sy régler.

» Donné en la Ville de Brucelles souz le cachet secret de Sa Majesté, le 26 juillet 1701. »

(*Protocole aux transports. Années 1696-1702, f^o 165*).

Semblables décisions, prises dans les cités à des époques très différentes, doivent avoir eu pour effet de modifier l'aspect des villes. C'est peut-être à partir de ce moment que s'affirmera — avec l'emploi de matériaux durables de couverture — un nouveau caractère de l'esthétique urbaine.

À la fin du XVII^e siècle, après la destruction de la Grand'Place de Bruxelles, une ordonnance rappelée par l'archiviste G. Des Marez, dans le *Guide Illustré de Bruxelles*, nous montre combien le Magistrat se préoccupe du futur aspect esthétique du lieu : « Comme il ne convient en aucune manière de laisser déformer la Grand'Place par des édifices ou des pignons trop différents, mais qu'il est raisonnable de les mettre en harmonie les uns avec les autres pour autant que possible, ainsi est-il que : Messieurs le Lieutenant Anman, Bourgmestres, Échevins, Trésoriers, Receveurs et Conseils de la Ville interdisent, tant aux propriétaires qu'aux ouvriers, de bâtir au Marché, de reconstruire des pignons ou maisons sans que le modèle du pignon qu'ils auraient l'intention d'édifier ne soit exhibé au préalable aux dits Messieurs et ne soit trouvé conforme et approuvé par eux, sous peine d'une amende de cent patacons à encourir par le propriétaire ou par l'ouvrier à chaque contravention, laquelle amende sera exécutable en vertu de la présente ordonnance ; en outre, toute construction érigée contrairement à cette disposition sera démolie aux frais du contrevenant. Ainsi fait et publié en présence des dits Messieurs le 24 avril 1697. »

Magnifique exemple de collaboration entre corporations et particuliers pour donner, malgré l'exubérance du décor, une unité d'ensemble à la composition.

Maîtres d'œuvre, peintres et sculpteurs, interprètent ici avec une extrême fécondité le baroque, pour faire un style qui répondra au tempérament d'une race et à l'esprit d'une époque.

Le temps nécessaire à la réalisation totale est extrêmement court puisque cinq années auront suffi à la reconstruction de la Grand'Place telle que nous la connaissons.

Un autre édit de construction qui aboutit également à un très bel exemple de type uniforme dans l'ensemble mais varié dans le détail, concerne la petite et la grande Place d'Arras. Il est évoqué par Robert Auzelle dans *Documents d'Urbanisme* : « Une ordonnance de 1692 a obligé les constructeurs à se conformer, pour la hauteur et la sculpture, à la Maison de l'Écu d'Or »... située sur la petite Place ; pendant vingt-six ans les transformations s'effectuent petit à petit.

Puis l'équilibre et l'harmonie étant atteints, une ordonnance de 1718 prescrit qu'on ne peut reconstruire ou réparer qu'à la condition de substituer « brique pour brique ou pierre pour pierre ».

Au XVIII^e siècle, on réalise à Bruxelles sur les plans de l'architecte Guimard l'ensemble formé par la Place Royale, le Parc et les perspectives environnantes que G. Des Marez mentionne dans ce même livre : « Les pavillons de la Place Royale sont uniformes et symétriquement disposés en vertu d'une servitude architectonique datant de 1774. Il n'est pas permis aux propriétaires de les modifier. Aussi la place a-t-elle peu changé dans son aspect général. »

Les mêmes prescriptions sont prises en 1776 pour les immeubles voisins du Parc ; elles sont heureusement complétées par une limitation de hauteur. « En traversant la Place des Palais, pour se diriger vers la Rue Royale, on voit surgir, par-dessus la balustrade du fond, la tour de l'Hôtel de Ville. En vertu d'une servitude *non altius tollendi*, imposée lors de la construction du Parc, il est interdit aux propriétaires de l'ancien quartier Isabelle, de construire des maisons qui émergent au-dessus de la balustrade. »

On comprend aujourd'hui toute la sagesse de cette disposition lorsqu'on se tourne vers le Palais des Académies et qu'apparaît si malencontreusement la silhouette monobloc d'une habitation au-dessus de la ligne horizontale de ses terrasses.

Au XIX^e siècle, la beauté de Bruxelles est défendue par Charles Duïs, Bourgmestre de 1881 à 1899. Il réagit contre les négligences de son époque et il s'intéresse à la protection du cœur de la vieille ville qui est très compromis. Faut-il rappeler que des destructions en vue d'élargissements de rues d'accès à la Grand'Place trouvèrent même un début d'exécution !

Mais son plus grand mérite fut à nos yeux d'avoir su stimuler ses compatriotes lors de congrès internationaux sur « Le Tracé des Villes ». Avec l'autrichien Camille Sitte, l'allemand J. Stübben, l'anglais Raymond Unwin, le français Eugène Henard, et d'autres encore, il attira l'attention du monde sur le respect des valeurs esthétiques urbaines.

Quant aux réactions du XX^e siècle, elles sont évoquées par Victor Bure, dans *Voirie et Construction Urbaine - Urbanisme* : « L'Article 15 de la loi sur la police de la voirie (Loi du 28 mai 1914) a investi les Communes du droit de réglementer l'aspect des constructions en fonction de la beauté des voies publiques. »

Dans « Commentaires de l'Arrêté-Loi du 2 décembre 1946 », il écrit : « Quant à nous, nous pensons que l'urbanisme est la science de l'aménagement rationnel et harmonieux du territoire. Le terme « rationnel »

inclut les préoccupations d'ordre économique ; il inclut aussi les préoccupations d'ordre social, car il est contraire à la raison d'aménager un territoire sans se soucier du bien-être de ses habitants. De son côté, le terme « harmonieux » permet d'englober dans la notion de l'urbanisme les questions d'ordre esthétique. »

Signalons, en faveur de Bruxelles, qu'un premier effort fut fait en 1960 pour la protection de la Grand'Place et de ses proximités, par l'approbation d'un plan particulier d'urbanisme.

NOUVELLE LOI SUR L'URBANISME.

Enfin, c'est avec une vive satisfaction que nous constatons la part importante réservée par le législateur à l'esthétique et à la conservation intacte des beautés naturelles du Pays, dans la nouvelle loi organique de l'aménagement du Territoire et de l'Urbanisme parue au *Moniteur Belge*, le 29 mars 1962.

Nous relevons dans le texte que les prescriptions générales d'ordre esthétique sont prévues pour l'établissement des plans régionaux (Art. 8), plans de secteurs (Art. 12), plans communaux généraux (Art. 15) et particuliers (Art. 16), et que ces aspects peuvent être soumis à des Commissions Consultatives, choisies parmi les personnes appartenant au secteur public et au secteur privé (Art. 19). En son Article 59, la loi stipule que le Roi peut édicter des règlements généraux sur les bâtisses, contenant toutes dispositions de nature à assurer — entre autres — la beauté des constructions.

Cent et douze ans après la Suède, soixante et un ans après les Pays-Bas, voilà enfin la Belgique dotée d'une loi qui oblige à prévoir l'avenir dès le niveau Aménagement du Territoire, par une coordination de toutes les préoccupations urbanistiques, y compris celles relatives aux valeurs esthétiques.

LES ÎLOTS CONTRÔLÉS.

L'exposé serait incomplet si nous ne tentions de résumer nos observations en des conclusions appliquées aux gabarits urbains. Nous pourrions déduire des précédentes constatations qu'il a fallu à nos ancêtres beaucoup de logique, d'esprit d'adaptation et de rigueur dans le raisonnement pour harmoniser les ensembles vus d'un seul tenant.

La connaissance des partis adoptés avec tant de discernement aux places publiques du XVII^e siècle devrait inciter les constructeurs actuels à comprendre qu'une idée maîtresse pourrait guider ceux qui, en ces endroits, modifient les façades.

En constatant les oppositions inesthétiques qui y surgissent continuellement, on est en droit de se demander qui a la responsabilité de l'harmonie des lieux et des perspectives.

Si l'on tient compte de la rapidité avec laquelle le désordre s'établit à certaines époques, on doit reconnaître qu'il importe avant tout de délimiter avec précision les lignes maîtresses du caractère que l'on veut obtenir et que l'examen de toute transformation ou construction en bordure des places publiques devrait être confié à des spécialistes exercés à ces analyses.

Semblables conditions paraissent fondamentales et il est donc urgent de fixer les gabarits et servitudes qui interviennent sur les masses et les proportions générales dont les applications seraient contrôlées.

Nous savons que les plus judicieux règlements ne créent pas l'harmonie mais nous avons la conviction qu'ils doivent aider à freiner les extravagances. Deux aspects nous semblent essentiels pour la sauvegarde de nos places :

Le premier est d'ordre urbanistique. C'est une question de zonage esthétique, de *périmètre de protection du cadre urbain*. Avec les constructions en hauteur, une transformation très sensible s'effectue en ce moment dans l'harmonie des silhouettes des villes. Ce principe peut être admis, même encouragé dans certains quartiers, mais il y a intérêt à ne pas contrarier l'aspect des édifices anciens groupés au cœur des cités, par l'incorporation de gratte-ciel aux formes massives, venant se juxtaposer aux paysages admirés.

Que d'exemples de bâtisses élevées, situées loin au-delà des immeubles bordant la place et que la moindre surélévation a fait malencontreusement apparaître au-dessus de la ligne des toitures.

A ce propos, nous ne pouvons qu'insister sur l'intérêt que présentent les plans-reliefs pour l'étude des masses. Ils sont d'un très sérieux appoint pour délimiter, entre autres, la hauteur autorisée dans certaines zones.

La ville de Stockholm en possède pour l'entièreté de ses surfaces bâties ; constamment mis à jour, ils peuvent être commentés et analysés à niveau des yeux. Or, lorsque la topographie du site est mouvementée, comme c'est le cas pour Bruxelles, leur usage permettrait d'éviter les erreurs graves d'effets perspectifs surgissant à distance dans le tableau.

Le deuxième aspect relève plus particulièrement de l'esthétique appliquée à l'art urbain. Il concerne *l'harmonie du lieu même*.

Il est certain que l'idéal d'ordre et de méthode doit se déceler dans les ensembles conçus par un même auteur. Celui-ci confère l'unité — et parfois le style — à toutes les façades. Ces principes, on les retrouve dans les grandes époques des XVII^e et XVIII^e siècles et aussi dans cer-

taines réalisations récentes créées plus particulièrement à l'étranger. Mais il faut reconnaître qu'en notre pays on travaille rarement avec cette largeur de vue.

Les difficultés nées de l'extrême division du bien privé et les droits que chaque propriétaire s'acharne à défendre sont la cause principale du peu d'importance réservé à l'ambiance qui nous est chère.

Les quelques observations suivantes pourraient peut-être aider à contrôler l'évolution des « îlots sacrés » :

FIGURE 63. THÉORIE D'ORDONNANCE ET D'HARMONIE.

EXAMEN DE L'ASPECT DES FAÇADES. (Voir Fig. 65.)

La hauteur : Pour le marché, il ne peut être question de gratte-ciel mais uniquement de la série de façades normales formant le cadre de la place. La fixation en hauteur du niveau des réceptacles d'eau de toitures est primordiale. Il faut se rappeler que le fait d'admettre une surélévation modifie totalement l'allure générale (voir 7 et 8).

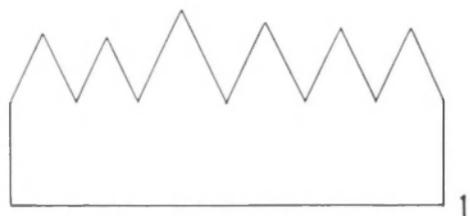
En ce qui concerne l'architecture, les lignes essentielles de composition doivent être précisées pour la disposition des pleins et des vides.

Les saillies : Quant aux balcons, loggias, bretèches, qui s'indiquent parfois dans les rues étroites pour faciliter la visibilité latérale avec prise d'air et de lumière supplémentaire, ils devraient être proscrits de la place publique, car ils détruisent l'unité. Rien ne permet leur justification, si l'on considère la profondeur de l'espace se trouvant vis-à-vis.

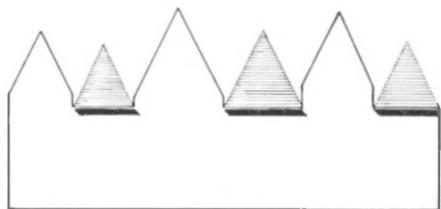
La couleur : Une grande variété de matériaux s'offrant à notre choix et les procédés d'utilisation permettant d'augmenter l'écartement des points d'appui, c'est moins la matière qui doit intervenir que la couleur. Certaines harmonies choisies pour éviter les contrastes trop violents et les tonalités rappelant les produits de la région — naturels ou en terre cuite — favoriseront les plus heureux accords.

EXAMEN DE L'ASPECT DES TOITURES. (Voir Fig. 65.)

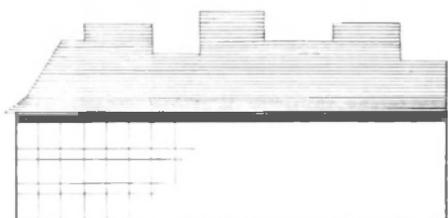
La hauteur : La pente et la disposition des couvertures confèrent un caractère particulier au tableau urbain. Quand les lignes de faite sont perpendiculaires à la place, ce qui donne des pignons sur rue juxtaposés (voir 1), ceux-ci auront leur amenée d'eau pluviale à un niveau uniforme. Lorsqu'il y a alternance de pignons et de pans coupés, plus de latitude



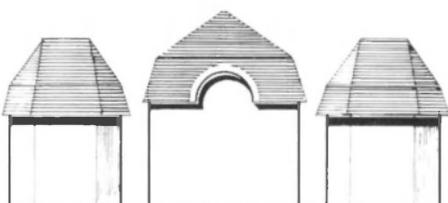
1



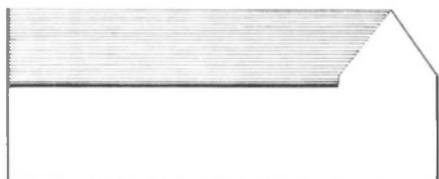
2



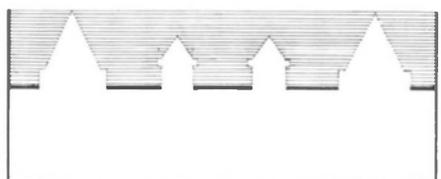
3



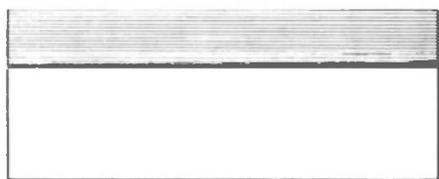
4



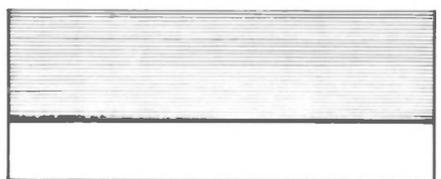
5



6



7



8

FIG. 63. — Théorie d'ordonnance et d'harmonie.

pourra être admis dans la hauteur des corniches et ce en fonction de leur saillie (voir 2). Si la ligne de faite est parallèle au trottoir (voir 5 et 6), un niveau constant pour toutes les gouttières est nécessaire. Mais il s'avérera indispensable d'exiger une déclivité uniforme de toiture si l'on veut éviter les dépassements de murs aveugles non dissimulés, si lunestes à la beauté de nos villes.

Les inclinaisons étant variables selon les régions, là où elles sont minimales le plafond sera imposé à un même niveau : si les pentes dépassent les 50° (voir 5) les décalages entre faites s'accroîtront et le parti du découpage en sera d'autant mieux affirmé.

Ces constatations conduisent tout naturellement aux places à ordonnance (voir 4) conçues en niveaux imposés pour les corniches, coyaux et laïtes, ce qui donne une très grande unité.

Les saillies : Pour les distances séparant les corniches du nu des façades, leur importance est établie en fonction de l'effet recherché ou du respect de certaines coutumes ancestrales. Le jeu des saillies est aussi lié à celui de l'orientation et du contraste entre ombre et lumière. On se rappellera, en examinant les modèles du passé, que donner trop de valeur aux lucarnes et pignons partiels brise la ligne générale. Cette dernière doit dominer.

La couleur : Nous avons vu l'unité existant dans les tonalités des toitures des villes anciennes. Pour les habitations privées, le gris de l'ardoise ou le rouge de la tuile étaient — selon les régions — une conséquence des possibilités locales.

D'autres ont préconisé des mélanges (Tournai) mais nous estimons préférable de se limiter à une tonalité pour les ensembles vus d'un seul tenant. Ce parti laisse encore des possibilités : nous nous rappelons à ce propos l'effet produit par les toitures de l'Hôtel de Ville de Stockholm, où — pour une même couverture — les faces donnant vers l'extérieur sont en cuivre vert-de-grisé et s'estompent dans l'ensemble du paysage, tandis que — dans la cour intérieure — les pentes sont en tuiles rouges. Cette différenciation donne des unités variées s'harmonisant avec l'ambiance qui baigne chacun des aspects ouvert ou fermé des bâtiments.

4. - LES VALEURS ESTHÉTIQUES

Quand on parle de belles proportions et d'esthétique, l'imagination se reporte naturellement aux modèles connus à l'étranger que les manuels reproduisent abondamment. En localisant notre étude dans l'examen d'éléments puisés en notre pays et qu'il nous est loisible d'observer,

d'analyser, de comparer à volonté autour de nous, nous avons tenté de faire apprécier les richesses picturales qui caractérisent chacune de nos régions, avec les bâtiments qu'elles contiennent.

Nous y avons décelé certaines beautés et d'heureux accords, qu'avec un phénomène d'accoutumance on ne voit plus parce qu'ils nous sont devenus trop familiers.

En insistant sur l'intérêt qu'il y aurait à avoir une orchestration urbanistique destinée à créer la symphonie du cadre de la vie, nous nous sommes appuyé sur le passé, mais grâce aux enseignements que nous en avons reçus, notre préoccupation a été de préparer l'avenir.

Nos populations, riches de ces glorieux héritages, se doivent d'en apprécier toute la valeur et d'en respecter l'unité. Mais, par opposition et pour accuser les mérites de chaque époque, nous croyons, quant au développement d'autres quartiers urbains, à un modernisme équilibré, adapté à nos tendances, favorisées qu'elles sont par les nouveaux moyens d'expression esthétique découverts dans la construction.

Notre époque se caractérise de plus en plus par l'esprit de recherche technique, scientifique et artistique de ses réalisations individuelles. Malheureusement, les juxtapositions créent les assemblages chaotiques les plus opposés qui soient, aucun plan coordinateur de masse ne semble régner.

L'aménagement du Territoire et l'Art urbain sont, à notre sens, deux échelons de l'Urbanisme que l'on ne peut dissocier. L'un est commandé par l'ampleur des problèmes économiques et sociaux en évolution croissante, et qui reculent de jour en jour les limites du cadre géographique ; l'autre, qui s'intéresse plus particulièrement aux questions de circulation, d'hygiène et d'esthétique, est — par ces considérations mêmes — inséparable des études régionales et les deux conceptions s'interpénètrent tous les jours davantage.

À chacun de ces paliers, l'importance des données exige de nombreuses enquêtes spécialisées pour délinier un programme. Mais, dès que l'on quitte la théorie pour penser au site et matérialiser sur le sol, il est indispensable que l'on compose en fonction des valeurs plastiques.

L'étude des masses, perspectives et silhouettes, sera essentielle autant pour l'aménagement du cadre — abords et voies de passage — que pour le site même.

L'esthétique rurale s'adaptera aux considérations scientifiques : pédologie, couverture végétale spontanée, conservation intacte des beautés naturelles, etc. Dans l'esthétique urbaine, les problèmes seront régis avant tout par des soucis d'humanitarisme, car la concentration des populations devenant de plus en plus dense, l'on est amené à devoir reconsidérer sous un jour sans cesse renouvelé l'aspect social de la vie communautaire.

On voit bien souvent préconiser dans nos vieux centres, des réalisations aux lignes horizontales ou verticales établies suivant une même idée directrice et rencontrée sous toutes les latitudes. Cette uniformité risque d'engendrer la monotonie et la tristesse. Il serait souhaitable que dans l'expression urbanistique et architecturale de la vie du XX^e siècle, chacun puisse retrouver un caractère régionaliste et national.

On remarque que le style de masse, en Belgique, vu à la lumière des plans-reliefs des XVII^e et XVIII^e siècles, directement influencé par le sol et les mœurs locales, a généralement prédominé les influences étrangères. Il a donné les pittoresques ensembles qui nous ont passionné. Par conséquent, il n'est pas impossible qu'aujourd'hui encore, nous soyons capables de nous exprimer dans les matériaux créés chaque jour, ainsi que dans l'organisation de notre cadre de vie.

Si la comparaison des caractères très différents des places anciennes, qui ont fait l'objet de cette étude, nous a permis d'analyser les raisons majeures ayant contribué à leur beauté, tout en donnant à chacune d'elles sa physionomie propre, notre souci fut cependant empreint de préoccupations plus humaines. Nous avons cherché à découvrir dans le décor où nous avons évolué les secrets de cette séduction que détenaient nos prédécesseurs.

Nous avons cru retrouver dans le resserrement des places publiques d'autrefois la clé du mystère de ce charme inhérent à nos vieilles cités et la raison de l'attachement que leur prodiguaient nos populations.

La sensation qu'elles donnent au moyen de formes variées nous retient dans des cadres d'intimité et de voisinage : parfois, dans une même ville, passant d'une place à une autre, nous éprouvons l'émotion d'une surprise qui manque si souvent dans les créations nouvelles, offertes à tous les vents et ne contenant aucun pôle d'attraction. Ces ensembles ouverts sont des points de départ plutôt que des havres protecteurs et suggèrent l'évasion, tandis que le cadre d'une composition urbaine fermée nous a bien des fois comblé de satisfaction et de joie de vivre.

L'urbaniste, qui s'est donné pour mission d'appliquer dans sa vie professionnelle son idéal de servir, s'efforcera avec ardeur de créer la joie des ensembles variés et originaux où l'âme de nos populations se retrouvera.

Que le présent essai parvienne à faire jaillir cette étincelle, il n'aura pas été écrit en vain.

TABLE DES ILLUSTRATIONS.

1	— Pays-Bas	— 1694.
2	— Villes fortifiées par Vauban, Musée des Plans-Reliefs, Paris.	
3	— Tournai	— 1701 — Relief, Le centre de la Ville.
1	— „	— 1706 — Plan Baillieu.
5	— „	— 1860 — Plan Popp.
6	— „	— 1701 — Relief, Vue vers le sud de la GrandPlace.
7	— „	— 1610 — Dessin, Façades des trois côtés de la place.
8	— „	— 1701 — Relief, Vue vers le nord-ouest de la GrandPlace.
9	— „	— 1701 — Relief, Vue vers le nord-est de la GrandPlace.
10	— „	— 1900 — Photo, Vue vers la cathédrale.
11	— „	— 1960 — Photo, Vue vers la cathédrale.
12	— „	— 1961 — Photo, Détail des façades.
13	— Namur	— 1747 — Relief, Vue vers le sud de la GrandPlace.
14	— „	— 1581 — Plan, Braun et Hogenberg.
15	— „	— 1845 — Plan, Debarsy et Leroy.
16	— „	— 1747 — Relief, Vue vers le nord de la GrandPlace.
17	— „	— 1747 — Relief, Vue vers l'ouest de la GrandPlace.
18	— „	— 1747 — Vue vers l'est de la GrandPlace.
19	— „	— 1961 — Photo, Détail de façades.
20	— Menin	— 1702 — Relief, Vue vers l'ouest de la GrandPlace.
21	— „	— 1709 — Plan Baillieu.
22	— „	— 1860 — Plan Popp.
23	— „	— 1702 — Relief, Vue vers l'est de la GrandPlace.
24	— „	— 1702 — Relief, Vue vers le nord de la GrandPlace.
25	— „	— 1702 — Relief, Vue vers le sud de la GrandPlace.
26	— „	— 1961 — Photo, Le Beffroi et les abords.
27	— Nieupoort	— 1698 — Relief, Vue vers le nord-est de la GrandPlace.
28	— „	— 1550 — Plan de la Ville.
29	— „	— 1860 — Plan Popp.
30	— „	— 1698 — Relief, Vue vers le nord-ouest de la GrandPlace.
31	— „	— 1961 — Photo, Vue vers le nord-ouest de la GrandPlace.
32	— „	— 1905 — Photo, Vue vers le sud de la GrandPlace.
33	— „	— 1961 — Photo, Vue vers le sud de la GrandPlace.
34	— Charleroi	— 1696 — Relief, Vue d'ensemble.
35	— „	— 1867 — Projet d'extension de la Ville.
36	— „	— 1860 — Plan Popp, Place Ville Haute.
37	— „	— 1696 — Relief, Détail, Vue vers l'est de la place Ville Haute.
38	— „	— 1961 — Photo aérienne, Vue vers le nord-ouest.
39	— Ath	— 1668 — Relief, Vue vers l'ouest du Château Burbant.
40	— „	— 1869 — Plan de la Ville.
41	— „	— 1550 — Plan de Deventer.
42	— „	— 1860 — Plan Popp.

- 43 — * — 1955 — Photo aérienne. Vue vers l'est de la Grand'Place.
 44 — * — 1961 — Photo. Cour au pied du château.
 45 — * — 1900 — Photo. Vue vers le nord de la Grand'Place.
 46 — * — 1958 — Photo. Vue vers le nord de la Grand'Place.
 47 — * — 1961 — Photo. Détail de façades. Vue vers le nord.
 48 — * — 1958 — Photo. Détail de façades. Vue vers l'est.
 49 — Audenarde — 1747 — Relief. Vue vers l'est de la Grand'Place.
 50 — * — 1960 — Photo aérienne. Vue vers le nord.
 51 — * — 1641 — Plan du Plouich.
 52 — * — 1747 — Relief. Vue vers le nord de la Grand'Place.
 53 — * — 1747 — Relief. Vue vers l'ouest de la Grand'Place.
 54 — * — 1747 — Relief. Vue vers l'est de la Grand'Place.
 55 — * — 1900 — Vue vers l'est de la Grand'Place.
 56 — * — 1961 — Photo aérienne. Vue vers l'est de la Grand'Place.
 57 — * — 1747 — Relief. Vue vers l'église.
 58 — * — 1900 — Photo. Vue vers l'église.
 59 — * — 1961 — Photo. Vue vers l'église.
 60 — * — 1747 — Relief. Le château de Pamele.
 61 — Etude comparative des différentes places analysées et ramenées à la même échelle.
 62 — Idem. Grandeur et forme des espaces disponibles.
 63 — Théorie d'ordonnance et d'harmonie.

Nota : Tous les plans, cartes et reliefs présentés sont des détails extraits de documents originaux.

Sr. Baillieu — Fig. 4, 21.

G. Braun et F. Hogenberg — Fig. 11.

Debarsy et Leroy — Fig. 15.

de Deventer — Fig. 41.

P.C. Popp — Fig. 5, 22, 29, 36, 42.

Vedastus du Plouich — Fig. 51.

TABLE DES MATIÈRES.

AVANT-PROPOS	7
REFERENCES	10
1. L'URBANISME : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ART URBAIN	13
2. LES PLANS-RELIEFS REALISES DES LE XVII ^e SIECLE	19
3. LA PLACE DU MARCHÉ ET SON VOISINAGE	27
Tournai	30
Namur	46
Menin	58
Nieuport	70
Charleroi	80
Ath	88
Audenarde	102
4. CONFRONTATION DES ANALYSES ET COORDINATION DES CONCLUSIONS	121
1 -- La forme	122
2 -- Les perspectives	125
La dominante	125
Le cadre	127
Les espaces et masses	128
3 -- Les servitudes	131
Nécessité de directives	131
Evocation des ordonnances	132
Nouvelle loi sur l'Urbanisme	136
Les îlots contrôlés	136
4 -- Les valeurs esthétiques	140
TABLE DES ILLUSTRATIONS	143

J. MERTENS

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL À GERPINNES

Rapport sur les fouilles de 1952-1953

Introduction.

Historique de la fouille.

I. Le cadre topographique.

II. Sources iconographiques et historiques.

III. La fouille.

A. Recherches à l'extérieur de l'église, zone sud.

B. Recherches dans le collatéral sud.

C. Les fouilles dans la nef centrale.

D. Bas-côté et transept nord.

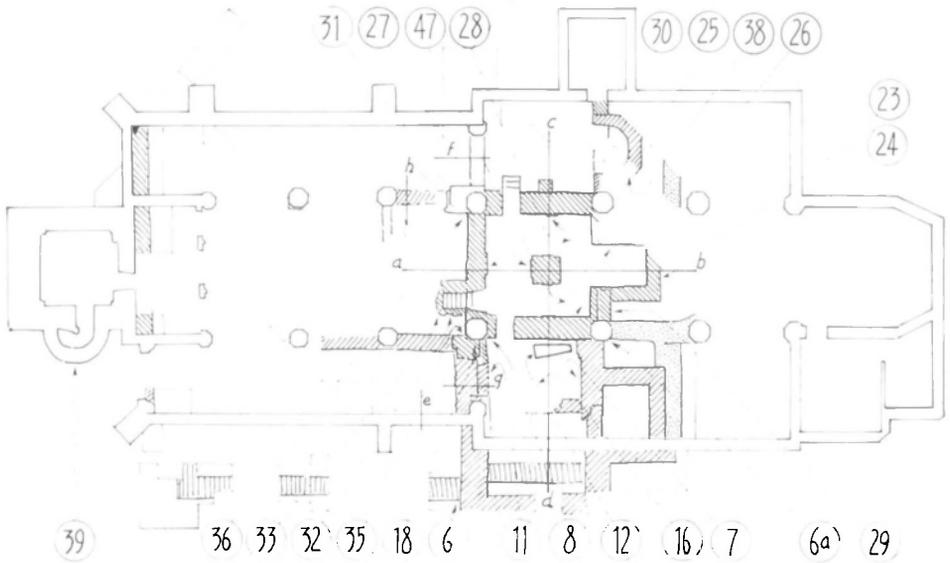
E. Constatations diverses à l'édifice actuel.

F. Trouvailles isolées.

IV. Développement archéologique de l'édifice.

J. MERTENS

L'église Saint-Michel à Gerpinnes.



Localisation des photos figurant dans le texte.

INTRODUCTION.

HISTORIQUE DE LA FOUILLE.

Gerpennes, connu par ses marches de sainte Rolende, possède une église qui, sous son aspect paisible, cache les vestiges d'un passé extrêmement mouvementé, passé baignant ses origines dans le riche légendier carolingien du pays d'Entre-Sambre-et-Meuse. Encouragé par le Professeur J. Roland et désirant percer le mystère entourant les origines de sa paroisse et de son église, Monsieur l'abbé Dupuis, curé de Gerpennes, décida d'ausculter le sous-sol : s'attachant en premier lieu à la crypte, mentionnée dans plusieurs documents anciens, il vit ses efforts bientôt couronnés de succès ; la crypte se trouvait bel et bien au centre de l'église et était remarquablement conservée, quoique totalement remblayée.

L'intérêt de ces recherches ne lit que croître lorsque peu après, l'on découvrit également la tombe de sainte Rolende. Un comité des fouilles fut institué en cette année 1951 sous la présidence de M. le Bourgmestre Bernard et les recherches furent continuées par le professeur Brigode. Les travaux prenant de plus en plus d'ampleur et d'importance, il fut décidé d'en appeler au Service des Fouilles ; l'intervention de ce dernier se lit en deux campagnes, une première du 25 juin au 27 août 1952, une seconde du 8 décembre 1952 au 27 janvier 1955. Les travaux furent entamés par Monsieur J. Breuer, directeur du Service, assisté de M. R. Borremans, préparateur. Nous continuâmes ces recherches dès notre retour de l'étranger, le 5 juillet 1952.

I. LE CADRE TOPOGRAPHIQUE.

L'église de Gerpennes est construite sur une pente assez prononcée, dévalant, vers le sud-est, vers le rieu d'Acoz ; au cours des siècles le relief primitif du terrain a été rendu méconnaissable suite aux divers remaniements qui eurent lieu, nivellements étageant en terrasse la pente primitive ; au moyen âge le site de l'église fut fortifié, fortification dont subsistent encore des restes importants dans l'enceinte du cimetière (fig. 1, 2 et 48).



FIG. 1. -- Situation topographique de l'église de Gerpennes.
 a : église ; b : villa romaine ; c : tombe gallo-romaine.

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL A GERPINNES



FIG. 2. — Vue aérienne du centre de Gerpinnes.

(Photo Service de Photogrammétrie, publiée avec autorisation D.N.)

II. SOURCES HISTORIQUES ET ICONOGRAPHIQUES.

Toutes les sources historiques concernant l'église de Gerpennes, qu'il s'agisse de documents d'archives ou de renseignements fournis par les chroniqueurs et les hagiographes, ont été réunies dans l'étude de notre collègue, le professeur J. Roland, parue sous le titre : *L'église de Gerpennes - Histoire*, dans les *Etudes d'Histoire et d'Archéologie namuroises dédiées à F. Courtoy*, Namur, 1952, pp. 199-209.

Qu'il nous suffise de rappeler ici les données essentielles se rapportant à l'histoire de l'édifice :

— En 1105 l'évêque de Liège, Otbert, procède à l'élévation des reliques de sainte Rolende et consacre un autel « *en l'honneur de Dieu, de la Vierge Rolende et de sainte Aldegonde* » (1). Il est possible que cette consécration fasse suite à des remaniements de l'édifice.

— En 1142 l'église fut incendiée (2).

— En 1285 est mentionnée la crypte de l'église (3).

— En 1554 la tour, qui tombait en ruine, est reconstruite (4) ainsi que, probablement, la charpente de la nef.

— Vers 1558 la communauté de Gerpennes vend du bois pour pouvoir « *refectionner la pauvre église détruite* » (5).

— En 1620 nous apprenons que la tour menace de s'écrouler ; de laborieuses tractations ont lieu avec le Chapitre de Moustier, responsable de la tour, jusqu'en 1686 : en 1701 on fait des réparations à la tour et, en 1754, le clocher tombait en ruine (6).

Après un procès, intenté en 1761 par la paroisse de Gerpennes au Chapitre de Moustier et terminé par une sentence du Grand Conseil de Malines en 1769, commencent en 1770 les travaux d'agrandissement de l'église : il est décidé « *d'aggrandir l'église paroissiale de Gerpennes de douze cent pieds de Namur et de mettre la partie de la même église qu'elles laisseront subsister en dû et décent état...* » (7).

D'autres transformations eurent lieu en 1890 et en 1949-1950.

(1) ROLAND, *o.c.*, p. 205, n. 1 et 206, n. 1.

(2) *Ann. de Floreffe*, dans *Mon. Germ. Hist., Script.* XVI, p. 624 ; ROLAND, *o.c.*, p. 203.

(3) ROLAND, p. 206 avec des citations ultérieures en 1599, 1620 et 1680.

(4) *Ibid.*, p. 207.

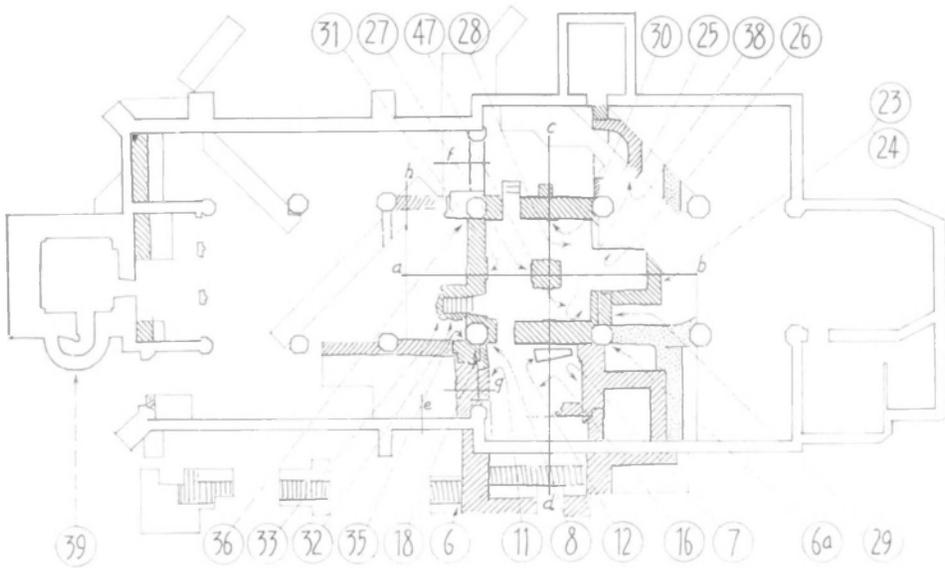
(5) *Ibid.*, p. 207, n. 4.

(6) *Ibid.*, p. 208.

(7) *Ibid.*, p. 208-209.

J. MERTENS

L'église Saint-Michel à Gerpinnes.



Localisation des photos figurant dans le texte.

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL A GERPINNES

La documentation iconographique intéressant l'état ancien de l'église de Gerpennes est extrêmement pauvre : citons seulement une vue de Gerpennes, figurant dans l'Album de Croy⁽⁸⁾ (fig. 2a).



FIG. 2a. — L'église de Gerpennes, d'après l'Album de Croy.

L'église figure également sur un des panneaux décorant la châsse de sainte Rolende, mais il est peu probable que celle-ci donne une image fidèle de l'édifice^(8a).

(8) Reproduite par ROUAND, *o.c.*, pl. II.

(8a) A. DE VALKENBUR, dans *Bull. Comm. Mon.* X, 1900, p. 117.



(Photo C. Dessart)

FIG. 3. — Eglise de Gerpennes. La tour.

III. LA FOUILLE.

Au cours des deux campagnes de fouilles, 17 tranchées furent creusées : les recherches se concentrèrent surtout dans la partie centrale de l'édifice actuel, les bras sud (tr. IV) et nord (tr. X-XI) du transept, la crypte et parties y attenantes (tr. VI-VII) ; outre ces tranchées étendues, des sondages complémentaires furent effectués soit à l'extérieur de l'église (au sud : tr. I, II, III ; au nord : tr. XIV, XV, XVI, XVII), soit à l'intérieur : nef centrale (tr. VII, VIII, IX), bas-côté sud (tr. V) et bas-côté nord (tr. XII-XIII). Pour autant que la stabilité de l'édifice actuel le permit, nous avons poussé partout jusqu'au sol vierge, en ce cas l'argile schisteuse.

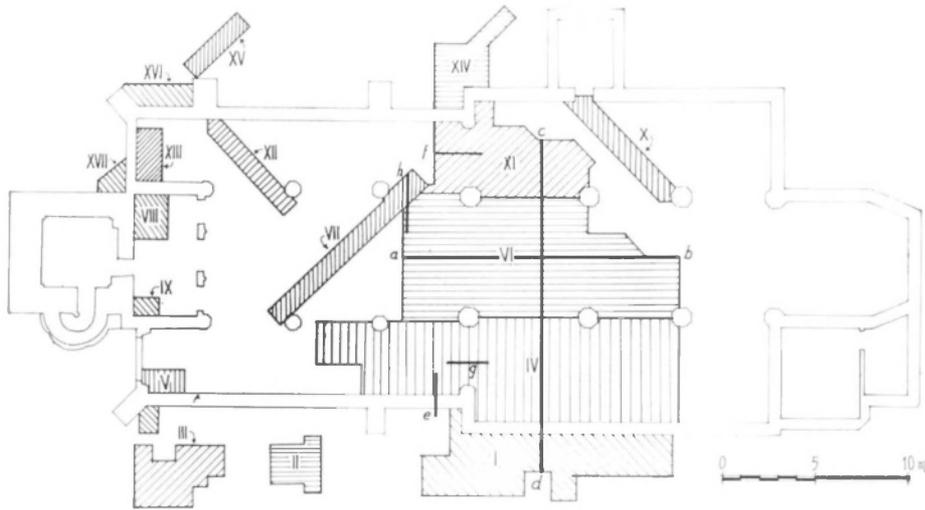


FIG. 4. — Plan général des tranchées et coupes.

Vue la complexité du travail, il nous a paru nécessaire de décrire les recherches par parties successives, relatant en détail et très objectivement toutes les constatations faites, sans les interpréter. Cette interprétation, nous la donnerons dans un dernier chapitre où nous essayerons de dégager l'essentiel et de donner un aperçu des différents stades de l'évolution architecturale de l'édifice. Il ne nous appartient pas, dans le cadre de ce rapport, de faire une étude comparative ni de nous étendre sur des faits historiques : seules quelques données chronologiques et historiques essentielles seront intégrées dans le texte.



(Photo C. Dessart)

FIG. 5. — L'église vue du nord.

Les recherches se firent dans l'ordre suivant :

- a) la crypte et le bras méridional du transept avaient été vidés avant l'intervention du Service des Fouilles ;
- b) 1^{re} campagne : les tranchées I, II, III et IV ;
- c) 2^{me} campagne : dans l'ordre : tranchées X, XI, VI, XII, VIII, IX, XVII, VII, XV, XVI, V, XIII et XIV.

A. RECHERCHES À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE ; ZONE SUD.

Tranchée I : tranchée creusée le long du transept méridional de l'église ; le mur actuel 1⁽⁹⁾ est construit sur une fondation de moellons calcaires, reliés par un mortier blanc très dur ; l'élévation présente un parement à assises régulières en pierre de taille ; le ressaut de la fondation est à $- 145$ et $- 165$ ⁽¹⁰⁾ (le niveau du cimetière actuel étant à $- 81$ et $- 70$). Dans la partie est de la tranchée ce mur repose sur une maçonnerie antérieure 2, construite en moellons noyés dans un mortier jaune sableux.

(9) Les numéros des murs correspondent à ceux figurant sur les plans et les coupes.

(10) Toutes les cotes de niveau indiquées sur les plans et les coupes se rapportent à un point 0 constitué par le repère de l'I.G.M., placé dans la façade méridionale de la tour et dont la cote est 102,51 m.

composé de chaux et de quelques éclats de briques : la fondation s'appuie à $- 208$ sur l'argile vierge et également sur la tombe 6, tombe antérieure donc au mur 2 ; prof. $- 265$, traces de cercueil ; le délit a les bras le long du corps. Le mur 2, démoli en grande partie par des tombes récentes, fait corps avec un massif large de $1,41$ m orienté nord-sud sur une distance de $2,50$ m ; il reprend la direction est-ouest sur une distance de $6,60$ m et se termine à hauteur de l'angle sud-ouest du transept actuel, par le mur 9, large de $1,65$ m ; ce dernier rejoint l'édifice actuel, en passant sous des murs plus récents.

La tombe 6 recouverte par mur 2 prouve que cette dernière construction fut déjà précédée, en cet endroit, d'une autre, autour de laquelle se groupèrent les tombes ; nous en retrouvons les restes dans les fragments des murs 7, 8 et 11 : le massif 7 est une fondation passant sous 3 et



FIG. 6. — Tranchée 1 : au centre le mur 9, coupant les murs 11 (en bas) et 8 (en haut).

s'arrêtant net à hauteur du mur 26 (tr. IV) : la fondation est taillée dans l'argile vierge à une profondeur assez irrégulière comme si l'on avait dû vider des tombes ; les assises inférieures de la maçonnerie se composent de gros moellons, noyés dans un mortier brunâtre ; le massif 8, conservé de $- 188$ à $- 220$, est de la même composition ; ces deux fondations lurent partiellement détruites par des tombes récentes, par le mur de l'église actuelle et par le mur 9 (fig. 6)⁽¹¹⁾ ; sous ce dernier subsistent encore deux assises d'un mur primitif relié avec 8. A cette même construction primitive appartient le mur 11, large de 152 cm et partiellement conservé en élévation (au-dessus de $- 106$) ; mur 11 est également antérieur à 9.

Tranchées II et III : le mur primitif 11 se retrouve dans la tr. II où son élévation (de $- 154$ à $- 104$) a une largeur de 76 cm ; il y est partiellement recouvert par une maçonnerie récente 16, faite avec un mortier blanc très dur, comparable à celui de 1 ; le même cas se présente dans la tr. III ; ici l'ancien mur 18 se termine à angle droit, rejoignant le mur du bas-côté actuel ; à cause de tombes récentes (1952) il ne nous fut pas possible d'examiner son rapport avec ce dernier ; un sondage, effectué un peu plus à l'ouest a livré, sous le bas-côté actuel, une fondation dont la technique et le mortier ressemblent plus ou moins à ceux de 18.

Ces divers sondages au sud de l'église ont donc révélé l'existence de deux édifices antérieurs à l'aile du bâtiment actuel, aile datant du XVI^e siècle.

B. RECHERCHES DANS LE COLLATÉRAL SUD.

Tranchée IV : la description se fera d'est à ouest. Le mur 27, relié en fondation au transept actuel est le mur oriental du transept gothique du XVI^e siècle ; la face est présente encore un très bel appareil régulier en pierre de taille, commençant à $- 110$, ce qui indique un sensible relèvement du terrain lors du dernier agrandissement de l'édifice en 1770 (voir infra). La largeur de ce mur est de 84 cm ; il est adossé contre, et partiellement posé sur un mur antérieur 20 qui lui, est la continuation de 2 ; ce mur est conservé sur une hauteur de 1,50 m, le ressaut de la fondation vers l'intérieur étant à $- 95$.

Le mur 27 continue jusqu'à l'alignement des colonnes de la nef, auxquelles il sert de fondation ; il est conservé de $+ 16$ à $- 255$; à une époque indéterminée, mais antérieure à la colonne actuelle 32, fut aménagée dans ce mur une porte 29 dont les jambages sont en briques

(11) Voir, pour la localisation des photos, la feuille séparée.

(10,8 × 4,9 × 22 cm) alternant avec les pierres de taille du parement, comparables à celles de 27 ; la fondation de la colonne 32 s'appuie contre et sur ces diverses maçonneries : mortier dur, blanc-gris. Le seuil de la porte est à - 20. Vers l'ouest, le mur gothique 124 (- 27) s'appuie contre un ensemble de constructions antérieures 52, 36, la colonne actuelle couvrant le tout (fig. 6a).

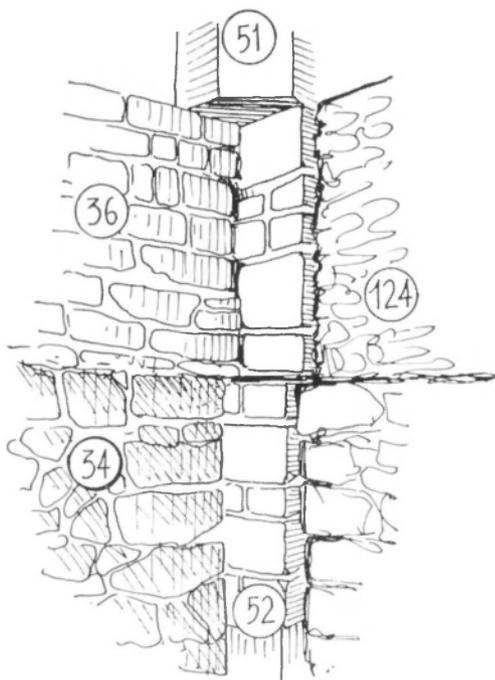


FIG. 6a. — Maçonneries et angle sud-est de la crypte sous la colonne 51.

A peu près dans l'axe du bas-côté, le mur 20 fait retour, formant ainsi avec les murs 2 et 31 une chambre presque carrée de 2,40 et 2,78 m (mesures intérieures). A hauteur de 2, mur 20 rejoint un mur perpendiculaire 31, coupant du nord au sud tout ce collatéral ; restes de plâtras sur la face est ; l'élevation est conservée sur une hauteur de 75 cm (de - 20 à - 95). Au sud, ce mur 31 a été construit contre et sur une fondation antérieure 26 qui, par sa technique et son mortier, appartient à la construction 7 et 8 (tr. I) et passe sous le mur actuel du transept. Au point de raccord 31/26 subsistent des traces d'un mur 38, orienté est-ouest, en grande partie détruit par les nombreuses tombes, ainsi que par le tour à cloche 47 ; seules subsistent quelques pierres, le mur n'ayant pas une fondation profonde (- 182/200) ; contre 31 le mur est conservé de - 127 à - 200 ; mortier brun sableux et moellons de calcaire.



FIG. 7. — Chœur roman de la chapelle sainte Rolende; à l'avant-plan, mur 34.

Vers l'extérieur (face nord), le mur 20 présente un ressaut de fondation à $- 157$, ce qui donne le niveau primitif extérieur au moment de la construction de cette chapelle. Le sol vierge, sur lequel est posé toute cette maçonnerie est à $- 215$ et $- 255$.

Vers le nord, le mur 34 s'appuie contre les murs primitifs de la crypte 52, 35a et 121 (voir plan II) ; ces trois murs furent recouverts, antérieurement à la construction gothique 124, par un massif en maçonnerie 36 ne constituant probablement qu'une restauration, visible uniquement sur la paroi est, de $- 110$ à $+ 24$.

La face ouest de 34 présente un parement régulier, jusqu'à $- 102$ recouvert d'un plâtras blanc s'arrêtant à $- 74$. Une arête, conservée dans l'angle nord-est, indique un voûtement de cet édifice. Le mur nord de cette chambre est constitué par la partie méridionale de la crypte qui cependant est antérieure à 34 ; ce mur 52 présente sur sa face sud deux ressauts de fondation, l'un à $- 155$, le second à $- 61$ (voir plan III, coupe C-D et fig. 14) ; la partie inférieure de la fondation, de $- 155$ à

— 178, est faite de moellons de calcaire, placés de champs dans l'argile ; ce mur est recouvert de deux plâtras distincts : nous en reparlerons au moment de la description des différents stades de construction de la tombe 53, tombe de sainte Rolende. Dans ce mur 52 fut aménagé, après coup, un passage 56, reliant la crypte à la chapelle sainte Rolende qui se trouvait à un niveau supérieur (— 11.4), niveau où se termine le plâtras de ce passage (voir croquis fig. 8) : les pieds-droits de ce dernier sont faits en moellons plus ou moins taillés, recouverts d'un plâtras blanc.

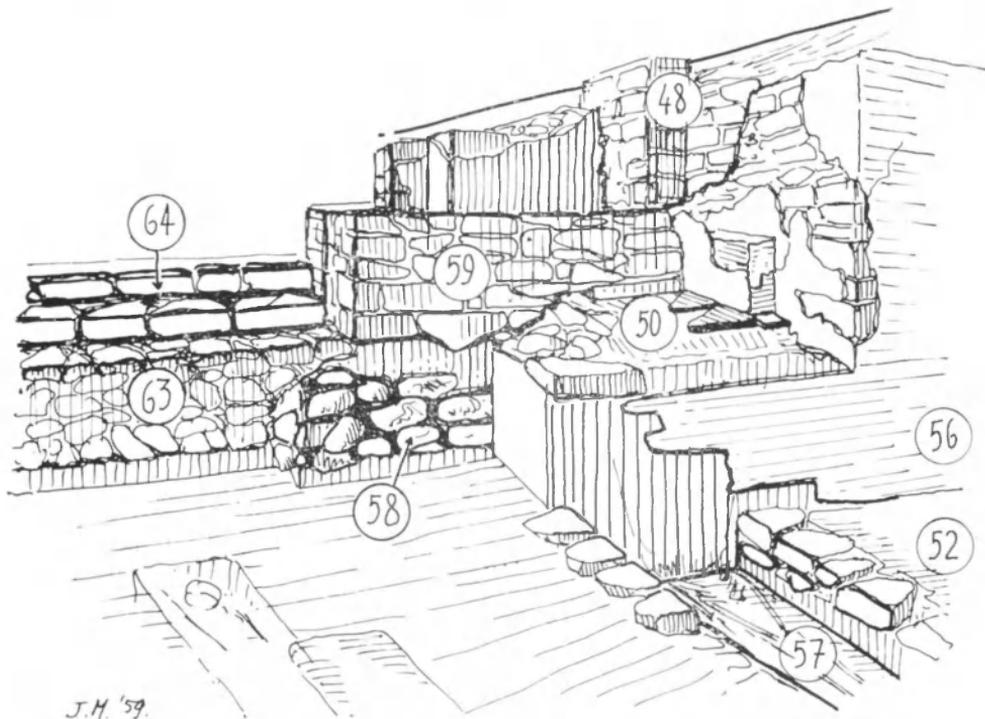


FIG. 8. — Croquis montrant les différentes constructions dans l'angle nord-ouest de la chapelle sainte Rolende.

bien lisse, antérieur au pavement 50 ; l'escalier reliant les deux niveaux, construit sur une tombe sousjacente 57, a complètement disparu mais on peut encore distinguer la trace des marches sur le plâtras du passage (fig. 8) ; sa largeur est de 86 cm. Passé cette porte, le mur primitif 52 continue vers l'ouest, rejoignant le mur 58 (voir plan II, niveau 2), postérieur à 52 à cause de la tombe 57 ; celle-ci est une tombe orientée, à — 105, le défunt ayant les bras le long du corps ; le caveau est fait de pierres, recouvertes d'un plâtras blanc-verdâtre ; ce plâtras couvre également la fondation de 52 qui sert de paroi à cette tombe qui est donc postérieure à 52 mais, passant sous 58, est antérieure à ce dernier ; le

mur 58, construit sur l'argile avec des moellons noyés dans un mortier jaune dur, fut démoli et remplacé par un autre mur 63, appartenant vraisemblablement au même édifice que 31 et 2 ; large de 1,30 m. ce mur fut placé entre les fondations du bas-côté actuel 69a (voir niveau 2, plan II) et de la nef centrale 68 ; il est postérieur à ces deux murs ; il est également postérieur à trois tombes 72, 73 et 73a recoupées par lui, et semble être la prolongation du mur 9, de la tr. 1.

La colonne 48, posée sur l'angle sud-ouest de la crypte, couvre un ensemble de maçonneries qui révèle de nombreux remaniements et restaurations : d'abord le mur 68, dont la fondation fut construite en versant un mélange de moellons et de mortier dans une tranchée de fondation, taillée dans l'argile vierge et large de 1,07 m, conservée de - 60 à - 132, mortier sableux à comparer à celui de 26 ; sur cette fondation repose un mur 68a en élévation, formant angle vers le sud, et dans lequel fut employé un bloc de pierre calcaire (fig. 9), taillé à la pointe et provenant d'un ancien édifice monumental, dont proviennent également les pierres remployées dans 155 (angle nord-ouest de la crypte) et dans la tourelle d'escalier de la tour romane (fig. 40) ; quoique les mortiers de 68 et 68a soient différents, leur exacte superposition semble indiquer qu'ils appartiennent au même édifice ; celui-ci aurait donc été construit contre 52 ; à noter que 68 et 68a sont antérieurs à 63.

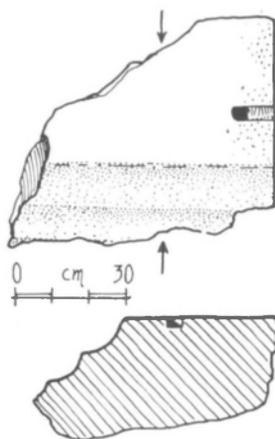


Fig. 9. — Bloc en pierre de taille, remployé dans 68a.

Un grand changement survint lorsque l'on aménagea un passage vers la chapelle latérale où reposait le corps de sainte Rolende ; nous avons encore retrouvé une partie des deux montants de ce passage 59 et 75 : le massif 59 est posé immédiatement sur 63, 58 et 68a et s'appuie contre le passage vers la crypte 56 ; 59 est construit avec un mortier blanc

dur et recouvert d'un plâtras blanc, identique à celui qui couvre la face ouest de 34 et à l'enduit inférieur de 52 (fig. 14) ; le mortier ressemble à celui de 36 ; dans la maçonnerie sont employés de gros blocs en pierre de taille, dont quelques-uns sont convexes et proviennent d'une construction circulaire (cf. tourelle romane) ; vers l'ouest, 59 est également recouvert d'un enduit, finissant à - 58 ; cette partie en élévation de 59 montre qu'il y eut ici un pilier massif, soutenant une arcade et servant de piédroit à l'entrée vers cette chapelle latérale ; ce pilier fait partie d'une restauration très importante, ayant eu pour but l'aménagement de cette partie de l'édifice roman. Le montant sud de cette entrée 75 fut presque entièrement démoli lors de la construction du mur gothique actuel 70-14. Dans ce passage même furent aménagées deux marches 64 (fig. 10,

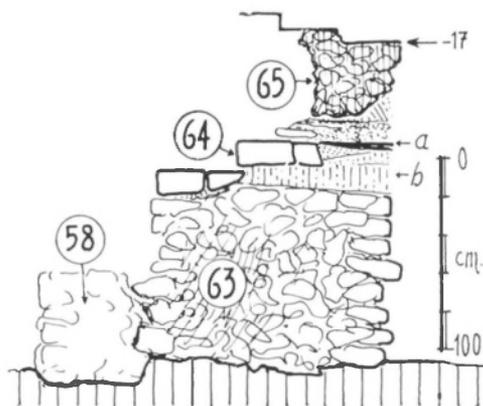


FIG. 10. — Coupe g (voir plan II et fig. 4) ; a : couche d'incendie.

coupe g, plan II et fig. 11) à - 69 et à - 81, descendant vers la chapelle de sainte Rolende, dont le niveau se trouve à - 89, niveau indiqué par 5 dalles en calcaire bleu poli 50 (fig. 8), seuls restes d'un pavement conservés dans l'angle nord-ouest de la chapelle ; les marches sont faites avec des dalles usées, placées sur 63 et contre 59.

Le niveau de ce pavement 50 apparaît également autour de la tombe 53 que la tradition a toujours identifiée comme étant celle de sainte Rolende ; cette tombe consiste en un sarcophage monolithe en pierre de France tendre, de forme trapézoïdale (fig. 12-13) : longueur totale : 1,00 m ; largeur à la tête : 80, aux pieds 52 cm ; hauteur à la tête : 57, aux pieds 59 cm ; l'épaisseur des parois est de 8 à 9 cm, celle du fond de 11 à 13 cm ; cette tombe était placée le long du mur primitif de la crypte, dans l'angle nord-est de la chapelle, la partie élargie vers l'ouest et légèrement déviée vers le sud par rapport à l'axe des différentes constructions ; la tombe a connu les mêmes vicissitudes que le reste de



FIG. 11. — Marches (64), menant vers la chapelle sainte Rolende (voir fig. 10, coupe g).

l'église. Il est à noter qu'elle ne se trouve plus in situ : elle fut rehaussée au cours des siècles ; sous le sarcophage se trouve une tombe antérieure 39, à $- 209$ (coupe C-D, plan II et fig. 14) coupée par le mur 34 et donc antérieure à cette chapelle latérale 34, 20, 63, 9 et 2 : le squelette avait presque complètement disparu, mais on put encore reconnaître les traces de la tête à l'ouest et des bras le long du corps ; dans le remblai nous trouvâmes un fragment de plâtras et un petit morceau de verre. Au-dessus de cette tombe nous distinguons dans le profil une fosse assez large, creusée contre la fondation de 52 et même plus bas que celle-ci, allant jusqu'à $- 200$; dans le remblai nous avons recueilli quelques échantillons de mortier ressemblant à celui de 38, ainsi qu'un fragment de tuile romaine et un tesson de poterie romaine : ce remblai est antérieur au mur 34 ayant été coupé par celui-ci : il est difficile de préciser la hauteur du pavement de l'édifice à cette époque ; peut-être correspond-il au niveau d'un plâtras qui couvrait 52 et s'arrêtait à $- 98$: ce plâtras est



(Photo C. Dessart)

FIG. 12. — Sarcophage de sainte Rolende.

également antérieur à 34, passant derrière ce mur et faisant même retour à l'intérieur du mur sur 35a à hauteur de 26 (voir plan II, niveau II) ; à cette époque, la chapelle s'étendait donc plus vers l'est et les murs étaient recouverts d'un enduit blanc ; le mortier ressemble à celui de 26. Le pavement était probablement lait de mortier lissé et peint en rouge, dont

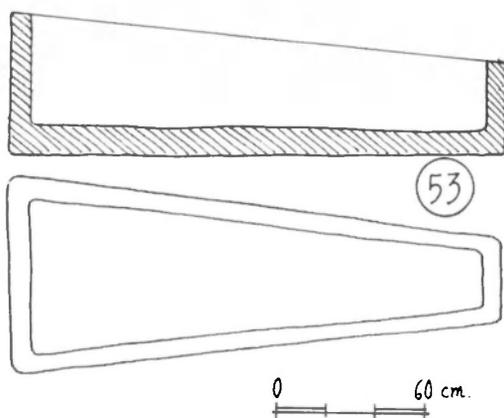


FIG. 13. — Le sarcophage de sainte Rolende.

plusieurs fragments lurent retirés du remblai de la tombe de sainte Rolende.

Un second plâtras, allant jusqu'à $- 61$, recouvre le premier et également 56, la porte d'accès vers la crypte : il fut apposé au moment du percement de celle-ci et de l'aménagement de l'escalier descendant vers la crypte ; un dernier plâtras enlin, allant jusqu'à $- 74$, date de la dernière réfection romane, dont le niveau est donné par le pavement 50 ($- 89$).

La tombe 53 a suivi ces différents niveaux (fig. 14) : au-dessus de la fosse signalée plus haut, se trouve une seconde, dans laquelle fut placé le sarcophage : dans le remblai se trouvaient des fragments de pierres bleu et de pavement en mortier lissé et peint en rouge (voir ci-dessus) ;

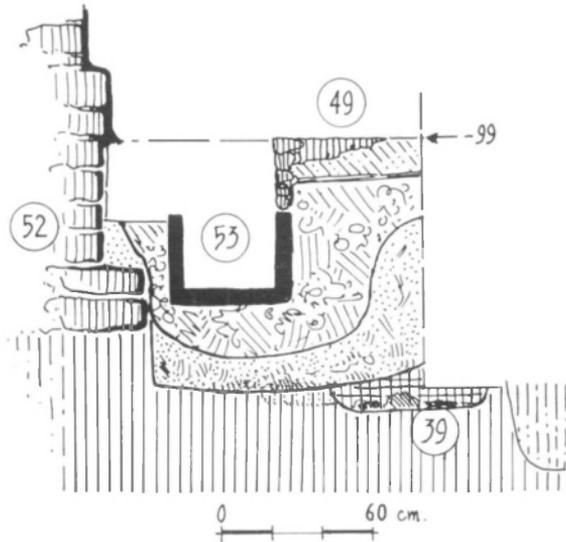


FIG. 14. — Coupe au travers de la tombe 53 (sainte Rolende).

cette seconde fosse fut probablement creusée et remblayée afin de soulever quelque peu le sarcophage, dont le niveau ne correspondait plus au nouveau rehaussement ; cependant le sarcophage même ne fut pas soulevé jusqu'au niveau prévu, mais on construisit, sur les rebords de la tombe, un muret 49 (fig. 14) épousant exactement le contour du sarcophage ; ce muret s'élève jusqu'à la côte $- 99$, ce qui correspond, en y

ajoutant l'épaisseur du pavement, au niveau de 50 (— 89) et d'une pierre encore conservée contre 34 (— 88).

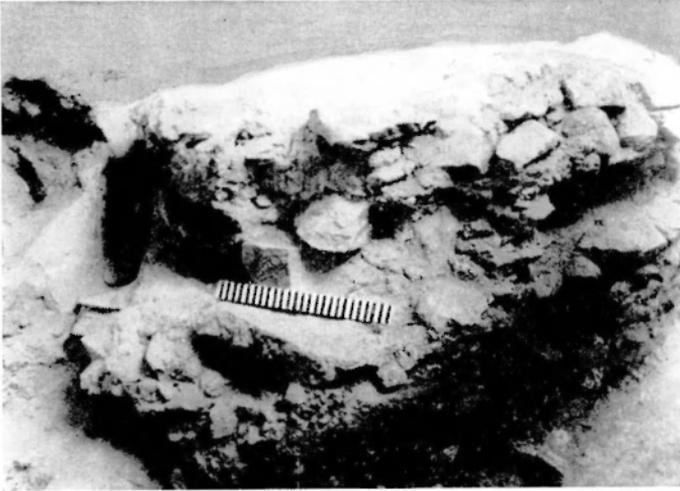


FIG. 15. — Maçonnerie tardive, recouvrant le sarcophage de sainte Rolende.

A l'époque de la construction de l'église gothique 11 (XVI^e siècle) cette chapelle fut complètement remblayée ; une nouvelle fois la tombe fut surmontée d'une maçonnerie arrivant au dernier niveau (fig. 15) ; elle fut recouverte par le mausolée de sainte Rolende, transporté plus tard, peut-être lors des restaurations de 1770, vers le nouvel autel latéral où il se trouve encore actuellement (fig. 51).

Signalons, avant de continuer la description des murs, les tombes et autres traces rencontrées dans cette chapelle. Nous avons déjà mentionné la tombe 39, sise partiellement sous le sarcophage de sainte Rolende : un peu au sud se trouve la tombe 39a (à — 254), orientée, le défunt ayant la tête à l'ouest et les bras le long du corps (fig. 16 et plan II, niveau 2) ; une autre tombe ancienne est la 57, déjà signalée et placée contre le mur 52.

Tombe 46 (M-VII, — 229), creusée dans l'argile avec niche distincte pour la tête, bras le long du corps, postérieure au four à cloche 47.

Tombe 43 (M-VIII, — 199), coupée par le mur actuel du transept ; ce mur a recoupé également les tombes 44, 60, sises sous 43 et 44 (voir plan II, niveau 2).

Tombe 60 (M-VIII, à — 225) est une tombe maçonnée avec des petits moellons dans du mortier grisâtre, de mauvaise qualité ; le défunt a les

bras le long du corps ; la maçonnerie de cette tombe s'arrête à l'alignement du mur 38 (voir niveau 2) et fut donc probablement construite lorsque ce mur existait encore ; elle serait donc antérieure à la tombe 61, celle-ci se trouvant dans le tracé même du mur 38, détruit précisément



FIG. 16. — Tombes creusées dans la chapelle sainte Rolende; à l'avant-plan, les restes du four à cloche 47.

par cette tombe ; 61 est du même type que 46, creusée dans l'argile avec niche pour la tête ; bras le long du corps. Ces deux tombes 46 et 61 pourraient être contemporaines, postérieures à 60, à 39 et au four à cloche 47 ; elles étaient placées dans et contre la chapelle latérale 58-38.

Tombe 21 (P-VIII, — 244), du même type que 57 ; coupée par le mur 20 et le mur gothique 1.

De très nombreuses inhumations avaient eu lieu au-dessus de ces tombes les plus anciennes ; cela nous mènerait trop loin que d'en donner une description détaillée ; ces tombes étant de date plutôt récente, ne présentent aucun intérêt historique.

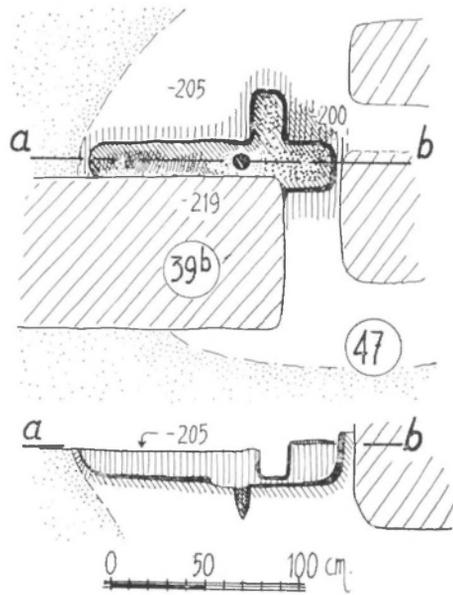


FIG. 17. — Le four à cloche 47.

Four à cloche 47 (N-VII, lig. 17) : la présence de ce four fut signalée par des fragments de bronze fondu, rencontrés dans le remblai ; le four même est une losse conique plus ou moins circulaire, d'un diamètre de 1,75 m, creusée dans l'argile et remplie d'argile pure ; dans cette terre rapportée fut modelée une rigole en forme de croix avec, au centre, un trou destiné à recevoir l'axe servant à former le moule de la lausse cloche ; les parois des rigoles ainsi que la surface étaient durcies et rougies par le feu ; nous avons donc ici les traces de l'emplacement où fut coulée une cloche ; nous avons retrouvé des traces semblables dans de nombreuses autres églises, au moyen âge les cloches étant coulées sur place⁽¹²⁾. Il est difficile de dater le four de Gerpennes : des fragments de bronze furent trouvés dans la tombe 44 qui est donc postérieure au four, mais antérieure au mur du transept gothique du XVI^e ; le four est donc antérieur à ce mur tout en étant postérieur au mur 26.

Revenons maintenant à la description des fouilles dans la nef latérale sud. Au moment de la construction du transept actuel, l'ancienne chapelle de sainte Rolende fut complètement remblayée et son niveau considéra-

(12) J. MERTENS, *Oudheidkundige Opgravingen in de Sint Martinuskerk te Genk*, Arch. Belg. 30, 1957, p. 52 ; des fours identiques à celui de Gerpennes furent découverts à Leeftaal (J. MERTENS, *Leeftaal*, Arch. Belg. 22, 1954, p. 168), à Renaix (H. ROOSENS - J. MERTENS, Arch. Belg. 1, 1950, p. 25-27 ; ce dernier four pourrait remonter au XI^e-XII^e siècle) et à Oudenburg (L. DEVLIEGHER, dans Arch. Belg. 43, 1959, p. 156).

blement relevé ; l'accès à la crypte se fait par un escalier en colimaçon partant du pied de la colonne 48 (MVI) et aboutissant dans l'entrée 56 (fig. 18) ; construction très négligée ; les marches étaient des dalles en calcaire, usées et remployées ; dans le remblai sous l'escalier furent recueillis quelques fragments des fresques provenant probablement de l'église romane.



FIG. 18. — Escalier construit contre la colonne 48.

La colonne 48 posée sur les maçonneries antérieures 68a et 59, est faite en pierre de taille ; niveau : + 2,4. La colonne 70 engagée dans le mur méridional est également en pierre de taille ; l'élévation commence à - 8 ; elle s'appuie contre le mur du bas-côté actuel, qui est posé sur le mur antérieur 69a, le mur primitif de ce bas-côté ; ce dernier est construit en petit blocage de calcaire régulier, avec un mortier blanc verdâtre, conservé de - 168 à - 196 ; les assises inférieures sont formées de gros blocs posés à sec (coupe e en J-VII) ; la tranchée de fondation plus profonde que celle de 63, fut creusée dans l'argile vierge ; dans la tranchée nous avons trouvé un fragment de dalle d'hypocauste romain ; ce mur ancien fut abattu jusqu'à moins - 88 pour permettre la construction de 69, exactement au-dessus et dont le mortier ressemble à celui de 9 et 34 ; il fut repris par après lorsqu'on construisit le mur actuel. C'est dans cette maçonnerie que fut engagée au XVI^e siècle la colonne gothique mentionnée plus haut. Sur la paroi intérieure du mur 69 nous pouvons

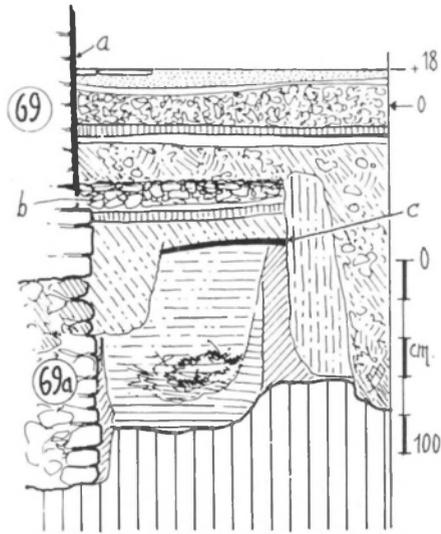


FIG. 19. — Coupe e (voir plan I et fig. 4).
a : couche d'incendie ; b : pavement.

suivre les divers remaniements du collatéral sud : plusieurs couches d'enduit peint couvrent la paroi ; ces enduits finissent à la cote $- 11$ où nous trouvons une assise de pavements consistant en une couche horizontale épaisse de 3 cm, laite de sable et de terre argileuse ; l'enduit le plus récent est peint en noir, le second en rouge, le 3^{me} de nouveau en noir ; tous les trois datent d'une époque où le niveau du bas-côté était à 20 cm sous le dallage actuel (+ 18) ; en dessous de ces trois plâtras, il y a des traces d'un quatrième, allant jusqu'à $- 58$ où se trouve une assise de pavement faite de moellons étendus sur une couche de terre (épaisseur 12/15 cm) ; cette assise fut coupée par plusieurs tombes (fig. 19, coupe e. b). Au niveau $- 70$ se trouve une couche d'incendie très nette, d'une épaisseur de 2 cm ; nous la retrouvons sur l'escalier 64 menant vers la chapelle de sainte Rolende (voir fig. 10) ; l'incendie eut donc lieu à l'époque où cette chapelle était encore en service ; la profondeur de cette trace correspond au niveau du dallage roman qui est à $- 57$ (voir tr. VII) ; cette couche d'incendie fut recoupée au moment de la construction du mur gothique dont le retrait de fondation se trouve à $- 54$; c'est à ce dernier mur que furent apposés les enduits noir-rouge-noir cités plus haut. C'est contre ce mur gothique également que fut construite l'assise des marches 65, conduisant au transept surélevé dont le niveau correspond à il est relié en fondation à la nef par le mur 124 s'appuyant contre la celui de l'escalier se trouvant au pied de la colonne 48 ; ce massif 65 est fait avec des moellons, des briques et des fragments d'ardoise, dans un mortier dur comparable à celui du mur et du transept 27.

Ici, comme partout ailleurs dans l'église, on a enterré de tout temps ; nous ne mentionnerons que les tombes les plus anciennes (voir plan II, niveau 2).

— *Tombe 71* (L-VI/VII), prof. — 171 ; larg. 62 cm ; losse entourée d'un muret négligemment maçonné, passant sous le mur 63.

— *Tombe 72* (L-VII), prof. — 175, creusée dans l'argile avec niche distincte pour la tête ; tête à l'ouest ; antérieure à la tombe 71 et postérieure à la tombe 76.

Toutes ces tombes sont probablement postérieures au retour du mur 68/68a sur lequel elles s'alignent.

— *Tombe 76* (K-VII), prof. — 171 ; losse rectangulaire creusée dans l'argile ; tête à l'ouest, bras le long du corps, remblai d'argile presque pur.

— *Tombe 79* (K-VI), losse rectangulaire entourée de pierres (clr 57, M-VI) passant sous le mur 68.

— La *tombe 73* (L-VII) (voir niveau 2) est également une losse rectangulaire entourée de pierres : prof. — 169 ; elle est antérieure à 63 et même au mur plus ancien 58/68a parce qu'elle fut coupée par une tombe 73a, elle-même antérieure à ces deux murs.

Le mur 68 sert de support aux colonnes de la nef centrale, quoiqu'il soit beaucoup plus ancien que celles-ci et moins large ; la colonne de la nef 74 est posée avec sa fondation saillante sur ce mur ; le niveau de la taille de la colonne est à — 12.

Tranchée V : E-VII. A part une tombe assez récente à — 96, notons ici surtout la relation entre les murs 180 et 181 ; le mur 180 est un mur en moellons, dans un mortier jaune très doux, comparable à celui de 69a ; il est couvert d'un plâtras allant jusqu'à la cote — 48 ; immédiatement en dessous à — 50, se trouve la couche d'incendie rencontrée déjà dans la partie orientale de ce bas-côté ; sur ce mur fut construit au XVI^e le mur actuel. Le mur 180 est postérieur à 181 appartenant à une construction antérieure.

C. LES FOUILLES DANS LA NEF CENTRALE.

Tranchée VI : La crypte et ses abords immédiats.

Pour cette partie également nous lèrons la description en partant de l'est. Les deux colonnes 32 et 83 de la nef actuelle à l'est de la crypte sont posées sur le chœur gothique, et font partie des restaurations de 1770 ; l'ancien chœur polygonal se greffe immédiatement sur le transept ; il est relié en fondation à la nef par le mur 124 s'appuyant contre la crypte et conservé sur une hauteur de plus de 2,40 m ; le niveau supérieur

en est de + 26, ce qui correspond au niveau actuel ; le mortier de ce mur est identique à celui du transept 27 ⁽¹⁵⁾.

La crypte qui occupe toute la croisée, présente deux époques constructives importantes.



FIG. 20. — La crypte vue d'en haut.

De la construction primitive subsistent les murs est et sud. Le mur méridional 52, déjà décrit ci-dessus p. 18, a une épaisseur de 82 cm ; la fondation de ce mur est taillée dans l'argile vierge, mais n'a pas la même profondeur sur toute sa largeur ; nous en avons fait une coupe dans l'entrée sud de la crypte (fig. 21) : au sud le mur repose sur un ressaut large seulement de 57 cm ; puis la maçonnerie continue sur toute la largeur, comme pour indiquer que le mur fut construit sur une pente,

(15) Ce mur, construit à une époque où le niveau était à environ un mètre plus bas, fut construit partiellement en élévation, comme c'est le cas également pour le transept.

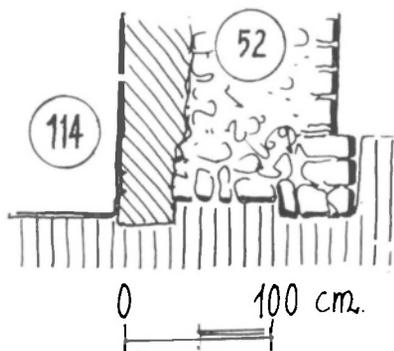


FIG. 21. — Coupe dans l'entrée sud de la crypte (56).

à cause de cela le pied du mur dut être renforcé ; fondation en maçonnerie sèche ; le long de cette fondation rétrécie, à l'endroit de notre sondage, nous avons constaté deux trous verticaux de — 178 à — 190, d'un diamètre de 5 cm et distant entre eux de 57 cm ; une trace noirâtre, peut-être celle d'un trou de pieu, se trouve près de ces trous, sous la fondation du revêtement intérieur de la crypte 114.

Ce mur primitif 52 est recouvert sur la face nord d'un plâtras blanc, dont nous n'avons pu retrouver le niveau primitif, qui a dû être cependant plus haut que le niveau actuel de la crypte.

Le mur est de l'ancien chœur, large de 73 cm, fut coupé par le chevet de la crypte 123 ; il en subsiste encore une partie, 121, conservée sur une hauteur de 2 m ; il est recouvert du même enduit blanc que 52 ; sur la face est, il présente un ressaut de fondation à — 100 ; la fondation repose directement sur l'argile à — 196 ; les murs 52 et 121 sont reliés. Dans ce mur fut aménagé après coup une petite fenêtre, donnant dans la crypte, haute de 50 et large de 11 cm (lig. 29).

Il nous est impossible de préciser si le mur nord primitif 94, qui est également antérieur au revêtement actuel de la crypte, fait partie de la même construction ancienne ; toute liaison fut coupée par le chœur de la crypte actuelle.

Nous reviendrons plus loin sur ce problème.

Dans cette construction primitive d'importants changements eurent lieu, qui donnèrent à la crypte son aspect actuel.

Sur le mur est du premier édifice, percé sur une largeur de 2,50 m, fut greffé un petit chœur à plan carré 123 ; les murs en sont conservés sur une hauteur de 2.10 m environ ; leur épaisseur varie : le mur sud a 85 cm, le mur est 75 cm ; ce dernier est recouvert vers l'intérieur de la crypte d'un enduit blanc ; vers l'extérieur un second plâtras recouvre

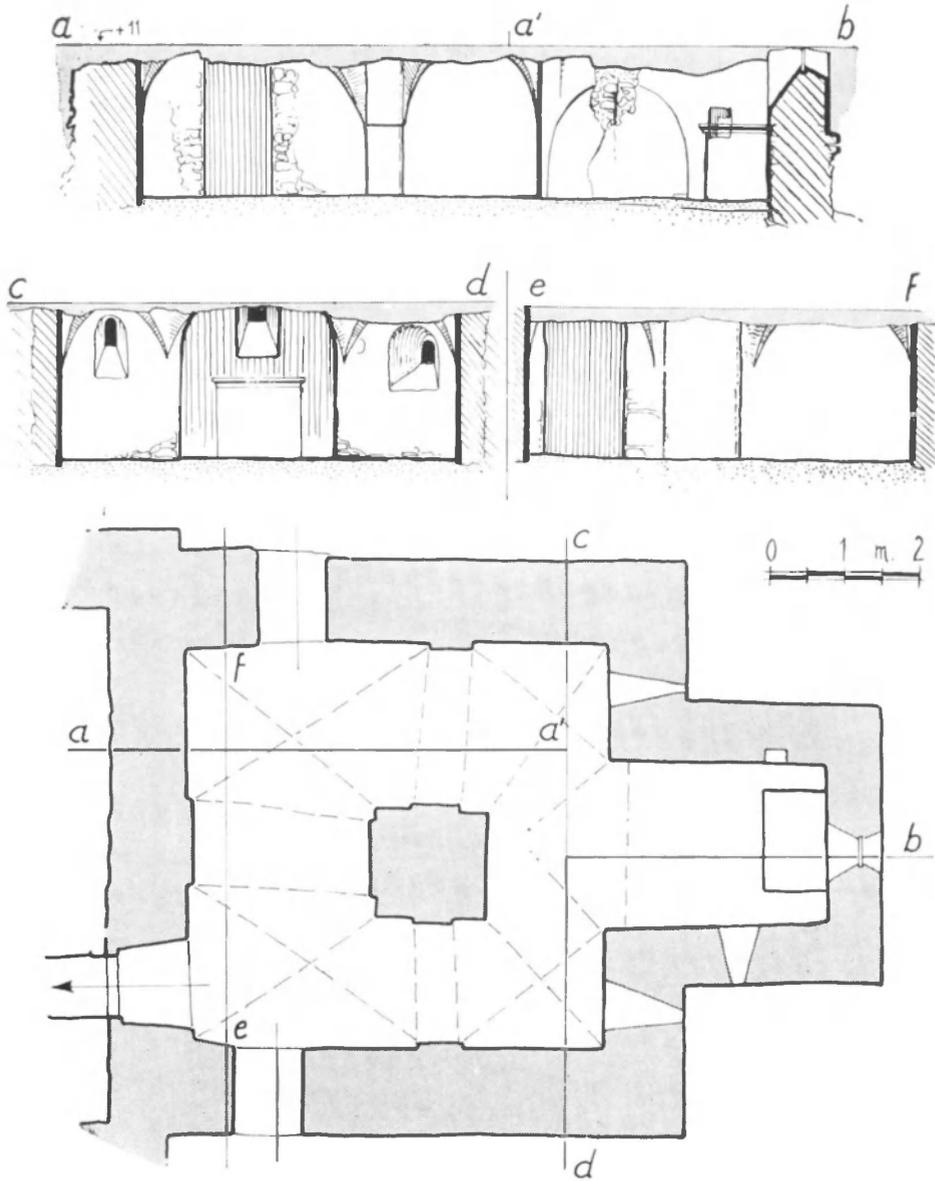


FIG. 22. — Plan et coupes de la crypte.

le mur jusqu'au niveau -86 , où il y a un ressaut de fondation ; au moment de la construction de la crypte, le niveau extérieur était donc à environ 86 cm ; le plâtre couvrant ce mur est rugueux, on voit nettement qu'il a été exposé longtemps à l'air libre ; dans l'axe du chœur est percée une petite fenêtre également crépie (fig. 25-24) ; vers l'intérieur l'ébrasement a une largeur de 50 cm ; l'ouverture même n'a que 24 cm, tandis

que vers l'extérieur l'ébrasement est moins prononcé : la rainure pour le châssis en bois est encore imprimée dans le mortier : largeur 2,4 cm, épaisseur 5 à 6 cm ; le bord inférieur de la fenêtre se trouve à 202 cm au-dessus du niveau de la crypte. Le mur sud du chœur 123 présente le même aspect que celui de l'est : construction en moellons de calcaire, à mortier jaune, face crépie, tout comme la face extérieure, élévation de - 90 à + 15 ; les assises inférieures de l'élévation sont en blocs plus



FIG. 23. -- Fenêtre du chevet de la crypte. Extérieur.

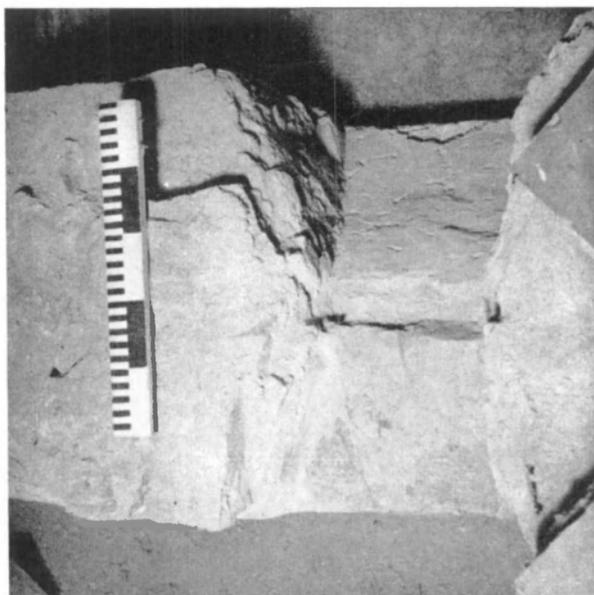


FIG. 24. -- Fenêtre du chevet de la crypte.

massifs : la fondation va jusqu'à -200 et tout le mur est posé contre le mur 121 plus ancien.

Primitivement, le chœur de la crypte était éclairé outre la baie axiale par une petite fenêtrage aménagée dans le mur sud : on en voit encore les traces de l'extérieur : largeur 56 cm, hauteur 68, largement ébrasée vers l'intérieur, elle se trouve à 108 cm au-dessus du sol de la crypte : parois crépies ; négligemment rebouchée, seul un petit orifice en subsiste : l'ensemble fut recouvert par l'enduit couvrant les murs extérieurs du chevet.



FIG. 25. — Le chœur de la crypte, vu du sud-ouest.

Du mur nord du chœur de la crypte, seule la face intérieure pût être examinée : dans le crépis identique à celui du reste de la crypte, se remarque encore une brèche indiquant que le mur primitif 121 continuait vers le nord ; dans ce mur est réservée une petite niche, à 88 cm au-dessus du sol (fig. 26). Le long des parois latérales du chœur se trouvent deux fondations, comme des marches, une des pierres se trouve à $-18,4$, donc environ 10 cm au-dessus du niveau de la crypte : le chœur était probablement un peu surélevé.

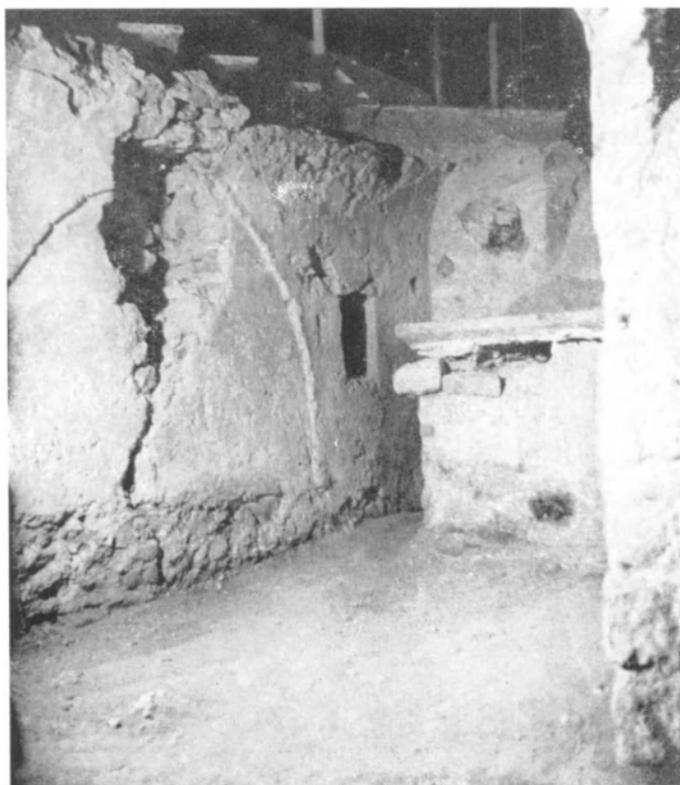


FIG. 26. — Mur nord du chœur de la crypte.

Le mur est de la nef de la crypte n'est qu'une maçonnerie large de 58 cm, posée contre le mur ancien 121, et reliée au chevet ; il repose partout sur l'argile à — 186/191 et est lait avec des moellons de calcaire dans un mortier jaune ; paroi crépie ; dans ce mur sont percées deux fenêtres dont la base est à 88 cm (sud) et à 115 cm (nord) au-dessus du sol (fig. 27) ; larges de 52 cm, leur hauteur diminue de 66 à 14 cm ; pas d'ébrasement vers l'extérieur (fig. 29) ; ces fenêtres traversent également le mur préexistant 121 ; elles sont recouvertes du même enduit que la crypte, le cadre intérieur étant souligné d'un large trait de peinture rouge.

Ce mur oriental est relié à celui qui forme la paroi sud de la crypte, d'une épaisseur de 55 cm et également recouvert d'un enduit blanchâtre sur lequel nous remarquons encore des traces de peinture, notamment un petit ange contourné de rouge, sur fond bleu. Dans le crépis couvrant ce mur est modelé légèrement en relief — 8 cm — un pilastre engagé, large de 61 cm, face au pilier central, mais pas exactement au centre ; il est à



FIG. 27. — Pilier central de la crypte et mur est.

172 cm de l'angle est et à 276 de l'angle ouest ; ce mur sud fut coupé lors de l'aménagement de l'entrée 56, dont le plâtras recouvre celui du mur de la crypte : ce passage est donc postérieur à la construction de la crypte.

Le mur nord de la crypte présente la même disposition, avec pilastre engagé en face du pilier central (fig. 50). Le départ des voûtes est encore conservé à environ 95 cm au-dessus du sol : il est nettement marqué sur les pilastres par un renflement, indiquant que les arcs avaient un profil légèrement outrepassé.

Nous décrirons plus loin l'entrée faite dans ce mur.

Le mur occidental de la crypte 151, contrairement aux autres, est un mur massif, large de 102 cm : tandis que le parement ouest est irrégulier et visiblement construit contre un remblai préexistant, le parement intérieur est plus soigné, correspondant par son aspect, construction et mortier, aux autres murs de la crypte : il est conservé de — 2 à — 202 : en son milieu le mur présente un pilastre engagé, légèrement en relief, large de



FIG. 28. — Base-côté nord, vers l'est.

1,10 m (fig. 51). Ce mur, contemporain du reste de la crypte, fut construit entre deux massifs antérieurs, 155 et 167 (plan II, niveau 2), conservés sous les colonnes de la croisée actuelle ; ces dernières font partie de l'édifice du XVI^e s. et portent la trace nette de l'ancien niveau surélevé de la nef, lorsque la crypte était encore en service. Dans le mur ouest est réservée l'unique entrée primitive vers la crypte : elle ne se trouve pas au centre, mais désaxée vers le sud ; large de 152 à 105 cm, elle laisse, entre les butées de la porte, un passage de 78 cm. Nous reprendrons plus loin les divers stades de construction de cette entrée.

Un pilier carré massif 119, de 1,50 × 1,50, se trouve dans l'axe de la crypte, quelque peu déplacé vers l'est ; il est conservé sur une hauteur de 2,08 m (fig. 27) ; il est contemporain du reste de la crypte ; alors que le parement est assez soigné, le noyau de ce massif est composé de moellons informes et de fragments de tuiles romaines et de dalles d'hypocauste, le tout noyé dans un mortier jaune, abondant. Les faces sud, nord et ouest du pilier présentent dans le plâtre des plates-bandes correspondantes aux pilastres des murs sud, nord et ouest de la crypte ; sur l'enduit,



FIG. 29. — Extérieur de la fenêtre percée dans le mur est de la crypte (mur 121).

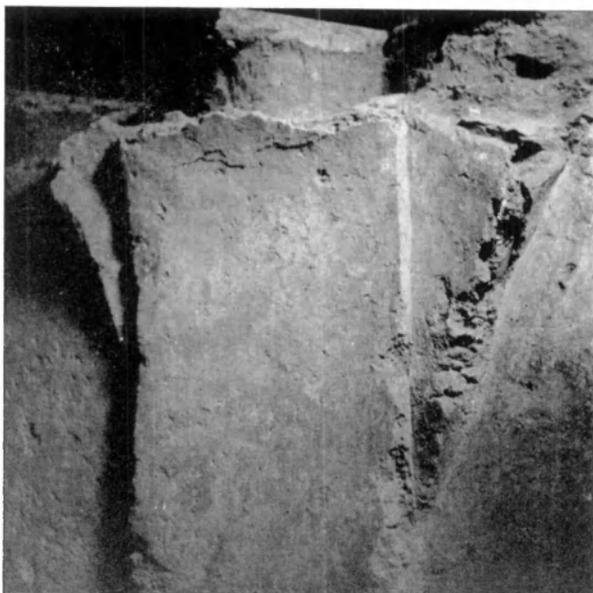


FIG. 30. — Pilastre dans le mur nord de la crypte, et départ des arêtes de la voûte.

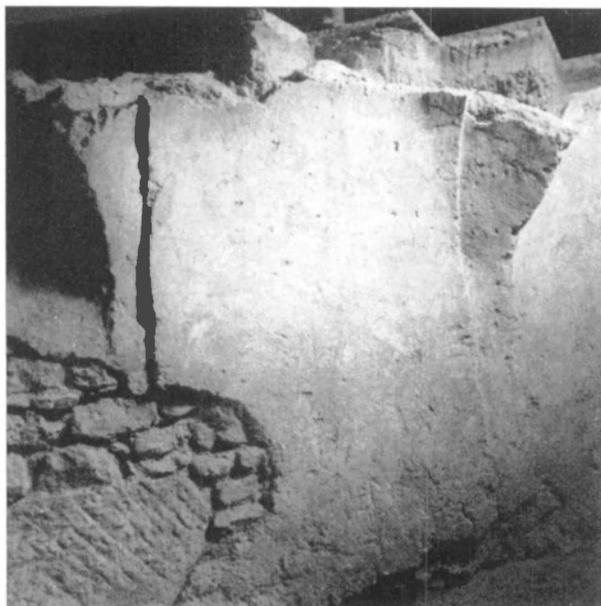


Fig. 31. — Pilastre dans le mur ouest de la crypte.

nombreuses traces de peinture à couleurs vives (rouge foncé, bleu, brun) ; au pied du pilier, sur la face est, se trouvent deux petits massifs en maçonnerie dépassant le niveau de la crypte d'environ 10 cm.

L'examen de l'intérieur de la crypte a révélé plusieurs tombes orientées (plan II, niveau 2), creusées dans l'argile et datant presque toutes de l'époque de la crypte : aucune tombe ne passe sous les fondations.

— *Tombe 155* : prof. — 272 : niche pour la tête à l'ouest ; les bras du défunt croisés sur le bassin ; au-dessus, restes du dallage de la crypte, fortement marqués par l'incendie ; dans le remblai, quelques tessons de poterie vernissée.

— *Tombe 136* : prof. — 280 : même disposition que la tombe précédente ; bras le long du corps ; avec les pierres retirées sur place fut construit le petit muret de la niche pour la tête du défunt.

— *Tombe 153* : fosse rectangulaire, dans laquelle le mort fut déposé, placé dans un cercueil ; fragments de vase dans le remblai.

— *Tombe 145* : dans l'axe de la crypte ; tombe monumentale s'engageant dans le chœur et dépassant même le mur primitif 121, donc posté-

rieur à celui-ci : l'intérieur est recouvert d'un enduit peint en rouge, avec niche spécialement aménagée pour la tête à l'ouest ; le squelette était dérangé, plusieurs inhumations ayant eu lieu dans le même caveau ; la dernière inhumation est antérieure à la couche d'incendie couvrant le fond de la crypte : le fond de la tombe est à -287 , le dessus à -250 .

Le sous-sol du chœur a été bouleversé profondément (plan II et III) : un premier ossuaire profond de 112 cm coupa une partie de la tombe 145 ; un second ossuaire passe sous la maçonnerie de l'autel, à -271 ; le massif de l'autel est relié au mur de chevet, seule la table, une grande dalle calcaire est de date plus récente, ayant été posée sur la maçonnerie primitive en mortier jaune, avec du mortier blanchâtre.

Dans l'angle nord de la nef se trouvent trois tombes, placées l'une dans l'autre ; la tombe inférieure, à -277 , est une fosse rectangulaire (clr. 153) avec traces de cercueil ; elle fut dérangée et coupée par une tombe à -265 ayant une niche pour la tête, taillée dans l'argile ; la troisième tombe est à -240 : dans le remblai de celle-ci furent trouvés des fragments d'une statuette en terre cuite, représentant la Vierge portant l'Enfant Jésus (ci-dessous p. 55).

Nous devons mentionner ici trois tombes, probablement contemporaines à celles décrites ci-dessus, mais se trouvant en dehors de la crypte, à l'est du chevet.

— *Tombe 127 (Q-V)* : prol. -201 ; tête à l'ouest, bras le long du corps ; cette tombe en a recoupé une autre, passant sous le mur de la crypte et donc antérieure à celle-ci ; dans le remblai de cette tombe nous avons retrouvé quelques menus fragments d'un mortier comparable à celui du mur primitif 121.

— *Tombe 128 (P-V)* : au sud du chœur, prol. -208 ; tombe entourée d'un petit muret, recouvert sur la face intérieure d'un enduit ; niche pour la tête ; la tombe se rétrécit notablement aux pieds ; long. 202, larg. aux épaules : 40, aux pieds : 22 ; le squelette a été dérangé.

— *Tombe 130* : se trouve presque exactement sous 128 ; les deux dalles de couverture, à -251 , servirent en même temps de fond à la sépulture 128 ; elles sont maçonnées sur la tombe inférieure au moyen d'un mortier jaune tendre, comparable à celui des murs 31 (chœur du transept sud) ou 56 (entrée sud de la crypte). L'enduit à l'intérieur de la tombe est peint en rouge (clr. tombe 145) ; tête à l'ouest dans une niche, bras le long du corps ; celui-ci est étendu sur une mince couche rouge formée de brique pilée ; cette tombe est postérieure au mur 121.

Terminons la description de la crypte par quelques constatations et quelques chillres. Dans la partie occidentale de la crypte nous remarquons les traces nettes d'un incendie qui a rougi l'argile battue du sol ; par endroits s'étend une mince couche de charbon de bois.

Dans l'angle sud-est, nous avons constaté deux taches circulaires ; la plus petite, à — 152, n'a qu'un diamètre de 12 cm et est probablement un trou pour un pieu en bois ; l'autre à — 151, de forme allongée (24 × 54 cm) est creusée dans l'argile jusqu'à une profondeur de 20 cm ; au centre est maçonnée une pierre avec du mortier jaune (clr. celui de la crypte) ; tout autour de la pierre des petits piquets en bois ont été plantés verticalement dans la terre ; au bord quelques fragments d'ardoises sont plaqués verticalement contre la paroi du trou ; était-ce une base pour l'une ou l'autre statue ou meuble ?

Dans l'ensemble, la crypte se présente actuellement comme une nef carrée de 5,60 m (est-ouest) sur 5,50 m (nord-sud), avec au centre, désaxé un mètre environ vers l'est, un pilier carré de 1,50 × 1,50 m ; le chœur rectangulaire mesure 5 m sur 2,15 m.

Trois passages donnent accès à la crypte : un dans le mur occidental, près de l'angle sud-ouest, et un dans les murs nord et sud, chaque lois près de l'angle ouest.

Continuons maintenant par la description des restes s'étendant devant la crypte, dans la nef centrale de l'église actuelle.

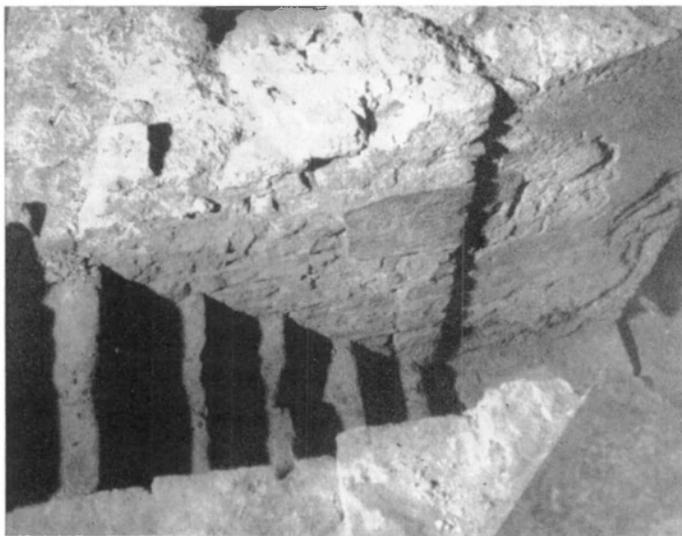


FIG. 32. — Entrée ouest de la crypte, avec escalier.

L'entrée vers la crypte : au cours des siècles, cette entrée a changé plusieurs fois d'aspect et même d'emplacement : le dernier en date des escaliers menant à la crypte se trouvait près de la colonne 48 à l'angle sud-ouest de la crypte (fig. 18) (voir ci-dessus p. 28) : l'assise de l'escalier reposait sur du remblai récent, avec lequel fut remblayée la chapelle latérale de sainte Rolende ; à ce moment la crypte seule était encore en service.

Auparavant, l'accès de la crypte se trouvait dans la nef centrale, ici nous pouvons distinguer deux stades successifs : le dernier escalier reliait directement, par une volée de sept marches, la nef centrale à la crypte (fig. 52) : les marches sont en pierre de taille et posées contre le mur ouest de la crypte ; quelques fragments de pierres tombales y sont réemployés, ainsi que des briques de $22,5 \times 10,4 \times 5,2$ cm, comparables à celles employées dans le soubassement des colonnes de la croisée du XVI^e siècle. Le niveau supérieur de l'escalier est à -52 , ce qui corres-



FIG. 33. — Partie supérieure de l'escalier central de la crypte; à l'arrière-plan, marche menant à la partie surélevée du transept.

pond au niveau constaté ailleurs dans la nef, par exemple (autour de la colonne 74). L'escalier est entouré d'une maçonnerie 161 (fig. 53) également en moellons de calcaire et posé sur du remblai : dans ce dernier nous avons retrouvé quelques fragments de carreaux en terre cuite polychrome (voir p. 54 et fig. 45). A -76 , traces d'un incendie, constatées déjà dans le bas-côté sud (ci-dessus p. 29).

Cet escalier a succédé à un autre, dont le dessin est plus compliqué (fig. 54) : à cette époque, on entrait dans la crypte par une entrée longeant d'abord le mur de la nef 68/169, antérieur à l'escalier, puis le mur 167, et l'on accédait par un angle droit : pour donner à cette descente l'aspect d'un escalier plus ou moins circulaire, on a rempli l'angle entre 68 et 167 d'une maçonnerie informe recouvert d'un enduit blanc. C'est contre le mur 167 préexistant qui lait pendant au massif 155 au nord, que fut construite l'entrée de la crypte 172.

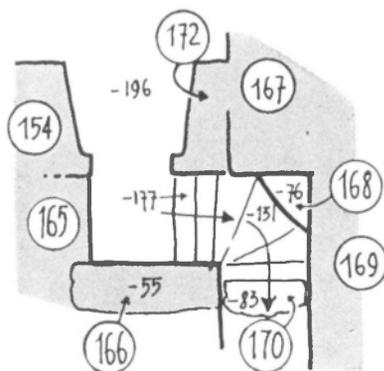


FIG. 34. — Plan de l'entrée primitive de la crypte.

Dans l'enduit sont conservées les traces des marches, enlevées au moment de la construction du second escalier 161 ; la marche supérieure se trouve à -85 , ce qui est, à quelques centimètres près, le niveau de la chapelle latérale de sainte Rolende. La paroi opposée de l'escalier est une grande dalle en calcaire, 166, longue de 1.44 et épaisse de 24 cm, posée sur une assise de moellons et placée contre un remblai dans lequel se trouvent déjà d'anciennes tombes ; un petit muret, construit en même temps, relie 166 à la crypte.

C'est aux extrémités nord et sud du mur occidental de la crypte que subsistent des restes d'un important bâtiment fort ancien (voir plan II, niveau 2) : les deux pilastres 167 et 155, longs de 85 et de 82 cm, et larges de 67 cm, sont construits avec de gros blocs de calcaire remployés.

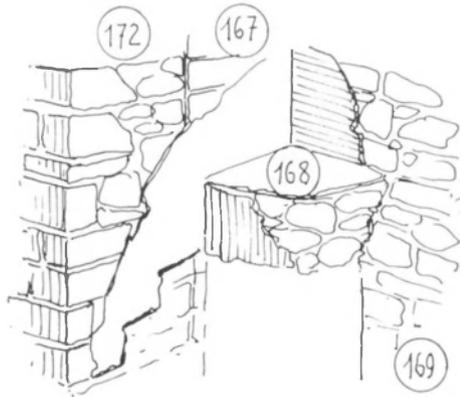


FIG. 35. — Croquis montrant l'angle de l'entrée primitive de la crypte.

taillés à la pointe, s'appuyant sur une infrastructure en moellons noyés dans un mortier brun dur ; ils sont recouverts d'un plâtras blanc identique à celui qui couvre le mur 121, antérieur à la crypte. Le pilastre sud (167) est conservé de -6 à -151 ; le pilastre nord, composé de belles pierres de taille, repose sur la fondation 153 (fig. 56), antérieure

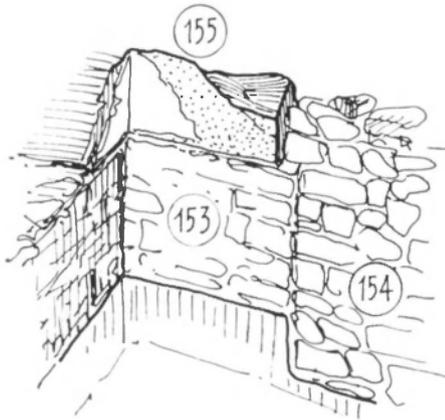


FIG. 36. — Angle nord-ouest de la crypte, vu de l'ouest.

au mur de la crypte 151, et dans laquelle sont remployées des tuiles romaines ; cette infrastructure est posée immédiatement sur l'argile à -1,44, et est continuée par la fondation de la nef centrale, 142 (plan II) ; cette dernière, en grande partie démolie par les tombes, est encore conservée de -59 à -118 (fig. 57, coupe h). Son pendant sud est le mur 68/169, déjà décrit plus haut, également posé sur l'argile et relié au pilastre 167.

Sur le mur 142 et contre 155 nous avons retrouvé un reste de pilier roman encore conservé 157 ; son mortier correspond à celui des murs de la chapelle Sainte-Rolende (34 et 20) ainsi qu'au pilier de la nef 148 (tranchée XII, H-III).

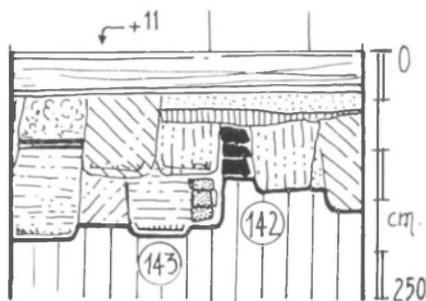


FIG. 37. — Coupe h (voir plan II, niveau 2 et fig. 4).

Les deux pilastres primitifs 167 et 155 étaient probablement reliés entre eux par la maçonnerie 153 conservée sous 155, mais complètement démolie ensuite par le mur occidental de la crypte 154 dont les fondations sont plus profondes ; les assises inférieures, à partir de -170 , renferment plusieurs blocs en pierre de taille remployés, notamment un seuil fortement usé, long de 1,74 m.

En même temps que l'aménagement secondaire de la descente vers la crypte, furent placées les marches menant de la nef centrale au chœur surélevé se trouvant sur la crypte ; l'infrastructure de quelques-unes de ces marches subsiste, notamment la maçonnerie 129 (à -58) avec restes d'un seuil usé long de 1,71 m (bloc 160) comparable (plan II, niveau 2 et coupe a-b) à celui remployé dans la fondation du mur de la crypte ; la maçonnerie de cet escalier est construite sur celle de la crypte et se prolonge dans le collatéral nord.

Plusieurs tombes sont concentrées dans cette partie de la nef centrale ; nous n'en mentionnons que les plus anciennes (voir plan II).

— Tombe 143 : prol. -180 ; tête à l'ouest, entourée d'un muret construit contre la fondation de la nef 142.

— Tombe 143a : prol. -181 ; construite contre l'édifice primitif 153/155 et antérieure au pilier roman 157 ; la losse est taillée dans la tête de roche qui affleure en cet endroit ; le défunt est déposé dans la tombe la tête à l'ouest, les bras le long du corps.

— Tombe 144 : tombe à muret, prol. -172 , dérangée par les inhumations postérieures ; au-dessus de cette tombe, nous trouvons à -80 , la couche d'incendie probablement de l'époque romane.

La fosse 159, recouverte d'une dalle en calcaire, est un ossuaire : niveau : - 126.

Tranchée VII : tranchée oblique à travers la nef centrale : au nord et au sud se trouvent les colonnes actuelles de la nef, construites au XVI^e siècle, au moment où le niveau était à environ - 57 cm : en dessous nous retrouvons les traces d'un niveau d'incendie à - 74/80, constitué par une couche de mortier rougeâtre.

À hauteur de la colonne nord se trouve un petit muret 173 orienté nord-sud, et postérieur au niveau roman : fondation d'un autel ? Ce massif a succédé à un petit muret antérieur 177, orienté de façon identique et posé contre la fondation 142 : le mortier correspond à celui de la maçonnerie de la crypte.

Tranchée VIII : Sondage près de la tour : nous y retrouvons la maçonnerie primitive à mortier brunâtre, continuation de la fondation 142 et 149 : ce mur est relié au mur 151, large de 77 cm, formant la façade occidentale de l'édifice préroman : le mur 151 est partiellement recouvert par les maçonneries de la tour romane.

Dans la *tranchée IX*, nous retrouvons l'angle opposé de l'édifice primitif, dont la largeur était donc identique à celle de la nef actuelle, c'est-à-dire : 6,55 m.

D. BAS-CÔTÉ ET TRANSEPT NORD.

Tranchée X : Cette tranchée confirme les données recueillies dans le collatéral sud : la colonne actuelle 83, faisant pendant à la colonne 32, s'appuie sur le mur oriental du transept gothique 80-27. Dans ce même sondage nous avons recoupé un chœur 80-86, greffé sur la chapelle latérale : son chevet est polygonal (fig. 58) : le mur, d'une largeur de 70 à 75 cm, est construit en moellons de calcaire : l'élévation commence à - 67 : un enduit couvre le mur jusqu'à - 60 : la stratigraphie montre clairement que ce chœur fut détruit au moment de la construction du transept gothique 80 : largeur intérieure du chœur : 2,50 m, prof. 1,85 m.

Le mur 85, couvrant la maçonnerie de 81, appartient à l'église gothique (80 et 124) : le mur 86 est un mur de chaînage pour l'entrée du chœur.

Tranchée XI : zone s'étendant au nord de la crypte : plusieurs tombes sont serrées ici sur deux rangées distinctes : à cause de la pente naturelle du terrain elles sont moins profondes qu'au sud (coupe C-D, plan III).

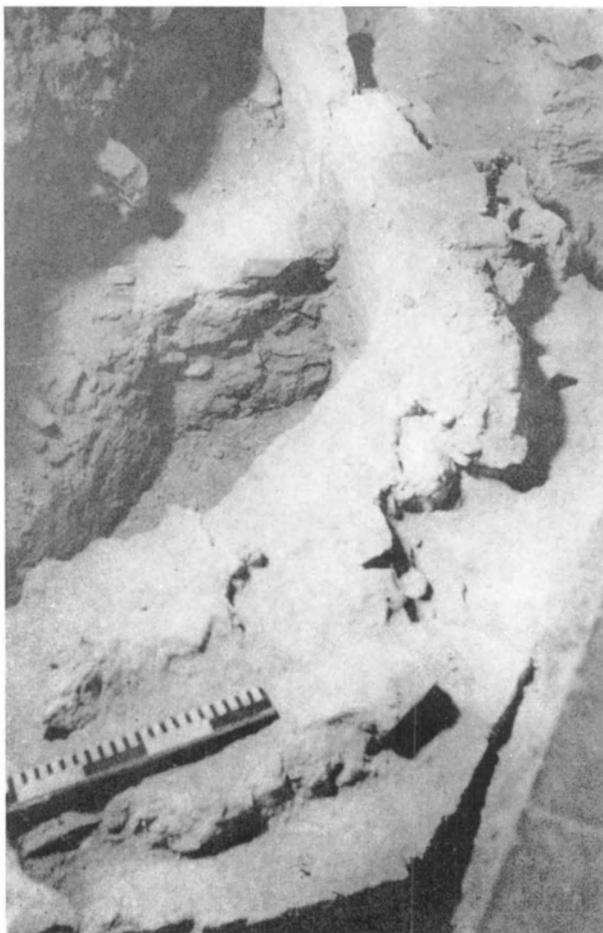


FIG. 38. — Chevet de la chapelle nord.

Le mur même de la crypte est dédoublé, tout comme son pendant méridional (voir ci-dessus p. 51, lig. 21) ; vers l'extérieur le retrait de la fondation se trouve à -65 (au sud : -71). L'entrée vers la crypte 96, large de 92 cm, date de l'époque de cette chapelle latérale ; comme au sud, elle est postérieure à la crypte ; les marches fortement usées sont entourées d'un muret, dont le mortier ressemble à celui du chœur 81.

La colonne posée sur l'angle nord-est de la crypte s'appuie sur une maçonnerie 93, placée contre le mur de la crypte 91, et faisant pendant au massif 85 ; ce dernier forme probablement avec 93 les deux pieds-droits d'un arc séparant le transept gothique d'une espèce de chapelle supplémentaire se terminant vers l'est au mur 80 (à comparer, dans le bas-côté sud, le massif 36).

Deux tombes anciennes situées sous les murs 86 et 93, indiquent qu'il n'y avait pas de mur en cet endroit et que primitivement, la configuration de l'édifice n'était donc pas la même qu'au sud, où se sont succédées les chapelles dédiées à sainte Rolende.

Nous nous trouvons ici en dehors du bâtiment primitif, ce qui est prouvé par le contrefort 94, posé contre le mur 91, et construit avec les mêmes matériaux et le même mortier que les murs de la troisième chapelle sud (murs 34, 20, 9). Plusieurs des tombes se trouvant dans cette zone sont antérieures à la chapelle nord ; la position des bras ramenés sur le bassin indique cependant déjà l'époque romane.

Le mur occidental du transept est composé d'éléments d'époques différentes : la partie la plus complexe est l'ensemble de maçonneries situé sous la colonne 103, à l'angle nord-ouest de la crypte ; cette colonne fait partie de l'église du XVI^e siècle. A ce moment toute cette partie de l'église était surélevée et on y accédait par une série de marches, dont nous avons déjà parlé pour la nef centrale et le collatéral sud ; dans le bas-côté nord, l'infrastructure des marches subsiste : maçonnerie 100 : niveaux - 29, - 10, + 9.

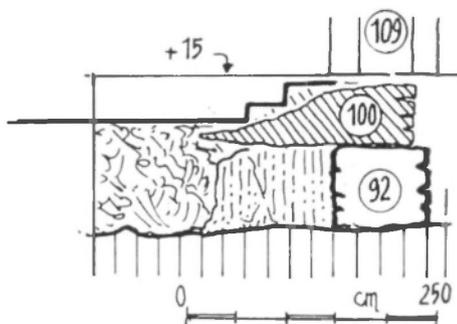


FIG. 39. — Coupe f, avec traces des marches menant au bras nord du transept surélevé.

Avant la construction de cette partie surélevée de l'édifice, le niveau de la chapelle nord se trouvait plus bas : il est indiqué par le niveau de la marche supérieure de l'entrée vers la crypte et celui du chœur de cette chapelle : - 67 ; l'entrée de cette chapelle était flanquée de deux piliers ; seul subsiste un fragment du pilier sud 113, posé sur les maçonneries des édifices antérieurs 155, 157 et 92 ; dans ces piliers furent employés des blocs de pierre de taille, reliés par un mortier jaune pâle. Des bouleversements profonds ont affecté ici la construction primitive : le mur ancien de la crypte 91 fut percé par l'entrée nord 96 ; plus vers l'ouest, il fut démolit et ses pierres de taille employées, d'abord pour permettre le ratta-

chement de l'aile nord 92 à la maçonnerie primitive, ensuite pour placer l'assise du pilier 113.

Ces remaniements ont été effectués par phases successives, expliquant le nombre de réfections constatées à ces maçonneries. Aucun de ces remaniements n'appartient à l'édifice primitif : il n'y avait donc pas de dépendances vers le nord, comme c'est le cas au sud. Le mur 92, prégothique, repose immédiatement sur l'argile mais également sur une tombe antérieure : ce mur est construit en moellons dans un mortier jaunâtre de -70 à -127 , l'assise inférieure étant noyée dans l'argile : nous avons probablement ici une extension de l'édifice primitif comprenant également les murs 142, 149 et 183 et marquant une des phases du développement constant du sanctuaire (phase B1).

Les murs nord du transept et du collatéral actuels témoignent de réfections radicales : le mur du transept 110, datant du XVI^e siècle, est posé sur la maçonnerie de la chapelle antérieure 81 : sur ce parement ancien, non relié au bas-côté primitif 92, subsistent des traces de plâtras incendié à -25 . Le mur 112 étant assis plus bas que la fondation primitive, a fait disparaître complètement toute trace ancienne (cf. les tranchées XII et XVI) ; sur ce mur, restes de plâtras noir et rouge jusqu'à -21 (cf. le mur sud 69, coupe e, fig. 19).

Tranchée XII : La colonne gothique 117 est posée sur une base carrée dont le mortier est différent et qui pourrait bien être un reste de pilier roman, dont le niveau, -55 , indique le niveau du XVI^e siècle : cette maçonnerie se trouve à cheval sur une fondation inférieure 149, dont l'aspect et la composition la rattachent à l'édifice antérieur 142 : ce mur est partiellement démoli par des tombes et placé directement sur l'argile.

Le reste de la tranchée est occupé par des tombes : au nord nous avons le mur du XVI^e siècle.

Sondage XIII : 182 : restes d'un massif en maçonnerie informe, placé contre le mur occidental de l'édifice actuel : soubassement d'autel ou de fonts baptismaux. A -51 se trouve un dallage en terre cuite rouge, de $15 \times 15 \times 1,7$ cm. Sous ce dallage et sous le massif 182, à -56 , se trouve le mur 183, antérieur à l'édifice actuel et relié à 149 et 151.

Sondages à l'extérieur de l'église.

Sondage XIV : Ce sondage effectué entre les tombes a révélé un massif polygonal, fortement démoli par les inhumations : il pourrait s'agir ici d'un fragment du mur d'enceinte du cimetière fortifié (cf. sondage XVIII).

Sondage XV : Tombes récentes jusqu'à une profondeur de 1,50 m.

Sondage XVI : Ce sondage nous a permis de constater que les deux contreforts 174 et 176 furent posés après coup contre le mur du bas-côté 175. Prolondeur des fondations : 1,20 m.

Sondage XVII : Ce sondage indique qu'il n'y eut pas de tourelle d'escalier nord : la tour romane actuelle 163 est placée immédiatement contre la façade occidentale de l'édifice antérieur 151 ; le bas-côté 164/175 est postérieur à la tour.

Sondage XVIII : Ce petit sondage au nord du chœur (fig. 48) nous a permis de recouper l'ancien mur d'enceinte du cimetière ; la maçonnerie correspond à celle rencontrée dans le sondage XIV.

E. CONSTATATIONS DIVERSES FAITES AU BÂTIMENT ACTUEL.

Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de donner la description détaillée du bâtiment encore existant : l'étude archéologique de l'église de Gerpinnes a été faite récemment par mon collègue, le professeur S. Brigode⁽¹⁴⁾ ; je puis donc me borner aux constatations pouvant compléter les données fournies par la fouille.

Toute la partie orientale de l'église, comprenant le chœur et les deux dernières travées de la nef et des bas-côtés, date de 1770, comme l'indique une pierre encastrée dans le mur du chevet ; des restaurations tendant à rendre un aspect pseudo-gothique à l'édifice, eurent lieu vers 1860.

Diverses réfections furent également effectuées à la nef et aux collatéraux : deux millésimes, 1712 et 1615, respectivement gravés dans les parements sud et nord, nous donnent des précisions sur ces restaurations. Plusieurs contreforts datent du siècle passé.

La nef avec ses colonnes à base et chapiteaux moulurés date du XVI^e siècle, probablement entre 1558 et 1561, dates lournies par les archives ; le parement des bases des quatre colonnes entourant la croisée présente des réfections indiquant qu'à l'origine le niveau de celle-ci était environ 72 cm plus haut qu'actuellement ; ce niveau fut rabaissé en 1770 au moment de l'agrandissement de l'église et la mise hors service de la crypte. Dans le mur de la première travée occidentale du collatéral sud se trouvent encore les traces de l'ancienne porte d'entrée, correspondant aux maçonneries 16 et 17 rencontrées dans les tranchées II et III.

(14) S. BRIGODE, *L'église de Gerpinnes. Archéologie*, dans *Études d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à F. Courtov*, 1972, pp. 211-218.

La tour massive est la seule partie romane encore actuellement visible (fig. 5), quoique le parement extérieur des faces sud et ouest date de 1702 avec quelques restaurations de 1949. L'intérieur de la tour, avec le rez-de-chaussée couvert d'une voûte d'arêtes, daterait de la seconde moitié du XII^e siècle. Au-dessus de l'arcade du rez-de-chaussée vers la nef se trouve un machicoulis, témoin parlant du caractère défensif de cette tour-donjon : la partie supérieure de la tour semble relaire vers la fin de l'époque gothique, avant les reconstructions du XVI^e siècle, car nous voyons encore, dans le parement de la face est, et incorporées à celui-ci, les traces d'une toiture antérieure, dont la pente assez accusée indique un bâtiment post-roman.

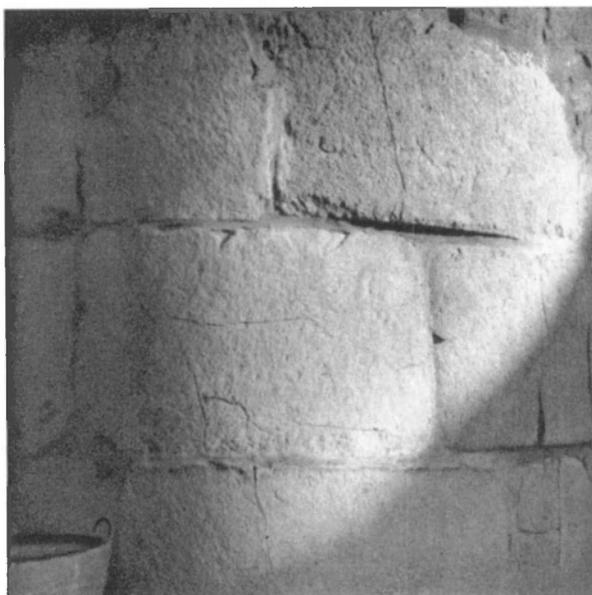


FIG. 40. — Partie inférieure de la tourelle d'escalier romane.

La tour est flanquée, vers le sud, d'une tourelle d'escalier ; la base de celle-ci est formée d'une plinthe chanfreinée et de trois énormes assises de calcaire ; ces pierres sont soigneusement taillées, mais la courbure de chacune d'elles ne correspond pas à la circonférence de la tourelle (fig. 40) : le rayon est plus petit et peut être évalué à 1,25 m⁽¹⁵⁾. Ces pierres, dont la taille correspond à celle des blocs remployés dans le bâtiment primitif, proviennent d'une construction qui n'était pas une

(15) Le rayon actuel étant d'environ 1,80 m.

tourelle d'escalier mais un simple monument circulaire, peut-être d'époque romaine (16).

À l'angle nord-ouest de l'église, entre les contreforts 176 et 171, le parement extérieur présente une meurtrière, munie d'une ouverture circulaire.

Le cimetière est entouré d'un mur encore partiel, dans sa partie est, des restes de deux tours de défense (voir plan, fig. 18).

F. TROUVAILLES ISOLÉES.

Les fouilles ont livré fort peu d'objets intéressants. Nous avons déjà mentionné les rares tessons du moyen âge et les fragments d'époque romaine. Quelques menus morceaux de bronze proviennent du four à cloche décrit p. 27.

Il nous reste à noter les trouvailles suivantes :

1. Entre les murs 124 et 20 (P-VI), dans le remblai antérieur à 1770, fut découverte une monnaie en cuivre, portant l'effigie du prince-évêque de Liège, Ferdinand de Bavière (1612-1650) : buste à gauche, coiffé du bonnet électoral, entouré de la légende : FERDINAND.D.G. EPISCOP. LEO : au-dessus du bonnet, lion naissant. *Revers* : écusson couronné aux armes écartelées du prince, avec l'écu de Bouillon sur le tout : légende : DVX. (Bullonien)SIS. Le lion naissant était le blason de la ville de Dinant. Ce liard doit donc être rapporté à l'émission de monnaies de cuivre qu'on y fit en 1640 (17).

2. Les déblais du XVI^e du bras méridional du transept ont livré outre des fragments épars, deux vases en grès grisâtre :

a) cruche : fig. 41 ; hauteur : 226 mm ; lèvre faiblement indiquée, anse à profil arrondi, base légèrement bombée et soutenue par trois pincées simples ; XIII-XIV^e siècles ;

b) petit pot, haut de 175 mm et dont l'anse a été arrachée : fig. 42 ; base bombée ; col strié et légèrement conique. Même date.

Le récipient a été adapté à son second usage en perceant plusieurs orifices parfaitement circulaires dans la paroi ; nous avons rencontré le même usage à Renaix, où des poteries, également trouées, furent découvertes dans des tombes du XIV^e et XV^e siècles (18).

(16) Cfr. des pierres identiques remployées dans l'abside de l'église carolingienne de Fosse (IX^e siècle ?), et dans les églises romanes de Nivelles et d'Hastière-par-delà : J. MERRENS, *Recherches archéologiques dans la collégiale St. Feuillin*, *Arch. Belgica*, 15, 1955, p. 171, n. 1.

(17) L. de CULSTRET DE HANEFTE, *Numismatique de la Principauté de Liège*, *Mémoires Acad. Belg.*, L, 1890, n^o 627, pl. XLV ; C. MEERT, *L'atelier de Dinant sous Ferdinand de Bavière*, *Rev. belge Numismat.*, CV, 1959, p. 165.

(18) H. ROOSSENS - J. MERRENS, dans *Arch. Belgica*, I, 1949, pp. 18-19.

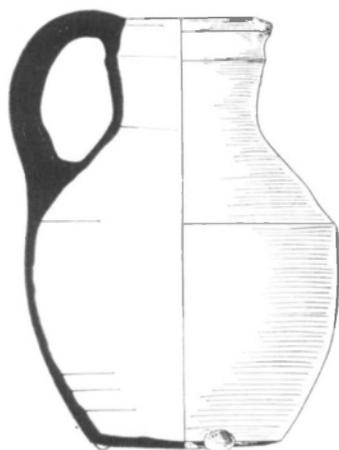


FIG. 41. — Cruche.

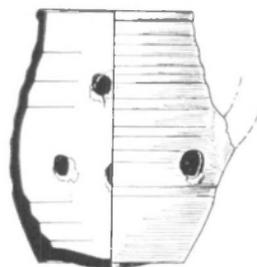


FIG. 42. — Petit vase.

5. Le remblai de l'escalier 161 menant à la crypte et construit au XVI^e siècle a fourni plusieurs fragments de carreaux en terre cuite blanchâtre, ornés d'un décor polychrome : lig. 45. Décor pratiquement sans relief ; parfois les contours des figures sont légèrement imprimés. Dimensions : environ 157/144 mm sur 157/140 ; épaisseur : 20 mm ; bords quelque peu obliques. Le décor est appliqué en un vernis rouge brun sur un fond jaune transparent. Les motifs sont purement décoratifs, excepté un exemplaire avec lettres.



FIG. 43. — Carreaux en terre cuite.

4. Dans la maçonnerie du même escalier furent employés un fragment de pierre tombale et un morceau de sculpture décorative. Sur la dalle funéraire nous distinguons encore les traces d'une figure gravée, ainsi que les restes d'une inscription, disposée le long du bord : PREFEC.

La sculpture consiste en un quart de rond, orné d'une frise de feuilles, taillé dans une pierre de France.

5. Trois fragments d'une petite statuette en terre cuite proviennent du remblai de la tombe 139, sise dans le bras nord de la crypte. La figure représente Notre-Dame, portant l'Enfant Jésus ; seuls subsistent le corps de l'Enfant, le bras gauche de la Vierge, ainsi qu'une partie de la draperie du dos. Un petit trou indique que la tête de l'Enfant était adaptée séparément. Rares traces de peinture rouge sur la robe. Travail très fin et soigné : les plis de la robe indiquent une silhouette arquée, avec la hanche en légère saillie. Cette attitude pourrait nous ramener au XIV^e siècle. Un menu fragment de céramique à vernis jaune pâle, trouvé dans le même remblai, est de la même époque.

IV. HISTORIQUE DE L'ÉDIFICE.

— Voir fig. 46a et 46b —

L'édifice qui fait l'objet de ce rapport présente un exemple caractéristique de développement architectural d'une église paroissiale ; son histoire reflète fidèlement les heurs et malheurs qui frappèrent la communauté tout en témoignant, par sa continuité topographique, du culte important qui se rattacha à ses lieux. C'est d'ailleurs autour de ce culte, celui de sainte Rolende, qu'a grandi la paroisse et son église.

Les origines de celle-ci remontent aux époques obscures et légendaires de notre haut moyen âge.

Cependant, le site du village de Gerpennes était déjà occupé à l'époque romaine, quoiqu'il soit très difficile de préciser les rapports éventuels entre l'habitat romain et celui du VII^e siècle, l'occupation du sol s'étant effectuée en des endroits totalement différents. Durant les premiers siècles de notre ère, le territoire de Gerpennes semble avoir fait partie d'un domaine dont le centre est constitué par une villa seigneuriale de première importance, située sur le versant méridional de la vallée de l'Ogette, à 400 m au sud-ouest de l'endroit où s'élèvera plus tard l'église (fig. 1, b). Les fouilles y effectuées au siècle passé ont révélé le plan de cet établissement qui occupe une place fort honorable parmi les grandes villas de l'Entre-Sambre-et-Meuse⁽¹⁹⁾ ; sa richesse est révélée non seulement par une architecture riche et soignée⁽²⁰⁾, mais également par une décoration de tradition toute méditerranéenne : décor à fresques polychromes et pavements mosaïques.

Les tombes monumentales des propriétaires s'élevaient sur le versant opposé de la rivière, au point culminant du domaine (fig. 1, c) ; c'est là qu'il y a quelques années fut découvert accidentellement un beau caveau, formé de dalles en calcaire et contenant un mobilier funéraire composé d'au moins dix pièces de poterie, 5 fibules dont une émaillée, ainsi que quatre pièces de monnaie⁽²¹⁾ ; l'ensemble date du II^e siècle de notre ère et confirme ainsi la chronologie de la villa ; occupée du I^{er} au III^e siècle, cette dernière fut détruite ou abandonnée probablement au moment des invasions de la seconde moitié du III^e siècle.

(19) DE GUYMES, HESSEVAL et KAISIS, *Rapport de la fouille de la ville belgo-romaine de Gerpennes*, dans *Documents et Rapports Soc. Archéologique de Charleroi*, VII, 1875, p. XCIII - CXI. ; R. DE MAUYER, *De Romeinsche villas in België*, 1957, p. 85-86 (avec plan) et *Ibid.*, *Inventaris*, 1940, p. 62-65.

(20) La cave, très bien conservée et toujours accessible permet de se faire une idée de la richesse et de la diversité des matériaux employés.

(21) Trouaille inédite.

Aucune source ne nous renseigne sur les événements des IV^e, V^e et VI^e siècles. Les ruines de la villa servent de cimetière⁽²²⁾ aux habitants d'une petite communauté, venue s'installer un peu plus à l'est, sur l'emplacement du village actuel, mieux situé près du passage et du confluent des deux ruisseaux, le ry d'Acoz et l'Ogette. Probablement païenne, cette communauté primitive suivit bientôt l'évolution religieuse des VII^e et VIII^e siècles et il n'est donc pas étonnant d'y trouver, très tôt déjà, un petit sanctuaire fort simple, qui bientôt abritera ou groupera autour de lui les défunts désireux de dormir en paix à l'ombre de l'Église⁽²³⁾.

La situation quelque peu excentrique de cette première église par rapport à l'habitat — ou villa mérovingienne ? — pourrait indiquer que celui-ci avait déjà une certaine importance au moment de l'établissement du culte.

A.1. LE SANCTUAIRE PRIMITIF.

L'église de Gerpinnes fut construite sur une côte assez prononcée, dévalant, vers le sud-est, vers le ruisseau d'Acoz : dès l'origine, l'édifice fut orienté presque exactement est-ouest⁽²⁴⁾.

Ce premier sanctuaire était une construction fort simple, dont les fouilles ont permis de retracer un plan, malheureusement fragmentaire (fig. 44). Il se compose surtout d'un bâtiment à plan carré, de 6,25 m sur 6,05 m, construit en un appareil fort régulier (voir ci-dessus la description des murs 52, 167, 155, 131, pp. 44 et 45) : dans la maçonnerie sont remployés plusieurs gros blocs en pierre de taille, surtout dans les pilastres séparant le « chœur » de la « nef » : fermé vers le nord, l'est et le sud, le bâtiment présentait vers l'ouest une grande baie, large de 5,50 m et donnant sur la « nef » quelque peu plus large — 6,00 m — mais dont la longueur ne put être précisée ; il ne subsiste pratiquement plus de fondations de cette partie, les murs ayant été remplacés ultérieurement : il est même possible que cette partie occidentale ait été construite en bois car dans l'angle sud-est (L-VI) nous avons constaté que le mur 167 (fig. 55) se terminait régulièrement et ce par un joint vertical. La disparition presque complète de ces parties les plus anciennes, peut s'expliquer par le fait que les fondations étaient fort peu profondes — le mur 112 (K-III) est à - 118, l'angle 153 (L-III) à - 144.

(22) Onze tombes à inhumation furent découvertes parmi les ruines : le mobilier funéraire est assez pauvre, se composant d'un couteau, d'une boucle et d'une petite clochette : DR. GUYMIS, *o.c.*, p. CXXX CXXXI.

(23) Pour l'origine de la paroisse de Gerpinnes, voir J. ROLAND, *L'église de Gerpinnes. Histoire. M&C Courtoy*, 1952, pp. 199-209.

(24) Le 28-1-1959 la déclinaison était de 7° est. A titre purement documentaire notons qu'au même moment, l'orientation de la villa romaine de Gerpinnes était de 14° est.

La profondeur des murs augmente légèrement vers le sud-est, suivant en cela la pente naturelle du terrain.

Il est difficile de préciser le niveau ancien de ce premier édifice, l'enduit primitif ayant été recouvert partout par la maçonnerie de la crypte : peut-être avons nous une indication du niveau du terrain environnant par le ressaut des fondations de 94 et 52 (coupe C-D, plan III), niveau se situant resp. à -65 et à -71 .

Deux grandes dalles, en calcaire bleu, fortement usées, découvertes l'une comme assise de fondation du mur occidental de la crypte (154), l'autre dans les remblais devant la même crypte (plan II, niveau 2, 160, et coupe a-b) pourraient indiquer que « chœur » et « nef » primitifs étaient séparés par un seuil.

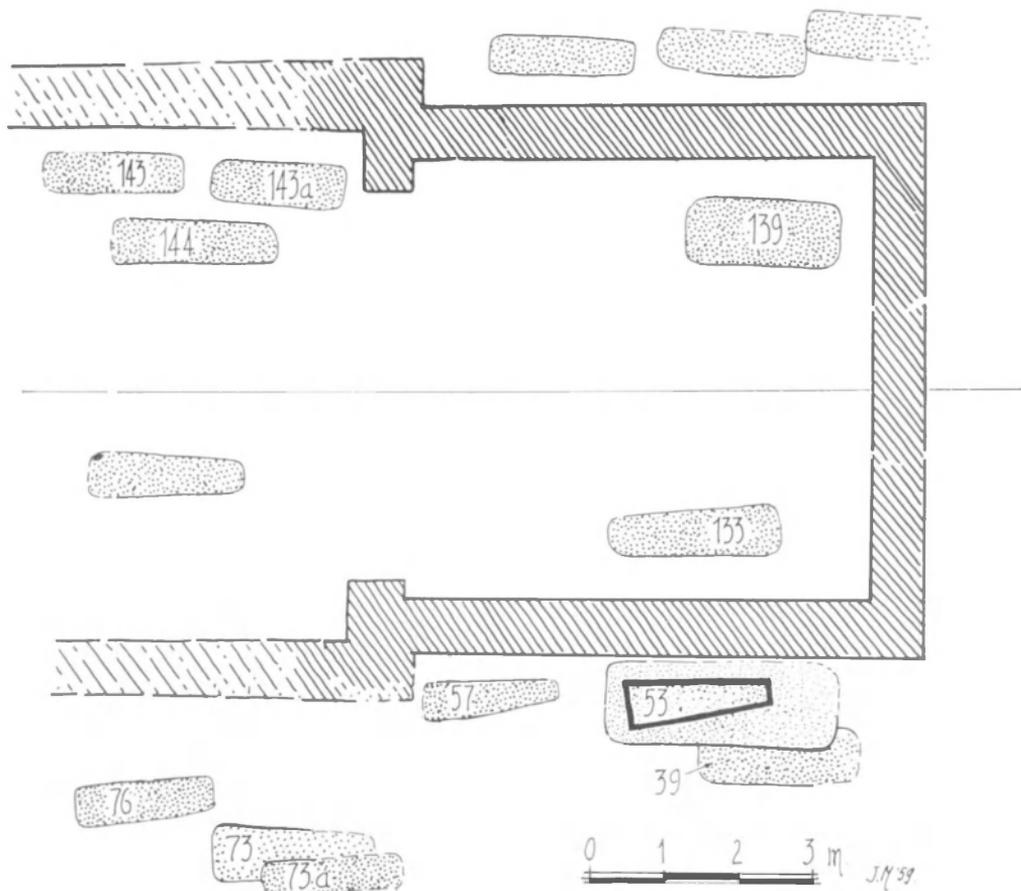


FIG. 44. — Plan de l'édifice primitif et des tombes les plus anciennes.

Plusieurs défunts furent inhumés dans et autour de ce premier sanctuaire (fig. 44) : toutes les tombes sont des losses rectangulaires orientées, mais ne présentant pas encore la forme anthropomorphique des inhumations postérieures. C'est au sud contre le mur du chœur que fut enterrée sainte Rolende dans un sarcophage monolithe — tombe 53 — (voir p. 21) à l'emplacement même d'une tombe déjà plus ancienne 39 (coupe c-d, plan III et fig. 14) : cette localisation est confirmée par la tradition précisant que la sainte fut inhumée en dehors de l'église et que son tombeau se trouvait en plein air⁽²⁵⁾ ; la sainte étant décédée vers les années 774-775, nous pouvons en déduire que l'église de Gerpinnes remonte au moins au VIII^e siècle : cette date est confirmée par le type de sarcophage⁽²⁶⁾.

A.2. AGRANDISSEMENT DE L'ÉGLISE.

C'est autour de la tombe de la sainte que se développera désormais le sanctuaire. D'après la *Vita*, la mère de Rolende vint visiter le tombeau de sa fille récemment construit et elle le trouva exposé aux intempéries⁽²⁷⁾ ; l'histoire ne dit pas si ses observations provoquèrent des réactions à Gerpinnes mais, archéologiquement, nous pouvons constater que, très tôt déjà, l'endroit du tombeau fut protégé par une petite construction rectangulaire de 5,50 m sur 5,50, adossée au chœur de l'église. Il en subsiste les fragments des murs 35a, 38 et 58 (plan II). Aucun élément ne nous permet de préciser la date de cette construction : la tombe de sainte Rolende y était probablement visible, quoique l'existence d'un mausolée n'est attestée que pour le XII^e siècle. Le mur de la chapelle tout comme ceux de l'église, était recouvert d'un enduit blanc (ci-dessus p. 55) : le pavement était probablement fait d'une couche de mortier lissé et peint en rouge : plusieurs fragments de ce dernier furent recueillis dans le remblai de la tombe 53, car celle-ci fut rehaussée en un certain moment, peut-être en vue de l'agrandissement de cette chapelle (phase B2, fig. 46 et fig. 14) : le niveau primitif se situait probablement à — 08, quelque peu en contre-bas de l'église.

(25) J. ROLAND, dans *Mel. Courtoy*, I, 1952, p. 205.

(26) Ces sarcophages monolithes, en pierre blanche très tendre, et de forme trapézoïdale, datent en général de l'époque mérovingienne, plus spécialement des VII^e et VIII^e siècles. Leur emploi traduit une certaine influence gallo-romaine : en Belgique nous avons retrouvé des sarcophages identiques dans les parties les plus anciennes au cours des fouilles à Nivelles (S. Gertrude), Lecdaal (S. Verone), Celles (S. Adelin), Landen (S. Gertrude), etc.

(27) J. GUFLEMANS, *Vie de sainte Rolende*, éditée dans les *Acta Sanctorum*, II, mai, f^o 245-247.

B. L'ÉGLISE PRÉ-ROMANE.

B.1. *Élargissement de la nef.*

Le culte grandissant de sainte Rolende nécessita bientôt un sanctuaire plus vaste : sans toucher au chœur ou à la chapelle latérale, la nef fut reconstruite complètement en pierre et flanquée de deux bas-côtés ; la largeur de la nef primitive fut conservée — 6,90 m — les collatéraux mesurant chacun 5,55/5,40 m. La longueur de la nef est de 16,70 m. Appartient à cette reconstruction les murs 68 et 69a (tr. VI), 181 (tr. V), 151 (tr. VIII), 142 (tr. VII), 92 (tr. XI) et 182 (tr. XIII) : partout la même construction en petits moellons assez réguliers, noyés dans un bon mortier brun pâle (voir la description des murs ci-dessus).

B.2. *Première extension de cette église.*

L'agrandissement de l'église proprement dite n'accentuant probablement pas suffisamment l'importance du culte de sainte Rolende, le petit sanctuaire lui réservé fut agrandi à son tour : la chapelle fut presque doublée vers le sud, et un long couloir fut adossé au bas-côté méridional de l'église : l'extension comportait donc deux parties : la tombe de sainte Rolende se trouve désormais dans une vaste chapelle de 5,50 m sur 6,55 m, dans laquelle on a conservé partiellement les murs est 35a et ouest 59 ; la nouvelle annexe fut raccrochée à ces murs, après que l'on eut abattu l'ancienne façade méridionale 38. Au cours des fouilles nous avons trouvé les restes de ces fondations en dehors de l'église actuelle : murs 7, 8 et 26. Ce fut le cas également pour la seconde annexe, formant comme un couloir oblong (murs 11, 18), large de 5 m et long de 14,60 m (mesures internes). Notons que ce couloir a presque la même largeur que les bas-côtés ; il est cependant 1,80 m moins long ; la technique constructive de ces maçonneries — matériaux et mortier — indiquent que les deux pièces font partie d'un même ensemble. Nous ne savons si, à un certain moment, le mur séparant le couloir de l'église a été remplacé par une série d'arcades ou de colonnes car le tout a disparu au moment de la reconstruction de l'église romane.

Il est difficile de préciser la date de ces transformations : elles sont antérieures à la chapelle romane qui s'appuie sur les anciennes fondations ; de plus le mur méridional de la chapelle primitive 38 a été démoli par le tour à cloche 47, recouvert à son tour par la tombe 46 que l'on peut dater — à cause de son contour anthropomorphe — du XI^e siècle. Le tour à cloche lui-même est du type ancien, rencontré également dans les églises de Renaix et d'Oudenburg, où l'on peut le dater du XI^e siècle⁽²⁸⁾. Les

(28) L. DEVLIEGHER, *Oudheidkundig onderzoek van de Sint-Pieterskerk te Oudenburg*, Arch. Belg. 45, 1959, p. 156 ; H. ROOSSENS - J. NERTENS, *De oudheidkundige opgravingen bij Sint-Hermes te Ronse*, Arch. Belg. 1, 1949, p. 26-27, pl. IX, b.

transformations sont donc antérieures ; d'autre part nous ne pouvons remonter trop haut, à cause de la tombe 60 (plan II, niveau 2, M-VIII) qui fut construite contre la fondation de la chapelle primitive encore existante ; elle est également de type anthropomorphe mais maçonnée et peinte en rouge, caractéristiques que nous trouvons dès la fin du X^e siècle. Partout les murs de cette époque s'appuient sur l'argile vierge, excepté mur 7, couvrant une tombe préexistante.

Ces diverses constatations permettraient de dater la phase B2 de la fin du X^e ou le début du XI^e siècle. C'est probablement durant cette phase que le sarcophage de sainte Rolende fut rehaussé (fig. 14).

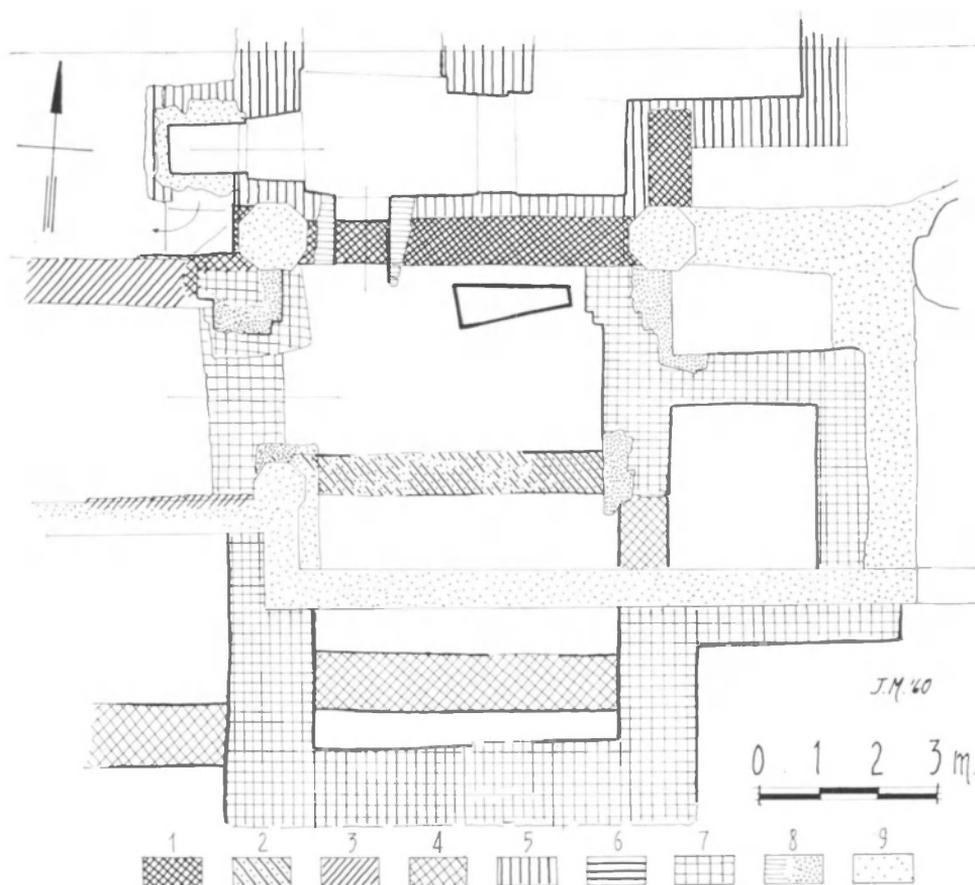


Fig. 45. — Croquis montrant les restes des différentes constructions, subsistant dans les parages de la tombe de sainte Rolende.

- 1 = A¹, 2 = A², 3 = B¹,
 4 = B², 5 = B³, 6 = C¹,
 7 = C², 8 = C³, 9 = D.

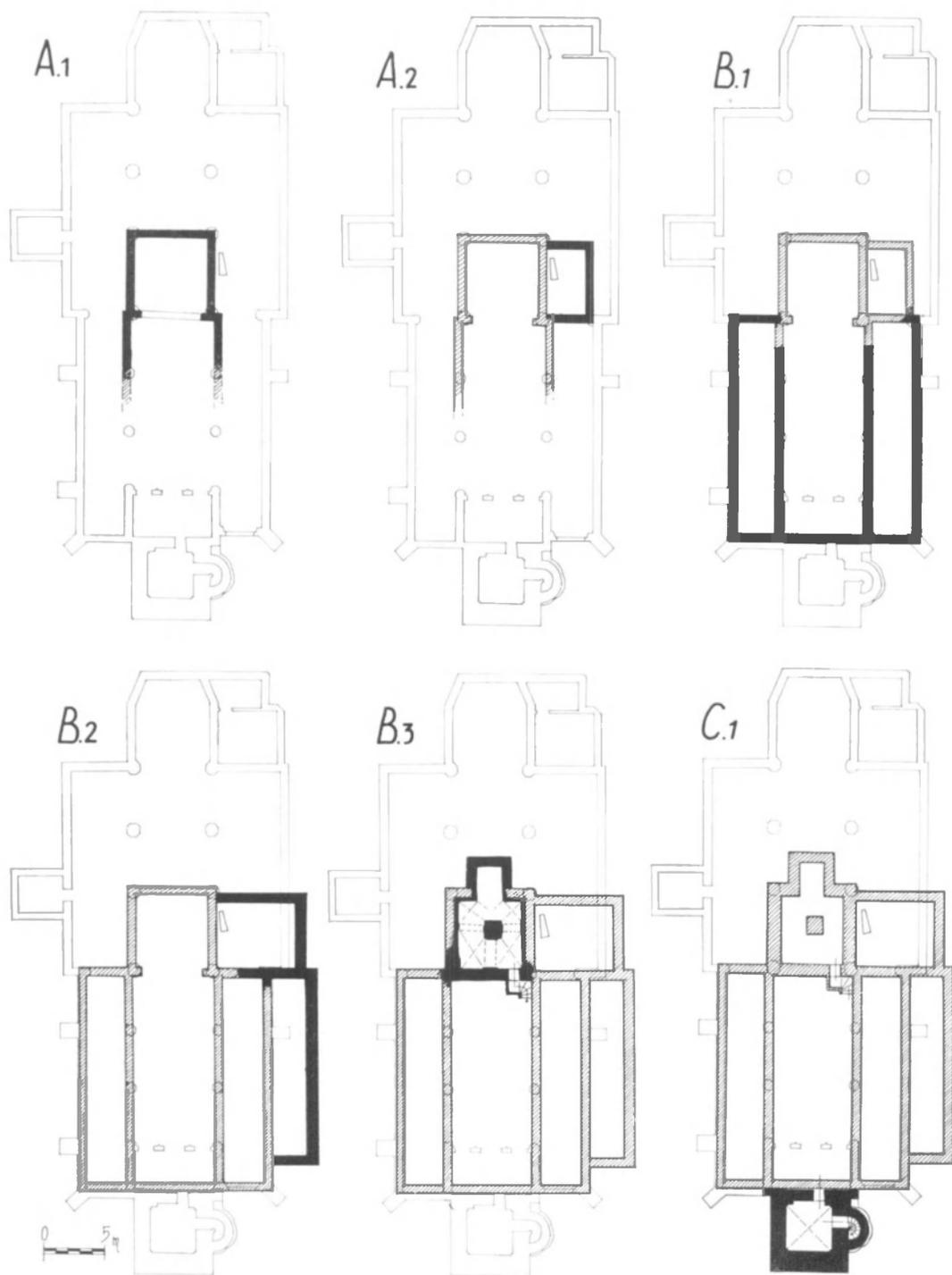


FIG. 46a. — Evolution de l'édifice.

L'ÉGLISE SAINT-MICHEL A GERPINNES

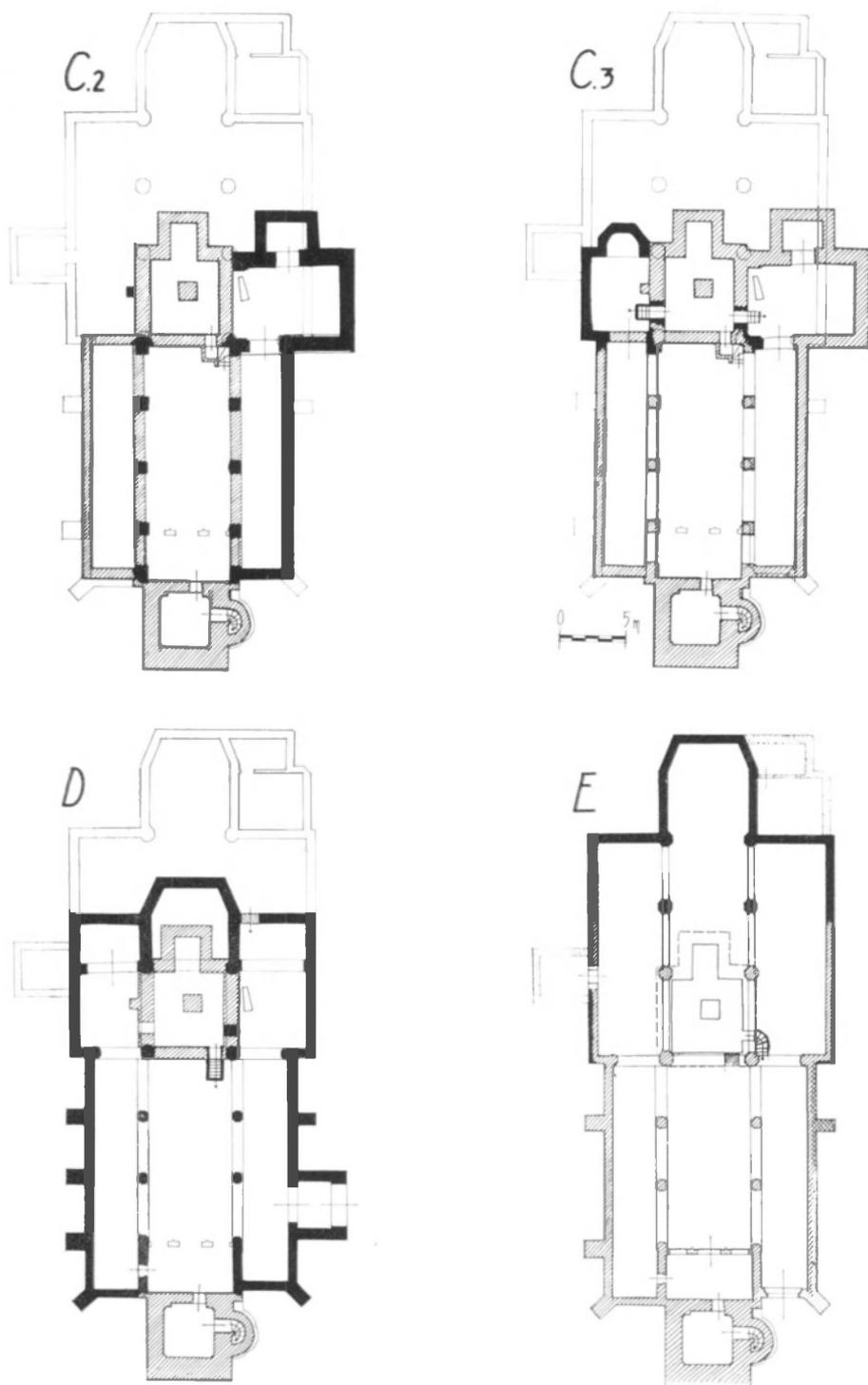


FIG. 46b. — Evolution de l'édifice.

B.3. *L'aménagement de la crypte.*

La crypte sous l'église de Gerpennes disparut au cours des transformations de 1770 ; plusieurs textes la mentionnent cependant, le plus ancien étant le testament d'un curé, Bauduin Ronias, rédigé en 1285, citant une chapelle « Notre Dame en le crotte » (= grotte)⁽²⁹⁾. Cette crypte fut dégagée complètement par l'abbé Dupuis et c'est sa découverte qui provoqua les recherches ultérieures.

La crypte se trouve sous la croisée actuelle et était aménagée dans le chœur même du sanctuaire primitif. Nous l'avons décrite en détail ci-dessus p. 30 à 40 ; qu'il nous suffise de reprendre quelques données essentielles : elle s'appuie, au nord, au sud et à l'est, contre des murs préexistants, la faible maçonnerie ajoutée vers l'intérieur — le mur 114 n'a qu'une épaisseur de 35 cm — ne servant qu'à l'habillage interne de la crypte et de support aux voûtes ; ce n'est que vers l'est que la paroi primitive fut percée par l'aménagement d'un petit chœur à chevet plat ; quant au mur ouest, il fut construit à partir des fondations, obturant ainsi la grande baie existant primitivement en cet endroit. La crypte est recouverte de quatre voûtes d'arêtes soutenues par de larges arcs outrepassés, s'appuyant sur des pilastres saillants et retombant sur un lourd pilier central de 1,50 m sur 1,50, légèrement désaxé vers l'est ; le chœur est couvert d'une voûte en berceau.

La chapelle est éclairée par quatre petites lenêtres, percées dans le mur oriental de la nef et dans les parois est et sud du chœur (fig. 27, 47), ce qui prouve qu'anciennement ce sanctuaire dépassait le niveau du sol ; les murs extérieurs du chœur sont d'ailleurs recouverts d'un crépis jusqu'à — 86 cm ; le niveau du terrain au moment de la construction de la crypte était donc à peu près un mètre sous le niveau actuel de l'église. L'intérieur fut creusé profondément dans l'argile vierge, jusqu'en dessous des fondations antérieures (coupe C-D, plan III). L'accès vers ce sanctuaire mi-souterrain se faisait par une entrée placée dans l'angle sud-ouest ; on descendait par un escalier longeant le mur de la nef et le mur ouest de la crypte (fig. 34-35). Toute la construction était décorée d'un enduit peint ; quelques faibles traces de l'ornementation primitive subsistent dans l'angle sud-est de la nef ; nous y distinguons encore un petit ange contourné de rouge, sur fond bleu.

Quelle date assigner à cette crypte ? Son volume trapu, l'aspect archaïque, l'architecture sans décor, incitent volontiers à la comparer aux sanctuaires primitifs de la Gaule. Nous avons vu cependant qu'elle n'est qu'un aménagement dans un édifice antérieur, qui, à son tour, connut déjà des remaniements.

(29) J. ROLAND, dans *Mél. Courtoy*, p. 206-207.

De rares éléments archéologiques pourraient indiquer une date : les enduits, ainsi que le mortier sableux jaunâtre — fort ressemblant à celui de la tour — rappellent certaines techniques du XI^e siècle ; le profil de la fenêtré du chevet, largement ébrasé tant vers l'intérieur que vers l'extérieur, la situe également à l'époque romane. D'autre part, les tombes les plus anciennes, aménagées dans la crypte et présentant la forme anthropomorphe sont du même type que celles rencontrées dans la chapelle de sainte Rolende⁽⁵⁰⁾. Il ne peut y avoir une grande différence chronologique entre le stade de l'agrandissement de la chapelle de sainte Rolende (phase B2) et la construction de la crypte : c'est pourquoi nous placerions volontiers cette dernière vers le début du XI^e siècle. Il nous reste encore à signaler un fait qui doit probablement être mis en rapport avec l'aménagement de la crypte, notamment le tour à cloche 47 (N-VII, plan II), décrit déjà p. 27 : généralement, les cloches sont coulées le plus près de leur lieu de destination ; c'est pourquoi nous retrouvons les restes des fous le plus souvent immédiatement devant la tour⁽⁵¹⁾ : l'em-



FIG. 47. — Bas-côté sud de la crypte, vers l'est.

(50) Les tombes rencontrées dans la crypte sont toutes postérieures à la construction de celle-ci ; dans deux tombes, 135 et 135 nous avons trouvé des fragments de céramique, dont un vernissé, datant du XII^e ou XIII^e siècle.

(51) Voir les exemples cités p. 27, note 12.

placement de Gerpinnes semble à première vue anormal ; à moins que l'on s'imagine un petit clocheton au-dessus de la crypte ou de la chapelle sainte Rolende. La tour romane n'existait pas encore.

C. L'ÉGLISE ROMANE.

C.1. *La tour.*

Suivant en cela le développement normal de l'architecture romane, l'église de Gerpinnes fut ornée d'une tour occidentale, construction carrée et massive, flanquée au sud d'une tourelle d'escalier. La tour fut placée contre la façade occidentale. Divers indices archéologiques permettent, d'après Brigode⁽⁵²⁾, de dater la tour de la seconde moitié du XII^e siècle.

La base de la tourelle d'escalier est construite au moyen d'énormes blocs en calcaire, provenant d'un édifice circulaire mais de diamètre plus réduit (fig. 40) ; nous avons retrouvé des blocs identiques remployés dans la maçonnerie du sanctuaire primitif.

C.2. *Nouvelle chapelle de sainte Rolende.*

Vers la même époque toute la partie sud de l'église est remaniée complètement par la suppression de l'ancien couloir méridional et le remplacement de l'ancienne chapelle de sainte Rolende par un oratoire plus vaste ; c'est en même temps un premier essai pour donner à l'église une allure plus grandiose, cette chapelle constituant pour ainsi dire un réel bras de transept dépassant le plan de l'église actuelle ; elle comprend les murs 6, 9, 20 et 21. L'oratoire réservé au culte de la sainte se compose désormais de deux parties distinctes : une grande salle de 7,55 m sur 5,25 m, à laquelle s'ajoute, à l'est, un petit chœur carré de 2,78 m sur 2,40 m. L'arête conservée dans l'angle nord-est pourrait indiquer que la chapelle était voûtée. La maçonnerie fort soignée était recouverte d'un enduit blanc. Le pavement primitif — dont il ne reste aucune trace — se trouve à $\pm - 11,4$: la chapelle communiquait donc avec le collatéral sud de la nef, dont le niveau était de $- 80$, par deux larges marches (fig. 11). A cette époque il n'y avait pas encore de passage direct vers la crypte.

Il est probable que nous pouvons mettre toutes ces transformations en relation avec la consécration de l'autel de sainte Rolende en 1105, par l'évêque de Liège Othert, et avec l'exaltation des reliques qui furent déposées dans une châsse⁽⁵³⁾ ; peut-être le mausolée monumental fut-il construit en même temps⁽⁵⁴⁾.

(52) S. BRIGODE, *L'église de Gerpinnes*, dans *Mémoires de la Commission royale des Monuments et des Sites*, p. 212.

(53) J. ROUSSEAU, dans *Mémoires de la Commission royale des Monuments et des Sites*, p. 170.

(54) *Ibid.*, p. 171.

D'importants remaniements furent également effectués à la nef et aux collatéraux : le bas-côté sud fut réduit à sa largeur primitive (mur 69a, et certains piliers carrés de la nef renouvelés, 148, 157. Le pavement roman de la nef, dont le niveau est de -80 , consistait en une aire de béton peint en rouge. Une couche d'incendie à ce niveau (fig. 10 et 19) pourrait correspondre à l'incendie de l'église en 1112 (voir p. 10).

C.5. La chapelle nord.

Aucune construction ne s'élevait jusqu'à présent au nord de la crypte : seul un contrefort 91 fut accolé au mur lors de la construction de la chapelle sainte Rolende. Afin de donner une certaine symétrie à l'église et compléter en même temps le caractère monumental de celle-ci, une chapelle, formant bras de transept, fut construite : elle se composait d'une nef carrée de 5,80 m sur 4,75 m et d'un petit chœur, long de 1,85 m, se terminant par un chevet à plan semi-octogonal vers l'extérieur et arrondi vers l'intérieur. Le niveau (-67) est un peu plus haut que celui

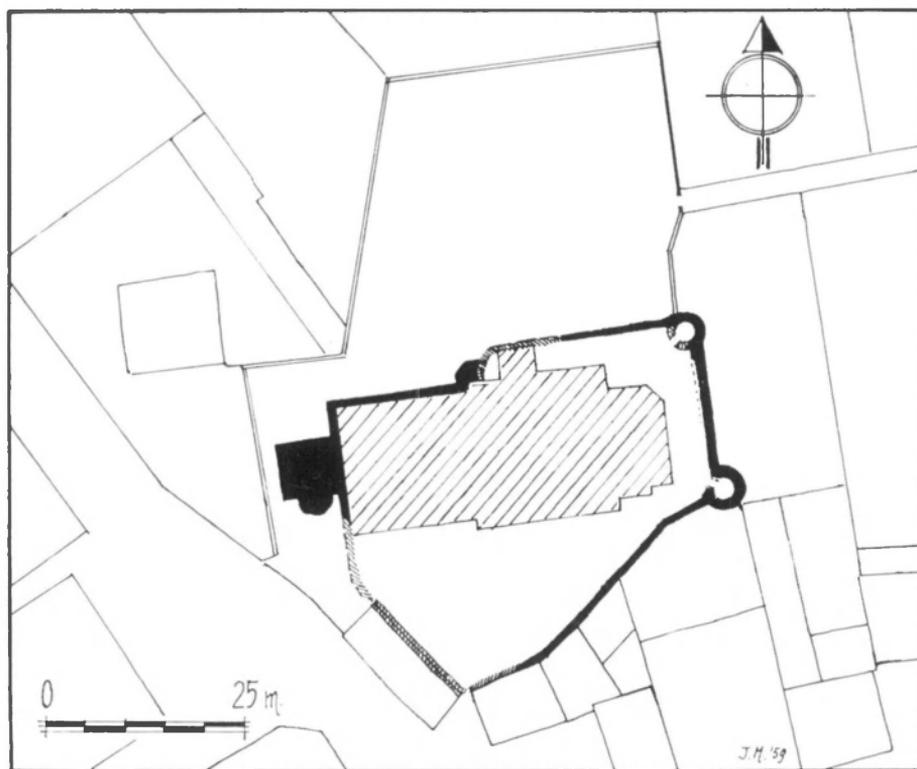


FIG. 48. — L'église et le cimetière fortifié.

de l'église (— 80). La date de ces remaniements reste incertaine ; le dessin du chevet pourrait indiquer le XIII^e ou XIV^e siècle.

Il n'est pas impossible que ces aménagements ne s'intègrent dans une série de travaux transformant l'église et le cimetière de Gerpennes en une forteresse ; la tourelle de la tranchée XIV, au nord du transept, ainsi que l'étage de la tour avec son machicoulis tarδο-gothique seraient alors les autres phases de cette mise en défense (fig. 48)⁽⁵⁵⁾. Une porte (96) percée dans le mur septentrional de la crypte permit de passer par quelques marches de celle-ci vers la chapelle nord ; un passage identique 56 fut aménagé dans le mur sud, mettant en relation directe la crypte et la chapelle sainte Rolende ; ici aussi quelques marches furent nécessaires. La crypte devint donc accessible par les deux chapelles latérales. Il est impossible de préciser si à ce moment l'entrée occidentale fut mise hors service.

Les transformations à la chapelle de sainte Rolende ne s'arrêtèrent cependant pas pour cela. Le passage vers la crypte fut bientôt rebouché et l'aménagement intérieur de la chapelle, remanié : l'arcade vers le collatéral fut renouvelée (59/74) et une marche supprimée, le niveau de la chapelle étant rehaussé jusqu'à — 80 (niveau de la nef : — 80). Un nouveau dallage en calcaire noir poli (50) fut placé. L'entrée du chœur (57) fut adaptée au nouveau style.

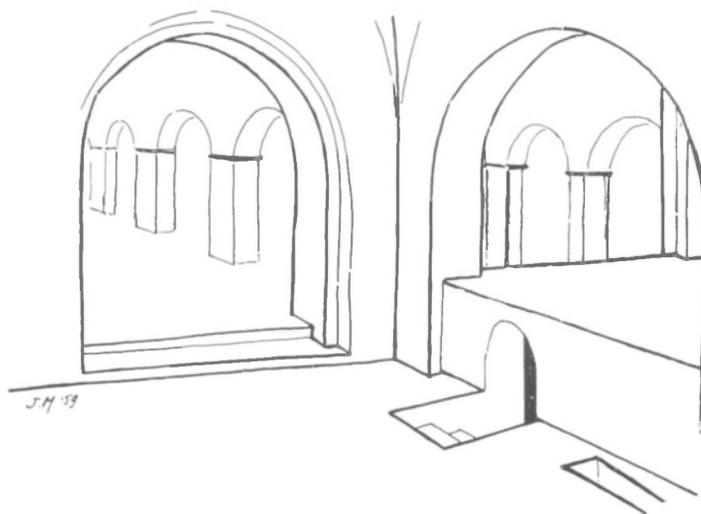


FIG. 49. — Croquis de la chapelle sainte Rolende, vers l'ouest.

(55) Ces cimetières fortifiés étaient fréquents dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, chr. ceux de Nismes, Couillet, Marcinelle ; S. BUCONI, dans *Mél. Courtoy*, p. 213 et J. ROUSSE, *ibid.*, p. 207.

A cette époque, l'église de Gerpennes devait présenter un aspect plutôt bizarre : le chevet minuscule de la crypte caché par les chapelles latérales imposantes, la nef inégale écrasée par une tour-donjon massive, le tout formant un ensemble hétéroclite où se côtoient les énormes pierres de taille et les petits moellons, parfois cachés sous l'enduit.

D. LA NOUVELLE ÉGLISE DU XVI^e SIÈCLE.

Quelques textes nous renseignent sur d'importantes restaurations effectuées dans le courant du XVI^e siècle : en 1558, la communauté vend un bois pour « *refectionner la pobre église détruite* » et en 1561, on décore le grand autel⁽⁵⁶⁾. L'essentiel des transformations se place donc entre 1558 et 1561. Un coup d'œil sur les plans — fig. 46, C₅ et D — permet de saisir immédiatement toute l'ampleur de ces travaux : faisant table rase du bâtiment hétéroclite existant, les constructeurs édifièrent un tout nouveau sanctuaire, s'appuyant en partie sur des fondations anciennes.



(Photo C. Dessart)

FIG. 50. — Intérieur de l'église.

(56) J. ROUSSE, dans *Mél. Courtoy*, p. 207.

en partie sur une infrastructure nouvelle. Seules la tour romane et la crypte furent épargnées. Les chapelles nord et sud furent remplacées par des bras de transept peu prononcés, tandis que le petit chevet de la crypte est englobé dans un chœur plus vaste à pans coupés. La nef présente les mêmes changements radicaux : les anciens piliers sont remplacés par des colonnes à base et chapiteaux moulurés (fig. 50) ; les murs des bas-côtés sont reconstruits à partir des fondations et, devant la seconde travée méridionale s'ouvre un porche dont la façade est posée sur une des fondations primitives. À l'intérieur, la descente vers la crypte se trouve maintenant dans la nef centrale (voir ci-dessus p. 45), les entrées latérales sont supprimées du fait du rehaussement du niveau du transept ; on accède à celui-ci ainsi qu'au chœur, par une volée de 8 marches, occupant toute la largeur de l'église : maçonneries 65 et 100 (voir fig. 52-53). Le niveau de la nef est à - 57. Toute l'église présente maintenant un plan fort régulier ; le transept à bras peu saillants, est conforme à la tradition locale ; les quatre travées de la nef et des collatéraux ont le volume et la coupe d'une pseudo-halle hennuyère, couverte de voûtes d'ogives (⁵⁷). Les travées étaient probablement couronnées d'un pignon ainsi qu'on peut le voir sur un dessin de 1620 (fig. 2a).

Au-dessus de la tombe de sainte Rolende s'élève désormais le beau mausolée en marbre noir, encore conservé actuellement (fig. 51) ; c'est le produit d'un atelier mosan, datant de la seconde moitié du XVI^e siècle(⁵⁸) ; son emplacement est précisé par Rayssius, qui écrit en 1628 : « *Contre la chapelle élevée en l'honneur de sainte Rolende... à l'endroit même où l'illustre princesse avait été inhumée...* » (⁵⁹).

E. LES RESTAURATIONS ULTÉRIEURES.

Quelques réfections mineures eurent lieu au XVII^e siècle : le millésime 1615, gravé dans le parement du collatéral nord pourrait indiquer des restaurations aux lenêtres.

Il est probable que le pavement de la nef fut renouvelé : dans les différentes coupes nous constatons un niveau à - 50 (celui du XVI^e siècle était de - 57) ; des restes de ce dallage furent retrouvés dans la chapelle des fonts baptismaux (tr. XIII) : dalles rouges en terre cuite, de 15 sur 15 cm. Les remblais du XVI^e siècle ont livré plusieurs petits carreaux en terre cuite blanchâtre, à décor polychrome, généralement rouge (fig. 45).

(57) S. BRIGODI, *Les églises gothiques de Belgique*, 2^e ed., Bruxelles, 1947, pp. 26-28 ; *id.*, dans *Mémoires de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 1, p. 213-214.

(58) J. ROLAND, dans *Mélanges Rousseau*, p. 471.

(59) *Mon. Germaniae Historica*, SS., t. I, p. 295.



(Photo C. Dessart)

FIG. 51. — Mausolée de sainte Rolende.

Dans le mur est du bras méridional du transept fut aménagée une porte 29, menant directement à la chapelle de sainte Rolende.

En 1701 on relait le parement des faces ouest et sud de la tour ; quelques années après, en 1712, une partie du parement du collatéral sud fut renouvelée.

En 1770, l'église fut considérablement agrandie ; la date nous est précisée par les archives ainsi que par une pierre, encastree dans le chevet du nouveau chœur et portant l'inscription : « *ajoute faite en 1770* ».

Le professeur Brigode donne la description complète de ces transformations : « On démolit alors le chœur gothique à pans coupés. Deux travées s'ajoutèrent à la croisée et, de part et d'autre, deux travées aux bras du transept. Au-delà s'éleva un nouveau chœur, semblable au chœur qu'on venait de démolir, si bien qu'on remploya les nervures des voûtes de l'ancien chœur. Pour conserver l'unité du vaisseau, on couvrit de croisées d'ogives les travées centrales. Quant aux trois travées latérales, un plafond mouluré les surmontait. De larges fenêtres en arc surbaissé éclairaient abondamment cette nouvelle partie de l'édifice » (40). C'est au cours de ces travaux que la crypte fut mise hors service et comblée : le pavement de la croisée fut rabaissé de près de 70 cm.

Le petit escalier en colimaçon, décrit ci-dessus p. 28 et partant de la colonne sud-ouest de la croisée (colonne 48), fut le dernier accès à la crypte, dans laquelle on entrait de nouveau par le passage sud.

Cet escalier, antérieur à 1770, constitue probablement une phase provisoire et intermédiaire, antérieure au remblayage total de la crypte : certaines marches sont laites avec des fragments de dalles funéraires, datant du XIV^e et XV^e siècle.

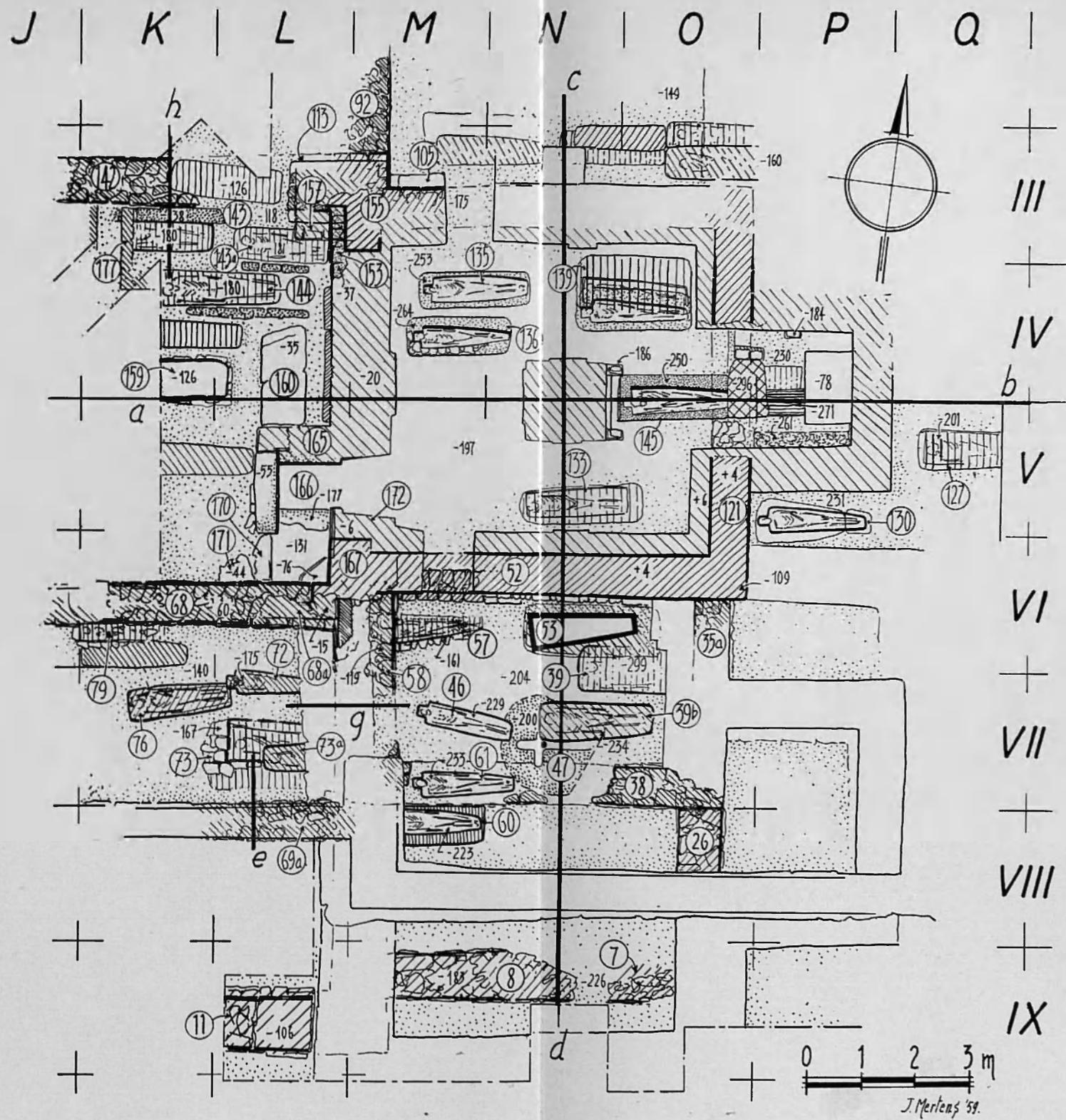
Vers la fin du XIX^e siècle (1860-62), quelques restaurations furent effectuées tendant à « gothiser » les formes du XVIII^e siècle : « Des fenêtres en arc aigu se sont inscrites dans les fenêtres à arc surbaissé ; sous le plafond des collatéraux on établit des fausses voûtes d'ogives ».

Un millésime — 1800 — gravé dans une pierre du chœur, rappelle certains changements extérieurs.

Même au cours du XX^e siècle, la vie du monument continue : en 1940-50 le parement de la façade occidentale de la tour est renouvelé.

Grâce à la découverte de la crypte, un important chapitre s'ajoute à l'histoire séculaire de l'église : sa remise en état recréera pour nous « cette atmosphère de mystère et de recueillement propres à nos plus anciens sanctuaires ». La tombe de sainte Rolende, laissée en son emplacement primitif et rendue également accessible, nous mettra en contact direct avec Celle dont la vénération est à l'origine de l'admirable développement que nous venons d'esquisser.

(40) S. BRIGODE, dans *Mélanges Courtoy*, p. 214-215.

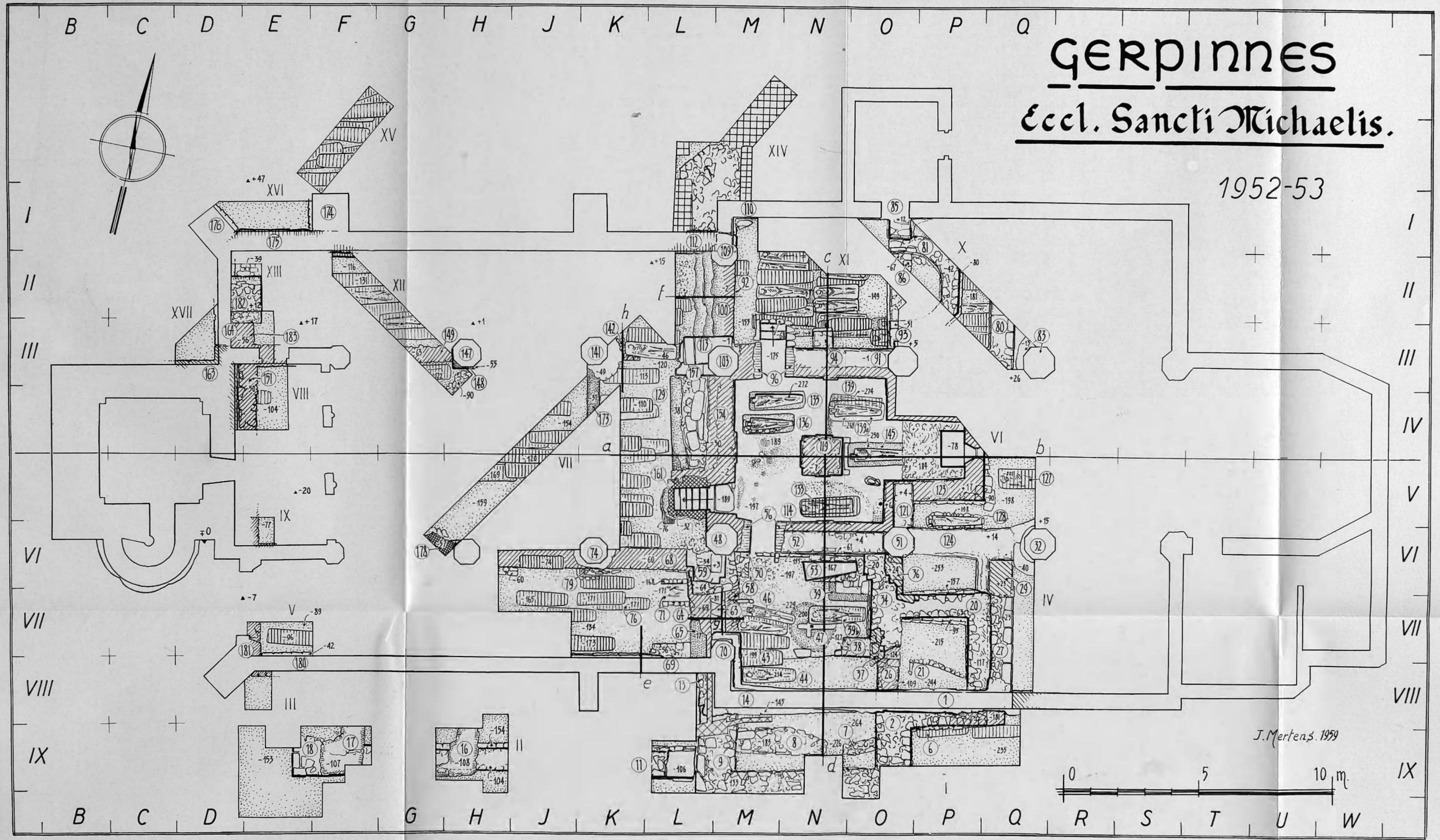


PLAN II : Relevé du niveau inférieur dans la zone de la crypte et de la chapelle Sainte-Rolende.

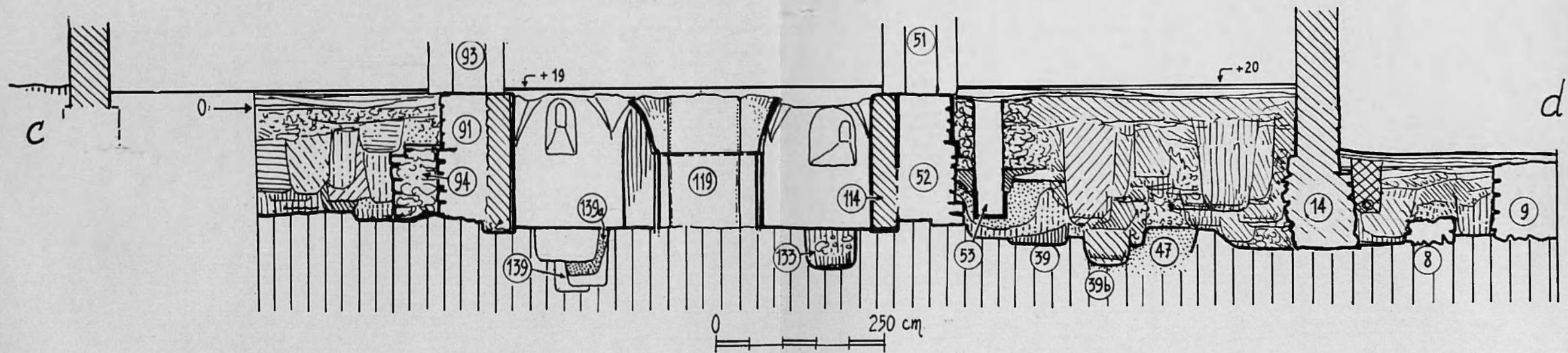
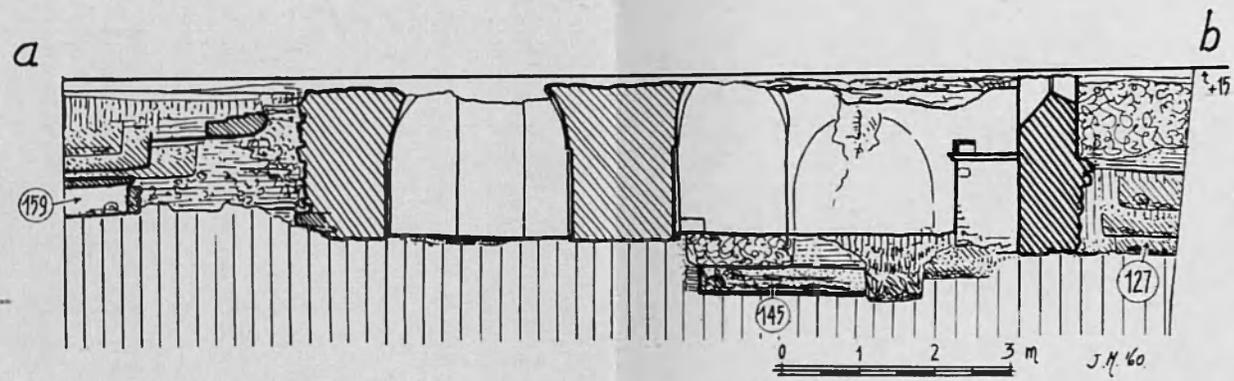
GERPINNES

Éccl. Sancti Michaelis.

1952-53



PLAN I: Plan général de la fouille.



PLAN III : Coupes est-ouest (a-b) et nord-sud (c-d) au travers de la crypte.

Prof. W. ROBYNS

*Ondervoorzitter van de Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen
Lid van de Hooge Raad voor de natuurreservaten*

DE NATIONALE NATUURRESERVATEN
IN BELGIË

In het verslag over de staat der Natuurbescherming in België in 1950⁽¹⁾, wordt melding gemaakt van een ontwerp tot oprichten van integrale natuurreservaten in ons land. Daar dit ontwerp sindsdien gedeeltelijk in verwezenlijking gegaan is, willen wij hier de oorsprong en de wording toelichten van deze staatsreservaten, die een uiterst belangrijke bijdrage vertegenwoordigen tot het behoud en de kennis van ons nationaal natuurpatrimonium, een gebied waarop België ver ten achter stond tegenover zijn buurlanden.



Het oprichten van nationale natuurreservaten in de verschillende biogeographische districten van België werd door ons, voor de eerste maal, voorgesteld in een lezing gehouden te Brussel, den 25 december 1946, op de Algemene Jaarvergadering der Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen onder de titel « De vegetatie onzer landschappen en hare bescherming ». De integrale tekst dezer lezing, vergezeld van een uitgebreid frans résumé, kon pas verschijnen in 1948⁽²⁾ en werd meestal voorbijgegaan en verzwegen in de betrokken middens.

Gezien zijn geschiedkundige waarde, achten wij het dan ook nuttig hier het voornaamste gedeelte van deze tekst te laten herdrukken.

Na een bepaling van de begrippen natuurlandschap en cultuurlandschap en een bondig overzicht van de vegetatie der onderscheiden biogeographische districten van België, gaat schrijver voort als volgt, op bladzijde 109 :

« Alhoewel de voorafgaande schets veel te bondig is om een juist beeld te geven van de vegetatie onzer landschappen, menen wij toch voldoende te hebben doen uitschijnen dat de meeste onzer biogeographische streken cultuurlandschappen zijn. België bezit een bosklimaat en, zoals blijkt uit bestaande fossielen en de verhalen der oude geschiedschrijvers als Caesar en Tacitus, was ons land, in de voorhistorische tijd en tot in het begin van het Romeins tijdperk, grotendeels bedekt met

(1) *Etat de la Protection de la nature dans le Monde en 1950*, p. 50. Union Internationale pour la Protection de la nature, Bruxelles 1951.

(2) ROBYNS W. De vegetatie onzer landschappen en hare bescherming, *Biol. Jaarb.*, XV, pp. 106-117 (1948).

loofhoutbossen en moerassen, die zich zells uitstrekten tot in de kuststreek. Het was toen weinig bevolkt, maar stilaan, vooral na het vertrek der Noormannen in de IXe eeuw, begon de bosontginning en de intensieve uitbating van de grond, die het landschap totaal veranderde. Volgens de beroemde kaart van Ferraris, was ons land op het einde der XVIIIe eeuw nog meer bebost dan heden, uitgezonderd de Kempen (3). Sindsdien ging de ontginning steeds verder en zij duurt nog voort op onze dagen, maar in de 2de helft der vorige eeuw werd, gelukkig, een politiek van herbebossing, ook op ongebouwde gronden, ingeleid door ons Bosbeheer.

» Het lijkt dus geen twijfel dat onze akkers, onze bouwlanden, onze graslanden, onze weilanden en zells onze heidevelden kunstmatig zijn en, aan hun lot overgelaten, zouden verdwijnen en, mogelijkerwijze, door het eiken-haagbeuken- of door het eiken-berkenbos zouden vervangen worden. Ook de samenstelling van de meeste onzer bossen zou, in dezelfde omstandigheden, zich wijzigen, om terug te keren tot een meer natuurlijke toestand.

» Overblijfsels van natuurlijke plantengemeenschappen bezitten wij op onze dagen alleen nog in enige duinen der kuststreek, in de slikken en schorren, in sommige moerassen en poelen onzer Kempen, in de Hoogvenen, benevens hier en daar enige fragmenten van natuurlijke graslanden en bossen in Hoog-België. Zells deze gemeenschappen ondergaan rechtstreeks of onrechtstreeks de invloed van de mens en van zijn omgeving, namelijk door de ontwatering, de jacht, de visvangst, het weiden, het invoeren en verspreiden van vreemde soorten, enz., waardoor het natuurlijk evenwicht verstoord wordt, zodat zij eigenlijk half-natuurlijke gemeenschappen geworden zijn.

» Een groot deel van onze overblijvende natuurlandschappen bestaat uit onbebouwde gronden, maar de oppervlakte dezer laatste vermindert van jaar tot jaar en dit in steeds sneller wordend tempo. In 1957 bedroeg zij nog slechts 20.000 ha en heden moet zij nog beduidend geslonken zijn door de ontginning in de laatste jaren.

» Men zal zich nu afvragen — en zo komen wij tot het tweede deel van dit betoog — wat baat het de vegetatie onzer landschappen, die toch grotendeels kunstmatig is, te willen beschermen?

» Merken wij eerst op dat de bescherming der vegetatie in werkelijkheid deze van het ganse landschap insluit, met inbegrip van de dieren-gemeenschappen en de bodemvorm. Immers, de dieren hebben meest hunne woonplaats in het plantendek en dit laatste verzekert ook, in grote mate, het behoud van het bodemreliëf.

(3) Zie TURPIN, O., L'homme et la forêt tempérée en Belgique, *Bull. Soc. roy. belge Géogr.*, 1912, pp. 158-259 (1045).

» Welnu, het Koninklijk besluit van 29 mei 1912, houdende oprichting ener sectie der landschappen bij de Koninklijke Commissie voor monumenten, alsook de wet van 7 oogst 1951, voorziet het « klasseren » van landschappen wegens historisch, aesthetisch of wetenschappelijk belang. De twee laatste beweegredenen zijn vooral van toepassing op de vegetatie.

» Ik zal het hier niet wagen het rijke *natuurschoon* en de grote verscheidenheid van de seizoen-aspecten der vegetatie onzer diverse natuur- en cultuurlandschappen opnieuw te schetsen. Ik zou daarom de dichtertlijke ziel en het gloedrijke talent van betreurde afgestorven collega's als een Albert BONJEAN of een BRIERS DE LUMEY, alias Georges VIRRES, moeten bezitten. Ook wil ik slechts herinneren aan de sociale betekenis van dit natuurschoon, dat het kader met de nodige ruimte vormt voor de rustige ontspanning onzer werkmensen en onze stadsbevolking en een aanlokking is voor alle ware toeristen. Maar hier wens ik toch even te verwijlen bij het grote belang van oordeelkundige decoratieve aanplantingen in onze steden en op de buiten.

» Van een biologisch standpunt uit beschouwd, zijn onze steden, met hunne dicht geschaarde huizenrijen, echte woestijnen, die slechts door boombeplantingen langs lanen en straten en door het zorgvuldig onderhouden van talrijke en wel beplante pleinen en parken een decoratief uitzicht bekomen. Hetzelfde geldt voor wegen, naakte spoorwegdijken, verlaten steengroeven en puinhopen, die onze landschappen ontsieren. Weliswaar, zorgt de natuur zell voor het vestigen van een nieuw vegetatiedek op onbegroeide gronden, maar dit vergt gewoonlijk een zekere tijd, vooral wanneer het over bebossing gaat. En hier komt de wet van 12 oogst 1911 voor het behoud van het natuurschoon der landschappen gelukkig van pas, om het vormen van het vegetatiedek te bespoedigen. De toepassing dezer wet, die, gelijk het onze hooggeachte Voorzitter in een merkwaardige lezing op de openbare vergadering onzer Commissie op 26 november 1954 zo meesterlijk deed uitschijnen⁽¹⁾, thans veel te gemakkelijk over het hoofd gezien wordt, zal des te doelmatiger zijn dat de beplantingen gebeuren met soorten eigen aan de betrokken biogeographische streek.

» Wat nu eindelijk het *wetenschappelijk* belang van het behoud der vegetatie onzer landschappen betreft, dit dringt zich meer en meer op, sinds de wetenschap, in de laatste decenniën, beter inzicht gekregen heeft in de evolutie der plantengemeenschappen en sinds de laatste overblijfsels der natuurlijke vegetatie van ons land binnen ettelijke jaren volledig zullen verdwenen zijn.

(1) CARTON DE WIART, E., L'industrie et la protection de la nature, *Bull. Comm. roy. Art et Archéol.*, LXXIII, pp. 472-490 (1954).

» Een onzer te vroeg afgestorven medewerkers, Dr. MOSSERAY, gesneuveld voor het Vaderland in mei 1940, heelt, in 1958, op voortreffelijke wijze, de noodzakelijkheid voor het wetenschappelijk onderzoek en zijne toepassingen in ons land⁽⁵⁾ doen uitschijnen van natuurreservaten, geheel onttrokken aan de destructieve werking van de mens. Het eigenlijk werkerterrein van de plantkundige en van de bioloog in 't algemeen is de vrije natuur, waar hij de organismen kan bestuderen in hun natuurlijk midden en vooral de invloed van de faktor tijd op de ontwikkeling en de evolutie der vegetatie kan nagaan⁽⁶⁾. Dit vergt continuïteit in de waarnemingen en de onderzoekingen, die door meerdere achtereenvolgende generaties moeten voortgezet, niet alleen wegens de lange duur der ontwikkeling van zekere gemeenschappen, zoals de bossen, maar ook wegens de nimmer ophoudende ontwikkeling van het ene plantengezelschap uit het andere. Deze wetenschappelijke studie op lange termijn zal ongetwijfeld ook waardevolle aanduidingen geven voor de bosbouw, het landbouwkundig grasland-onderzoek en zelfs voor bepaalde culturen.

» Het zijn vooral de natuurlandschappen die in aanmerking komen voor bescherming ten wetenschappelijken titel: maar, gelijk wij het hebben aangetoond, blijft er, helaas, van de natuurlijke vegetatie in ons land niet veel meer over!

» De steeds verder reikende eisen der moderne maatschappij bedreigen deze laatste overblijfsels rechtstreeks en indien, zonder verwijl, geen doeltreffende maatregelen voor hun integraal behoud als natuurmonumenten getroffen worden, zullen wij verplicht zijn, binnen alzienbare tijd, de natuurlijke vegetatiebeelden in het buitenland te gaan opzoeken!

» De Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen is deze toestand wel bewust, maar zij is slechts een raadgevend lichaam. Daarbij is de wetgeving waarover zij beschikt niet alleen ontoereikend, maar wordt zelfs niet eens toegepast in de geest van de wetgever, wegens het niet toekennen der nodige credieten!

» Dit werd op treffende wijze uiteengezet door de Heer Gouverneur VERWILGHEN, in een leerrijke lezing⁽⁷⁾.

» Niettemin bleef de Commissie niet inactief en, in 1955, bekwam zij het « klasseren » van het prachtige duinlandschap tussen De Panne en de Franse grens dat vrijwel enig is in ons land en in 1959, dat van het

(5) MOSSARAY, R., L'utilité des réserves de forêts et de landes pour la Belgique, *Bull. Soc. roy. Bot. Belg.*, LXXI, pp. 28-55 (1958).

(6) Dit geldt ook voor de dieren en de diereengemeenschappen.

(7) VERWILGHEN, H., Wet, Openbaar Bestuur en Natuurschoon, *Bull. K. Comm. Kunst en Oudheidkunde*, LXXVII, pp. 165-178 (1959).

Zwin. In 1958, riep zij, in haar schoot, een Subcommissie der wetenschappelijke landschappen in 't leven die, onder het gezaghebbende voorzitterschap van onze hooggeleerde Collega, Professor KAISIN, een hiërarchische lijst der betrokken landschappen gereed maakt (8).

» Al deze maatregelen schijnen ons echter onvoldoende. Het eenvoudig « klasseren » volgens de wet van 7 oogst 1951 is immers ontoereikend voor het behoud der hier bedoelde natuurmonumenten, die een zekere uitgestrektheid moeten hebben en in de voornaamste biogeografische streken van ons land moeten opgericht worden, namelijk : de duinen van De Panne, de slikken en schorren van het Zwin, de vijvers en moerassen van Genk, de rotsen van Champalle en Freyr, de bossen van Bouillon, de bossen van Lamorteau en Torgny en de hoogvenen van de Baraque Michel.

» Het behoud van deze ettelijke natuurmonumenten, die samen niet veel meer dan 2.500 tot 5.000 ha grotendeels onbebouwde grond bedragen, is enkel mogelijk door een *totale* bescherming, t.i.z. door het oprichten van *natuurreservaten*, waarin alle menselijke werking uitgesloten wordt.

» Maar deze taak is van algemeen belang voor de gemeenschap. Artikel 6 der wet van 7 oogst 1951 erkent uitdrukkelijk dat een landschap van nationaal belang kan zijn wegens zijn wetenschappelijke waarde. Als dusdanig valt zij dan ook onder de bevoegdheid der Regering, die de nodige fondsen moet beschikbaar stellen om de betrokken gronden als staatseigendom aan te werven, ten einde er *nationale natuurreservaten* van te maken en deze daarna door een bestendige en aldoende bewaking te behouden voor de toekomst. Deze bewaking zou kunnen toevertrouwd worden aan de Beheer van waters en bossen, welks jurisdictie zich uitstrekt over het ganse land en dat steeds de belangen der natuurbescherming behartigd heeft.

» En hier weze het mij gegund even aan te stippen dat in Engeland, dat ons nochtans op de weg der natuurbescherming reeds ver is vooruitgelopen, in de jaren 1945 (9) en 1944 (10) — dus in volle wereldoorlog — insgelijks de noodzakelijkheid ingezien werd van het oprichten van « National Nature Reserves » als een permanente staatsinstelling.

» Het gaat hier immers over geen « luxe », maar over een onvermijdelijke nationale plicht, waarvan de verwezenlijking een maatstal is

(8) KAISIN, F., La protection des sites d'ordre scientifique, Ann. Soc. scient. Brux. : Bull. Sc. phys. et nat., IV, pp. 195-195 (1955).

(9) Zie *Nature Conservation in Great Britain*, Verslag door het « Nature Reserves Investigations Committee », 1945.

(10) Zie *Nature Conservation and Nature Reserves*, Verslag uitgebracht door een subcommissie der « British Ecological Society » en verscheuen in *The Journal of Ecology*, XXXII, pp. 45-82 (1944).

voor de graad van beschaving van een volk. Onze generatie mag hieraan niet te kort schieten, want morgen is het te laat ! Ik veroorloof mij dan ook — als besluit — de Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen te verzoeken, dringend de nodige actie te willen inzetten bij de Regering, opdat deze hare verplichtingen tegenover de gemeenschap en de nageslachten onverwijld zou ten uitvoer brengen door het oprichten van de nationale natuurreservaten. »

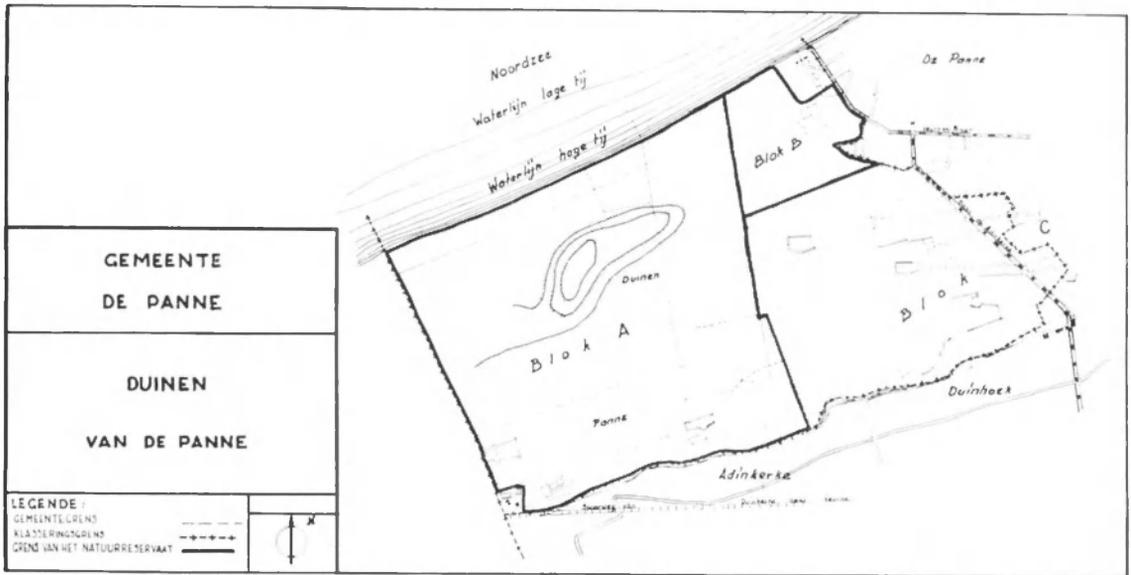
Na deze lezing, nam de Algemene Jaarvergadering éénparig volgende motie aan : De Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen na, in algemene vergadering op 25 december 1946 te Brussel de lezing van Prof. Robyns, Directeur van de Rijksplantentuin, te hebben goedgekeurd, richt een dringende oproep tot de Regering om onmiddellijk Nationale Natuurreservaten op te richten in de verschillende biogeographische districten van ons land, ten einde de laatste overblijfsels van onze natuurlandschappen integraal te beschermen.

Deze motie werd, op 6 januari 1947 en met bijzondere aanbeveling, overgemaakt door Baron E. Carton de Wiart, voorzitter der Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen aan de Eerste Minister, aan de Ministers van Openbaar Onderwijs, van Justitie, van Landbouw en van Binnenlandse Zaken en aan de Hoge Commissaris van het wetenschappelijk onderzoek.

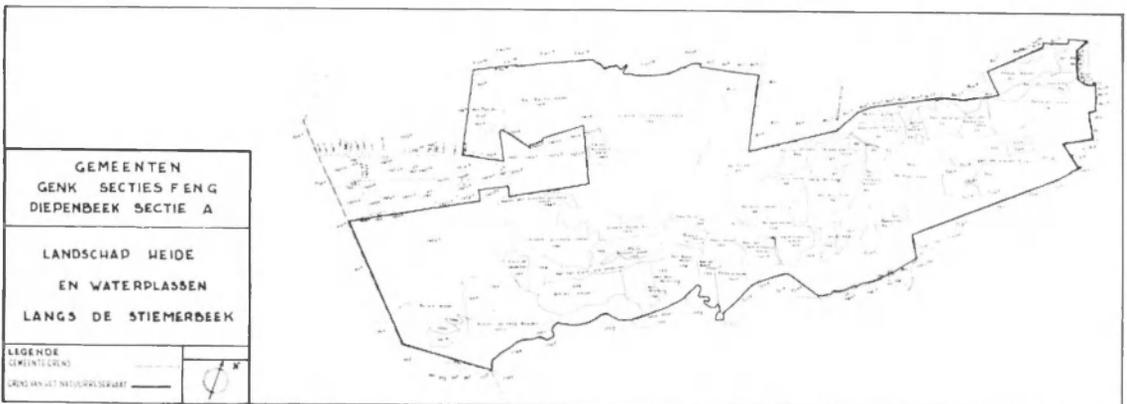
Na talrijke wederwaardigheden, riep de Regering, bij beslissing van de Ministerraad van 13 januari 1950, een Interministeriële Commissie in 't leven, belast met het bijwerken van het ontwerp tot oprichting van acht natuurreservaten evenals met de schatting van de kosten van hun aankoop door de Staat.

Voormelde Commissie bevatte afgevaardigden van het Kabinet van de Eerste Minister en van de Departementen van Landbouw (Waters en Bossen), van Openbare Werken (Waterwegen en Stedebouw), van Binnenlandse Zaken (Gemeentefinanciën), van Openbaar Onderwijs (Schone Kunsten en Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen), van Verkeerswegen (Toerisme) en van Financiën (Registratie en Domeinen).

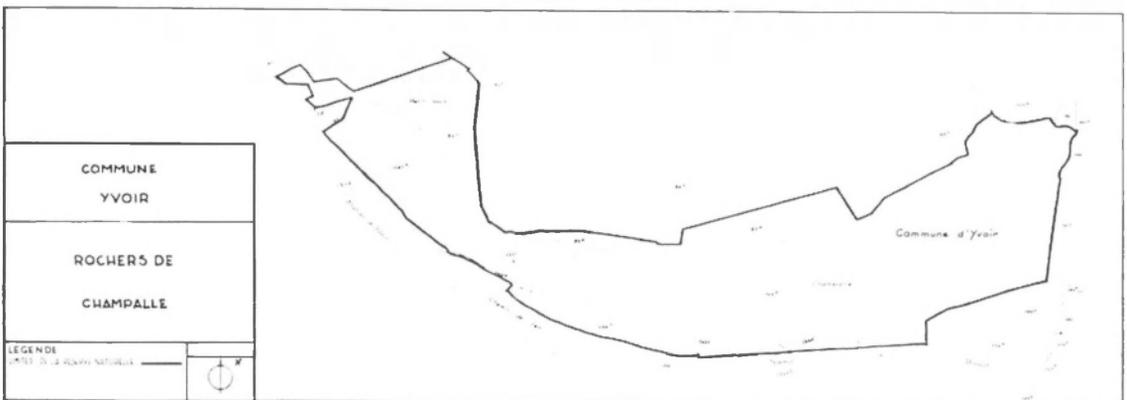
Na een uitgebreid onderzoek ter plaats, van 30 januari tot en met 9 februari 1950, door een Subcommissie van 5 leden, diende voormelde Commissie, op 24 februari 1950, in een nota voor de Ministerraad, besluiten in, die, in de eerste plaats, ingegeven waren door de zorg om de plaatselijke economische ontwikkeling niet te belemmeren of 's Lands voortbrengingsvermogen geenszins te verminderen, t.t.z. met uitsluiting van de landbouwgronden alsmede van de gronden met werkelijke bosbouwkundige bestemming.



PLAN I. — Duinen van De Panne.



PLAN II. — Moerassen van Genk.



PLAN III. — Rotsen van Champalle te Yvoir.

De Interministeriële Commissie stelde de oprichting voor van de zeven volgende nationale natuurreservaten :

<i>N^r van de bijgevoegde plans</i>	<i>Benamingen</i>	<i>Uitgestrektheid</i>
I	Duinen van De Panne (Blok A) ⁽¹¹⁾	554 ha
II	Moerassen van Genk	187 ha 95 a
III	Rotsen van Champalle te Yvoir	55 ha 29 a
IV	Rotsen van Freyr en Colebi te Anseremme en Falmignoul ⁽¹²⁾	71 ha 99 a
V	Grasperken en bossen van Torgny- Lamorteau	115 ha 91 a
VI	Freyr-Bastogne : Venen van Rouge Poncé te St. Hubert	60 ha
VII	Hoge Venen	2.260 ha
	Totaal :	5.061 ha 14 a

Wat het Blok B van de Duinen van De Panne (cf. plan I) betreft, was de Commissie van oordeel dat dit gedeelte niet kon begrepen worden in het natuurreservaat (Blok A). Zij raadde nochtans de aankoop aan van dit blok door de Staat, ten einde de toeristische belangen in het algemeen te vrijwaren en de harmonische uitbreiding van de gemeente De Panne te verzekeren.

Het beheer van de natuurreservaten zou best toevertrouwd kunnen worden aan het Bestuur van waters en bossen, dat over een kader van technici en over toezichtspersoneel beschikt.

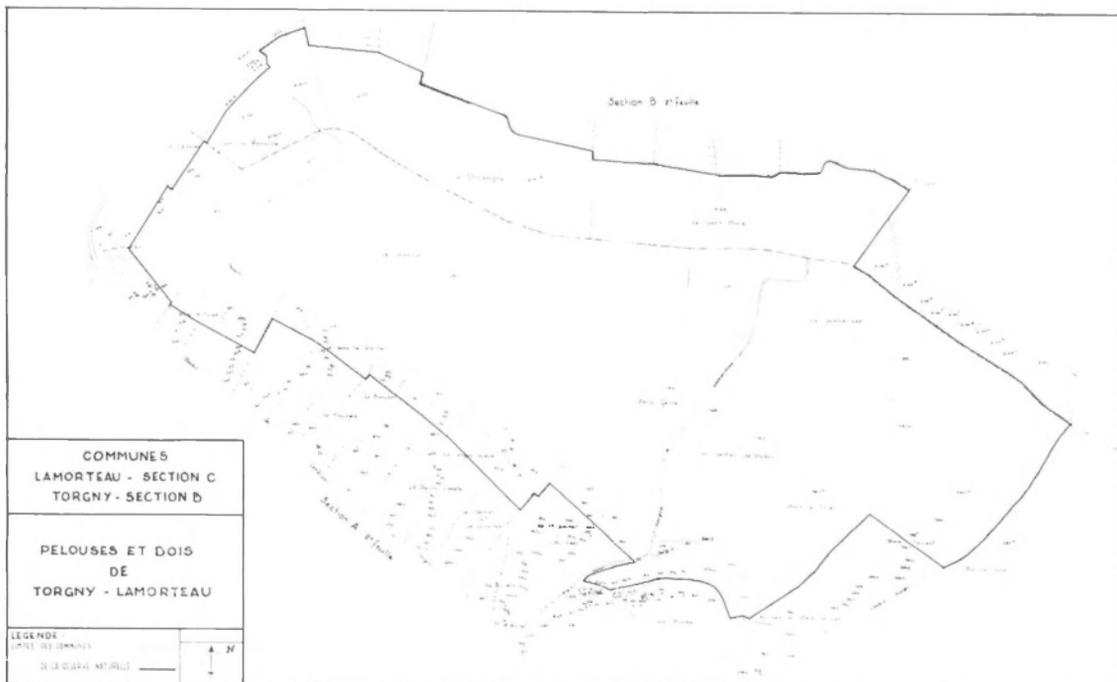
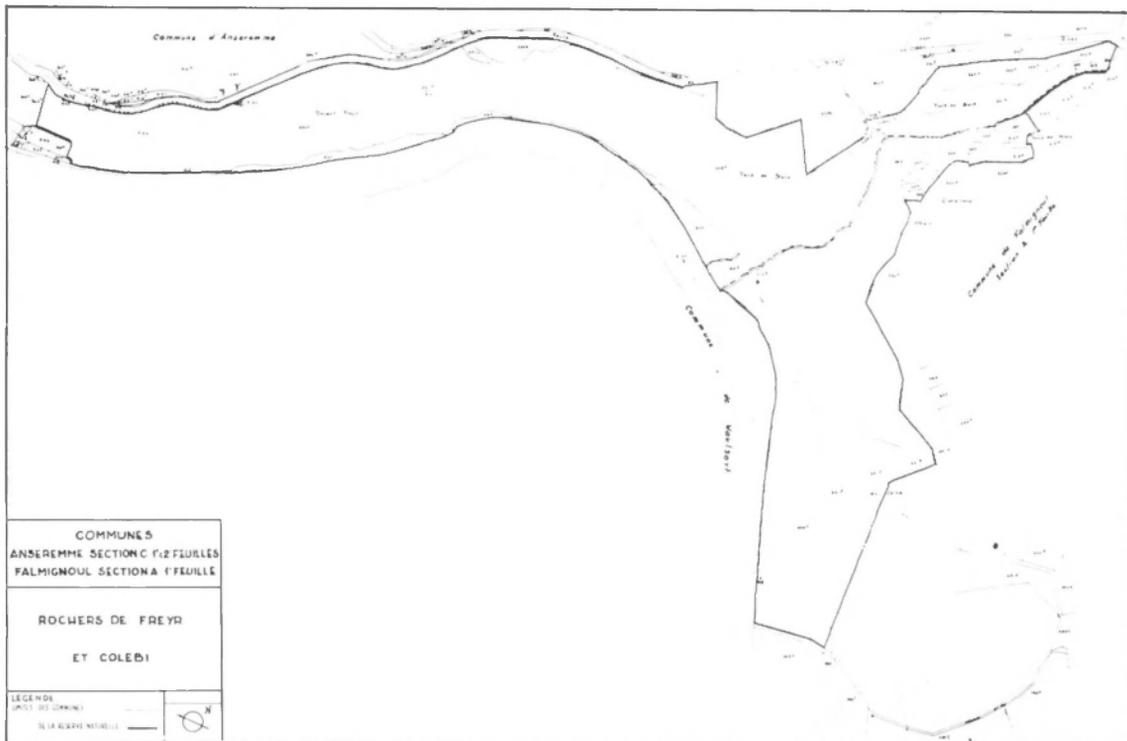
Dank zij deze formule, zouden de bijkomende lasten kunnen vermeden worden welke een nieuw Bestuur zou medebrengen.

Wat de Duinen van De Panne betreft, zou het beheer van de kuststreek evenwel verzekerd worden door het Bestuur van de waterwegen in samenwerking met de diensten van het Bestuur van waters en bossen.

Wat het wetenschappelijk beheer van die natuurreservaten betreft, zou het Bestuur van waters en bossen bijgestaan worden door een adviserende Commissie, die afgevaardigden van de belanghebbende Depar-

(11) Geklasseerd op voorstel der Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen als landschap, op 1 maart 1935 en 31 december 1940.

(12) Geklasseerd op voorstel der Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen als landschap, op 8 augustus 1944.



tementen en van de betrokken wetenschappelijke organismen zou bevatten (eventueel het uitgebreid Wetenschappelijk Comité van de Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen).

De aankoop van de verschillende natuurreservaten zou kunnen geschieden door tussenkomst van het Bestuur van de Registratie en Domeinen.

Om te eindigen, besloot de Commissie haar nota met de volgende gepaste beschouwingen :

« Bewust van de gebiedende noodzakelijkheid de laatste percelen van de natuurlijke landschappen te bewaren die onontbeerlijk zijn om er o.a. waarnemings- en proefvelden van te maken voor onze wetenschappelijke instellingen, stelt de Commissie de aankoop voor van 5.117 ha, met inbegrip van het voor het Toerisme bestemde Blok B van de Duinen van De Panne.

» Alle met dit doel uitgegeven geld, verre van renteloos, verhoogt niet alleen ons wetenschappelijk vermogen maar eveneens de waarde van ons nationaal eigendom.

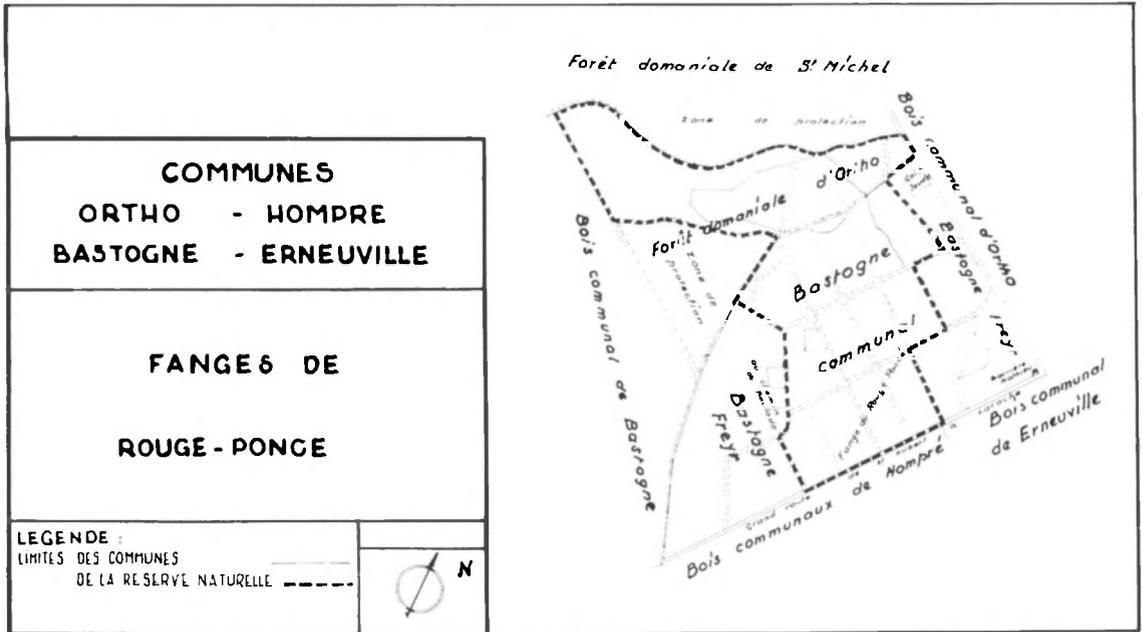
» Het zal bovendien aan België een onbetwist internationaal prestige verzekeren op het gebied van de bescherming van de natuur alsmede van het wetenschappelijk onderzoek. »

Op 10 maart en 19 mei 1950, hechtte de Ministerraad zijn goedkeuring aan het oprichten der 7 betrokken staatsnatuurreservaten, alsmede aan het aankopen der Duinen van St. André te Koksijde ter bescherming der onderaardse waterlagen.

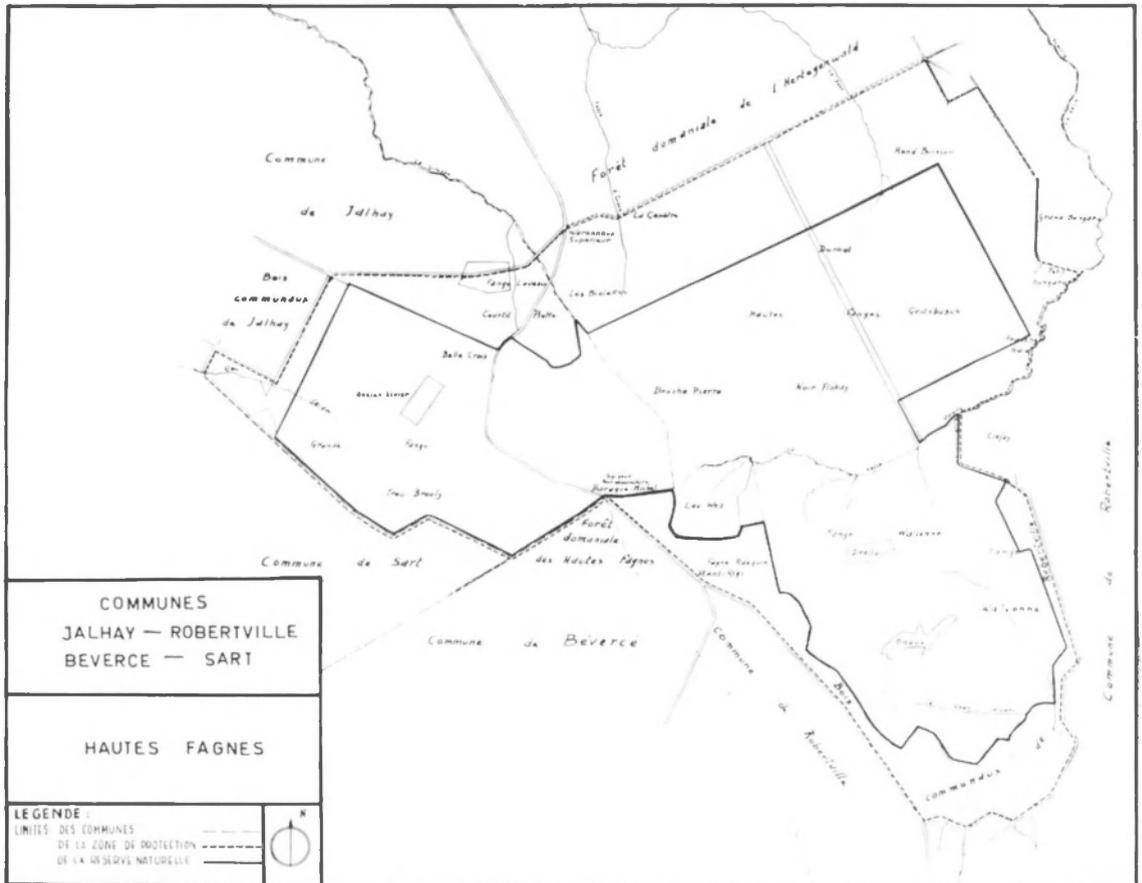
Een krediet van 50.000.000 fr. ingeschreven op de begroting 1950 van het Departement van Openbare Werken was hiervoor bestemd, doch dit krediet werd niet heringeschreven op de volgende begroting. Diensvolgens vergaderde de Interdepartementale Commissie opnieuw op 17 april 1951 en stelde zij voor, in een nieuwe nota van 21 april 1951, het krediet van 50.000.000 fr. weer te laten inschrijven op de begroting van 1951.

Op 25 oogst 1951, nam het Comité der Begroting, dat intussen alleen nog de Duinen te De Panne en de Hoge Venen als reservaten behouden had, de beslissing alle aankoop uit te stellen tot betere tijden ten einde de uitgaven der buitengewone begroting 1951 niet te verzwaren.

Talrijke stemmen gingen weldra overal op in het land tegen deze in alles noodlottige beslissing, des te meer dat de Regering, in 1950, bij eenparigheid het ontwerp der nationale natuurreservaten aangenomen had, maar alles bleef begraven in de bundels.



PLAN VI. — FREYR-BASTOGNE - Venen van Rouge-Poncé te St-Hubert.



PLAN VII. — Hoge Venen.

In 1955, diende de Kleine Landeigendom een ontwerp in tot het oprichten van nieuwe hoeven over een terrein van 200 ha in de streek der Hoge Venen. Ter gelegenheid van een onderzoek ter plaats te Jallhay, op 26 september 1955, door een Interministeriële Commissie, besloot de Heer R. Lefebvre, Minister van Landbouw, het probleem der nationale natuurreservaten opnieuw ter studie te nemen.

In maart 1956, besloot dezelfde Minister over te gaan tot de eerste verwezenlijkingen. Na een nieuwe schatting der kosten door het Bestuur van waters en bossen, stelde de Ministerraad, op 25 mei 1956, een buitengewoon krediet van 60.000.000 fr. ter zijner beschikking door middel van schatkistvoorschotten voor de aankoop van het Reservaat der Hoge Venen en van het Reservaat van de Westhoek te De Panne.

Reeds op 17 december 1956, werd het Natuurreservaat van de Westhoek officieel ingehuldigd door de Minister van Landbouw, met het onthullen van de eerste grenspaal nabij de weg van Bray Dunes.

Bij deze gelegenheid, richtte Z. M. Koning Boudewijn, die steeds alle verwezenlijkingen op gebied der natuurbescherming aanmoedigt en geestdriftig steunt, volgend indrukwekkend schrijven tot de Minister van Landbouw, die er lezing van gaf op het einde van zijn inhuldigungsrede.

Mijn waarde Minister,

Op het ogenblik dat U overgaat tot de onthulling van de eerste grenspaal van het Nationaal Natuurreservaat van de WESTHOEK, stel ik het op prijs uiting te geven aan mijn voldoening de Regering daadwerkelijke maatregelen te zien treffen om de natuur te beschermen. Ik wens U geluk omdat U de eerste verwezenlijkingen tot een goed einde hebt gebracht.

De uitbreiding van de agglomeraties, de vermenigvuldiging van de verkeerswegen, de ontwikkeling van de nijverheidsondernemingen bedreigen de nog ongeschonden gebleven gebieden van ons mooi land. Het komt er nochtans op aan onze merkwaardigste landschappen te beschermen. Indien de economische en esthetische belangen dikwijls tegen elkaar botsen, lijken zij mij toch niet onverzoenbaar en een oplossing dient te worden gevonden alvorens dit prachtig en onvervangbaar patrimonium zou verdwijnen.

Gelijklopend met die bekommernissen van esthetische aard, doen zich wetenschappelijke bezorgdheden gelden. In zekere streken heeft de grond zijn primitief uitzicht behouden. Het komt wenselijk voor hem ongeschonden te bewaren, ten einde onze wetenschapsmensen en onze vorsers toe te laten ter plaats 's lands oorspronkelijke flora en fauna, zijn geologische bijzonderheden of zijn kenmerkende bebouwing te bestuderen.

Ik denk ten slotte aan het toeristisch belang en aan het genoegen dat een bevolking, vaak overspannen door het rythme van het moderne leven, zal vinden in die oorden van rust en groen.

Door dit natuurschoon te vrijwaren, kan het land enkel zijn esthetisch en wetenschappelijk patrimonium verrijken.

Ik verblijf, mijn waarde Minister,

uw toegenegen
BOUDEWIJN.

Zes maanden later, op 17 juni 1957, volgde de officiële inhuldiging van het Natuurreservaat der Hoge Venen met de onthulling van de eerste grenssteen te Jalhay. Ook bij deze gelegenheid, behaagde het Z. M. de Koning een uiterst aanmoedigend schrijven te richten tot de Minister van Landbouw, dat luidde als volgt :

Mijn waarde Minister,

Onder de meest kenmerkende streken van ons land verdienen stellig de Hoge Venen ongeschonden gehouden te blijven.

Natuuronderzoekers en aardkundigen vinden op de hoogvlakte een rijk studieterrain, terwijl de historicus er nog de sporen kan volgen van menselijke activiteiten, die dagtekenen uit de eerste eeuwen ; haar hydrografisch stelsel bevoorraadt een belangrijk gedeelte van ons grondgebied met nijverheids- en drinkwater ; ten slotte worden haar schoonheid en haar bekoorlijkheid door alle natuurliefhebbers ten zeerste op prijs gesteld.

Zulke uiteenlopende belangen rechtvaardigen de inspanningen, sinds tientallen van jaren gedaan, om een einde te stellen aan een geleidelijke ontarding van de Hoge Venen, die noodzakelijkerwijze storingen in het natuurlijk evenwicht en grondige veranderingen in het primitief uitzicht moeten teweegbrengen.

Het behoud van dit landschap zal er veel toe bijdragen de aantrekkelijkheid te verhogen van deze streek, waarvoor het toerisme een der voornaamste bronnen van bedrijvigheid en van economische welvaart uitmaakt.

De bescherming van de mooiste streken van ons land houdt mijn volle aandacht gaande en vandaag deel ik de vreugde die de oprichting van het natuurreservaat der Hoge Venen verschaft aan allen die zich beijerden er de schoonheid en de wetenschappelijke waarde van te verdedigen.

Ik verblijf, mijn waarde Minister,

uw toegenegen
BOUDEWIJN.

Intussen, verscheen, op 21 maart 1957, een Koninklijk besluit betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten (zie bijlage 1).

In toepassing hiervan verschenen nog achtereenvolgens volgende Koninklijke besluiten :

1) Een K. B. van 25 mei 1957 verklaart deel uit te maken van het Natuurreservaat van de Hoge Venen een uitgestrektheid van 1.158 ha 66 a 75 ca gronden toebehorende aan de Staat en gelegen op het grondgebied van de gemeenten Jalhay, Membach en Robertville.

Nota. De uitgestrektheid van dit Natuurreservaat werd later op 2.042 ha gebracht.

2) Een K. B. van 29 augustus 1957 verklaart deel uit te maken van het Natuurreservaat van de Westhoek een uitgestrektheid van 540 ha 27 a 51 ca gronden toebehorende aan de Staat en gelegen op het grondgebied van de gemeenten De Panne en Adinkerke.

3) Een K. B. van 25 januari 1958, waardoor het aantal leden van de Hoge Raad voor de natuurreservaten op ten hoogste vier en twintig gebracht wordt (zie bijlage 2).

4) Nu volgde het K. B. van 21 februari 1958 over de samenstelling van de Hoge Raad voor de natuurreservaten (zie bijlage 3).

5) Eindelijk verscheen, op 25 april 1958, een K. B. tot interpretatie van het K. B. van 21 maart 1957 in verband met de wet op de jacht van 28 februari 1882 (zie bijlage 4).

De Hoge Raad voor de natuurreservaten werd plechtig aangesteld door de Heer R. Lefebvre, Minister van Landbouw, op 27 mei 1958, en begon aanstonds zijn werkzaamheden onder leiding van zijn voorzitter, de Heer W. Ganshof van der Meersch.

Na het opmaken van een ontwerp van inwendige orde, werden verschillende werkgroepen aangesteld, waarvan een belast met het opstellen van het statuut der natuurreservaten. Dit laatste voorziet dat de natuurreservaten twee wel onderscheiden delen kunnen bevatten :

- a) het nationaal park, toegankelijk voor het publiek onder welbepaalde voorwaarden verenigbaar met de eisen der natuurbescherming.
- b) het integraal reservaat, bestemd voor wetenschappelijk onderzoek en niet toegankelijk voor het publiek, uitgezonderd met speciale toelating.

De Raad hield zich ook onledig met de afbakening en de bescherming der twee bestaande natuurreservaten ten einde hun integraal behoud te verzekeren.

Verder werden uitbreidingen voorgesteld voor het Natuurreservaat der Hoge Venen en werd de Kalmthoutse Heide, reeds geklasseerd als landschap sinds 18 oktober 1941, op initiatief van de Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen, voorgesteld om op de lijst der nog te verwezenlijken staatsnatuurreservaten geplaatst te worden ⁽¹⁵⁾.



Tot heden, gingen slechts twee der zeven in 1950 voorgestelde en aangenomen staatsnatuurreservaten, per prioriteit, in verwezenlijking en het beleid van de Hoge Raad zou er dan ook moeten in bestaan de Regering aan te zetten ook al de overige natuurreservaten onverwijld op te richten. De ontginning van woeste gronden gaat met zeer snelle schreden vooruit in ons land en het behoud van enkele dezer gronden voor wetenschappelijk en recreatief gebruik is, noch min noch meer, een gebiedende nationale plicht. De reusachtige vooruitgang der wetenschap en bijgevolg der economische ontwikkeling op onze dagen veroorzaakt daarenboven steeds sneller en grondiger wijzigingen der milieus waarin de mensen leven, zodat ook hier het integraal behoud der laatste overblijfsels van onze natuurlandschappen dringend en onontbeerlijk is voor de komende nageslachten. België mag op dit gebied niet langer meer ten achter blijven.

Brussel, november 1961.

(15) Wij betuigen hier onze oprechte dank aan de Heer R. Bruggemans, secretaris van de Hoge Raad voor de Natuurreservaten, voor al de inlichtingen die hij ons bereidwillig heeft willen verschaffen.

BIJLAGE 1.

Koninklijk besluit betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten.

BOUDEWIJN, Koning der Belgen,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, HEIL.

Gelet op artikel 29 van de Grondwet ;

Gelet op het advies van de Raad van State ;

Op de voordracht van Onze Minister van Landbouw en van Onze Minister van Financiën,

HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN WIJ :

Artikel 1. — Rijksgronden kunnen tot natuurreservaat worden ingericht ten einde :

- 1° hun gaalheid te vrijwaren ;
- 2° de fauna en de flora te beschermen ;
- 3° het wetenschappelijk onderzoek te bevorderen ;
- 4° het toerisme en de volksopvoeding aan te moedigen in de mate die verenigbaar is met de bescherming van de natuur.

De gronden die deel uitmaken van die natuurreservaten worden bij koninklijk besluit aangewezen.

Art. 2. — De Minister van Landbouw trelt, wat het beheer van de natuurreservaten aangaat, de maatregelen die ter verwezenlijking van de in artikel 1 bepaalde doelstellingen zijn vereist. De uitvoering ervan wordt aan het Bestuur van waters en bossen opgedragen.

Deze maatregelen kunnen, onder meer wat betreft de bevoegdheid van het bestuur der Registratie en Domeinen, afwijken van de bepalingen in zake domeingronden, in zover die bepalingen niet in de wet zelf vervat zijn.

Art. 3. — Bij het Ministerie van Landbouw wordt een Hoge Raad voor de natuurreservaten ingesteld die ermede belast is advies uit te brengen omtrent alle vraagstukken met betrekking tot het behoud en het

beheer van de natuureservaten die hem door de Minister van Landbouw worden voorgelegd.

De raad beraadslaagt insgelijks over de voorstellen hem door ten minste vijf leden voorgelegd.

Art. 4. — De Raad is samengesteld uit ten hoogste een en twintig leden.

De directeur-generaal van waters en bossen, de directeur van de Rijksplantentuin en de voorzitter van de Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen maken van rechtswege deel uit van de Raad.

De overige leden, onder wie een afgevaardigde van de Minister van Openbare Werken en van Wederopbouw, een afgevaardigde van de Minister van Volksgezondheid en van het Gezin, een afgevaardigde van de Minister van Verkeerswezen en een afgevaardigde van de Minister van Openbaar Onderwijs, worden bij koninklijk besluit benoemd voor een termijn van zes jaar.

De in het voorgaand lid bedoelde leden treden om de drie jaar voor de helft uit. De eerste helft van de uittredende leden zal na afloop van de eerste drie jaren door het lot worden aangeduid. Bij vacature voor het einde van het mandaat voleindigt degene die in de plaats komt het mandaat van zijn voorganger.

Art. 5. — De voorzitter en twee ondervoorzitters worden bij koninklijk besluit uit de leden benoemd.

Art. 6. — Een secretaris, die bij koninklijk besluit wordt benoemd, wordt aan de Raad toegevoegd. De Minister van Landbouw mag, indien hij het nuttig oordeelt, een adjunct-secretaris aan de Raad toevoegen.

Art. 7. — Het lidmaatschap van de Raad wordt niet bezoldigd.

Evenwel ontvangen de leden, de secretaris en de adjunct-secretaris evenals de in artikel 10, laatste lid, bedoelde personen vergoedingen voor reis- en verblijfkosten berekend overeenkomstig de tarieven die gelden voor de commissies die afhangen van het Ministerie van Landbouw.

Art. 8. — De Raad vergadert tweemaal 's jaars te Brussel op eenvoudige bijeenroeping van de voorzitter. Indien hij het nodig acht, mag de Minister van Landbouw hem in buitengewone zitting bijeenroepen.

Art. 9. — De Raad stelt zijn huishoudelijk reglement vast en legt het ter goedkeuring voor aan de Minister van Landbouw.

Art. 10. — De Minister van Landbouw zit de vergaderingen van de Raad voor wanneer hij het nodig oordeelt.

Door de Minister van Landbouw aangeduide ambtenaren mogen de zittingen bijwonen. Zij zijn niet stemgerechtigd.

De Raad heeft insgelijks het recht op zijn zittingen de personen uit te nodigen die hij verlangt te horen over de te bespreken onderwerpen.

Art. 11. — Onze Minister van Landbouw is belast met de uitvoering van dit besluit.

Gegeven te Brussel, 21 maart 1957.

(get.) BOUDEWIJN.

Van Koningswege :

De Minister van Landbouw,

(get.) R. LEFEBVRE.

De Minister van Financiën,

(get.) H. LIEBAERT.

BIJLAGE 2.

Koninklijk besluit tot wijziging van het koninklijk besluit van 21 maart 1957 betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten.

BOUDEWIJN, Koning der Belgen,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, HEIL.

Gelet op het koninklijk besluit van 21 maart 1957 betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten, inzonderheid op artikel 4 :

Gelet op de hoogdringendheid ;

Op de voordracht van Onze Minister van Landbouw,

HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUITEN WIJ :

Artikel 1. — Artikel 4, eerste lid, van het koninklijk besluit van 21 maart 1957 betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten wordt door de volgende bepalingen vervangen : « De Raad is samengesteld uit ten hoogste vier en twintig leden ».

Art. 2. — Onze Minister van Landbouw is belast met de uitvoering van dit besluit.

Gegeven te Brussel, de 25 januari 1958.

(get.) BOUDEWIJN.

Van Koningswege :

De Minister van Landbouw,

(get.) R. LEFEBVRE.

BIJLAGE 5.

Koninklijk besluit. — Hoge Raad voor de natuurreservaten. — Samenstelling.

BOUDEWIJN, Koning der Belgen,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, HEIL.

Gelet op het koninklijk besluit van 21 maart 1957 betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten gewijzigd bij het koninklijk besluit van 25 januari 1958 ;

Gelet op de voorstellen van de Minister van Openbare Werken en van Wederopbouw, van de Minister van Volksgezondheid en van het Gezin, van de Minister van Verkeerswezen en van de Minister van Openbaar Onderwijs ;

Op de voordracht van Onze Minister van Landbouw,

HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUTEN WIJ :

Artikel 1. — De samenstelling van de Hoge Raad voor de natuurreservaten wordt als volgt bepaald :

A. Leden van rechtswege.

De HH.

CARTON DE WIART (Graal E.), voorzitter van de Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen ⁽¹⁾ ;

HERBIGNAT, A., directeur-generaal van het Bestuur van waters en bossen ;

ROBYNS, W., directeur van de Rijksplantentuin.

B. Overige leden.

De HH.

BOUILLENNE, R., professor aan de Universiteit te Luik ;

CRAPPE, C., secretaris-generaal van het Nationaal Instituut voor de huisvesting ;

DARIMONT, F., leider der werken aan de Universiteit te Luik ;

DE HARENNE, Ch.-A., te Stoumont ;

FREYENS, A., voorzitter van de Vereniging « Les Amis de la Fagne » ;

(1) Vervangen, in 1950, door de Heer R. LIEBURE, zijn opvolger als voorzitter der Koninklijke Commissie voor monumenten en landschappen.

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- GANSHOF VAN DER MEERSCH, W., advocaat-generaal bij het
Verbrekingshof, professor aan de Universiteit te Brussel,
voorzitter van de Hoge Jachtraad ;
- HAULOT, A., commissaris-generaal voor Toerisme ;
- HENNIG, R., architect-stedebouwkundige bij het Bestuur van
de stedebouw ;
- JANSSENS, E., professor aan de Universiteit te Brussel ;
- LIPPENS, (Graaf L.) te Knokke ;
- LOUNSKY, J., leider der werken bij het Rijksstation voor insecten-
kunde te Gembloux ;
- MAYNE, R., voorzitter van het Nationaal Verbond voor natuur-
bescherming ;
- NOIRFALISE, A., professor aan het Landbouwinstituut te
Gembloux ;
- PEEMANS, J., attaché bij het Kabinet van de Koning ;
- SPETH, J., te Kapellen (Antwerpen) ;
- TAVERNIER, R., professor aan de Universiteit te Gent ;
- SOLVAY, P., ingenieur te Brussel ;
- TULIPPE, O., professor aan de Universiteit te Luik ;
- VAN DEN BERGH, W., directeur van de Dierentuin te Antwerpen ;
- VERHEYEN, R., laboratoriumdirecteur aan het Koninklijk Bel-
gisch Instituut voor natuurwetenschappen ;
- VERLINDEN, C., te Cointe (Ougrée) ;

Art. 2. — Worden benoemd tot :

Voorzitter :

De H. GANSHOF VAN DER MEERSCH, W., voornoemd ;

Onder-Voorzitters :

De HH. HERBIGNAT, A., en PEEMANS, J., voornoemd ;

Secretaris :

De H. BRUGGEMANS, R., stationsdirecteur bij het Bestuur voor
landbouwkundig onderzoek.

Art. 3. — Onze Minister van Landbouw is belast met de uitvoering
van dit besluit.

Gegeven te Brussel, de 21 februari 1958.

(get.) BOUDEWIJN.

Van Koningswege :

De Minister van Landbouw.

(get.) R. LEFEBVRE.

BIJLAGE 4.

Koninklijk besluit tot interpretatie van het koninklijk besluit van 21 maart 1957 betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten.

BOUDEWIJN, Koning der Belgen.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden. HEIL.

Gelet op artikel 29 van de Grondwet :

Gelet op het koninklijk besluit van 21 maart 1957 betreffende de inrichting van natuurreservaten en tot instelling van een Hoge Raad voor de natuurreservaten :

Gelet op het advies van de Raad van State gegeven de 29 maart 1958:

Op de voordracht van Onze Minister van Landbouw en van Onze Minister van Financiën.

HEBBEN WIJ BESLOTEN EN BESLUTEN WIJ :

Artikel 1. — Artikel 1, tweede lid, van het koninklijk besluit van 21 maart 1957 wordt door de volgende bepaling vervangen :

« De gronden die deel uitmaken van de natuurreservaten worden bij koninklijk besluit aangewezen zonder afbreuk te mogen doen aan de bij lid 2 van artikel 15 van de wet op de jacht van 28 februari 1882 voorziene rechten. »

Art. 2. — Het eerste lid van artikel 2 van hetzelfde besluit wordt door de volgende bepaling vervangen :

« De Minister van Landbouw treft, wat het beheer van de natuurreservaten aangaat, zonder te mogen afbreuk doen aan de bij lid 2 van artikel 15 van de wet op de jacht van 28 februari 1882 voorziene rechten, de maatregelen die ter verwezenlijking van de in artikel 1 bepaalde doelstellingen zijn vereist. De uitvoering ervan wordt aan het Bestuur van waters en bossen opgedragen. »

Art. 3. — Onze Minister van Landbouw is belast met de uitvoering van dit besluit.

Gegeven te Brussel, de 25 april 1958.

(get.) BOUDEWIJN.

Van Koningswege :

De Minister van Landbouw.

(get.) R. LEFEBVRE.

De Minister van Financiën.

(get.) H. LIEBAERT.

R. MAYNÉ
membre effectif

CONSIDÉRATIONS
SUR LE PROBLÈME DE L'EAU

CONSIDERATIONS SUR LE PROBLEME DE L'EAU (1).

Dans le monde entier, la pénurie d'eau douce se fait sentir dangereusement : l'eau douce est partout en diminution alors que la satisfaction des besoins humains en réclame tous les jours davantage. Il est même permis de se demander si le destin de la Terre n'est pas de souffrir d'un assèchement progressif se généralisant.

Depuis longtemps déjà, les milieux versés dans les sciences hydrologiques s'en sont émus mais sans éveiller suffisamment l'attention de ceux, plus nombreux, qui semblent ignorer un des problèmes primordiaux dont la solution touche de près au bien-être mondial : celui de l'eau.

Nous lisons dans « La Faim du Monde » de l'Américain William Vogt : « ... Une ressource dont beaucoup d'Américains devraient s'inquiéter — ce qu'ils l'ont si peu — c'est notre réserve d'eaux souterraines. Sur une grande partie des Etats-Unis, leur niveau est en baisse. Aux environs de Baltimore, ... il est tombé de cinquante mètres en trente-deux ans... Ceci nous rapproche des temps où ces ressources ne pourront plus suffire à la demande urbaine... ». Et plus loin : « ... En Californie, par suite de prélèvements excessifs (50.000.000 de m³ en 1915, 161.000.000 en 1955), le niveau de l'eau baissa d'environ 1,50 m par an jusqu'en 1955, date à laquelle il tomba de 10 m ».

Nous lisons encore dans « La Planète au Pillage » de l'airfield Osborn : « ... Des débats à la Chambre des Lords, en 1945 et 1944, révèlent une appréhension croissante quant aux questions de fertilité de moins en moins satisfaisantes du sol anglais. On s'y est occupé de l'abaissement continu des nappes d'eau souterraines y compris le niveau excessivement bas des sources et des puits. L'attention des Lords a été appelée sur le fait que, depuis plus d'un siècle, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont fourni une part considérable de la nourriture dont a vécu le peuple anglais mais que de récents rapports émanant des Gouvernements de ces deux pays indiquent que la détérioration progressive du sol y est arrivée au point où elle constitue un grave problème. Il en résulte que l'Angleterre ne peut plus s'attendre à recevoir d'Australie ou de Nouvelle-Zélande autant de produits alimentaires que par le passé ». En Belgique moyenne, la nappe du « Grand Courant » baisse de plus d'un mètre par an : de

(1) Ces considérations ont reçu l'approbation des membres du Comité des Sites Scientifiques de la Commission royale des Monuments et des Sites.

plus, la qualité des eaux se modifie par l'apport d'eaux saumâtres, notamment à la suite des pompages intensifs effectués par les brasseries et autres industries (J. Delcourt, 1925 et 1924).

Ces exemples introduisent parfaitement les données d'un problème mondial inséparable d'une série de facteurs parmi lesquels nous citerons les nécessités croissantes :

- en eaux alimentaires
- en eaux à usages domestiques et hygiéniques
- en eaux à usages agricoles.

Toutes réclament des prélèvements qui ne doivent pas pour autant porter préjudice aux peuplements naturels végétaux et partant au règne animal.

Notre mission de conseiller s'affirme ici. La Section des Sites a, dans ses attributions un droit de regard sur les modifications de la couverture végétale du sol et les modifications du sol lui-même. Devant la situation actuelle, son devoir est de stimuler l'action des pouvoirs publics en étayant notre argumentation en faveur d'une plus sage économie de notre capital eau.

En Belgique et dans les régions limitrophes qui participent à notre réseau hydrographique, bien que nous jouissions d'un climat privilégié à manifestations modérées, le problème se présente néanmoins par endroits de façon réellement inquiétante, d'autant plus que les besoins énumérés plus haut sont en progression croissante et continue. Nous avons donc à combattre le déséquilibre qui se marque entre les quantités d'eau disponibles et les quantités d'eau consommées.

La question se présente sous des aspects multiples d'une grande complexité. Nous nous proposons de les introduire en les classant comme suit :

- A. Etude de l'Economie des Eaux.
 - a) Eaux potables.
 - b) Eaux industrielles - Eaux d'usage domestique.
 - c) Eaux nécessaires au maintien des équilibres naturels.
- B. Etude hydrographique.
 - a) Eaux souterraines.
 - b) Comportement des eaux de surface et de ruissellement.
 - c) Relations entre a) et b).
- C. Conclusions. Remèdes actuels à la situation.

L'étude de ce problème de longue haleine réclame la collaboration de nombreux spécialistes. Ceux-ci doivent se recruter non seulement parmi les géologues et les ingénieurs spécialisés mais encore parmi les biologistes, agronomes, pédologues, hygiénistes, sociologues.

Je tiens avant tout à mettre en évidence le fait que les conclusions d'une telle étude ne pourraient offrir le caractère du définitif. Elles peuvent même nous engager dans une impasse, ce qui obligerait peut-être à faire marche arrière et à réviser ce que nous avançons aujourd'hui. En effet, nous ne pouvons présumer de découvertes ou de circonstances de taille à bouleverser les données actuelles. Que, par exemple, grâce à un progrès bénéfique de la science, le procédé de laboratoire du dessalage de l'eau de mer vienne à s'introduire dans la pratique courante, et notre présente inquiétude en serait allégée dans une large mesure.

La Belgique, par suite des formations géologiques hétérogènes de son territoire, offre des champs extrêmement variés aux investigations. Si nous observons l'état des couches superficielles du sol, nous constatons dans l'ensemble du pays un dessèchement progressif, parfois rapide. Celui-ci se manifeste par le tarissement des sources, des puits artésiens et autres, l'abaissement des nappes aquifères superficielles, la disparition des mares, des marais, des langes, etc...

Pour les eaux profondes, nous ne pouvons parler d'assèchement généralisé : en effet, certaines nappes tributaires des précipitations atmosphériques, sollicitées depuis près d'un siècle ne présentent aucune marque d'épuisement. Cependant — et j'y reviendrai — les nappes du calcaire carbonifère, les appes lédiennes de Basse Belgique, les nappes de Campine, le grand Courant en Moyenne Belgique sont en baisse considérable.

LES EAUX POTABLES.

La consommation des eaux potables augmente de façon très rapide à la suite de l'accroissement considérable de la population mondiale et des exigences modernes de l'hygiène. Leur emploi s'étend même à des usages apparemment abusifs. Utilisée sans discrétion, la précieuse eau potable se prodigue à tous services domestiques, se répand dans les rues et les jardins ; elle alimente aussi, et c'est là peut-être la plus grande prodigalité, de nombreuses industries. Or, ses réserves ont des bornes : les spécialistes signalent que la limite maximum des disponibilités des ressources aquifères souterraines est atteinte : tandis que les eaux superficielles qui pourraient leur être substituées dans certains cas voient elles-mêmes leur emploi réduit par suite de circonstances d'ordre divers dont nous parlerons plus loin quand nous traiterons du problème de la pollution des eaux.

Voici, à titre documentaire, quelques chiffres de « l'utilisation » de l'eau potable répartie par habitant et par jour :

Bruxelles	117 litres
Londres	500 »
Paris	461 »
Munich	516 »
New-York	560 »
Los Angeles	512 »
Nancy	600 »
Lausanne	710 »
Washington	718 »
Chicago	950 »
Rome	1000 »

LES EAUX INDUSTRIELLES.

Théoriquement, la plupart des industries devraient user des eaux courantes. Pratiquement, la situation se présente de la façon suivante :

- 1) les eaux courantes disponibles conviennent, mais leur débit est insuffisant ou irrégulier (la consommation des grandes centrales hydro-électriques est de 1.000.000 de m³ à l'heure, mais cette eau est généralement récupérable) ;
- 2) avant d'arriver à l'usine, les eaux ont été polluées et sont inutilisables ;
- 3) l'usine utilise totalement ou partiellement les eaux potables.

Actuellement, certaines industries (notamment des papeteries et brasseries) recourent aux eaux potables et rejettent à la rivière des eaux polluées. C'est ainsi que la plupart de nos rivières à débit suffisant pour les alimenter sont souillées en aval de leur cours.

Dans certains pays, on a essayé d'obvier à l'emploi abusif de l'eau potable en introduisant un système de double canalisation, l'une d'eau potable, l'autre d'eau industrielle. Malheureusement ce moyen a parfois donné lieu à des manœuvres dangereuses telles que la mise en connexion des deux canalisations.

LES EAUX NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DES ÉQUILIBRES VÉGÉTAL ET ANIMAL.

Si l'eau est indispensable à la vie et aux activités de l'espèce humaine, elle est aussi d'importance capitale pour l'entretien de toute vie végétale et animale. Malgré nos privilèges climatiques, l'assèchement de la terre se manifeste par des modifications profondes dans les associations végé-

tales non seulement par un appauvrissement faunique spectaculaire, mais encore par des manifestations occultes particulièrement graves telles que les altérations de la microfaune et microflore du sol, facteurs de la fertilité des terres cultivées.

Les industries par leur développement, l'agriculture par son caractère intensif, utilisent, les premières par absorption et pollution, la seconde par absorption et évaporation, des quantités énormes d'eau et contribuent largement à l'assèchement des couches superficielles du sol. De même, les peuplements forestiers — par exemple certaines plantations de résineux et de peupliers en monoculture — collaborent à cet assèchement superficiel de la terre. En basse altitude, un peuplier évapore par journée chaude deux cents fois son volume d'eau ; mais ajoutons immédiatement que les arbres et massifs forestiers sont en principe utiles, car ils favorisent l'infiltration des eaux, cette infiltration étant en général supérieure à l'évaporation du feuillage.

Nous ne pouvons nous étendre ici sur un point capital du sujet qui nous occupe : les conséquences pour l'économie humaine de l'altération des conditions de croissance des végétaux et des animaux, c'est-à-dire des caractères physicochimiques du sol et des biocénoses végétales et animales. Ce sujet exigerait un développement considérable.

LES EAUX SOUTERRAINES.

Ainsi que nous l'avons dit, il est permis d'affirmer de façon générale que chez nous les disponibilités aquifères ont atteint leurs limites extrêmes. Cependant, si nous considérons l'ensemble du pays, nous observons de grandes variations dans les ressources aquifères profondes suivant les régions envisagées. Dans les sables bruxelliens et yprésiens, où le rendement est uniquement tributaire des précipitations atmosphériques, il ne se marque guère de diminutions importantes, mais il est à remarquer que les prélèvements des organismes distributeurs pour les besoins des populations y sont rigoureusement limités. Par contre, ailleurs, les nappes s'affaiblissent souvent dans des proportions alarmantes.

C'est ainsi que, revenant à la nappe lédiennne de la Basse Belgique, nous constatons qu'elle est en décroissance et n'est plus apte à couvrir les besoins de l'industrie. La Flandre au sous-sol argileux, tout comme les terrains schisteux imperméables, n'est pas susceptible d'emmagasiner

(1) Le Lédien alimente de nombreux puits artésiens aux environs de Selzacte, Moerbeke-Waas, Anvers, Malines, Westerloo. La nappe lédiennne est en décroissance constante ; son niveau d'équilibre est souvent descendu en dessous du niveau de la mer à la suite des pompages intempestifs (Delecourt, Guillaume et Liégeois).

des quantités importantes d'eau ; il s'agit plutôt de pauvreté naturelle que d'épuisement. Il existe des nappes aquifères de petite importance, notamment sous la couche argileuse dans la région des dunes ; mais leur débit est faible et leur niveau est en baisse et d'autre part, comme c'est le cas dans certaines dunes, l'eau saumâtre commence à remplacer graduellement l'eau douce.

C'est ainsi également que la nappe du calcaire carbonifère assujettie aux besoins excessifs du Tournaisis, du Courtrais et des agglomérations très peuplées et industrielles du nord de la France (région de Roubaix, Tourcoing...) marque une telle déperdition que la situation dans le Courtrais et le sud de la Flandre Occidentale suscite une grande inquiétude.

Les pompages effectués par les usines font descendre le niveau des eaux souterraines. En 1940, dans la région de Douai, les industries ayant arrêté leur activité, et en conséquence les pompages, il en est résulté que l'eau regagna rapidement un niveau relativement proche de son niveau antérieur. Après la guerre, dès la remise en marche des usines, les plans d'eau reprirent leur mouvement de descente. Dans l'ensemble du secteur situé à l'ouest de Valenciennes jusqu'à Marchienne, l'apport moyen de l'eau infiltrée dans la nappe est de 102.000 m³ par jour ; les prélèvements quotidiens y sont de 158.000 m³, d'où déficit journalier de 56.000 m³. Ce sont les secteurs voisins qui combleraient naturellement et en partie ce déficit (G. Waterlot).

Enfin, en Campine, l'abaissement des plans d'eau profonde est constant et rapide : il est dû principalement à la multiplication des travaux de sondages miniers.

LES EAUX DE SURFACE.

L'assèchement en surface et progressif de la terre est général et accéléré par les drainages excessifs, par la consommation toujours accrue, par les plantations malencontreuses, par l'assainissement des régions humides, par la récupération irraisonnée de terres de culture aux dépens de marais et de langes, par le ruissellement, par l'érosion, etc... Notons ici que l'épuisement des eaux superficielles ne correspond pas toujours à l'épuisement des eaux profondes ; la Forêt de Soignes offre un exemple typique de ce phénomène. En effet, depuis une quarantaine d'années, on y observe un dessèchement progressif de la couche superficielle du sol qui se manifeste notamment par un appauvrissement considérable de la végétation du sous-bois. Ce dessèchement paraît être la conséquence de drainages excessifs opérés naguère. Par contre, les eaux des nappes profondes n'ont guère subi de modifications depuis bientôt un siècle.

Aux dangers de la raréfaction des eaux de surface viennent s'ajouter encore ceux de leur altération. L'exemple de la pollution de nos cours d'eau par les usines est classique ; mais signalons la menace que constituent pour les eaux potables, jusque dans leurs couches profondes, les pollutions par les hydrocarbures, le mazout en particulier, dont les réservoirs mal conditionnés et trop nombreux libèrent dans le sol des quantités nocives ; par les détergents ; par certains pesticides et herbicides sélectifs employés en agriculture ; prochainement par des déchets radio-actifs.

Les eaux de surface, raréfiées ou polluées, sont arrivées au point de n'être plus suffisantes pour l'industrie, laquelle est entraînée à user largement d'eaux, souvent potables, captées parfois à de longues distances. Il faut dire que cette situation peut être la conséquence soit du choix de l'emplacement insuffisamment étudié au point de vue des possibilités d'approvisionnement en eau, soit encore de modifications dans la production des usines.

CONCLUSIONS.

Il y a lieu de limiter ou même d'arrêter les captages dans les secteurs déficitaires et d'entamer la lutte contre le gaspillage dont nous avons parlé plus haut. Pour contribuer à la limitation des prélèvements abusifs, le Moniteur, en date du 6 mars 1947, a publié un Arrêté-loi instituant un recensement des nappes aquifères souterraines et établissant une réglementation à leur usage ; voir encore la loi du 11 mars 1950 visant à la protection des cours d'eau contre la pollution. Ces lois doivent être appliquées avec rigueur.

Il est indispensable de faire connaître à l'enseignement général et spécialement agronomique les dangers de pénurie et d'assèchement dont nous avons relevé les symptômes alarmants.

Les travaux, dits « d'assainissement », drainages, creusements de fossés, entrepris dans des buts d'extension de terrains agricoles ou forestiers, seront sévèrement étudiés et contrôlés par des compétences agronomiques et hydrogéologiques et non pas abandonnés au bon plaisir de chacun.

Les aménagements agricoles et forestiers seront eux-mêmes étudiés de façon à éviter l'assèchement des terres. Ce sont les prairies à enracinement superficiel qui constituent les meilleurs manteaux protecteurs de l'humidité du sol. Il faut donc les respecter. En foresterie, la méthode jardinatoire, avec mélange d'essences à dominance de feuillus d'âges différents, est propice à la rétention des eaux. Il faut donc encourager ce type d'aménagement.

La création de réservoirs et de lacs artificiels n'est pas à combattre. L'eau excédentaire ainsi accumulée en période de crue trouve son utilité en période d'étiage.

La lutte contre la pollution doit être menée rigoureusement, surtout dans le domaine des eaux industrielles et ménagères. Il serait inadmissible, par exemple, qu'une usine puisse se libérer de la responsabilité des dégâts provoqués par la pollution autrement que par l'établissement de bassins de décantation efficaces ou de systèmes de purification, plus onéreux, des eaux usées.

Toutes les mesures que nous venons de proposer sont insuffisantes eu égard à l'accroissement des populations et des complexes industriels : ... sauf, évidemment, une mise en application de procédés économiques et sensationnels d'épuration ou de dessalage des eaux impropres à l'emploi, nous nous voyons acculés à l'obligation de rechercher de nouveaux moyens de lutte contre la pénurie menaçante.

Jusqu'ici, nous n'avons, hélas, à notre disposition pour remédier aux pertes prodigieuses de nos eaux dans les océans que le système antinaturel dont nous parlions plus haut : les barrages et les lacs artificiels. Renseignements pris auprès des plus hautes autorités en la matière, seul aujourd'hui ce procédé permet de subvenir à nos besoins en eau que ne peuvent plus satisfaire les captages profonds ou superficiels.

Cette violation de la nature n'est pas sympathique ; cependant l'étude du problème que nous avons abordé nous oblige à reconnaître la nécessité de l'application de ce procédé héroïque en dépit de notre rôle de protection qui s'insurge contre toute atteinte portée à l'intégrité de la nature.

Puisse cette technique être appliquée dorénavant avec toute la discrétion désirable, le respect de nos sites et le souci de l'esthétique du paysage.

A l'effet de résoudre le problème des eaux, il semble qu'avant tout le Gouvernement devrait désigner au titre de Commissaire Royal des Eaux une personnalité compétente qui aurait dans ses attributions l'organisation et le contrôle des études y allérentes (1).

Il est sans doute utile de signaler également au sujet des prévisions d'avenir pour l'approvisionnement du pays en eaux alimentaire et industrielle, qu'il existe un Conseil Supérieur des Distributions d'Eau, présidé par un délégué du Ministère de la Santé Publique, chargé de rassembler toute documentation et de faire toutes propositions intéressant ce domaine de l'économie.

(1) 1958, Commission Nationale pour l'Etude des Problèmes que posent les progrès des Sciences, Rapport sur la question des Eaux (Résumé du rapport p. 5).

BIBLIOGRAPHIE

1955. ACITEN, M.A. Le captage des Eaux souterraines des calcaires paléozoïques. Rev. La Technique de l'Eau. Février-mars.
1957. ACITEN, M.A., Le problème de l'Eau. Esquisse basée sur la situation en Belgique. Avril.
1958. BONTHOUL, G., La surpopulation dans le Monde. Pavot, Paris.
1958. BUYDENS, R., Présence du Fluor dans les Eaux de distribution des Flandres. Bull. Acad. Royale Médecine. Belgique, VI^e série, XXIII, n° 1-2.
1960. BUYDENS, R., La Fluorisation des Eaux. Bull. mensuel d'Etude et de Documentation des Eaux, n° 3, mars.
1960. BUYDENS, R., La Pollution des Eaux par les produits pétroliers. Bull. mensuel d'Et. et Doc. des Eaux, n° 3, mars.
1923. DELECOURT, J., Ann. Soc. géol. Belgique, p. 83.
1924. DELECOURT, J., Ann. Soc. géol. Belgique, p. 45.
1938. DELECOURT, J., Ann. Soc. géol. Belgique, p. 683.
1947. DELECOURT, J., GUILLAUME, C. et LIÉGEAIS, P.G., Les Ressources hydrologiques de la Belgique et leur utilisation. Congrès 1947. Section Géologie, Centenaire de l'Ass. Ing. de l'Ecole de Liège.
1958. FOURMARIER, P., Hydrogéologie. 2^e edit., p. 104.
1961. GOLINCK, M., Carte hydrogéologique de l'Atlas de Belgique.
1958. MAYNE, R., Quelques aspects pratiques de la Protection de la Nature. Rev. Médic. de Liège, XIII, n° 65.
1959. NOIRFALIZE, A., Sur l'Interception de la Pluie par le couvert dans quelques Forêts belges. Bull. Soc. R. Forest. Octobre 1959.
1949. OSBORN FAIRFIELD, La Planète au pillage. Pavot, Paris.
1950. VOGT WILLIAM, La Faim du Monde. Hachette. Paris.
1960. WATERLOT, G., Le problème de l'Eau dans la région du Nord. Bull. Soc. Royale Géographie.

ADELIN ET GENEVIÈVE
DE VALKENIER

LES CHASSES D'HENRI LIBERT
ORFÈVRE NAMUROIS DU XVII^e SIÈCLE

(2^{me} PARTIE)

L'ICONOGRAPHIE DES CHÂSSES DE L'ORFÈVRE HENRI LIBERT (1)

Les scènes de la vie de sainte Rolende, ciselées sur la châsse conservée à l'église Saint-Michel à Gerpennes (2), seront d'abord traitées, afin de maintenir une unité dans le déroulement des faits. Viendra ensuite l'étude des panneaux représentant un saint et enfin, celle des statuette en ronde bosse.

Voici la liste des tableaux ciselés :

Longue face :	paroi :	mariage des parents de Rolende. naissance de Rolende. vocation de Rolende.
	versant :	saint Guillaume de Gellone. saint François d'Assise. saint Etienne diacre.
	Petite face :	paroi :
Longue face :	paroi :	renonciation de Rolende aux joies terrestres. luite de Rolende vers Cologne. épuisement de Rolende.
	versant :	arrivée de Rolende à Villers-Poterie. mort de Rolende. culte à sainte Rolende.
Petite face :	paroi :	saint Michel.

Il est indispensable, pour comprendre la signification des scènes reproduites sur la châsse, d'examiner les sources littéraires qui existaient à la fin du XVI^e s. et qui purent éventuellement inspirer l'orfèvre. Ce qui importe pour cette étude est de trouver l'explication du sens des panneaux ciselés et nous n'avons pas à discuter ici de la valeur historique des textes. Ceux-ci ont d'ailleurs été étudiés par Roland (3) et tout récemment, de

(1) La description des scènes iconographiques et des statuette des châsses se fera en les contournant de gauche à droite et en subdivisant éventuellement leurs faces en parois et versants.

(2) DE VALKENELER, *Les châsses d'Henri Libert, orfèvre namurois du XVII^e siècle*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. X, 1959, pp. 419-421.

(3) J. ROLAND, *Sainte Rolende, vierge royale. La légende de saint Oger et l'origine des « Marches »*. Namur, Godenne, 1955.

manière approfondie, par le Père Coens ⁽⁴⁾. En fait, tous les écrits ont comme origine une *Vita* ou *Legenda* récitée à Gerpinnes le jour de la fête de sainte Rolende ⁽⁵⁾. La *Vita Rolendis* parue dans les *Acta Sanctorum* ⁽⁶⁾ a été éditée par Henschenius qui s'est servi de l'*Hagiologium Brabantinorum* ⁽⁷⁾ de Jean Gielemans et du recueil du monastère de Korsendonck ⁽⁸⁾. Le Père Coens a découvert une recension plus proche de l'original : la *Legenda de beata Rolende virgine que in Gerpinensi ecclesia requiescit* ⁽⁹⁾. Crespin Paradis, curé à Gerpinnes au début du XVII^e s., traduisit en français le texte de la *Vita Rolendis* ⁽¹⁰⁾ qui y était conservée à l'époque.

Sainte Rolende vécut dans la seconde moitié du VIII^e siècle. Son père, un certain Desiderius accepta la demande en mariage d'un prince irlandais ⁽¹¹⁾ qui s'était épris d'elle. Mais la jeune fille en avait décidé autrement. Désireuse de consacrer à Dieu sa virginité, elle s'enfuit, accompagnée de quelques serviteurs, dans la direction du monastère des Onze Mille Vierges de Cologne. Affaiblie par le voyage, elle ne put y arriver et décéda au village de Villers-Poterie. A partir de ce moment, des miracles eurent lieu. Aussitôt, le clergé et les notables de Gerpinnes vinrent chercher la dépouille sacrée et l'inhumèrent du côté droit de l'église, tout contre le chœur, là où, au cours des fouilles de 1951, on découvrit son sarcophage ⁽¹²⁾. La mère de Rolende, qui avait appris par un serviteur le lieu où avait été enterrée la Sainte, reprocha aux nobles de l'endroit l'abandon dans lequel ils laissaient son tombeau. Sensibles à cette remarque, ils se décidèrent à construire une chapelle, où en 1105 ⁽¹³⁾ l'évêque Othert de Liège consacra un autel en l'honneur de la vierge dont il exhuma les restes pour les placer dans une première châsse.

(4) M. COENS, *La Vita Rolendis dans sa recension gerpinnoise*, dans *Analecta Bollandiana*, t. LXXVIII, 1900, pp. 528-555.

(5) M. COENS, *op. cit.*, p. 552. L'auteur situe cette *Vie* au XIII^e s., p. 550 tandis que L. VAN DER ESSEN, *Etude critique sur les « vitæ » des saints mérovingiens*, Louvain-Paris, 1907, pp. 198-199 la faisait remonter au XII^e s.

(6) A.A. SS. Maii, t. III, Anvers, 1680, pp. 212-215.

(7) Manuscrit conservé à Vienne, Bibliothèque nationale.

(8) Manuscrit conservé à Paris, Bibliothèque Mazarine.

(9) Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. 5175-86, provenant de l'abbaye Saint-Pierre à Gembloux.

(10) C. PARADIS, *La Vie de la Noble Vierge Sainte Rolende, illustrée en miracles, traduite hors d'un vieux manuscrit en latin qui se conserve en Gerpinne où son corps virginal repose, et de Jean Molanus, docteur en théologie, traduite en François, avecque aucuns miracles advenus par les intercessions et suffrages d'icelle Vierge, recueillies es ans 1619 et 1620*, Namur, 1620.

(11) M. COENS, *op. cit.*, p. 540.

(12) J. ROLAND, *L'église de Gerpinnes. Histoire*, dans *Etudes d'Histoire et d'Archéologie namuroises dédiées à Ferdinand Courtroy*, Gembloux, 1952, t. I, p. 205.

(13) J. ROLAND, *Charlemagne et le mariage lombard. A propos de sainte Rolende de Gerpinnes*, dans *Mélanges Félix Rousseau. Etudes sur l'histoire du pays mosan au moyen âge*, Bruxelles, 1958, p. 470, note 10.

Après l'étude iconographique de chaque panneau, nous publierons le texte de la biographie s'y rapportant, tel qu'il est édité par les *Acta Sanctorum* (14).

Mariage des parents de Rolende. La composition est occupée en sa partie centrale par la bénédiction nuptiale des parents de Rolende, donnée par un évêque coiffé de la mitre et tenant la crosse. Desiderius porte les insignes de son rang, c'est-à-dire la couronne et le manteau royal, et il unit sa main à celle de son épouse richement vêtue. Derrière eux, se remarque un autel garni de chandeliers et d'un missel ouvert posé du côté de l'Évangile. Au centre de la prédelle, s'élève un crucifix entouré de deux statuette. Deux hommes à gauche et trois femmes à droite du groupe central assistent à la scène de manière peu recueillie. La biographie de Rolende commence en ces termes : « *Fuit vir... nomine Desiderius qui... Regiae majestatis heres inclitus, ... conjugem honestissimam sibi legali copula sociavit.* » (15)

Naissance de Rolende. La scène se passe dans la chambre de la jeune accouchée qui est assise dans un lit à baldaquin dont les rideaux sont ouverts. Des servantes s'affairent à des préparatifs de toilette. L'une va servir la mère ; l'autre remplit des cruches déposées sur une table et la troisième verse de l'eau dans un grand bassin. A l'avant-plan, une nourrice tient sur les genoux la nouveau-née qu'elle va laver. Un panier de linge est placé à côté d'elle. La pièce est chauffée par un feu de bois. « *Iste [Desiderius] ...unicum filiam Rolendem nomine, meruit procreare.* » (16)

Vocation de Rolende. Représentée debout au centre du panneau, un pied sur le globe terrestre et les bras croisés sur la poitrine, la jeune princesse offre à Dieu sa virginité. Ce don est figuré sous forme d'allégorie. En effet, dans le coin supérieur gauche du tableau, le Christ porteur de la croix apparaît assis sur un nuage, tandis que le cœur de la Sainte, relié à sa main par un rayon, s'envole vers le divin Époux. L'artiste a indiqué le pouvoir temporel détenu par la famille de Rolende en plaçant aux pieds de la jeune fille, d'une part une couronne, un sceptre et une aumônière posés sur un coussin, et d'autre part, un coffre débordant de vêtements, de monnaies et de bijoux. Le fond de la scène est occupé par un banc et une fenêtre dont l'embrasure est garnie d'une amphore remplie de fleurs. « *... a beata Virgine, quae tota intentione totisque viribus quotidianum Creatori suo servitium impendebat, pompisque regalibus abrenuntiare proposuerat...* » (17).

(14) AA. SS. *Maii*, t. III, pp. 245-244.

(15) AA. SS. *Maii*, t. III, p. 245, n° 2.

(16) AA. SS. *Maii*, t. III, p. 245, n° 2.

(17) AA. SS. *Maii*, t. III, p. 245, n° 3.

Renonciation de Rolende aux joies terrestres. Cet adieu se déroule dans un paysage dénudé. Celui qui était destiné à Rolende par ses parents, s'en va sur un cheval fougueux : il tient d'une main les rênes et dit au revoir à Rolende. Celle-ci, marchant dans la direction opposée, lui montre du doigt le monogramme du Christ entouré de rayons qui s'inscrit dans le ciel, au-dessus d'un ensemble architectural représentant un château avec tours et donjons. « *Juvenis igitur... ipsamque Virginem sibi uxorem dari in matrimonio postularet. Pater vero... consensit. Virgo autem opus Deo perfectum exhibens... regnum et Regum insignia tamquam transitoria vilipendens et vituperans...* » (18).

Fuite de Rolende vers Cologne. Sainte Rolende, accompagnée d'une servante et de deux domestiques, chemine en direction d'une ville qui s'étend dans le lointain et qu'elle montre d'un geste de la main. Ainsi que l'indique un cartouche gravé dans le coin supérieur gauche, il s'agit de « Coulogne » qui se profile derrière les eaux du Rhin où vogue un voilier. « *... simplici tantum indumento contenta, paucisque (tribus videlicet, ancilla et duobus servis) comitata, ... iter Christi de nocte arripuit. Audierat autem Rolendis, undecim millium Virginum Coloniae jungi consortium... ad Orientalem se transtulit regionem...* » (19).

Épuisement de Rolende. La jeune fille s'appuyant sur sa servante est assise à l'ombre d'un grand arbre occupant le centre de la composition. Un serviteur, grimpé sur l'arbre, vient d'observer l'horizon, tandis que l'autre indique à Rolende un château fortifié entouré de quelques habitations. Le nom « Villier » est gravé au-dessus de ce bourg qui s'élève au loin. Les deux dernières lettres du mot « Villier » sont cachées par l'encadrement, que nous avons dû soulever pour les lire. « *... ad arborem tunc temporis acernam... nimio fatigata incessu... aegrotans pervenit : illicque... resedit... Pago igitur... qui romano nomine Viliers dicitur... hospitium sibi honestum... impetravit* » (20). Il faut remarquer que ce texte ne fait aucune allusion au valet grimpé dans l'arbre. En effet, ce thème n'existe pas dans la *Vita* primitive, mais il est populaire dès la fin du XVI^e siècle (21). Molanus, après avoir précisé que cet épisode était connu par les plus anciennes représentations (« *picturis* ») et par la tradition, l'a détaillé en ces termes : « *Virgo quaedam in mediis sylvis gravis-*

(18) AA. SS. Maii, t. III, p. 243, n° 3.

(19) AA. SS. Maii, t. III, p. 243, n° 3-4.

(20) AA. SS., Maii, t. III, p. 244, n° 4.

(21) [J. ROLAND], *La vie et les miracles de sainte Rolende, vierge royale honorée dans l'église de Gerpinnes*, Namur, 1930, p. 3.

sime laborabat : unde famulus superveniens arborem ascendit, locum dispiciens ad quem posset deduci » (22). Malgré les mots indéfinis : « virgo quaedam », il s'agit bien de sainte Rolende (23).

Arrivée à Villers-Poterie. Sainte Rolende, complètement épuisée et s'appuyant avec peine sur un bâton, est soutenue par un de ses serviteurs. Le petit groupe se dirige vers une maisonnette dont la façade s'orne d'une enseigne « au lion ». Sur le seuil de leur demeure, un homme et une femme accueillent les pèlerins. « Illic tandem praedictis sustentata clientibus fideliter est deportata. Ubi... a quodam villano benigne suscepta ». (24)

Mort de Rolende. La malade est allongée sur un lit dont les tentures sont relevées. Elle joint les mains sur la poitrine et s'apprête à recevoir la sainte communion. Le prêtre qui lui confère le sacrement est accompagné d'un acolyte portant un luminaire et sonnante à une clochette. A l'avant-plan, vue de dos, la servante est agenouillée et appuie les coudes sur une table où sont posés un ostensor, une burette et un petit récipient. Près d'elle, les deux serviteurs également à genoux prient pour la moribonde ; l'un d'eux s'essuie les yeux avec un mouchoir. Près de la porte de la chambre l'hôtesse, les mains jointes, assiste pieusement aux derniers moments de Rolende. « Tandem Virgo regia... debitum humanae carnis casa brevi contenta persolvit ». (25)

Culte à sainte Rolende. Une procession se déroule dans la campagne. En tête du cortège, marche un enfant de chœur tenant une bannière brodée aux lettres « I H S ». Il précède deux diacres, un prêtre revêtu d'une chape et lisant dans un psautier, et enfin deux personnages portant la châsse. Celle-ci présente le même schéma que celle étudiée ici. Le cortège est suivi de la foule des fidèles et se dirige vers un village situé à l'arrière-plan sur une colline. Il s'agit de Gerpennes, comme l'indique dans un cartouche un texte gravé : « Gerp... ». L'église paroissiale est un édifice mononef éclairé par deux oculi et surmonté d'un clocher. Cette représentation architecturale est fantaisiste : sans doute des oculi se rencontraient-ils à l'époque romane dans la région (26), mais à la fin du XVI^e siècle, donc après la reconstruction du sanctuaire incendié en 1545, chaque travée des bas-côtés était couronnée d'un pignon (27), ce que l'on

(22) MOLANUS, *Natales Sanctorum Belgii et eorundem Chronica recapitulatio*, Louvain, 1595, p. 98 r.

(23) Bruxelles, Bibliothèque des Bollandistes, ms. n° 475, f° 1146.

(24) AA. SS. Maii, t. III, p. 244, n° 4.

(25) AA. SS. Maii, t. III, p. 244, n° 4.

(26) S. BRIGODE, *L'architecture religieuse dans le Sud-Ouest de la Belgique*, dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. I, 1949, p. 252.

(27) S. BRIGODE, *L'église de Gerpennes*, *Archéologie*, dans *Etudes d'histoire et d'archéologie namuroises dédiées à Ferdinand Courtoy*, Gembloux, 1952, t. I, p. 215.

ne voit pas sur le panneau ciselé. « *Ergo antiqui patres... corpusque illius sanctissimum... singulis annis circa metas parochiae ipsius deferri instituerunt* » (28).

Les autres panneaux ciselés représentent l'elligie d'un saint (29).

Saint Guillaume de Gellone. L'écu armorié de la famille de Bruges (30) est appendu à un arbre tronqué placé à l'angle gauche du tableau. Guillaume de Gellone est assis au centre de la composition. Derrière le heaume avec panache qui lui couvre la tête, se dessine une auréole. Le vieillard à longue barbe est revêtu d'une bure monastique qui, relevée au-dessus du genou, laisse apparaître une jambièrre. Il tient de la main droite un étendard chargé d'un croissant entre trois fleurs-de-lis, et de la gauche, un livre ouvert. Un édilice polygonal à plusieurs étages et avec tour orientale s'élève dans le fond du paysage, à l'ombre de pins parasols.

Il est nécessaire d'apporter quelques éclaircissements à propos de l'identification du personnage. En effet, certains auteurs (31) ont voulu

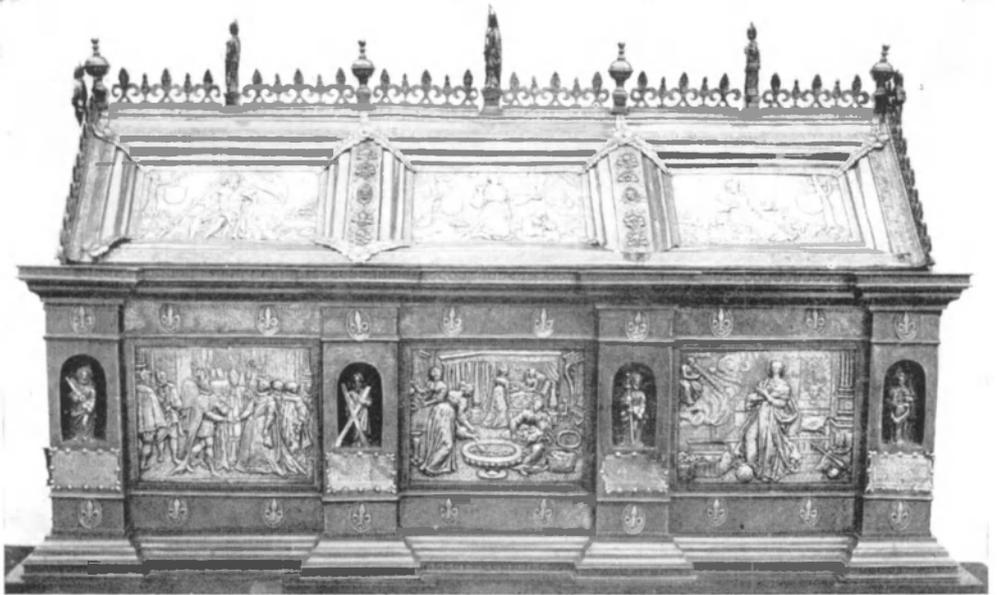


FIG. 1. — Gerpimmes. Châsse de sainte Rolande.

(Cliché A.C.L.)

(28) AA. SS. *Mait.* t. III, p. 244, n° 8.

(29) Pour l'emplacement des panneaux, cf. tableau p. 261.

(30) DE VALKENBER, *op. cit.*, p. 421.

(31) J. ROLAND, *Charlemagne...*, p. 470.

y voir à tort la représentation de Charlemagne, dont Gielemans fait un ascendant de sainte Rolende, en intitulant la 57^e vie du premier tome de l'*Hagiologium Brabantinorum* : « *Vita S. Rolendis virginis, de stirpe Karolidarum* » (32). Nous pourrions trouver la justification de quelques attributs en faveur de Charlemagne. Ce sont : l'auréole que porte l'empereur qui lut canonisé au XII^e siècle par l'antipape Paul III (33) et dont le culte public se répandit en France et en Allemagne ; l'étendard aux fleurs-de-lis, en tant que roi des Francs et au croissant parce qu'il combattit les infidèles ; enfin la construction polygonale qui se distingue dans le lointain pourrait rappeler avec beaucoup d'imagination la chapelle palatine d'Aix. Mais ces arguments, très faibles et nettement insuffisants, ne résistent pas à un examen sérieux du fait qu'Henri Libert n'a ciselé aucun insigne de la haute dignité de Charlemagne : l'empereur n'a en main ni épée, ni sceptre, ni globe terrestre et, sur la tête, non pas une couronne, mais un heaume.

Par contre, les attributs iconographiques concourent à reconnaître sans hésiter saint Guillaume de Gellone, duc d'Aquitaine, mort le 28 mai 812. D'abord : l'auréole, visible entre les plumes du casque ; ensuite, la cotte de mailles portée en pénitence (34) sous l'habit monastique ; l'étendard avec croissant parce qu'il vainquit les Sarrasins (35) et avec fleurs-de-lis parce que la tradition le rattachait à la maison de France ; le livre pour rappeler la lecture des saintes Écritures à laquelle il se livra pendant sa vie d'ermite. Enfin, près de lui, picore un oiseau pour marquer sa familiarité avec la gent ailée (36) ; cette dernière caractéristique s'applique à saint Guillaume de Malavelle, mort le 10 février 1157, mais il ne faut pas s'en étonner car les deux saints ont souvent été confondus (37) et leurs vies présentent des traits communs. Tous deux, de naissance illustre, ont embrassé le parti des armes pendant leur jeunesse et vécurent leurs dernières années en ermites. Ces attributs se retrouvent dans les gravures où saint Guillaume est coiffé d'un casque à panache, porte le vêtement monastique par-dessus la cotte de mailles et tient en main un livre et une bannière chargée de lis et de croissants (38). Mais certains graveurs également n'ont pas toujours fait la distinction entre les deux

(32) *Analecta hollandiana*, t. XIV, 1895, p. 49.

(33) L. RIAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. III, *Iconographie des Saints*, Paris, 1958, pp. 205-204. L'auteur énumère p. 205 les emblèmes iconographiques de Charlemagne, empereur d'Allemagne et roi des Francs.

(34) CAHIER, *Caractéristiques des saints dans l'art populaire*, Paris, 1867, t. I, p. 265.

(35) J. V., *Guillaume (saint)*, dans *Nouvelle biographie générale*, t. XXII, Paris, 1858, col. 504.

(36) CAHIER, *op. cit.*, t. II, p. 587.

(37) CAHIER, *op. cit.*, t. I, p. 74.

(38) Anvers, Bibliothèque C^{ie} Ruusbroec (S. J.), gravure par Corn. GALLE, « *S. Guillelmus, Aquitaniae dux* » — Bruxelles, Cabinet des Estampes, Hier. WIERX, « *S. Guillelmus, Aquitaniae dux* », in 8^o, Alv. 047 et 048.

Guillaume. Nous en avons une preuve chez Adrien Collaert ⁽³⁹⁾ qui, comme le renseigne le texte, figure en pied un saint Guillaume d'Aquitaine et l'entoure de médaillons où sont détaillés les épisodes de la vie du saint ermite de Malavelle (pèlerinage à Jérusalem et date de mort le 10 février 1157).

Il reste à expliquer la raison d'être de saint Guillaume de Gellone sur la châsse. L'écu ciselé sur ce panneau est celui des de Bruges. Un des membres de cette famille, Guillaume de Bruges ⁽⁴⁰⁾, mort en 1658 à l'âge de 70 ans, fut maître de Gerpennes et c'est le patron de ce dernier que l'orfèvre a représenté sur la châsse.

Saint François d'Assise. A gauche, est gravé l'écu de la famille de Bruges, appendu à un arbre tronqué. Entre celui-ci et l'encadrement, on aperçoit dans le fond un château avec tour, construit sur une colline. Saint François auréolé, est agenouillé sur le sol, les bras étendus. Les épaules couvertes de la mosette, il est revêtu de la bure monastique qu'une cordelière serre à la taille. Une apparition dans le ciel fixe son regard : entouré de nuages, un séraphin à six ailes est cloué sur une croix et de ses plaies, il darde des rayons sur les mains, les pieds et le côté du moine d'Assise. Auprès de celui-ci, Frère Léon, la tête couverte du capuchon, s'est assoupi assis à même le sol.

Cette scène de la stigmatisation a été fréquemment représentée par les artistes depuis les primitifs italiens qui fixèrent le thème sur leurs fresques et tableaux. Les mêmes éléments, séraphin en croix, rayons imprimant les stigmates, la présence du Frère Léon, se retrouvent souvent chez les graveurs du XVI^e siècle ⁽⁴¹⁾.

Au loin, à droite du panneau, nous avons cru pouvoir reconnaître le couvent d'Assise dans cet ensemble de bâtiments ; il n'en est rien. Nous sommes convaincus que l'orfèvre, tout en s'inspirant peut-être de l'architecture méridionale, n'a pas eu l'intention d'imiter le site familial à saint François. Cette affirmation est corroborée par les gravures que nous avons consultées ; des constructions sans style ou d'allure gothique y sont esquissées dans des paysages variés qui n'ont pas l'aspect sauvage du mont de l'Alverne où le « Poverello » reçut les stigmates.

Quant à la présence de saint François sur un panneau de la châsse, nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses. L'écu de Bruges nous engage à chercher dans la famille un membre au prénom de François ; nous n'en

(39) Bruxelles, Cabinet des Estampes, Adr. COLLAERT, « S. Guillelmus dux Aquitaniae ».

(40) La pierre tombale de Guillaume de Bruges est conservée dans le fond de l'église de Gerpennes, contre le mur Nord.

(41) Anvers, Musée Plantin, Cabinet des Estampes, M. DE VOS inven., WIERIX fecit, J. B. VRINDT exc., garde 501. — Anvers, Musée Plantin, Cabinet des Estampes, DE VOS inven., WIERIX fecit et excud., garde 320, n° 24.

connaissons pas, si ce n'est au féminin : Françoise de Maricourt⁽⁴²⁾, épouse de Guillaume de Bruges, dont il a été question plus haut.

Saint Etienne. Auréolé et vêtu de la dalmatique du diacre, il est allongé sur le sol au milieu d'un paysage aride où sont éparpillés des cailloux. Des pierres, rappel de sa lapidation, sont restées sur ses vêtements, et l'une s'est même encastrée dans son cuir chevelu. Ses yeux se portent sur un livre ouvert qu'il tient de la main droite, tandis que l'autre posée sur un genou serre la palme du martyr.

Un écu, un peu plus grand que ceux des deux autres tableaux du même versant, mais complètement effacé, est appendu à un arbre tronqué, à la sénestre du saint. Ces armes, devenues tout à fait indéchiffrables à cause du frottement des mains des pèlerins, ne nous permettent plus de trouver une justification à la présence de saint Étienne, sans doute patron d'un donateur. Une gravure de le Sellier, parue en 1878⁽⁴³⁾ reproduit ce côté de la châsse de sainte Rolende, mais elle n'est pas assez précise pour nous renseigner. Si le dessinateur y a minutieusement détaillé les motifs décoratifs, il a vaguement esquissé les personnages et n'a pas chargé les écussons. On ne peut donc qu'émettre des hypothèses sur la figuration de saint Étienne. La chapelle d'Hymicie, hameau de Gerpennes, était dédiée au diacre martyr ; il y existait un bénéfice Saint-Étienne, dont le collateur était le curé de Gerpennes⁽⁴⁴⁾ ; mais quel rapport trouver avec la châsse ? N'oublions pas que ce sont les villageois de Gerpennes et des environs qui se cotisèrent pour subvenir aux frais de l'œuvre d'art exécutée par Henri Libert⁽⁴⁵⁾.

Sainte Hélène. Vêtue d'une longue robe serrée à la taille et d'un manteau tenu à hauteur des épaules par un fermoir, sainte Hélène est debout, au centre du tableau. Elle maintient en équilibre une croix dont la traverse est coupée par le haut du panneau. A une des branches est accrochée la couronne d'épines faisant pendant avec la couronne impériale qui coiffe la sainte. Celle-ci brandit de la main droite les trois clous qui servirent à crucifier le Christ. L'orfèvre a ciselé sur la partie droite de la scène une grotte qui contient le tombeau de Notre-Seigneur ; sur le sol gît la dalle qui le fermait. Quelques arbrisseaux poussent entre les rochers du haut de la grotte. A gauche, se remarque une entrée de ville à la lisière d'une forêt. Il est facile de justifier la présence de sainte Hélène sur ce panneau. En effet, la plate-bande ornant le bas de la

(42) F. V. GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, Bruxelles, 1840, t. II, p. 27.

(43) *La châsse de sainte Rolende à Gerpennes*, dans *Le Magasin Pittoresque*, Paris, 1878, p. 57.

(44) J. ROLAND, *Gerpennes*, dans *Dictionnaire historique et géographique des communes du Hainaut*, sous la direction d'A. LOUANT (*Le Hainaut. Encyclopédie provinciale*), fasc. 1, Mons-Frameries, 1940, p. 58.

(45) J. ROLAND, *Sainte Rolende*, p. 14.

châsse est surchargée d'un cartouche où on lit : « *Madame Heleine de Huy, Dame de Moustie Gerpine, Decora cest ymaiges, Au non de St Rolende, A° 1599* ». Cette dame Hélène de Huy lut élue abbesse du chapitre noble de Moustier-sur-Sambre en 1599⁽⁴⁶⁾ et elle avait dans ses prérogatives la nomination du curé de Gerpennes.

Saint Michel. La tête auréolée et les ailes éployées, saint Michel est vêtu d'un costume de guerre ; d'un sourire triomphant, il écrase le démon couché à ses pieds sur un lit de flammes. L'effigie de l'archange occupe le centre du panneau dans toute sa hauteur et se détache sur un fond étoilé limité par de gros nuages en arc de cercle qui descendent du coin gauche pour remonter vers celui de droite. Le manteau de saint Michel est rejeté en arrière par le mouvement de son bras droit qui brandit l'épée au-dessus de sa tête, avant d'en frapper le démon. Celui-ci tente dans un dernier effort désespéré d'agripper son ennemi céleste par la jambe et de repousser le bouclier de l'autre main.

L'orfèvre a représenté l'archange Michel en tant que patron de l'église paroissiale de Gerpennes. Déjà un sceau communal de 1508⁽⁴⁷⁾ représente l'archange terrassant le démon et le texte de sa légende « *Sigillum curiae Gerpiniensis* » indique bien que saint Michel était le patron de la localité. Certains auteurs affirment à tort, à la suite de Galliot⁽⁴⁸⁾, que l'église était dédiée à saint Nicolas.

Des statuettes en ronde bosse sont fixées à la châsse. Celles garnissant les niches des parois représentent les apôtres, celles de la crête, des vierges martyres et celles des pignons, respectivement le Christ et saint Crépin.

Les apôtres sont facilement identifiables, abstraction faite de leur nom gravé sur un cartouche, par l'attribut qui leur est propre. L'orfèvre fut fidèle à la tradition qui place généralement saint Pierre à la tête et saint Mathias à la fin du collège apostolique⁽⁴⁹⁾. De plus, comme au moyen âge⁽⁵⁰⁾, un verset du *Credo* est inscrit sous eux. Cependant, vu qu'il n'y a aucune règle fixe quant à la place des disciples du Christ ni à l'article du Symbole qui leur est attribué, sauf en ce qui concerne saint Pierre qui proclame toujours les premiers mots, cette distribution dépend de l'agencement adopté par l'artiste ou par celui qui le dirige⁽⁵¹⁾. Les apôtres de cette châsse seront nommés avec leur attribut et le verset du *Credo* leur correspondant, selon l'ordre qu'a suivi Henri Libert. Ils sont tous nimbés, et

(46) V. BARRIER, *Le chapitre noble de Moustier-sur-Sambre*, Namur, 1885, p. 33.

(47) J. ROLAND, *L'église de Gerpennes*, p. 201, note 5.

(48) GALLIOT, *Histoire générale, ecclésiastique et civile de la ville et province de Namur*, Liège-Bruxelles, 1788, t. III, p. 100.

(49) CAHIER, *op. cit.*, t. I, p. 50.

(50) E. MAÏE, *L'art religieux après le Concile de Trente*, Paris, 1932, p. 307.

(51) CAHIER, *op. cit.*, t. I, p. 51.

tous, sauf saint Jean, portent en plus de leur attribut un livre fermé, soit dans la main, soit sous le bras : ce livre n'est autre qu'une réminiscence de l'époque romane où il était leur unique et commun emblème⁽⁵²⁾.

Saint Pierre serre dans sa main la clé, symbole du pouvoir que lui donna le Christ de lier et de délier. *S. Pierre. Je croy en Dieu le Pere tout puissant createur du ciel et de la terre.*

Saint André tient devant lui la croix en sautoir sur laquelle ses bourreaux le crucifièrent. *S. Andrieu. Et en Jesu Christ son Filz unique Nostre Seigneur.*

Saint Jacques le Majeur s'appuie sur son bourdon ; une gourde pend à sa ceinture. *S. Jacqz le Maje... qui fut conceu du saict Esprit nay de la Viege Marie.*

Saint Jean bénit de la main droite le calice surmonté d'un serpent qui symbolise le poison⁽⁵³⁾. Pour rappeler qu'il est le plus jeune des apôtres, il est le seul qui soit représenté imberbe⁽⁵⁴⁾. *S. Jean. Qui souffrit soub Ponce Pilate fut crucifie mort et ensevely*⁽⁵⁵⁾.

Saint Thomas se présente avec une lance⁽⁵⁶⁾ et non avec une équerre que l'orfèvre a donnée ici à saint Matthieu. Généralement l'équerre est l'attribut de saint Thomas depuis le moyen âge et trouve sa raison d'être dans la légende laisant de cet apôtre l'architecte du palais qu'il devait bâtir dans l'Inde pour le roi Gondoforus⁽⁵⁷⁾. *S. Thomas. Il descendit aux enfers resuscita au tiers iours de mort.* En se chargeant de cet article, l'apôtre voulut faire ainsi amende honorable pour son incrédulité concernant la résurrection du Christ⁽⁵⁸⁾.

Saint Jacques le Mineur tient une grande massue pour rappeler qu'un foulon l'acheva au pied du temple de Jérusalem d'où il avait été précipité⁽⁵⁹⁾. *S. Jacqz le Mineur. Il monta es cieulx et se sied a la dextre de Dieu le Pere tout puissant.*

Saint Philippe figure avec sa longue et lrèle croix, objet de son martyre. *S. Philippe. De la viendra derechef iuger les viifs et les mort.*

(52) E. MAËL, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, 1918, p. 509.

(53) KUNSTLE, *Ikongraphie der Christlichen Kunst*, t. II, *Ikongraphie der Heiligen*, Freiburg im Breisgau, 1920, p. 542. Cet attribut trouve son origine dans un épisode de la *Légende Dorée*, d'après laquelle Aristodémos, l'archiprêtre d'Ephèse, certifie qu'il croira en Dieu si la boisson empoisonnée qu'il tend à l'apôtre ne lui nuira pas.

(54) E. MAËL, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, p. 508.

(55) La plaquette sur laquelle le texte est gravé a disparu. Cependant on la voit encore sur la photo des A.C.L., n° 5103 B, prise en 1914.

(56) Des graveurs du XVI^e s. attribuent, comme ici, la lance à saint Thomas et l'équerre à saint Matthieu, alors que la lance est l'instrument présumé du martyr de saint Matthieu et l'équerre, le symbole de la profession d'architecte qu'exerçait saint Thomas. Cf. Anvers, Musée Plantin, Cabinet des Estampes, J. GALLE, *Acta Apostolorum*, fardé 162, f° 53 à 56.

(57) E. MAËL, *L'art religieux du XIII^e siècle en France*, pp. 504, 505 et 511.

(58) CAHIER, *op. cit.*, t. I, p. 50.

(59) KUNSTLE, *op. cit.*, pp. 524-525.

Saint Barthélemy tient en main le couteau avec lequel il lut écorché vif. *S. Barthelemi. Je croy au saint Esprit.*

Saint Matthieu a reçu une équerre en main⁽⁶⁰⁾. *S. Mathieu. La sainte Eglise catholique la comunio des saints.*

Saint Simon tient par le manche une longue scie qui rappelle son supplice. *S. Simon. La remission des pechez.*

Saint Jude a une hache dans la main droite. Artistes et hagiographes lui donnent des attributs variés, la forme de son martyre n'étant pas exactement connue. *S. Jude Thadee. La resurrection de la chaire.*

Enfin, *saint Mathias*, l'apôtre qui remplaça Judas dans le collège des Douze, retient du bras la hallebarde qui le tua. *S. Mathias. La vie éternelle. 1.5.9.9.*

Les trois vierges martyres sont auréolées et debout sur un socle. Chacune porte un livre ouvert dans la main droite et dans l'autre, un attribut iconographique qui permet de les identifier.

Sainte Barbe serre la poignée d'une épée et, près d'elle, une petite tour crénelée rappelle son emprisonnement.

La deuxième figurine, placée au centre de la crête du toit, est de dimensions plus grandes et tient en main la palme⁽⁶¹⁾ du martyre. Ses deux emblèmes, le livre et la palme, sont insuffisants pour lui donner un nom. Certains auteurs⁽⁶²⁾ ont cru y reconnaître sainte Agathe, mais il lui manque la tenaille qui lui coupa les seins⁽⁶³⁾.

Enfin, comme sainte Barbe, *sainte Catherine d'Alexandrie* tient une épée dont la pointe est fichée dans le sol. La roue de son supplice est visible à ses pieds.

Nous pouvons difficilement justifier la raison d'être de ces saintes. Ont-elles été choisies pour leur patronage ? Sainte Barbe peut-être, en tant qu'invoquée par les mineurs travaillant au XVI^e siècle à Gerpinnes. D'autre part, nous avons constaté qu'à l'époque les prénoms de Barbe et de Catherine étaient courants.

Le *Christ* est représenté sur un des pignons. Debout sur un petit culot, il porte dans la main gauche le globe terrestre surmonté d'une croix et de la droite, il bénit. Sur un écriteau cloué près de lui se lit l'invocation : *Sauveur du Monde, sauve nous.*

(60) CAHIER, *op. cit.*, t. I, p. 376 : « donnée à ceux des apôtres dont le genre de mort est mal précisé ».

(61) De la palme, il ne subsiste que la tige : de l'auréole, le demi-cercle inférieur.

(62) J. ROLAND, *Sainte Rolende...*, p. 15.

(63) On pourrait supposer, vu la taille plus grande et la place de choix de la statuette, qu'il s'agit de sainte Rolende. Bien qu'elle ne fut pas martyrisée, elle figure avec une palme et un livre ouvert sur la dalle de son tombeau (XVI^e s.) et sur une image populaire du XVII^e s. reproduite hors texte dans [J. ROLAND], *La vie...* Seule la couronne royale fait défaut sur la statuette.

Sur l'autre pignon, on voit *saint Crépin*. La tête garnie d'une auréole, il porte un livre sous le bras et tient une hache à manche court en main. L'invocation : *S. Crispin priez pour nous*, gravée à ses pieds, donne le nom du célèbre patron des cordonniers. Celui-ci ligure ici, non pas avec l'instrument de son martyre (il lut tué par le glaive⁽⁶⁴⁾), mais avec l'outil de sa profession : la doloire servant à parer les peaux⁽⁶⁵⁾. Le livre lait allusion à l'Évangile qu'il enseignait aux gens du peuple.

Lejeune⁽⁶⁶⁾ croyait pouvoir expliquer la présence de la statuette par le fait que le curé de Gerpennes, qui traduisit et publia la vie de sainte Rolende en 1620, se nommait Crespin Paradis ; mais la châsse était achevée depuis 19 ans, lorsque l'abbesse de Moustier-sur-Sambre lui conféra la cure de Gerpennes le 6 juillet 1618⁽⁶⁷⁾. Il est possible aussi que saint Crépin était l'objet d'un culte local⁽⁶⁸⁾.

*
**

Le côté par lequel commence la description de la châsse de saint Bertuin à l'église Saint-Bertuin à Malonne⁽⁶⁹⁾ est celui où débutent, sur la paroi, le *Credo*, et sur le versant, la vie de saint Bertuin. Cet ordre logique est celui reproduit par des clichés A.C.L. pris en 1944⁽⁷⁰⁾, mais il ne correspond plus à l'état actuel, car on a fait subir un demi-tour au toit.

Longue face :	paroi :	apôtres (saint Simon...)
	versant :	Ordre de quitter sa patrie. Distribution de ses biens. Départ pour le continent. Vie de mortifications. Arrivée à Namur. Arrivée au Landuve.
Petite face :		Le Sauveur.

(64) AA. SS. *Octobris...*, t. XI, Paris-Rome, 1870, p. 556.

(65) E. MALE, *L'art religieux de la fin du moyen âge en France*, Paris, 1908, p. 161, fig. 81 : saint Crépin et saint Crépinien, son frère, dans un groupe sculpté conservé à l'église Saint-Pantaléon à Troyes, sont deux cordonniers au travail devant leur établi : l'un d'eux découpe le cuir avec une petite hache.

(66) LEJEUNE, *Sainte Rolende de Gerpennes, d'après les Bollandistes*, Roulers, 1900, pp. 69-70.

(67) Namur, Archives de l'Évêché, « Répertoire général », ms. 50, fol. 665.

(68) Datant du XVII^e siècle, une statue fruste de saint Crépin, avec livre et hache en main, orne le jubé de l'église de Gerpennes.

(69) DE VALKENIER, *op. cit.*, pp. 422-424.

(70) Photos A.C.L. 71061 A et 71066 A.

Longue face : paroi :	apôtres (saint Paul...)
versant :	Désignation du site pour bâtir l'église. Don d'un terrain. Miracle de la bouteille. Guérison miraculeuse d'un enfant. Donation de Pépin. Mort de saint Bertuin. Translation des reliques.
Petite face :	Saint Bertuin.

L'orfèvre a mis l'accent sur les apôtres en les ciselant avec leurs attributs respectifs, dans toute la hauteur des arcades sur les longues parois. Tous nimbés, ils se détachent sur un fond uni, en des attitudes variées et animées, posant leurs pieds nus sur le sol ou sur un socle.

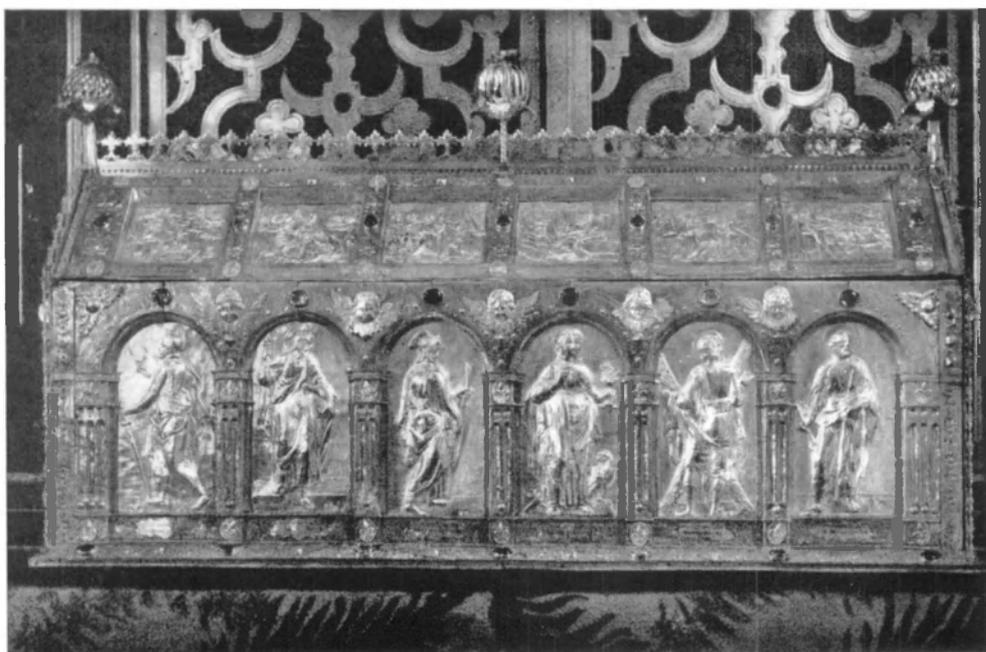


FIG. 2. — Malonne. Châsse de saint Bertuin.

(Cliché A.C.L.)

L'article du *Credo* qui leur est attribué est gravé sous chacun d'eux. *Saint Simon*, tournant presque le dos, esquisse un pas vers l'extrémité de la paroi ; de son pied droit, il touche la pointe aiguë de la scie dont il se sert comme d'une canne. Sa main droite, l'index levé, semble

signifier qu'il écoute un appel. L'expression des yeux attentifs confirme cette interprétation.

« *Credo in Deum Patrem omnipotentem creatorem coeli et terrae* ».

Saint Thomas, de lace, s'appuie d'une jambe sur le sol, tandis qu'il pose l'autre pied sur un gros livre. Par ce mouvement, son attitude s'assouplit et le drapé des vêtements s'anime. Les attributs que l'apôtre tient à la main sont un large livre d'un côté, et la lance de l'autre. Cette lance revient à saint Matthieu, mais, comme nous l'avons déjà fait remarquer pour la châsse de sainte Rolende ⁽¹⁾, l'orfèvre, trouvant son inspiration chez les graveurs, donne la pique à saint Thomas, et l'équerre à saint Matthieu.

« *Et in Jesum Christum filium eius unicum : Dominum nostrum.* »

Saint Barthélemy se présente de trois quarts dos, en se détournant de l'apôtre précédant. L'étoffe légère de son manteau lui moule l'épaule visible et retombe en une cascade de plis dans le dos, amplifiant ainsi sa silhouette. D'une expression calme, il montre un couteau et tient dans l'autre main un livre fermé.

« *Qui conceptus est de Spiritu Sancto natus ex Maria Virgine.* »

Saint Jean, au visage imberbe et encadré de longs cheveux, bénit le calice qu'il tient de l'autre main et d'où surgit un dragon. A ses pieds, l'aigle de l'Évangéliste s'agrippe de ses serres au bord du socle et un encrier pend à son bec.

« *Passus sub Pontio Pilato crucifixus mortuus et sepultus.* »

Saint André tourne franchement le dos et cache en partie la croix en sautoir au bois ligneux qu'il maintient en équilibre devant lui. Sa tunique relevée découvre ses mollets ; un pan en est ramené sur le bras gauche et son tissu léger moule la main qui retient la branche de la croix. Sa tête vue de profil et quelque peu redressée trahit une expression vive et jeune.

« *Desendit ad inferos tertia die resurrexit ex mortuis.* »

Saint Pierre à la barbe et aux cheveux crépus est de face et avance un pied. Le front plissé, le regard soucieux et lointain, l'expression énergique conviennent parfaitement au chef de l'Église qui assume de lourdes responsabilités. Le manteau qui lui couvre les épaules dégage une main tenant la clé symbolique et l'autre portant un livre fermé.

« *Ascendit ad coelos sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis.* »

Saint Paul d'un geste de la main indique qu'il accepte la volonté de Dieu manifestée par les rayons qu'il vit sur le chemin de Damas. De tout son être d'ailleurs, il tend vers cette lumière en levant un visage âgé et

(1) Cf. note 56.

tourmenté. Son manteau lourdement drapé autour de sa taille laisse apparaître une jambe derrière laquelle passe la lame de sa grande épée. Il est le seul des apôtres à être chaussé de sandales, mais il ne faut pas y trouver une raison, étant donné que ces légères chaussures ne dérogent pas à la règle selon laquelle les apôtres sont toujours représentés pieds nus ⁽⁷²⁾.

« *Inde venturus est iudicare vivos et mortuos.* »

Saint Jacques le Majeur donne de l'ampleur à son manteau en portant la main au haut du bourdon où est accrochée une gourde. Ce vêtement s'accompagne des autres attributs du pèlerin ; le grand chapeau orné de la coquille lui pend sur l'épaule et une panetière est attachée en bandoulière. L'apôtre détourne la tête d'un livre ouvert qu'il tient sur le bras.

« *Credo in Spiritum Sanctum Sanctam Ecclesiam catholicam.* »

Saint Philippe est lièremment campé sur ses deux jambes. Comme saint Jacques, sa main supporte un livre ouvert et de l'autre main, il serre la hampe que surmonte une croix en balustr.

« *Sanctorum communionem.* »

Saint Matthieu rejette en arrière sa tête couverte d'une large capuche. De la main droite relevée, il tient l'étroite branche d'une équerre ⁽⁷³⁾ qui repose sur sa nuque. De l'autre main, enveloppée dans un pan du manteau, il porte un livre fermé.

« *Remissionem peccatorum.* »

Saint Jacques le Mineur, dans une attitude déhanchée, tourne la tête vers le dernier apôtre. De dessous son manteau, apparaît un livre qu'il tient appliqué de la main droite contre lui. De l'autre, il enserre le bout d'une massue.

« *Carnis resurrectionem.* »

En plus de cet article, l'artiste a gravé : « *Loco Thadaei* » en petits caractères.

Saint Mathias, de lace, est enveloppé dans son manteau. Sa main droite tient un livre fermé et l'autre, aux doigts larges et trop longs, ne se relerme pas sur le manche de la hache. Le regard fixe, le front fuyant et le menton petit lui lont un visage peu réussi. Avec saint Jean, il est le seul imberbe parmi les apôtres.

« *Et vitam aeternam. Amen.* »

(72) CAHIER, *op. cit.*, t. I, p. 208.

(73) Cfr. note 50.

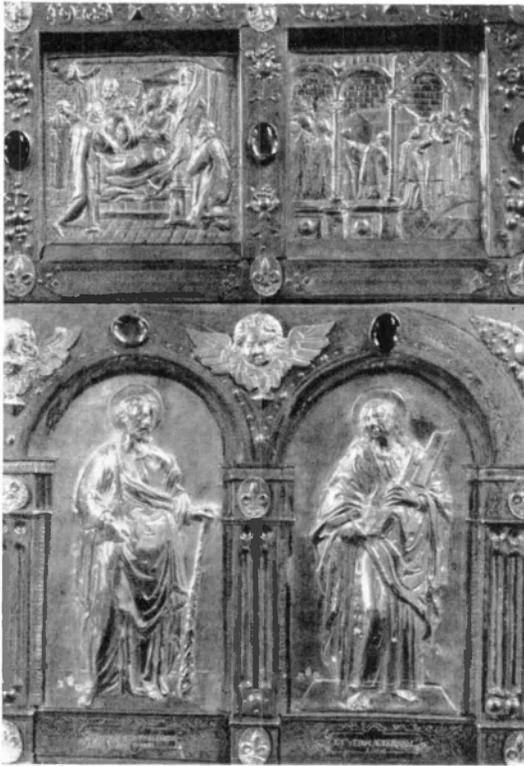


FIG. 3. — Malonne, Châsse de saint Bertuin.

(Cliché A.C.L.)

En contournant la châsse de gauche à droite à partir de saint Simon, ce qui est logique pour lire le *Credo*, il est difficile de reconnaître un ordre dans la succession des apôtres. En effet, nous supposons que l'orfèvre a procédé ainsi : il a réparti le cortège des Douze en un double rang, les plaçant alternativement de chaque côté à partir de la petite lace où est représenté le Christ. De cette façon, nous retrouvons la suite des disciples telle que l'a conçue le graveur Galle⁽⁷⁴⁾ : Pierre, [Paul], André, Jacques le Majeur, Jean, Philippe, Barthélemy, Matthieu (avec équerre), Thomas (avec lance), Jacques le Mineur, Simon, Jude et Mathias.

Pourquoi l'orfèvre a-t-il incorporé saint Paul au collège apostolique ? Il a simplement suivi la tradition qui remonte aux débuts de l'ère chrétienne où les artistes représentent saint Paul avec saint Pierre à la tête

(74) Anvers, Musée Plantin, Cabinet des Estampes, J. GALLE, *Acta Apostolorum*, larde 102, f^{os} 53 à 50.

des « Douze ». En effet, saint Paul fut appelé par l'Esprit à l'œuvre apostolique et l'Eglise lui a toujours reconnu le titre d'apôtre ⁽⁷⁵⁾. Comme Henri Libert a ajouté saint Paul, il a dû supprimer un autre apôtre, dont le nom est peu connu : saint Jude ou Thaddée ; mais il ne l'a pas ignoré, puisqu'il a gravé « loco Thadaei » en dessous de l'image de saint Jacques le Mineur, son frère, qui a généralement comme lui la massue pour attribut.

Le résultat de cette composition particulière choisie par l'orfèvre est la non-concordance entre chaque apôtre et l'article du *Credo* que la tradition a coutume de lui attribuer. En effet, c'est bien à saint Pierre, et non à saint Simon qu'il convient de commencer le symbole des Apôtres. De plus, en faisant prononcer un verset par saint Paul qu'il a intégré dans le collège apostolique, l'artiste a commis une erreur historique, car le Converti de Damas n'est pas censé avoir participé à sa rédaction ⁽⁷⁶⁾. Pour cette anomalie, il n'a pu être inspiré par les graveurs dont la série d'apôtres récitant le *Credo* ne comprend pas saint Paul ; mais dans le cas où ce dernier est présent, il précède les Douze avec la Vierge et le Sauveur, et ce sont des paroles bibliques qui sont inscrites sous ces trois personnages sacrés ⁽⁷⁷⁾.

Cependant, du fait de cette disposition iconographique, saint Paul partage l'honneur avec le chef des apôtres d'encadrer le Christ ; avec lui aussi, il fut le patron de l'église conventuelle de Malonne, construite à la fin du X^e ou au début du XI^e siècle ⁽⁷⁸⁾. C'est peut-être en souvenir de leur patronage que saint Paul vient en tête avec saint Pierre, mais c'est certainement à cause de la grande vénération dont ces deux Princes de l'Eglise sont l'objet de la part des fidèles.

Henri Libert a ciselé sur les petites parois le Christ et saint Bertuin. Le *Sauveur du Monde* siège sur un trône sans dossier. Ses pieds nus dépassent de la robe et sont posés sur le sol dallé. Le Christ tourne légèrement son visage sévère au nimbe rayonnant vers la croix à longue hampe qui domine la sphère terrestre. Celle-ci est maintenue en équilibre sur le genou par une main, tandis que l'autre se lève dans un geste bénissant. De longs cheveux tombent sur ses épaules couvertes d'un manteau, dont un pan est ramené sur une jambe pour passer sous le globe.

(75) DE JERPHANION, *La voix des Monuments*, Paris-Bruxelles, 1950, p. 180.

(76) CAHIER, *op. cit.*, t. I, p. 50.

(77) Bruxelles, Cabinet des Estampes, Adr. COLLAERT, in 8^o (S. III, 81858 à 81852).

(78) Fr. MARIN, *Les églises successives de Malonne*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLJ, 1911, p. 192.

Saint Bertuin, revêtu des ornements épiscopaux, est assis quelque peu de biais sur un « *faldistorium* » à pieds de biche. Une auréole entoure sa mitre. Sous la lourde chape apparaît une main qui retient la grande



FIG. 4. — Malonne. Châsse de saint Bertuin.

(Cliché A.C.L.)

crosse. A travers l'étoffe souple de la chasuble se dessine le mouvement des jambes ; son genou gauche supporte la maquette d'une église à cinq clochers surmontés chacun d'un coq. Quatre des tours s'élèvent du toit recouvert de tuiles ; la main de l'évêque s'appuyant sur le faite les sépare de la cinquième tour à clocher bulbeux qui semble accolée à la façade. Un porche étroit suggère le transept tandis que la nef se termine par une abside. Cette construction n'a pas la prétention de représenter l'église de Malonne, et les cinq tours, qui n'ont jamais existé, sont symboliques.

Elles sont conformes à une ancienne tradition, d'après laquelle saint Bertuin figurait avec cinq églises pour rappeler la donation de cinq métairies par Pépin (79).

Examinons maintenant les scènes du toit qui toutes illustrent la vie de saint Bertuin et qui sont accompagnées d'un distique les identifiant. L'orfèvre a-t-il pris une « *vita* » comme modèle d'inspiration ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de passer en revue les diverses biographies de saint Bertuin. Quatre « *vitae* » en relatent les épisodes : elles sont désignées par leur « *incipit* » et ont été éditées dans différents ouvrages (80). Ce n'est pas à nous de discuter de l'ancienneté ni de la valeur de ces versions : des critiques ont déjà traité cette question (81). On retrouve dans chacune d'elles les faits détaillés selon le même ordre, à l'exception de la mort de l'évêque qui n'est pas décrite dans la troisième *Vita* (82), et de la donation de Pépin que ne mentionne pas la quatrième (83). Un manuscrit provenant de l'abbaye de Malonne et conservé depuis 1859 à la bibliothèque des Bollandistes (84) à Bruxelles a attiré notre attention. On y lit la troisième *Vita* (donc sans le récit de la mort de saint Bertuin), le début seulement de la cinquième version intitulée : « *Lectiones in octavis S. Bertuini episcopi et confessoris* » (85), et enfin, la narration de la translation et des miracles du saint évêque (86).

(79) MOLANUS, *Natales sanctorum*..., p. 256 r°.

(80) — *Venerabilis vitae inclitus pontifex* (B.H.L. 1506), éditée par VAN DER ESSEN, *Etudes d'hagiographie médiévale. La plus ancienne Vita de saint Bertuin de Malonne*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. XXXII, Louvain, 1906, pp. 18-25.

— *Vir venerabilis vitae* (B.H.L. 1507), éditée par J. BARBIER, *La vie de saint Bertuin d'après un manuscrit du XIII^e siècle*, dans *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. V, Louvain, 1868, pp. 426-431.

— *Humani generis auctor* (B.H.L. 1508), éditée par A. PONCELET, *Vita Sancti Bertuini, episcopi Maloniae in territorio Namurcensi quiescentis*, dans *Analecta Bollandiana*, t. VI, Paris-Bruxelles, 1887, pp. 18-50.

— *Beatus Bertuinus apud Anglos* (B.H.L. 1509), éditée par C. SMETIUS, *De sancto Bertuino episcopo... commentarius praevius*, dans *AA. SS. Belgii*, t. V, Bruxelles, 1789, pp. 179-182.

— VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 12, note 1, affirme qu'une cinquième version (Bruxelles, bibliothèque des Bollandistes, codex 520, f^{os} 9-11) commençant par « *Vir vitae venerabilis* », non éditée, se rattache à la première *Vita*.

(81) C. SMETIUS, *op. cit.* (1789), pp. 166-168.

A. PONCELET, *op. cit.* (1887), pp. 16-17.

S. BALAU, *Etude critique des sources de l'histoire du Pays de Liège au moyen âge (Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers de l'Académie royale de Belgique, t. LXI)*, Bruxelles, 1905, p. 117.

VAN DER ESSEN, *op. cit.* (1906), pp. 9-17.

MORETUS, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXV, Bruxelles, 1906, pp. 569-570, n° 186.

(82) VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 12.

(83) VAN DER ESSEN, *op. cit.*, p. 17.

(84) [MORETUS], *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecae Bollandianae*, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, Bruxelles, 1905, p. 448.

(85) Bruxelles, bibliothèque des Bollandistes, codex 520, fol. 1 r-9 r, et 9 r-11 r.

(86) Bruxelles, bibliothèque des Bollandistes, codex 520, fol. 12 v-15 v.

C. SMETIUS, *op. cit.*, pp. 185-189 a édité « *In translatione Beati Bertuini* » et « *Item miracula Divi Bertuini* » (B.H.L. 1510).

Malheureusement, aucun extrait de ces textes ne correspond aux distiques gravés sur la châsse : nous avons fait les mêmes recherches dans les autres « *vitæ* », mais en vain. Il est possible que l'abbé Schusman de Malonne, auteur de la commande à l'orfèvre, ait composé lui-même les petites phrases résumant les sujets des bas-reliefs.

Après avoir résumé la biographie du patron de la châsse, nous décrivons en détails les scènes historiées, en citant les mots latins qui les expliquent. Saint Bertuin, d'abord moine au monastère d'Otbell en Angleterre, fut élu évêque. Mais, inspiré par le ciel, raconte la légende, en réalité, voulant suivre les traces des moines anglo-saxons, il quitta son pays, traversa la mer, et, après un séjour de deux ans à Rome, remonta vers la Gaule. Se conformant aux instructions divines qu'il avait reçues, il s'établit à Malonne où il construisit un monastère grâce à différents dons. C'est là, qu'après avoir opéré des miracles, il mourut, vraisemblablement à la fin du VII^e siècle (*).

Ordre de quitter sa patrie. Le prélat, revêtu comme sur les panneaux suivants des vêtements épiscopaux, s'est assoupi dans une cathédre à baldaquin. La crosse gît sur le tapis. Le sommeil a interrompu saint Bertuin dans sa lecture, comme le prouve le livre ouvert sur le lutrin. Au-dessus de ce petit meuble, un ange sort d'un nuage flottant dans un ciel étoilé ; il étend le bras dans un geste impératif.

« *Coelo monetur Bertuinus pontifex*
Pelagus relicta transmare Hybernia ». (**)

Distribution de ses biens. Saint Bertuin donne un vêtement à un mendiant impotent qui, assis sur le sol, le prend d'une main ; près d'eux, un petit enfant implore l'évêque, en tendant les bras vers lui. Un vieillard barbu, marchant à l'aide de béquilles et suivi de deux femmes pauvres, dont l'une porte un enfant sur le bras, accourt vers saint Bertuin. Un coffre ouvert repose sur le sol ; les pièces de monnaies qu'il contient doivent encore être distribuées. Le saint prélat est entouré, à gauche de la composition, d'un petit groupe d'hommes et de femmes ; l'une de celles-ci semble vouloir intervenir auprès de lui. Leur vêtement à colletterie suggère qu'il ne s'agit plus là de solliciteurs, mais bien de membres de sa famille à qui « il remet son patrimoine », tandis qu'il donna « le reste

(87) BAIX, *Bertuin (saint)*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, t. VIII, Paris, 1935, col. 1108-1109.

(88) « L'évêque Bertuin est averti par le ciel de quitter l'Hybernie et de traverser la mer ».

L'Hybernie correspond à l'Irlande d'aujourd'hui.

BAIX, *op. cit.*, col. 1108, fait remarquer qu'il a été dit parfois, mais sans raison, que saint Bertuin était d'origine irlandaise ; dans les *Vitæ*, c'est l'Angleterre qui lui est assignée comme terre natale.

de son avoir... aux nécessiteux et aux infirmes » ⁽⁸⁰⁾ qui sont rassemblés dans la partie droite du panneau.

« *Promptus iubenti quo obsequatur angelo
Effundit omnem in pauperes pecuniam* ». ⁽⁸¹⁾

Départ pour le continent. Saint Bertuin, marchant près d'un âne dont on ne voit que la tête, arrive au bord de la mer. Il est accompagné de deux hommes, auxquels il indique une grande embarcation qui mouille tout près du rivage ; celle-ci, une voile gonflée et la poupe à deux rangs de baies, est orientée vers les arrivants et est prête à partir vers le large. Au loin, un autre vaisseau est aux prises avec les flots agités.

« *Ubi fessus ⁽⁸¹⁾ alto constitisse ⁽⁸¹⁾ littore,
Deo paratam ingressus est ratem duce* ». ⁽⁸²⁾

Vie de mortifications. Saint Bertuin est agenouillé sur le carrelage à fleurettes de sa chambre, devant une table. Bien que coiffé de la mitre, il n'est revêtu que d'une écharpe jetée sur les épaules et laissant sa poitrine à découvert ; les bras croisés, il est plongé dans une méditation à laquelle l'incitent les livres déposés sur le tapis de table ainsi que la tête de mort posée à même le sol. Pour ses exercices pieux, l'évêque a quitté son lit à baldaquin placé dans le fond de la chambre, près d'une cheminée en partie cachée par un pilier.

« *Portu potitus dum quietem carperet
Romam admonetur concito petat gradu* ». ⁽⁸³⁾

Il faut remarquer que le texte ne correspond pas à la scène historiée. Il a été devancé par l'artiste, car c'est plutôt la première phrase de l'inscription suivante qui conviendrait ici.

Arrivée à Namur. Au premier plan, saint Bertuin en conversation avec un homme dirige ses pas vers un pont à quatre arches qui lui est indiqué. Le long de l'autre rive du fleuve et dans la direction opposée, on revoit l'évêque qui redemande son chemin à un passant. Quelques maisons sont construites aux abords de la porte d'entrée du pont ; un terrain en pente les sépare d'une agglomération où se distingue un bâtiment circulaire dominé par une coupole. Cet édifice n'est pas identifiable, mais l'orfèvre a certainement voulu représenter la ville de

(80) Fr. L. RASQUIN, *Vie de l'illustre saint Bertuin, évêque et fondateur de l'église de Malonne, dont il est encore aujourd'hui le patron, ainsi que du monastère. Publiée en latin par les soins des religieux du même monastère en 1651.* Namur, 1874, p. 40.

(81) « Prompt à obéir aux ordres de l'ange, il distribue tout son argent ».

(81) V. BARBIER, *Saint Bertuin, évêque fondateur de l'abbaye de Malonne.* Namur, 1898, p. 59 ; et Fr. MARIEN, *op. cit.*, p. 206, note 1, ont retranscrit deux lectures : « ubi sessus alto constitit... ».

(82) « Recru de fatigue, à peine s'est-il arrêté au bord de la mer, qu'il monta dans une embarcation préparée par Dieu qui la dirigeait ».

(83) « Ayant atteint le port, il est averti pendant son repos de se rendre à Rome sans retard ».



FIG. 5. — Malonne. Châsse de saint Bertuin.

(Cliché A.C.L.)

Namur. D'ailleurs, la biographie du saint insiste suffisamment sur les cours d'eau qui baignent la cité namuroise ⁽⁹⁴⁾ pour que l'on reconnaisse sans erreur la rivière comme étant la Sambre. Pour atteindre Malonne, le voyageur doit la longer jusqu'à l'endroit où vient se jeter le Landuve. Des collines se découpent sur l'horizon et un petit village est bâti au sommet de l'une d'elles.

« *Binos per annos duriore macerat
Ibi membra victu ; hinc se Namurcum contulit* ». (1)

Arrivée au Landuve. L'évêque s'adresse à un homme assis non-chalamment sur le sol, parmi ses pourceaux, et adossé contre un arbre. Le porcher, tenant une houlette, indique du doigt un ruisseau qui serpente et disparaît derrière un rocher. Au loin, près d'une chaumière

(94) RASQUIN, *op. cit.*, p. 55.

(95) « Là, durant deux années, il mortifie son corps par une vie très austère. De là, il se rendit à Namur ».

partiellement cachée par des feuillages, un homme grimpe sur une échelle appuyée contre la paroi d'un abri.

« *Sabin sequatus rivulum Landuvium
Sedem subulco sibi datam audit indice* ». ⁽⁹⁶⁾

Désignation du site pour bâtir l'église. Etendu sur le sol, la crose près de lui, saint Bertuin se redresse, une main levée d'étonnement, et il écoute l'ordre donné par un ange apparu dans une nuée au-dessus de lui. L'envoyé du ciel lui montre l'endroit où des maçons élèvent une église ; l'un prépare du ciment, un autre transporte des matériaux sur un oiseau, un troisième monte sur une échelle et enfin, du haut de l'étage construit, un ouvrier se penche vers son compagnon. Il est difficile de juger du plan du nouveau bâtiment, éclairé de fenêtres à arcades géminées ; une tour paraît s'ériger derrière la construction.

« *Madore roris admonetur coelici
Quonam tonanti aedes sacrando sit loco* ». ⁽⁹⁷⁾

Don d'un terrain. Miracle de la bouteille. A l'avant-plan, et à droite de la composition, saint Bertuin est en conversation avec une dame richement vêtue. Ils étendent le bras d'un geste commun sur un vaste terrain. A gauche, sous un arbre et plus en retrait, se passe une autre scène. Le saint évêque donne à boire à même la bouteille à l'un des trois hommes qui portent depuis Nivelles un « morceau de fer... bien grand et bien lourd... » nécessaire à la construction de l'église ⁽⁹⁸⁾. Entre les deux groupes, une chapelle à clocher élancé se dessine au pied des collines lointaines.

« *Herois ipsum praediis Flavinia
Ditat. Perenne dat merum lagenula* ». ⁽⁹⁹⁾

Guérison miraculeuse d'un enfant. Au centre du panneau, un jeune enfant gît sur le sol ; il vient d'être écrasé par la roue d'un chariot lourdement chargé, dont le conducteur, monté sur son cheval, se retourne avec horreur. Le père, le visage convulsé de douleur, essuie ses larmes avec un mouchoir, et la mère, les mains jointes, implore le saint ; celui-ci élève la main dans un geste de bénédiction. Le miracle s'accomplit, l'enfant est guéri. A l'arrière-plan, donnant la main à ses parents, il remonte d'un pas léger vers le village.

« *Sanat repente Bertuinus parvulum
Immane plaustrum quem iacentem obtriverat* ». ⁽¹⁰⁰⁾

(96) « Ayant suivi le cours de la Sambre, il s'entend donner comme demeure les bords de la rivière du Landuve, que lui indique un porcher ».

(97) « Il est averti par l'humidité d'une rosée céleste de l'endroit où consacrer la demeure du Tout-Puissant ».

(98) RASQUIN, *op. cit.*, pp. 65-68.

(99) « La dame de Flavinne l'enrichit d'un domaine. Sans lin, une petite bouteille distribue du vin ».

(100) « Bertuin guérit sans délai un petit garçon qu'un chariot avait renversé et affreusement écrasé ».

Donation de Pépin. L'évêque s'avance, la tête penchée, pour recevoir des mains du duc la maquette symbolique. Cette église à cinq clochers est non seulement orientée différemment, mais ne ressemble pas du tout à celle que tient saint Bertuin sur le panneau d'une des petites laces. Pépin est revêtu d'atours princiers. Sa tête, barbue, est ceinte de la couronne qui était l'attribut des seigneurs possédant une principauté ; sur l'armure, il porte un manteau de brocart au large col d'hermine orné d'un grand collier. Derrière le duc dont l'attitude est empreinte de respect,

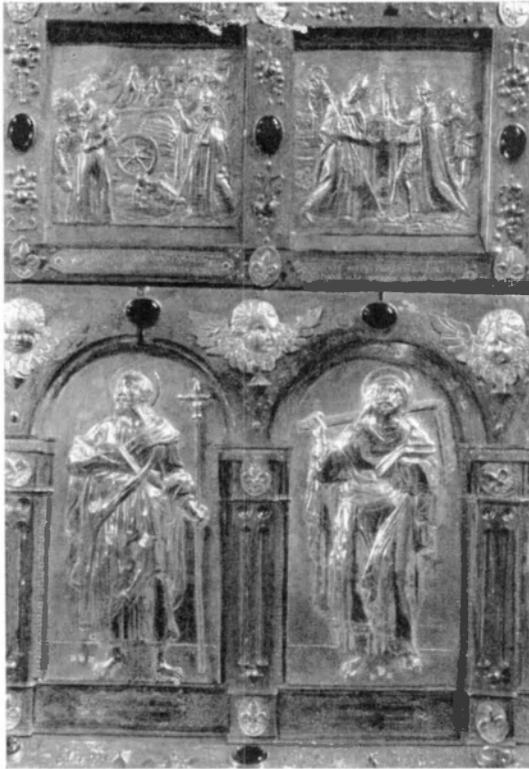


FIG. 6. — Malonne. Châsse de saint Bertuin.

(Cliché A.C.L.)

deux hommes de sa suite conversent entre eux. L'horizon, sur lequel se détache à gauche une église à grosse tour, est fermé par des collines.

« *Virtute motus praesulis dux inclitus
Pipinus illi quinque villas contulit* ». ⁽¹⁰¹⁾

(101) • Touché par les vertus du prélat, le célèbre duc Pépin lui accorde cinq métairies ».

Mort de saint Bertuin. Un grand lit à baldaquin occupe tout le panneau. Ses tentures sont écartées et enroulées autour des colonnes. Les moines de la communauté sont présents au chevet du moribond mitré qui, étendu sur son lit, se redresse pour accepter des mains de l'un d'eux un cierge allumé. Pendant qu'un religieux lit des oraisons, deux autres, à l'avant-plan, joignent les mains, et un troisième, en retrait, ne peut s'empêcher d'essuyer ses larmes.

« *At fracta mille membra mens laboribus
Divum relinquit asserenda coetibus* ». (102)

Translation des reliques. Derrière de fines arcades, quatre moines en surplis portent un cercueil. Ils sont suivis de deux évêques et de fidèles et ils s'appêtent à déposer la dépouille mortelle dans une losse. L'officiant accompagné de religieux bénit l'endroit où seront conservés les ossements de saint Bertuin. Les dalles entourant la losse portent des lettres ; sur l'une d'elles, on reconnaît le monogramme du Christ. Il s'agit ici non pas d'un enterrement, mais bien, comme l'indique le distique, d'une translation.

« *Nostrae salutis mille sol annos simul
Volvens ducentos ossa loculo huic indidit* ». (103)



Les scènes ciselées sur la châsse de sainte Marie d'Oignies au couvent des Sœurs Conceptionnistes à Nivelles (104) se déroulent comme suit :

Longue face :	paroi :	Marie dans sa cellule. Marie à table.
	versant :	Marie et saint Nicolas. Marie malade et se désaltérant.
Petite face :		Les saints évêques Nicolas et Augustin.
Longue face :	paroi :	Marie priant au pied de son lit. Sa vocation religieuse. Marie et les infirmes.
	versant :	Marie mourante. Jacques de Vitry sauvé par Marie.
Petite face :		Sainte Marie d'Oignies.

(102) « Mais son âme, libérée des luttes, quitte pour le ciel son corps meurtri de mille souffrances ».

(103) « En même temps que le soleil accomplissait la douze centième révolution de l'ère de notre salut, les os de saint Bertuin lurent placés en cet endroit ».

Certains historiens retardent cette translation de deux ans : BALAU, *op. cit.*, p. 498.

(104) DE VALKENBERG, *op. cit.*, pp. 425-427.

Le biographe de Marie d'Oignies est Jacques de Vitry⁽¹⁰⁵⁾ qui en 1211 revêtit l'habit religieux au prieuré d'Oignies où il devint le confesseur de la future sainte. Thomas de Cantimpré⁽¹⁰⁶⁾, disciple et ami de Jacques de Vitry, composa en 1251 à la demande de Gilles de Walcourt, prieur d'Oignies, un supplément à la *Vita Mariae Ogniacensis* de Vitry. Cette suite contient le récit de quelques faits, surtout des miracles et des prédictions, omis par son devancier. En 1609, Monseigneur Buisseret⁽¹⁰⁷⁾ fit imprimer en français la vie de la sainte. Il précise dans le titre qu'il abrège quelque peu le texte de J. de Vitry et qu'il traduit l'exemplaire latin de Th. de Cantimpré. Enfin dans les *Acta Sanctorum*⁽¹⁰⁸⁾, les Bollandistes ont reproduit, d'après différents manuscrits, le texte de J. de Vitry suivi de celui de de Cantimpré.

Marie d'Oignies naquit à Nivelles en 1177 de parents aisés, qui, lorsqu'elle eut quinze ans, la marièrent contre son inclination à Jean de Nivelles. Les jeunes époux allèrent vivre en ascètes à Willambroux, hameau dépendant de Nivelles où ils soignèrent ensemble les lépreux. Pour se soustraire à la foule que le renom de sa sainteté attirait, Marie se réfugia en 1207 au béguinage d'Oignies sur la Sambre, à proximité d'un monastère de chanoines augustins fondé vers l'an 1187 par Gilles de Walcourt et ses frères. Les jeûnes prolongés et les mortifications excessives épuisèrent rapidement la Bienheureuse qui mourut le 23 juin 1215.

Dans le commentaire des reliefs historiés, nous citerons le texte latin des *Acta Sanctorum*.

Marie dans sa cellule. Marie est assise sur une chaise à haut dossier devant une table couverte d'un tapis où sont déposés un crucifix et un livre. La sainte, un pied sur l'entretoise de la table, donne l'impression de se chausser, mais en observant mieux, on distingue dans sa main un couteau qu'elle glisse sur sa jambe. Deux morceaux de chair sont tombés sur le dallage. Dans l'embrasure d'une petite fenêtre, un ange assiste à la scène. La porte ouverte sur un paysage vallonné permet de voir à l'arrière-plan Marie occupée à bêcher. Rayée⁽¹⁰⁹⁾ puis Crooy⁽¹¹⁰⁾ expliquent qu'elle enterre ses lépreux, mais le texte de J. de Vitry vient éclairer

(105) BALAU, *op. cit.*, pp. 451-454.

(106) BALAU, *op. cit.*, pp. 451 et 455.

(107) BUISSERET, « *Histoire de la Vie, Miracles et Translation de S. Marie d'Oignies* », Louvain, 1609.

(108) AA. SS. Junii, t. IV, 1707, pp. 656-677. D'après les Bollandistes, l'auteur du supplément de la vie de Marie d'Oignies n'est pas Thomas, mais Nicolas de Cantimpré.

(109) RAYÉE, *Vie de sainte Marie de Nivelles, dite d'Oignies*, Nivelles, 1892, p. 147.

(110) CROOY, *L'art religieux, dans Trésor de l'art belge au XVII^e siècle*, t. II, Paris-Bruxelles, 1915, p. 238.

la façon d'agir de la mystique : « *Fervore enim spiritus quasi inebriata, prae dulcedine Agni Paschalis carnes suas fastidiens, frustra non modica cum cultello resecauit quae prae verecundia in terra abscondit, et quia nimio amoris incendio inflammata carnis dolorem superavit, unum de Seraphin in hoc mentis excessu sibi adstantem aspexit* ». ⁽¹¹¹⁾

Marie à table. Assise sur une cathèdre, elle est attablée dans une salle dont la disposition, à part quelques détails architecturaux, ressemble à celle du tableau précédent. La table est garnie de plats, cruchons, verre, assiette mais Marie ne semble pas laire honneur au repas ; bras croisés, elle écoute saint Jean l'Évangéliste, reconnaissable à son calice surmonté d'un dragon. L'apôtre lui indique du doigt la lumière du ciel qui se répand en rayons du haut de la porte, tandis que derrière elle un monstre ailé s'agrippe au dossier de son siège et lui parle à l'oreille. « *Quadam die, dum corpus comedendo reficeret, vidit hostem antiquum invidia tabescentem et cum non haberet amplius quod faceret insultabat ei dicens : Ecce o gulosa, nimis imples te... Sanctus autem Johannes Evangelista, quem miro diligebat affectu, dum cibum caperet ad mensam ejus aliquando veniebat* ». ⁽¹¹²⁾

Marie et saint Nicolas. Dans un paysage vallonné de campagne, saint Nicolas en vêtements épiscopaux, s'appuyant sur sa crosse, est venu accueillir Marie. Il la mène en direction du prieuré qui s'élève de l'autre côté de la rivière coulant en contrebas. « *Tunc illa duce Deo ad locum sibi destinatum iter arripiente, cum adhuc aliquanto spatio remota esset, B. Nicolaus, ejusdem loci Patronus cum magna ei exultatione obviam venit, eamque usque ad Ecclesiam suam deduxit* ». ⁽¹¹³⁾

Marie malade et se désaltérant. A l'arrière-plan, Marie aidée de deux anges vient de quitter son lit à tentures. Les mêmes personnages sont figurés une deuxième fois à l'avant-plan. Un des séraphins, puisant dans un récipient posé à terre, remplit une coupe et la présente à la malade soutenue par l'autre ange. Un livre traîne sur une table couverte d'un tapis. Ces deux groupes n'illustrent qu'un même épisode. « *Unde cum quadam nocte sitiret et jam per se surgere vel incedere prae nimia debilitate non posset, duobus sanctis Angelis eam sustentantibus, ducentibus etiam eam ad locum ubi reposita erat aqua, et reducentibus bibit et absque aliquo labore ad lectum suum rediit* ». ⁽¹¹⁴⁾

Marie priant au pied de son lit. Sa vocation religieuse. Agenouillée, elle joint les mains et prie Dieu avec ferveur. Le monogramme du Christ,

(111) J. DE VITRY, dans AA. SS. Junii, t. IV, p. 641, col. 2, n° 22.

(112) J. DE VITRY, op. cit., p. 642, col. 1, n°s 23 et 24.

(113) J. DE VITRY, op. cit., p. 661, col. 2, n° 94.

(114) J. DE VITRY, op. cit., p. 663, col. 1, n° 103.

les trois clous de la Passion et la croix entourés de rayons sont visibles près de l'oreiller. Une chandelle brûle sur une table placée dans un coin de la chambre. De l'autre côté de la salle, une échappée sur la campagne laisse voir la jeune femme suivre les pas d'un moine qui marche en s'appuyant sur un bâton. Rayée⁽¹¹⁵⁾ écrit qu'on aperçoit la sainte se rendant à Oignies et qu'elle est préservée de la pluie. Cantimpré⁽¹¹⁶⁾ raconte le miracle de Jean l'Évangéliste qui protège Marie contre une averse, mais la sainte était alors en compagnie de deux hommes pieux. « *Advint que luy et un autre homme pieux allarent en pelerinage avec la venerable Marie...* ». (117) Or ici, nous la voyons cheminer seule derrière le moine, et le ciel est serein. L'artiste, fidèle au texte, aurait ciselé un épais nuage et n'aurait pas hésité à figurer, non seulement les compagnons de Marie, mais aussi l'apôtre qui la protégeait. Le texte qui guida l'orfèvre n'est donc pas celui cité par Rayée, mais celui-ci : « *Unde frequenter adhuc in pueritia ante lectum nocte genua flectebat... quod cum Cisterciensis ordinis ante domum patris sui, fratres aliquando pertransirent illa suspiciens et admirans religionis habitum, furtim sequebatur ; et cum non haberet amplius quod faceret pedes suos conversorum vel monachorum passibus prae desiderio infigebat* ». (118)

Marie et les infirmes. Habillés selon la mode du temps des Archiducs, un infirme et des femmes avec leurs enfants implorant la guérison auprès de Marie. Celle-ci s'occupe d'un marmot que lui présente une mère assise. Dans un chapitre consacré à la piété de la Bienheureuse, Jacques de Vitry énumère quelques miracles opérés par elle : « *Aliqui enim pueri rupti ad eam deferabantur quae cum manus eis imponeret sanabantur* ». (119)

Marie mourante. Marie est représentée alitée, entourée de plusieurs personnages. Le groupe du fond est formé de saints l'assistant dans ses derniers moments ; parmi eux, on distingue la Vierge, ainsi que saint Pierre montrant sa lourde clé. Seul de l'autre côté, le Christ apparaît et lui présente sa croix. Enfin, par l'arcade visible dans le coin de la chambre, des moines sont accourus au chevet de la moribonde. Voici ce que raconte le confesseur de la Bienheureuse : « *Cum vero beata Virgine praemonente, extremam reciperet Unctionem omnes praesentialiter adfuerunt Apostoli, beatus autem Petrus ei claves ostendebat, et quod coeli*

(115) RAYÉ, *op. cit.*, p. 148.

(116) DE CANTIMPRÉ, dans AA. SS. Junii, t. IV, p. 660, col. 2, et, p. 670, col. 1, n° 8.

(117) BUISSELET, *op. cit.*, t. III, ch. VII, p. 162.

(118) J. DE VITRY, *op. cit.*, p. 630, col. 2, n° 11.

(119) J. DE VITRY, *op. cit.*, p. 651, col. 1, n° 55.

januam ei aperiret promittebat ; Christus autem signum suae Crucis, victoriae suae vexillum, pedibus ejus affixit ». (120) Dans la description de la châsse, Courtoy (121) explique que la croix présentée à la moribonde signifie que sa mort eut lieu le vendredi à l'heure où le Christ expira et il cite à tort ce texte : « *Appropinquante autem sancto vespere, ante diem festum S. Joannis Baptistae, circa horam illam qua Dominus emisit spiritum in cruce scilicet circa horam nonam...* ». (122) Pourtant si Marie d'Oignies est morte à quinze heures, « *environ la mesme heure que Jesus Christ rendit son ame entre les mains de son pere celeste* » (123), ce n'était cependant pas un vendredi, mais bien un dimanche, comme le précise d'une façon un peu embrouillée J. de Vitry : « *Vespere autem Sabbati cum jam immeneret... dies quam ancillae suae Dominus praeviderat, providerat et promiserat, dies Dominica, dies Resurrectionis, dies Vigiliae S. Joannis Baptistae...* » (124). Le texte cité en premier lieu « *Cum vero...* » justifie la présence de la croix en relatant l'apparition du Christ au chevet de Marie d'Oignies.

Jacques de Vitry sauvé par Marie. Marie, au bord de la mer, bénit une embarcation qu'elle montre du doigt. Celle-ci, toutes voiles amenées, transporte un prélat qui joint les mains, et un rameur qui lutte contre les flots tumultueux : derrière un mât, apparaît la tête effrayée d'un autre homme. Dans le coin droit, au loin, se dessine une ville bâtie sur un flanc de colline. Le soleil darde ses rayons au-dessus de la ligne d'horizon. Cet épisode concernant Jacques de Vitry est détaillé par de Cantimpré : « *...cum venerabilis Jacobus Acconensis (125) Episcopus ...iterumque causis emergentibus Romam tendens per mare magnum navigaret, subita tempestas orta est... Acconensis Episcopus, Reliquiarum Ancillae Christi Mariae de Oignies, quas ad collum semper suspensas habebat sedule recordatus, ejus coepit patrocinia flagitare, dicens : ...repentino sopore correptus vidit Ancillam Christi... Episcopus vero ad exteriora reducens animum, mare pacatissimum et tranquillum invenit* » (126).

Au cours des citations, on a pu remarquer que les emprunts faits aux hagiographes se suivaient sans aucun ordre et qu'un seul tableau se rapporte aux écrits de Thomas de Cantimpré. La suite des tableaux d'après

(120) J. DE VITRY, *op. cit.*, p. 664, col. 1, n° 105.

(121) COURTOY, *Le trésor du prieuré d'Oignies aux Sœurs de Notre-Dame à Namur et l'œuvre du Frère Hugo*, Bruxelles, 1955, p. 128.

(122) J. DE VITRY, *op. cit.*, p. 668, col. 2, n° 108.

(123) BUSSIERET, *op. cit.*, t. II, ch. XIII, p. 157.

(124) J. DE VITRY, *op. cit.*, p. 668, col. 2, n° 107.

(125) DOM BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, 1890-97, p. 451. Jacques de Vitry était évêque de Saint-Jean d'Acre depuis 1216.

(126) DE CANTIMPRÉ, *op. cit.*, p. 674, col. 1, n°s 20 et 21.

la biographie serait : Marie priant au pied de son lit, Marie dans sa cellule, Marie à table, Marie et les infirmes, Marie et saint Nicolas, Marie malade et se désaltérant, Marie mourante, Jacques de Vitry sauvé par Marie.



FIG. 7. — Nivelles, Châsse de sainte Marie d'Oignies.

(Cliché A.C.L.)

Les saints évêques Nicolas et Augustin. Se détachant sur un mur uni, se dressent de face deux évêques mitrés et auréolés, revêtus de leur chape et tenant à la main gauche leur crosse. Saint Nicolas, à gauche, bénit les trois enfants de la légende sortant d'une cuve placée entre les deux prélats, sur le sol dallé. L'autre évêque, saint Augustin tient en main un cœur, son emblème. Ces deux personnages sacrés représentent les patrons du monastère. Lorsque les fondateurs de ce prieuré, Gilles de Walcourt et ses frères, arrêtèrent leur course à Oignies, ils se fixèrent près d'une petite chapelle en bois dédiée à saint Nicolas. Dès qu'il en eut les moyens financiers, l'aîné, devenu prieur, fit construire une église consacrée en 1204 et dédiée à saint Nicolas en souvenir de la chapelle que les pieux

pèlerins trouvèrent à leur arrivée en cet endroit solitaire ⁽¹²⁷⁾ ; et là, au bord de la Sambre, ces religieux vécurent selon la règle de saint Augustin.

Sainte Marie d'Oignies. Assise sur une cathèdre, Marie d'Oignies souriante médite. Elle a un doigt sur le livre ouvert posé sur ses genoux. Deux anges l'entretiennent du bonheur céleste liguré par des têtes d'angelots formant couronne autour de son visage. Au cours de sa vie, la bienheureuse a eu souvent le privilège d'avoir, selon l'expression de Buisseret ⁽¹²⁸⁾, la « visitation des Anges ». Le voile qu'elle porte ici et dans les autres tableaux n'est pas l'uniforme des béguines, mais simplement l'observance du précepte de saint Paul : « *Et quoniam ait Apostolus Mulieres velato capite orent, velum candidum quo caput tegebat ante oculos ejus dependebat* » ⁽¹²⁹⁾. Un autre passage de sa biographie explique son attitude de prière : « *psalterium ante se positum habebat* » ⁽¹³⁰⁾.

Les statuettes du Christ, de saint Pierre et de saint Paul sont placées sur la crête du toit. Saint Pierre montre une grosse clé et saint Paul s'appuie sur une épée. Leur nom est gravé sur le socle : *S. Petre, S. Paule*. Sur le double socle de la statuette centrale du Christ bénissant le monde, on lit l'invocation : *Salvator mundi, salva nos*.

Dix autres statuettes d'apôtres sont réparties dans les niches des parois de la châsse. Saint Thomas ⁽¹³¹⁾ (mais il est écrit *S. Jacobe*) tient d'une main une lance et a un livre sous le bras gauche replié. Saint Barthélemy, comme l'indique le nom gravé : *S. Bâthôme*, porte un livre sous le bras droit, tandis que de l'autre main, il serre un large couteau.

Saint Jean l'Évangéliste, *S. Joannes*, reconnaissable à son calice d'où surgit un serpent, lève la main dans un geste de bénédiction. La croix longue et frêle de l'apôtre suivant est l'emblème de saint Philippe, et non de *S. Andrea*, comme il est écrit à ses pieds. Saint Jacques le Majeur, comme on le lit : *S. Jacobe*, tient son bâton de pèlerin d'une main et un baluchon de l'autre.

Malgré l'inscription erronée : *S. Mathia*, on reconnaît saint André sans hésitation, grâce à sa croix en sautoir qu'il prend des deux mains. Quoique le nom gravé indique *S. Philippe*, il s'agit de saint Jacques le Mineur qui, un livre sous le bras, tient le bâton avec lequel un foulon lui brisa la tête.

(127) TOUSSAINT, *Histoire du monastère d'Oignies*, Namur, 1880, p. 9.

(128) BUISSERET, *op. cit.*, t. II, ch. X, p. 117.

(129) J. DE VITRY, *op. cit.*, p. 646, col. 2, n° 50.

(130) J. DE VITRY, *op. cit.*, p. 645, col. 1, n° 20.

(131) Généralement, la lance est attribuée à saint Matthieu et l'équerre à saint Thomas. Cependant, sur les châsses de sainte Rolende et de saint Bertuin, Henri Libert a inversé les attributs. L'ordre des statuettes ayant été changé sur la châsse de Marie d'Oignies, nous avons procédé par analogie pour identifier les saints Thomas et Matthieu.

Saint Matthieu (132), *S. Mathaee*, selon l'invocation gravée à ses pieds, tient une grande équerre dans la main. Le nom *S. Simon* correspond bien à saint Simon qui porte un livre sous le bras droit et tient une grande scie à dents aiguës dans la main gauche. Un livre dans une main, et, à la hauteur du visage, la grosse hache qui le décapita, permettent d'identifier l'apôtre Mathias, bien qu'on lise *S. Thoma*.

Tous les apôtres, un grand nimbe derrière la tête, portent donc l'attribut qui permet de les distinguer. Si certains noms ne coïncident pas avec l'apôtre représenté, c'est que, lors d'une restauration, les pièces démontées de la châsse lurent replacées sans considération pour l'iconographie. Nous ne pouvons dire si ce sont les statuettes, ou les plaques qui changèrent de place, ou si le tout fut bouleversé. En effet, la photo la plus ancienne que nous connaissons (133), devant dater au plus tard de 1892, reproduit déjà les erreurs.



Les faces historiées de la châsse de saint Victor à l'église Saint-Victor à Fleurus (134) se présentent dans l'ordre suivant :

- Longue face : Saint Victor en prison.
Saint Victor sous la meule.
- Petite face : Saint Victor renversant l'idole.
- Longue face : Saint Victor flagellé.
Saint Victor décapité.
- Petite face : Saint Victor chevalier.

Le martyre de saint Victor a été détaillé dans des « *Acta* » écrits à différentes époques. Les plus anciens que l'on connaisse ne seraient pas originaux : postérieurs d'un siècle au martyre de saint Victor, mort vers 290, ils seraient dus à un auteur inconnu (135), quoiqu'ils fussent parfois attribués à Cassien, premier abbé à Saint-Victor de Marseille.

Ces « *Acta* » ont été repris d'abord par Ruinart (136), et ensuite par Cuperus dans les *Acta Sanctorum* (137). Une traduction française en fut faite par Lenain de Tillemont (138).

(132) Cf. note 151.

(133) RAYÉ, *op. cit.*, p. 150 : photo prise par l'auteur et reproduisant la petite face des « Saints évêques ».

(134) DE VALKENBER, *op. cit.*, pp. 427-430.

(135) *Histoire littéraire de la France*, t. II, Paris, 1755, p. 250.

(136) Dom Th. RUINART, *Les véritables Actes des Martyrs, recueillis, revus et corrigés sur plusieurs anciens manuscrits et traduits en François par DROUET DE MAUPERTUY*, Paris, 1708, t. I, pp. 417-450.

(137) AA. SS. *Julii*, t. V, Anvers, 1727, pp. 145-147.

(138) LENAÏN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IV du vol. II, Bruxelles, 1752, pp. 228-229.

Voici l'énumération des tortures que l'empereur Maximien et le préfet Astérius infligèrent à saint Victor, cet officier qui réconfortait les chrétiens à Marseille. Appréhendé pendant son apostolat, il lut traîné, pieds et mains liés, dans les rues de la ville. Après avoir été torturé sur le chevalet, il fut enfermé en prison. Une apparition d'anges éclaira sa cellule en pleine nuit et ce prodige provoqua la conversion de trois gardiens qui reçurent le baptême. À cette nouvelle, l'empereur lit décapiter les trois soldats ; saint Victor lut roué de coups de bâtons et de courroies et reconduit en prison. Trois jours après, comme le souverain le contraignait à adorer une idole de Jupiter, saint Victor la renversa du pied ; aussitôt, sur ordre de Maximien, ce pied lui fut coupé. Peu après, l'empereur ordonna qu'on écrasât le vaillant officier sous la meule d'un moulin, mais la machine s'étant cassée, on en retira le martyr tout broyé et on lui trancha la tête⁽¹³⁹⁾.

Un moine de l'abbaye de Saint-Victor à Marseille écrivit encore des « Acta » au IX^e siècle. Ils sont obscurs et pas toujours d'accord avec les précédents⁽¹⁴⁰⁾ ; par exemple, saint Victor aurait souffert le martyre en même temps que les trois soldats, alors qu'il assista à leur décapitation et ne mourut que trois jours plus tard.

Avant d'aborder la description des bas-reliefs historiés, il reste à dire un mot des vers français gravés sous les scènes. Ils ne peuvent pas avoir pour origine les Actes latins écrits au XII^e siècle en vers léonins par Marbode, évêque de Rennes : en effet, cette œuvre rimée s'interrompt avant la fin du martyre de saint Victor⁽¹⁴¹⁾. Il existait en 1915, dans la collection Bartholoni au château de Coudric par Sciez en Haute-Savoie, une série de seize tableaux du XVI^e siècle dus à un artiste anonyme. Il y avait peint les scènes du martyre de saint Victor en expliquant chaque panneau par des rimes écrites en flamand. D'après un philologue, le professeur Vercoullie, ces vers seraient extraits d'une « *Martelie van Sint Victor* » d'origine brabançonne-anversoise⁽¹⁴²⁾. Ceci prouve que le culte de saint Victor s'était répandu dans les Pays-Bas méridionaux et y était devenu populaire⁽¹⁴³⁾. Il n'est pas impossible que le curé Noletz qui commanda la châsse eût en main un ouvrage similaire en langue française et qu'il le soumit à l'orfèvre.

(139) A. BUTLER, *Vie des Pères, Martyrs et autres principaux Saints*, Bruxelles, 1854, t. IV, pp. 206-208.

(140) *Histoire littéraire de la France*, t. IV, Paris, 1758, p. 421.

(141) *Patrologiae cursus completus... Series latina... accurante J.P. MIGNE*, t. CLXXI, Petit Montrouge, 1854, coll. 1615-1620.

(142) CASIER et BERGMANS, *L'art ancien dans les Flandres (région de l'Escaut)*, *Mémorial de l'exposition retrospective organisée à Gand en 1915*, t. III, Bruxelles-Paris, 1921, pp. 55-56, pll. CCXIII-CCII.

(143) CASIER et BERGMANS, *op. cit.*, p. 64, citent l'établissement de couvents de Victorines.

Saint Victor chevalier. Saint Victor monte un robuste cheval qui, tout harnaché, se dirige vers l'avant-plan en foulant de ses lourds sabots un sol jonché de fleurs. On peut interpréter ce tapis improvisé soit comme un honneur envers le saint, soit comme le symbole de la « campagne fleurie » d'où Fleurus tirerait son nom ⁽¹⁴⁾. Le cavalier, coiffé d'un casque à panache et revêtu d'une cuirasse, soulève de la main droite une lance de combat et dans l'autre, il tient un petit moulin à vent. Cet objet est l'attribut que lui ont donné les imagiers français ⁽¹⁵⁾ pour rappeler son supplice de la meule. Le saint lève les yeux vers un ange qui sort des

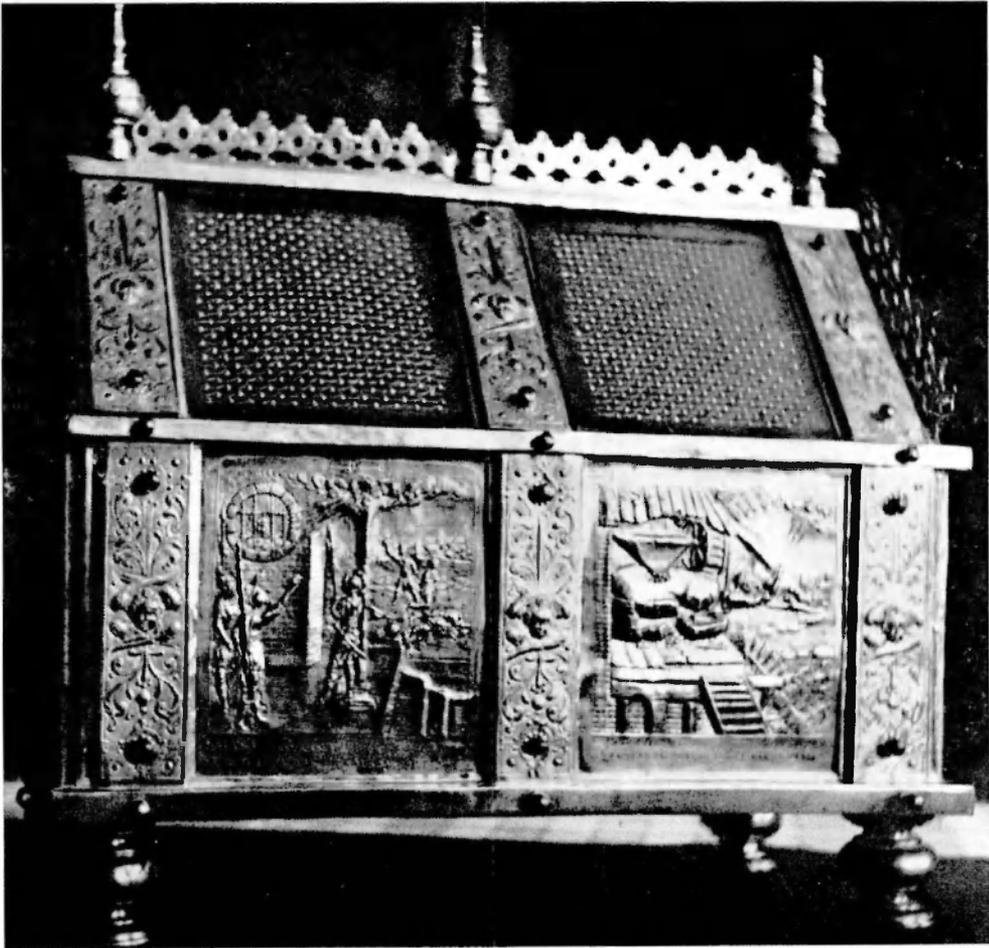


FIG. 8. — Fleurus. Châsse de saint Victor. (cliché De Valkeneer)

(14) JACQUEMIN, *Monographie de la ville de Fleurus*, dans *Documents et rapports de la société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, t. XXVII, 1907, pp. 154-155.

(15) CAHIER, *op. cit.*, t. II, p. 578.

nuées pour lui déposer une couronne sur la tête. Un petit village se blottit dans une vallée, au pied d'une colline qui domine le paysage à droite. À gauche, quelques tours et clochers se dessinent sur le ciel serein.

Le texte est une prière : « *Nous ses humbles cliens de veux devotieux
Prions par son merite estre victorieux* ».

Saint Victor en prison. La scène principale se passe sur une sorte de terrasse surélevée de quelques marches et bordant la prison. Le mur du bâtiment est percé d'un oculus grillagé à travers lequel on voit la tête casquée de saint Victor. Trois anges irradient le bâtiment de leurs rayons lumineux. La lance à la main, deux gardiens placés à gauche se montrent du doigt la clarté miraculeuse. Un troisième soldat armé d'une lance et d'un cimenterre est adossé à une colonne et surveille le prisonnier. Dans le fond à droite se profilent les clochers et les toits d'une ville. Ce paysage sert de cadre pour la mise à mort de ces trois légionnaires. Deux corps décapités sont tombés sur le sol et le troisième converti est agenouillé les mains jointes et les yeux bandés ; derrière lui, un bourreau lève le grand couteau qui lui tranchera la tête.

« *Sa prison tenebreuse en iour est raionante
Sa garde est convertie en son sang triomphante* » (146).

Saint Victor sous la meule. L'artiste a, pour ainsi dire, supprimé une paroi du moulin à vent pour permettre d'assister à la scène intérieure. On distingue à l'avant-plan l'échelle qui mène à l'étage où saint Victor est pressé sous la meule. Le buste dénudé du martyr est en partie dégagé et lui permet de tendre les bras pour implorer le ciel d'où survient un ange. L'artiste, avec un souci réaliste des détails, a représenté la trémie sur la meule et l'engrenage qui fait fonctionner la machine ; il n'a pas manqué non plus de dessiner les poutres, les briques et les planches ainsi que les ailes entre lesquelles se voit au loin un village.

« *Éstant entrepresse de pierres molinaires
À l'envers le moulin tombe par ce prieres* ».

Saint Victor renversant l'idole. Sur une esplanade dallée, un garde désigne une statue du doigt à saint Victor qui se tient debout les mains liées derrière le dos. L'idole est placée sur un autel et protégée par un baldaquin que surmonte un croissant, symbole de l'incroyance. Mais saint Victor, ne pouvant se servir de ses bras, envoie un violent coup de pied au faux dieu qu'on veut lui faire adorer et qui tombe sous le choc.

(146) D. LEOP, *Châsses et reliquaires appartenant à des églises du Hainaut*, dans *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XI, 1872-1873, p. 462.

L. JACQUES, *op. cit.*, p. 255.

Ces deux auteurs, qui ont décrit la châsse, ont omis de retranscrire ces deux vers.

A droite, un peu en retrait au bas de l'esplanade, on revoit saint Victor maintenu debout par un soldat ; le martyr a le pied droit sur une pierre, tandis qu'un de ses bourreaux s'apprête à le lui trancher au moyen d'une hache. Derrière ce groupe, l'empereur Maximien à cheval, entouré d'une troupe armée de piques, assiste au supplice qu'il a ordonné. Le monarque, barbu, se reconnaît à son casque en forme de croissant et au manteau lui couvrant le dos ; il tient en main une longue et fine baguette. Le paysage vallonné et parsemé de groupes de maisons s'étend assez loin vers l'horizon.

« *On luy trenche le pied pour avoir abatu
Un dieu qui n'est vivant, un bronze sans vertu* ».

Saint Victor flagellé. Sur une terrasse dallée, saint Victor casqué n'est vêtu que d'un linge qui lui ceint les reins ; ses vêtements ont été jetés sur le pavement près d'une botte de verges. Ses mains sont liées derrière le dos et deux bourreaux tiennent les bouts de la corde qui lui serre la taille pour le maintenir en place. Son corps se tord de douleur sous les coups de verges dont le frappent trois soldats en armure. Un portique s'élève au bout de la terrasse, près d'un bâtiment dont on ne voit qu'une porte de bois percée d'un judas et surmontée d'un cintre reposant sur des culots. Trois marches descendent sur la rue bordée de maisons et dont la perspective est fermée par un bâtiment circulaire couvert d'une coupole. Un cheval, monté par un homme en armure qui le louette, gravit la pente de la route en tirant derrière lui une sorte de traîneau sur lequel saint Victor est couché. Ce spectacle attire hommes et femmes qui injurient le malheureux prisonnier.

« *Par toute la cité saint Victor est trainé
Tous démembré des fouetz tout de son sang baigné* ».

D'après ce texte et d'après la disposition des sujets, la flagellation semble avoir précédé le parcours humiliant dans la ville. Or, selon les *Acta*, le tout premier supplice que dut subir saint Victor lut d'être exposé à travers les rues aux moqueries de la populace : « *Tunc impiissimus Caesar... Martyrem funibus coarctatum per totam urbem praecipit volutari* »⁽¹⁴⁷⁾. Ramené tout ensanglanté au tribunal, ses juges insistèrent de nouveau pour qu'il renonçât au Christ ; mais comme il professa sa foi dans un long exposé, le Préfet Astérius ordonne : « *Christi militem patibulo mox jubet affigi : quo facto cum diutius acerrime torqueretur, attollens Sanctus in caelum lumina, piam tolerantiam a misericordissimo patre Deo, cujus id esse donum noverat, precabatur...* »⁽¹⁴⁸⁾. Et pour l'encourager pendant ses tortures, le Christ apparut à saint Victor en lui

(147) AA. SS. Julii, t. V, p. 144, n° 4.

(148) AA. SS. Julii, t. V, p. 146, n° 11.

montrant la croix. Cette consolation divine est ignorée de l'orfèvre puisqu'il ne l'a pas représentée sur ce panneau. Le mot « *patibulum* » qu'on lit dans les *Acta*, signifie exactement : « fourche patibulaire, gibet où l'on pendait des esclaves pour les frapper de verges ». C'est ce qu'a fidèlement reproduit le peintre flamand du XVI^e s. ⁽¹⁴⁹⁾ sur le cinquième tableau de la série illustrant la passion de saint Victor ; la légende flamande, écrite au bas de l'œuvre peinte, a été traduite en ces termes : il [Astérius] le lit pendre à une potence ⁽¹⁵⁰⁾. Mais d'autres auteurs ont interprété plus largement le fameux « *patibulum* » : « Astérius ordonne qu'on tourmente saint Victor sur le chevalet » ⁽¹⁵¹⁾, ou, « il fait mettre en croix le soldat du Christ » ⁽¹⁵²⁾, ou bien encore, « il ordonne qu'on lit souffrir au saint les tourmens de la question » ⁽¹⁵³⁾. Le portique dessiné par Henri Libert sur ce bas-relief n'a apparemment aucune raison d'être. Il est probablement l'interprétation de l'instrument de supplice.

Saint Victor décapité. Une grande porte, dont la herse a été levée, livre passage à une troupe armée de lances et précédée de deux personnages à cheval. Celui de gauche, l'empereur, est barbu et coiffé d'un turban empanaché, orné d'une couronne ; un marteau et un bâton de commandement complètent ses insignes royaux. Son voisin, sans doute le préfet Astérius, lui montre du doigt la décollation qui va s'accomplir. Près d'un cheval, un garde porte une grande lance et tient en main la corde qui enchaînait le prisonnier. Le bourreau, vu de dos, lève son cimeterre dans la direction de son chef, attendant de lui le signal pour trancher la tête de saint Victor. La victime, à genoux sur le sol et les mains jointes, redresse la tête. Un ange entouré de nuées descend du ciel pour lui apporter la couronne de gloire. Il montre de la main le ciel d'où vient une voix prononçant les mots : « *Vicisti, Victor beate, vicisti* » ⁽¹⁵⁴⁾.

« Ici de son saint col sa teste est eslevée

Voilà de ce martyr la couronne achevée ».

La mise à mort de saint Victor se passe en dehors de la ville dont les constructions coupent l'horizon. Une coupole surmontée d'un croissant et une sorte de minaret contrastent avec le moulin à vent, construction répandue dans nos régions. Celui-ci, situé en contre-bas sur la pente de la colline, rappelle une des tortures du patron de la châsse. En décrivant cette scène à l'extérieur de la ville, l'artiste s'écarte des *Acta*, car l'hagiographe y précise que, la machine s'étant brisée, on décapita saint Victor

(149) *Chr.* p. 204.

(150) CASIER et BERGMANS, *op. cit.*, p. 58.

(151) BUTLER, *op. cit.*, p. 207.

(152) RUINART, *op. cit.*, p. 429.

(153) LENAIN DE TILLEMONT, *op. cit.*, p. 229.

(154) *AA. SS. Julii*, t. V, p. 147, n° 17.

« *spirans adhuc aliquantulum* » (151), ce qui suppose qu'il était mourant et ne put être transporté du moulin jusqu'à l'extrémité de la ville.

Nous sommes amenés ainsi à noter que l'ordre des panneaux n'est pas logique (151) ; il devrait être rétabli de cette façon : saint Victor flagellé, saint Victor en prison, saint Victor renversant l'idole (ce panneau est en bonne place), saint Victor sous la meule, saint Victor décapité (également à sa place).



La châsse de saint Pierre à l'église des Saints-Pierre-et-Paul à Thy-le-Château (151) est la seule connue d'Henri Libert qui ne soit garnie sur les parois ni sur les versants du toit d'aucun panneau illustrant une vie de saint. De plus, un nom est gravé en dessous de chaque personnage, ce qui ne pose en fait quasiment pas de problème d'ordre iconographique. Les saints qui ligurent sur cette châsse n'ont aucun lien entre eux et la majorité sont représentés parce que la lierte contient leurs reliques. L'intérêt des personnages réside non dans leurs attributs mais dans leur attitude et leur style. Leur étude complète en réalité la description de l'œuvre de Libert ; c'est pourquoi nous les avons analysés dans la première partie de ce travail.

Saint Pierre, le patron de l'église et de la châsse, est présent sur un petit côté. Saint Paul se voit sur l'autre. Les apôtres Jacques le Majeur et Mathias, les saints Bertuin et Brigitte d'Irlande et les saintes Anne et Barbe sont groupés deux à deux sur une longue lace. Sur l'autre, sont alignés sainte Ursule et ses compagnes, les saints Crépin et Alexis et un compagnon de saint Victor de Marseille.



Quelles sont maintenant les conclusions générales que l'on peut émettre à propos de l'iconographie d'Henri Libert ? L'étude approfondie des châsses a permis d'apporter de nombreuses précisions sur l'interprétation des tableaux historiés, sur l'identification des statuette et sur les sources hagiographiques de l'orfèvre. Nous pouvons affirmer que, dans la présentation iconographique des vies de saints, Henri Libert suit l'ordre chronologique des *Vitae*. Cela n'apparaît pas actuellement parce que la succession des panneaux a été quelquefois bouleversée à la suite de restaurations maladroites (158).

(155) A.A. SS. *Julii*, t. V, p. 147, n° 17.

(156) Photo A.C.L., n° 5060B (1914) prouve que depuis cette date l'ordre des panneaux a été bouleversé. Cette reproduction ne montre pas cependant l'ordre logique des faits.

(157) DE VALKENBERG, *op. cit.*, pp. 450-445.

(158) Nivelles, châsse de sainte Marie d'Oignies.
Fleurus, châsse de saint Victor.

Sur les châsses de sainte Rolende, de saint Bertuin et de sainte Marie d'Oignies, les versants du toit sont garnis de scènes historiées. Sur celles de saint Victor et de saint Pierre, les scènes historiées font défaut et sont remplacées par des tuiles. Le Sauveur du Monde et les apôtres sont représentés tout autour des trois premières châsses. Ce thème ne figure pas sur les deux œuvres plus récentes. Henri Libert illustre les parois de ses châsses, hormis celle de saint Pierre, par le récit de la vie du saint. Généralement les petites faces sont occupées par les saints patrons de la châsse et de l'église.

Pendant le premier tiers du XVII^e siècle, les orfèvres détaillent en de multiples tableaux la vie des saints, tandis que par la suite, ils n'en représentent plus que quelques rares épisodes très connus. Les longues parois des châsses à forme de coffret rectangulaire sont généralement ornées de tableaux de la vie des saints et les petites faces, des patrons soit de chapitre, couvent ou église, soit de donateurs. Les artistes puisèrent leur inspiration dans des textes et des gravures. Le Père Coens a d'ailleurs retrouvé des gravures antérieures à la châsse de saint Boniface à Bruges qui dépeignent exactement les scènes figurant sur cette châsse⁽¹⁵⁰⁾. Ces quelques considérations montrent que la production de Libert s'intègre dans celle de ses confrères.

Les orfèvres ont suivi dans une large mesure les prescriptions du Concile de Trente et ont ainsi contribué en partie au renouveau du sentiment religieux dans les Pays-Bas méridionaux. Le culte des saints et des martyrs est mis en honneur. Ceci explique le grand nombre de châsses historiées créées en Belgique au XVII^e siècle. Les orfèvres sans aucune distinction exaltèrent la dévotion à la Vierge, au saint Nom de Jésus⁽¹⁶⁰⁾ ; ils représentèrent l'union mystique avec le Christ⁽¹⁶¹⁾, insistèrent sur les anges qui viennent consoler les disciples de l'Église pendant leurs supplices⁽¹⁶²⁾ ou qui transmettent aux hommes les ordres de Dieu⁽¹⁶³⁾. Tout ceci s'applique aussi bien à Libert qu'aux autres orfèvres et nous pouvons affirmer sans aucune réserve qu'il usa comme eux du même vocabulaire iconographique.

(150) M. COENS, *Le culte de saint Boniface et de ses compagnons, en l'église Notre-Dame à Bruges*, dans *St. Bonifatius, Gedenkgabe zum zwölfhundertjährigen Todestag*, Fulda, 1954, pp. 514-532.

(160) Nivelles, châsse de Marie d'Oignies.
Forest, châsse de sainte Alène.

(161) Gerpinnes, châsse de sainte Rolende.
Ittre, châsse de sainte Lutgarde.

(162) Fleurus, châsse de saint Victor.
Lierre, châsse de saint Gommaire.

(163) Malonne, châsse de saint Bertuin.
Bruges, châsse de saint Boniface.



LES CARACTÈRES STYLISTIQUES DES CHÂSSES DE L'ORFÈVRE HENRI LIBERT

Les panneaux en bas-relief de la châsse de sainte Rolende à Cerpennes sont occupés soit par un, soit par plusieurs personnages. La qualité première qui se dégage de ces panneaux est l'équilibre des masses. L'accent est mis sur les personnages qui sont à l'échelle des encadrements. Revêtus soit d'étoffes lourdes, soit de tissus souples, ils sont tous animés de mouvements très naturels qui trahissent leur état d'esprit ou leurs intentions dans l'action. Dans les scènes d'intérieur, pas d'objets inutiles ; tous ont leur signification et leur nécessité, de sorte que l'intérêt peut se concentrer sur l'action principale sans avoir tendance à s'éparpiller vers l'accessoire. Les paysages servent uniquement de décor non précis : l'orfèvre a dû inscrire le nom des localités pour leur donner un visage.

La proximité des tableaux en bas-relief nuit aux statuette d'apôtres dont les proportions sont trapues et les têtes trop grandes pour leur corps. Si l'artiste a veillé à leur donner de l'expression, leurs attitudes et le drapé de leurs vêtements varient très peu. Par exemple, les trois statuette de la petite lace « Saint Michel » : saint Crépin, saint Jude et saint Mathias paraissent avoir été coulées dans le même moule tellement, leurs attributs exceptés, elles se ressemblent. La statuette centrale de la crête de la châsse impose une remarque. Différente des deux autres, elle est plus grande, le modelé en est plus prononcé et les plis de la robe, quoique tombant d'une manière trop symétrique, sont creusés davantage. C'est ce qui nous engage à affirmer qu'elle est due à une autre main, plus récente.

Quant au décor de l'ensemble, il est discret et ne retient le regard que sur les montants des versants du toit où il est typiquement Renaissance. D'autre part, Henri Libert ne s'est pas encore détaché de l'influence médiévale ; il inscrit des invocations et des versets du *Credo*, mais ces textes aux lettres irrégulièrement espacées ne valent pas la calligraphie propre aux objets d'art romans. Il ne faut cependant pas conclure comme Lejeune (164) que la plupart des ornements appartiennent au roman. Certains s'inspirent peut-être du répertoire roman mosan, tels que les pommeaux, les rinceaux gravés, quelques motifs estampés, mais

(164) LEJEUNE, *op. cit.*, p. 76.

ils sont exprimés dans un langage artistique de la fin du XVI^e siècle. Les palmes du toit alourdissent malheureusement la composition en venant rompre l'unité des lignes.

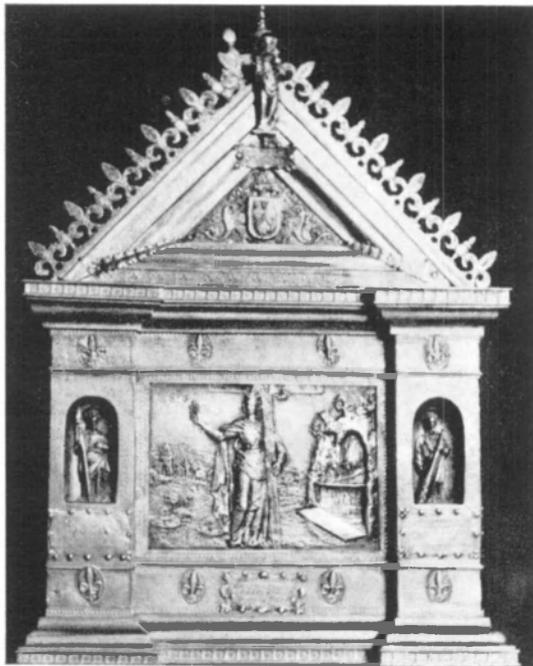


FIG. 9. — Gerpennes, Châsse de sainte Rolende.

(Cliché De Valkeneer)

Sur les parois de la châsse de saint Bertuin à Malonne, Henri Libert a présenté ses apôtres avec beaucoup d'art et de maîtrise ; il est parvenu à donner à chacun des douze une attitude différente, pleine de vie. Parfois même, le mouvement, le dynamisme annoncent déjà le style baroque (saint Paul, saint Thomas). Parfois encore, leur position ne manque pas d'audace, comme la tête de saint Matthieu qui, rejetée en arrière, est vue en raccourci, et surtout comme saint André qui tourne le dos. Mais l'artiste, en dessinant cet apôtre, devait avoir sous les yeux la série des gravures de Galle, parmi lesquelles saint Jude figure de dos⁽¹⁶⁵⁾. Les vêtements sont simples, sans détails ; seul un petit motif gravé souligne l'ourlet. Grâce à leur légèreté et par leur drapage diversifié, ils épousent les formes, quelquefois un peu sèchement, en manquant de souplesse.

(165) Anvers, Musée Plantin, Cabinet des Estampes, J. GALLE, *Acta Apostolorum*, f^o 56.

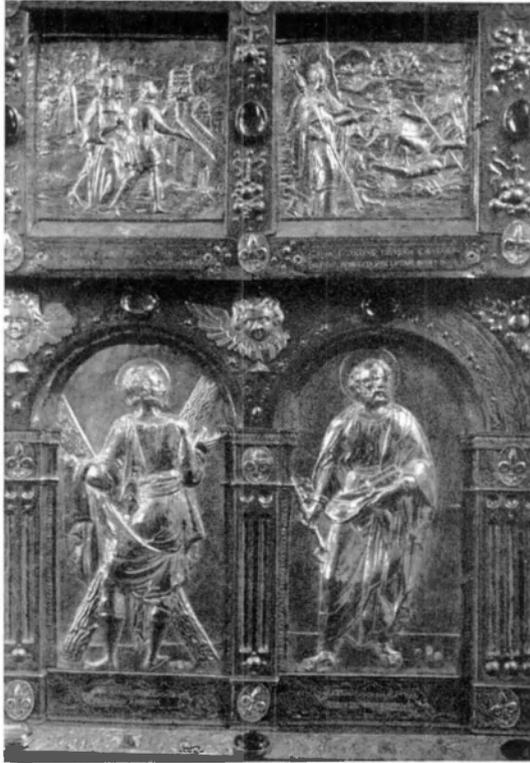


FIG. 10. — Malonne. Châsse de saint Bertuin.

(Cliché A.C.L.)

Sur les versants du toit, l'orfèvre a concentré toute l'histoire de saint Bertuin en de petits tableaux : parfois même, il a réuni deux épisodes en un seul tableau. Les lois de la perspective ont été observées avec plus ou moins de rigueur. Dans certaines scènes d'intérieur, l'agencement du mobilier n'obéit pas toujours à ces règles. Pour des paysages également, des erreurs de plan sont à signaler, telles que : une échelle plantée dans le vide⁽¹⁶⁶⁾, les arches d'un pont qui s'agrandissent en s'éloignant⁽¹⁶⁷⁾. Mais l'artiste se soucie de bien composer ses tableaux en ne laissant jamais de vide et surtout en équilibrant les groupes entre eux ou avec des masses. Il est même arrivé à disposer avec originalité une scène

(166) « Désignation du site pour bâtir l'église ».

(167) « Arrivée à Namur ».

difficile à rendre dans un cadre étroit⁽¹⁶⁸⁾. Si le dessin n'est pas très raffiné, il est par contre bien suggestif. L'attitude des personnages est parlante et suffit à évoquer l'atmosphère ou les sentiments.

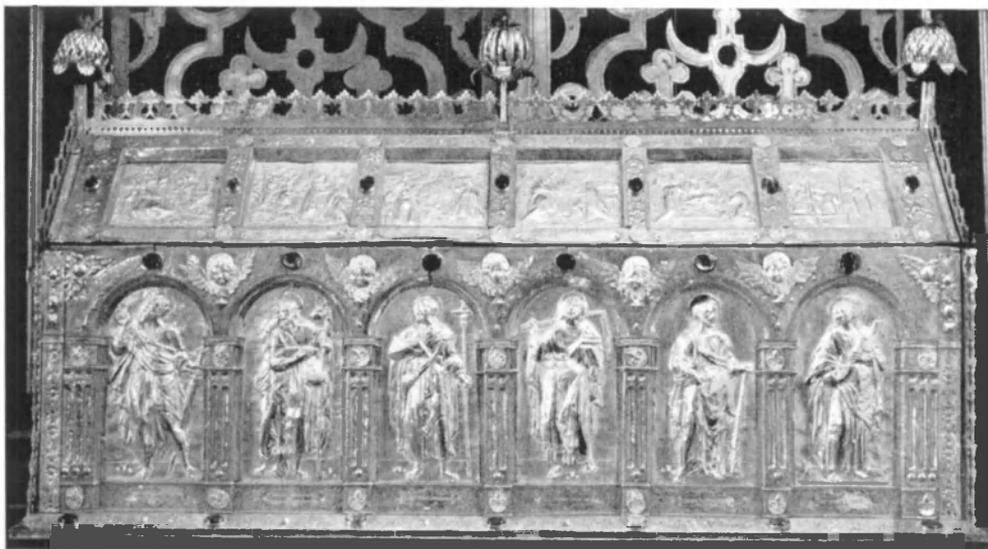


FIG. 11. — Malonne, Châsse de saint Bertuin.

(Cliché A.C.L.)

La structure de la châsse est ornée d'un vocabulaire Renaissance avec une réminiscence du style roman qui se manifeste dans le semis de la verroterie. Parmi les motifs décoratifs du nouveau style, les têtes d'angelots, toutes d'expression différente, ne s'intègrent malheureusement pas dans l'ensemble et nuisent aux proportions des apôtres par leurs dimensions un peu grandes. Le reproche que nous ferons est le manque de soin dans l'ajustement des pièces ; des raccords sont mal faits, des vis ne sont pas dissimulées. La laute en revient, croyons-nous, à une restauration peu scrupuleuse. Nous en voyons la preuve dans le crétage régulier et mécanisé, ainsi que dans les pommeaux qui sont trop lourds pour leur tige frêle, et dont les attaches au laite sont peu esthétiques. Cette supposition est encore appuyée par la teinte jaune du cuivre se différenciant d'avec les autres parties cuivrées de la châsse dont le métal est plus rouge. Sans tenir compte de ces réflexions peu réussies, la châsse offre un ensemble imposant où la couleur des métaux et des pierres s'allie avec le beau travail du ciselé et du repoussé des bas-reliefs.

(168) « Translation des reliques ».

Nous abordons maintenant l'étude de la châsse de Marie d'Oignies à Nivelles, dont l'attribution pose un problème. Que nous apprennent les textes du XVII^e siècle ? L'évêque de Namur qui procéda à la translation des reliques de Marie d'Oignies, raconte que « *les saintes reliques estant décentement enveloppées dans les linges de soyes et honnorablement reposées dans deux fietres, l'une propre pour le chef et l'autre pour les ossemens du corps, et icelles renfermées de toute part par un orfèvre, fut faicte une procession solennelle..* » (169). Le prélat se soucie davantage du déroulement des cérémonies religieuses que de l'auteur du travail artistique destiné à contenir les précieux ossements. Reissius, dans son catalogue des reliques conservées au trésor d'Oignies, mentionne simplement une châsse d'argent artistement travaillée : « *...in feretro argenteo industrie elaborato...* » (170). Ainsi, aucun texte contemporain de la confection de la châsse ne révèle le nom de son auteur. De plus, aucun poinçon, qui aurait pu apporter un éclaircissement sur la provenance, n'a été relevé par Crooy (171) sur les parties en argent de la châsse. Nous, qui avons eu en main tous les panneaux historiés, n'avons rien découvert, si ce n'est une marque indéciffable se situant juste sur la ligne d'horizon dans « Jacques de Vitry sauvé par Marie ». Courtoy, dans l'étude de cette œuvre d'orfèvrerie « *bien représentative de l'art décoratif belge au XVII^e siècle* », a avancé le nom de l'artiste ; il écrit : « *Bien que la châsse d'Oignies n'ait pas les poinçons onomastiques d'Henri Libert, on ne se trompera pas en l'attribuant à cet orfèvre* » (172). Ainsi, il écarte l'hypothèse que cette châsse serait due tout au moins pour le dessin à quelque moine d'Oignies (173). Nous estimons que la thèse de Courtoy est la plus justifiée. En effet, on remarque dans cette œuvre d'orfèvrerie de nombreux éléments décoratifs que l'on retrouve sur les autres châsses d'Henri Libert. Il s'agit de petits détails tels que la façon de dessiner les plumes des ailes d'angelots, d'incruster des pierres, de représenter des chutes de fruits, de concevoir des dallages à rosettes, de placer une crête de lis sur le toit et les pignons...

En outre, l'étude stylistique des bas-reliefs, statuettes et décors permet d'attribuer sans erreur cette châsse à l'orfèvre Henri Libert. Celui-ci a ciselé des tableaux représentant notamment des scènes d'intérieur. Pour donner l'illusion de profondeur, il a créé au moyen de pointillés un dallage géométrique qui conduit vers le fond, mais il n'a pas toujours pu

(169) BUSSREIT, *Histoire...*, p. 251.

(170) AA. SS. Junii, t. IV, p. 652, col. 2, n° 11.

(171) CROOY, *L'art religieux...*, p. 258.

(172) COURTOY, *Le trésor...*, p. 120.

(173) CROOY, *op. cit.*, p. 258.

COLLON-CUVALBT, *Histoire des arts du métal en Belgique (Académie royale de Belgique, Classe des Beaux-Arts, Mémoires, 2^e série, t. VII)*, Bruxelles, 1951, p. 358.

rendre correctement les lois de la perspective ⁽¹⁷⁴⁾, quoiqu'il parvienne à suggérer l'espace dans lequel se meuvent les personnages. Les paysages sont traités largement, avec une note pittoresque dans les laibles vallonnements que domine le regard. L'accent est mis chaque lois sur les êtres humains dont la taille atteint presque les limites de l'encadrement et est proportionnellement trop grande pour les objets les entourant. Les visages arrondis ne reflètent pas beaucoup d'expression. Par contre, les attitudes des personnages contribuent à exprimer clairement les sentiments : Marie est pleine de douceur pour l'enfant malade et de sollicitude pour la mère qui le lui présente ⁽¹⁷⁵⁾ ; épuisée et laible, elle s'appuie de tout son poids

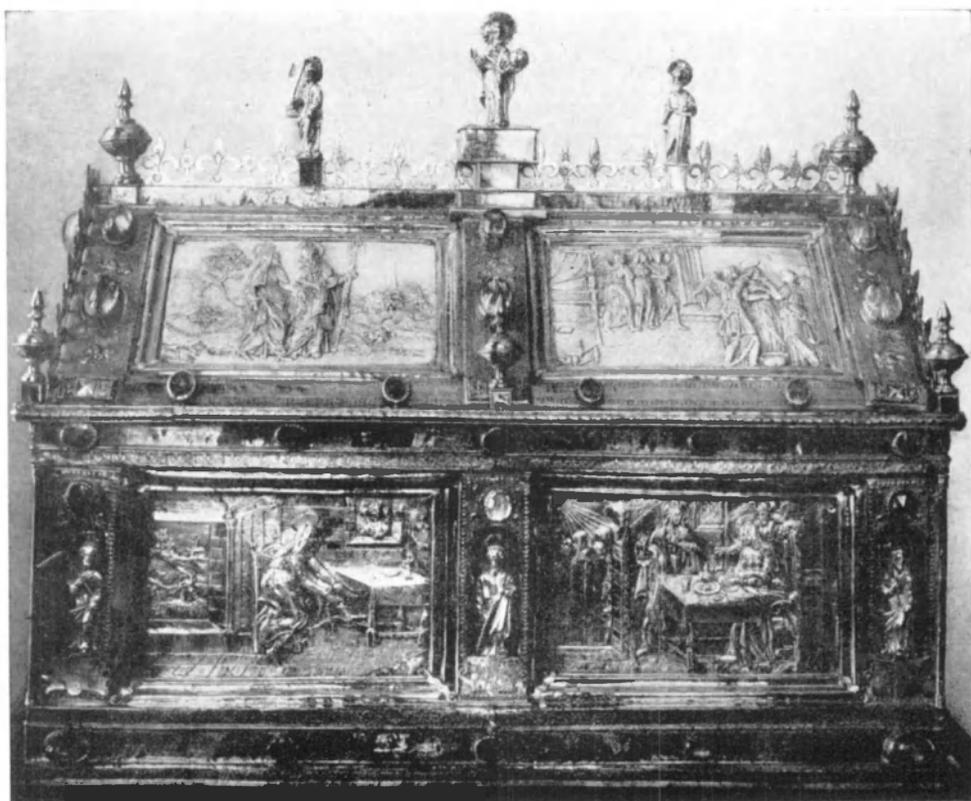


FIG. 12. — Nivelles. Châsse de sainte Marie d'Oignies. (Cliché A.C.L.)

(174) « Marie priant au pied de son lit ».

(175) « Marie et les infirmes ».

sur le bras de l'ange qui la soutient (176). Traitées dans l'esprit de la Renaissance, les étoffes souples laissent deviner les formes du corps. Drapés de façon toujours variée et ample, les vêtements animent la composition et participent aux mouvements des personnages ; par exemple, Marie se coupant un morceau de la jambe est admirablement campée (177). Le style de ces bas-reliefs concorde avec celui des deux châsses précédentes qui portent les poinçons d'Henri Libert. La façon de concevoir et de meubler les scènes d'intérieur, la conception du paysage, la grande taille des personnages, la manière de traiter les plis des vêtements et certains procédés de métier, comme le pointillé que l'on remarque sur le dallage, sont semblables sur les bas-reliefs des châsses de Gerpennes, Malonne et Nivelles. Cette similitude ne peut qu'être le fait d'un même artiste et c'est pourquoi nous osons attribuer sans crainte d'être contredits, les panneaux historiés de la châsse de Marie d'Oignies à l'orfèvre Henri Libert.

Quoique très petites (9 cm), les statuettes sont traitées avec précision, tant pour les vêtements que pour les visages. Ces apôtres semblent parfois plus expressifs que les personnages des bas-reliefs. Les plis des vêtements, peu creusés, tombent calmement et s'amassent aux pieds pour former une sorte de petit socle. Ces statuettes sont tout à fait identiques par leur technique et leur style à celles de la châsse de sainte Rolende. Elles en ont les mêmes gestes, les mêmes attitudes. Comme elles, elles sont de proportions trapues et les plis de vêtements présentent des mouvements semblables. De tout ceci, il résulte à suffisance que ces figurines ont été créées par un seul artiste (178) et, comme c'est Henri Libert qui a exécuté la châsse de Gerpennes, il s'ensuit que les statuettes de Nivelles ont la même origine.

Le répertoire des motifs décoratifs de la châsse de Marie d'Oignies est emprunté en grande partie au moyen âge. Le procédé du semis de pierres et des bandes estampées remonte à l'époque romane. La Renaissance fait timidement apparition dans l'emploi du diamant et de la chute de fruits sur les montants du toit. Les noms inscrits sous les statuettes sont des invocations (179), tracées en lettres irrégulières comme pour les versets du *Credo*. La forme de la châsse est celle traditionnelle d'un coffret, sans un seul détail architectural. Les niches abritant les apôtres ne sont que de simples enfoncements en plein cintre et les lignes colonnettes aux angles des parois ne jouent aucun rôle, étant à peine visibles. L'ensemble, aux

(176) « Marie malade et se désaltérant ».

(177) « Marie dans sa cellule ».

(178) FARLIER et VAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Arrondissement de Nivelles*, t. I, Bruxelles, 1850, livre III, p. 158, disent, à tort, ces statuettes plus anciennes.

(179) Le prénom est au vocatif.

proportions heureuses, aux lignes droites et simples, met les panneaux historiés bien en valeur. De nombreux détails du décor de cette châsse sont semblables à ceux que l'on remarque sur celle de sainte Rolende. Citons comme exemples la crête de fleurs de lis sur le toit et les pignons ainsi que la bande de croisettes sur la base, la corniche et le faitage. De même, on relève à Nivelles des caractéristiques communes aux châsses de Gerpinnes et de Malonne. Ce sont les chutes de fruits sur les montants séparant les tableaux du toit, les bandes estampées aux lis et arabesques sur les pignons et le toit. Enfin les châsses de Malonne et de Nivelles s'apparentent par deux traits : les plumes des ailes d'angelots et le semis de pierreries. Voilà donc encore des arguments supplémentaires permettant d'attribuer la châsse de Nivelles à Henri Libert.



FIG. 13. — Fleurus, Châsse de saint Victor.

(Cliché De Valkeneer)

Les bas-reliefs ornant les parois de la chässe de saint Victor à Fleurus manifestent un certain goût du pittoresque et du réalisme. Les scènes se passent presque toutes à l'extérieur, ou du moins, le spectateur y assiste sans être enfermé entre des murs. Les paysages sont animés par des groupes de constructions ; malgré les vallonnements, les plans ne s'y superposent pas, mais se rétrécissent proportionnellement à l'éloignement. Contrairement aux chässes précédentes, l'orfèvre a généralement rassemblé ici plusieurs personnages d'échelle réduite, se mouvant dans un cadre plus vaste. Ce procédé lui a permis d'illustrer souvent deux épisodes dans un même tableau. Partout, les matériaux et les accessoires architecturaux sont soigneusement observés. De même, l'anatomie musclée des hommes d'armes est rendue avec succès.

Par contre, le décor d'ensemble est médiocre. L'unique motif employé, de style Renaissance, se retrouve sur chacun des montants de la chässe. Les bas-reliefs ne sont pas enfermés dans un cadre mouluré, mais simplement bordés d'un pointillé. Enfin, les panneaux du toit ne sont pas historiés, quoique les nombreux épisodes du martyre de saint Victor se fussent prêtés à être développés en plus de cinq tableaux. Il faut reconnaître encore que le crêtage, lourd d'aspect, n'a aucun cachet. En outre, la multiplicité des écrous en fer attire désagréablement le regard ; ils dénotent un laisser-aller, car Henri Libert aurait pu les maquiller ou les intégrer dans l'ornementation.

Sur les tableaux de la chässe de saint Pierre à Thy-le-Château, l'attitude des personnages est interprétée avec souplesse et variété sans verser dans la recherche, sauf peut-être pour saint Alexis. Saint Paul, sainte Ursule et le compagnon de saint Victor sont traités avec ampleur pour occuper tout un panneau. Mais le dessin d'autres personnages est parfois moins heureux ; saint Pierre et sainte Barbe posent un peu lourdement. Les nuances du relief, bien observées par exemple chez saint Jacques, sont moins bien rendues dans le bas de la robe de saint Mathias et surtout chez sainte Anne à qui la Vierge semble « collée » car leurs manteaux se confondent en une seule étoffe. Le panneau le plus réussi est sans contredit celui du compagnon de saint Victor qui a fière allure.

Ce collret à reliques est une petite œuvre d'art sans prétention, où l'équilibre préside à ses lignes constructives et à la composition de ses tableaux. Le décor des montants est simplement constitué de motifs géométriques. L'artiste aura voulu adoucir les arêtes par une crête mais cet ornement qui s'intègre mal dans le style de l'ensemble donne l'impression d'une surcharge.



FIG. 14. — Thy-le-Château. Châsse de saint Pierre.

(Cliché Hembise)



Henri Libert est assurément un des meilleurs orlèbres namurois du début du XVII^e siècle. Le travail du métal était en honneur depuis des siècles le long de la Meuse et de la Sambre. Cependant, le niveau artistique des orlèbres s'était amenuisé, et si le travail de Libert présente des qualités indéniables, il n'atteint pas la beauté plastique des grandes œuvres du moyen âge. Les châsses de l'orlèvre namurois se rattachent à la tradition de l'école mosane. En effet, elles affectent l'aspect d'un coffre rectangulaire, ne sont pas influencées par le décor architectural et sont surmontées de gros pommeaux sur le crêtage. D'autres comparaisons se remarquent entre les châsses mosanes et celles d'Henri Libert, spécialement les trois premières. Les apôtres sont disposés sur les longues faces et la vie du saint patron est racontée en bas-reliefs non seulement

sur les parois mais aussi sur les versants du toit. Henri Libert est d'ailleurs le seul artiste du XVII^e siècle qui historie les pentes du toit⁽¹⁸⁰⁾. Les personnages représentés sur les petites laces sont parfois assis⁽¹⁸¹⁾ : ceux des scènes historiées ont une taille importante et ont été créés à la dimension de l'encadrement. L'esprit des bas-reliefs mosans persiste

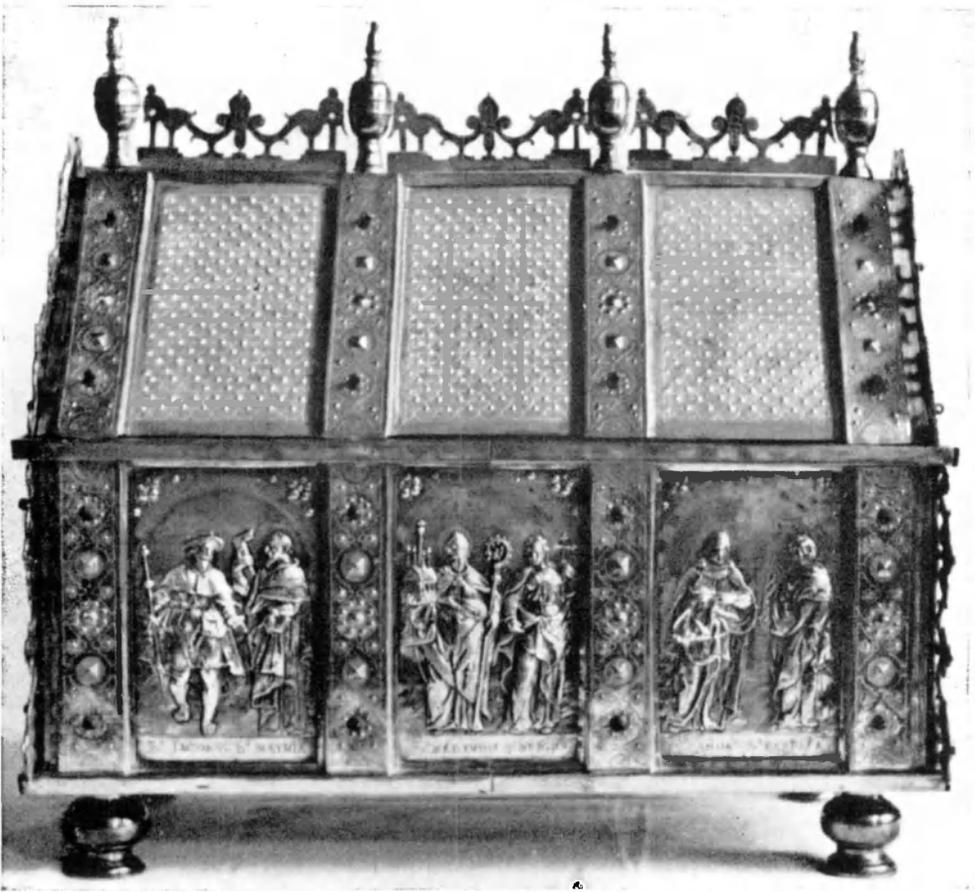


FIG. 15. — Thy-le-Château. Châsse de saint Pierre.

(Cliché Homberg)

chez l'orfèvre namurois : il est narratif, pittoresque et aime les notes familières. Cependant, la technique utilisée par Libert est plus pauvre et le travail du repoussé plus faible que chez ses prédécesseurs. Il

(180) Châsses de Gerpinnes, Malonne et Nivelles.

(181) Malonne, châsse de saint Bertuin.

n'emploie pas de liligranes ni d'émaux mais il se sert de motifs estampés comme des feuilles ou fleurs stylisées, des dessins géométriques... Il continue à garnir ses œuvres de pierres ⁽¹⁸²⁾, et bien que les émaux mosans ne se voient plus au XVII^e siècle, il essaie de compenser cette note colorée par un mélange de cuivre et d'argent. Par tous ces traits, les châsses de Libert suivent la tradition des orfèvres mosans et elles sont, par conséquent, archaïsantes.

Henri Libert a composé des sites indéterminés et y a localisé des monuments que l'on ne pourrait identifier. Tout au plus, certains éléments ont une signification réelle. Il s'agit toujours de constructions et de paysages issus de l'imagination de l'orfèvre. Les scènes d'intérieur représentent des compositions familières et les personnages se meuvent dans des salles garnies de meubles de l'époque. Ce sont de véritables petites scènes de genre, traitées de façon picturale. Une atmosphère intime a été habilement suggérée par quelques détails placés à bon escient ⁽¹⁸³⁾. Les visages des figurines ciselées et des statuettes en ronde bosse sont généralement peu expressifs, à l'exception cependant de ceux des apôtres de la châsse de saint Bertuin et de quelques saints de la châsse de saint Pierre. C'est par leur attitude que les personnages sont diversifiés et que leur état d'âme se devine. Si la lecture des têtes est secondaire, l'anatomie du corps est, par contre, infiniment mieux rendue ⁽¹⁸⁴⁾. Le travail d'Henri Libert est de qualité ; il n'empêche que le dessin n'est pas toujours habile, que les plis sont trop lourds et que ses efforts pour rendre la perspective restent maladroits.

Quelle est la place occupée par Henri Libert parmi les orfèvres du XVII^e siècle ? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte du fait qu'il y eut un changement de style très net vers le milieu du siècle. A partir de ce moment, l'esthétique a changé, les châsses affectent une forme sarcophage et leur décor relève du répertoire baroque. Henri Libert est donc à ranger parmi les orfèvres de la première moitié du XVII^e siècle. Ceux-ci créent des châsses de forme rectangulaire et dont le toit est couvert de rinceaux ⁽¹⁸⁵⁾ ou de tuiles ⁽¹⁸⁶⁾. Jamais on n'y voit de scènes historiées. Les orfèvres emploient quelques éléments architectoniques. La forme du toit de la châsse de sainte Begge à Andenne s'apparente à celle de l'hôtel de ville d'Anvers. Les châsses de sainte Dymphne à Geel et de saint Macaire à Gand sont surmontées d'un campanile. Les bas-reliefs

(182) Malonne, châsse de saint Bertuin ; Nivelles, châsse de Marie d'Oignies.

(183) Gerpinnes, châsse de sainte Rolende.

(184) Fleurus, châsse de saint Victor.

(185) Gand, châsse de saint Macaire.

(186) Geel, châsse de sainte Dymphne.

de forme rectangulaire couvrent la totalité des parois, mais ceci n'est vrai que pour les œuvres se situant dans la tradition. Dès 1628 ⁽¹⁸⁷⁾, il y a un changement de style et les tableaux historiés prennent une forme ovoïde. Les sujets des bas-reliefs se déroulent soit dans des intérieurs, soit dans le cadre de la nature. Les compositions d'intérieur de la première moitié du XVII^e siècle sont habituellement très proches des scènes de genre par leur note d'intimité. Les paysages, à de rares exceptions près ⁽¹⁸⁸⁾, ne sont pas importants car ils servent plutôt de toile de fond à des groupes de personnages situés à l'avant-plan. Que les scènes soient d'intérieur ou d'extérieur, de nombreux artistes, influencés par la Renaissance italienne, créent des compositions ordonnées. Jusqu'au milieu du XVII^e siècle, on relève de nombreuses lacunes dans les perspectives d'intérieur et ces défauts sont plus ou moins sensibles selon les orfèvres. Les moyens qu'ils emploient pour suggérer la profondeur donnent trop facilement l'impression de n'être qu'un procédé technique appliqué malhabilement : ceci est particulièrement vrai pour les dallages géométriques ⁽¹⁸⁹⁾. La profondeur des paysages est mieux rendue, mais présente cependant maintes imperfections. Néanmoins, Blootacker a ciselé sur la chasse de saint Boniface à Bruges des paysages et des scènes d'intérieur remarquables ; il s'agit ici, nous le soulignons, d'un cas exceptionnel. Les statuettes sont traitées sans ampleur, sauf celles de la chasse de saint Macaire à Gand qui se ressentent d'une influence de la statuaire. Les orfèvres ont emprunté leurs motifs décoratifs au vocabulaire de la Renaissance qui avait été répandu dans nos régions par Pieter Coecke d'Alost, par Lambert Lombard et par Corneille de Vriendt. Pendant une grande partie du XVII^e siècle, les orfèvres restèrent fidèles à cette tradition italienne diffusée dans nos régions. Ce fait doit être relevé, car ils usaient encore de ce répertoire, alors que dès le début du XVII^e siècle le baroque s'était affirmé avec force dans la peinture et la sculpture sur bois. Les mascarons, les grappes de fruits, les termes, les harpies et génies ailés sont fréquents pendant le premier tiers du siècle ; puis, peu à peu, le décor est influencé par le style baroque.

Henri Libert est le seul artiste dont les chasses aient une forme aussi traditionnelle avec leur toit garni de scènes historiées. De ce point de vue, il accuse un retard sur ses contemporains. Il est encore archaisant par d'autres points. On ne remarque guère chez lui de détails architectoniques. Il ne montre dans les éléments décoratifs à peu près aucune trace de l'influence de la Renaissance. Les carnets de modèles si répandus par

(187) Basse-Wavre, chasse de Notre-Dame.

(188) Basse-Wavre, chasse de Notre-Dame.

(189) Tournai, chasse des Damoiseaux (1571).
Andenne, chasse de sainte Begge.

des artistes tels Coecke, Lombard et Floris ne semblent guère l'avoir influencé. C'est à peine si l'on voit sur ses châsses quelques cartouches et grappes de fruits, qui n'ont d'ailleurs que peu de relief. Par contre, par d'autres traits, le travail d'Henri Libert s'intègre à la production des orfèvres de son temps. Comme eux, il représente des scènes intimes et crée des sites indéterminés. Son dessin est malhabile, ses perspectives, maladroitement. Les visages de ses personnages sont peu expressifs, mais, influencé par la Renaissance, l'orfèvre rend les détails anatomiques du corps quand ils ne sont pas cachés par les plis lourds des vêtements.

INDEX ICONOGRAPHIQUE

N. B. Les chiffres romains renvoient au tome du Bulletin.

- Agathe (sainte), XII, 272.
 Alène (sainte), XII, 300.
 Alexis (saint), X, 441, 442, 443 - XII, 299, 309.
 André (saint), XII, 271, 275, 277, 292, 302.
 Anne (sainte), X, 437, 413 - XII, 299, 309.
 — (monogramme de sainte), X, 432.
 Apôtres, X, 419, 420, 422, 426, 443 - XII, 270, 271, 272, 273, 274, 276, 277, 278, 289, 292, 293, 300, 301, 302, 304, 307, 310, 312.
 Aquitaine (Guillaume d'), voir Guillaume de Gellone.
 Augustin (saint), X, 425 - XII, 286, 291, 292.
 Barbe (sainte), X, 437, 438, 443 - XII, 272, 299, 309.
 Barthélemy (saint), XII, 272, 275, 277, 292.
 Begge (sainte), XII, 312, 313.
 Bertuin (saint), X, 422, 423, 424, 435, 436, 443 - XII, 273, 274, 278, 279, 280, 281, 282, 284, 285, 286, 292, 299, 300, 302, 303, 311, 312.
 Boniface (saint), XII, 300, 313.
 Brigitte de Suède (sainte), X, 436, 437.
 Brigitte d'Irlande (sainte), X, 435, 436, 437, 438, 443 - XII, 299.
 Catherine d'Alexandrie (sainte), XII, 272.
 Charlemagne (saint), XII, 267.
 Christ, X, 419, 422, 426 - XII, 263, 264, 269, 270, 271, 272, 275, 277, 278, 289, 290, 292, 297, 298, 300.
 — (monogramme du), X, 432 - XII, 264, 286, 288.
 Crépin (saint), X, 419, 441, 442, 443 - XII, 270, 273, 299, 301.
 Crépinien (saint), XII, 273.
 Dieu le Fils, voir Christ.
 Dieu le Père, XII, 263, 264, 271, 275, 282, 288, 290, 297, 300.
 Douze (les), voir Apôtres.
 Dymphne (sainte), XII, 312.
 Enfant-Jésus, X, 437.
 Esprit-Saint, XII, 271, 272, 275, 276, 278.
 Etienne (saint), X, 419, 421 - XII, 261, 269.
 François d'Assise (saint), X, 419, 421 - XII, 261, 268.
 — (stigmates de), XII, 268.
 Gommaire (saint), XII, 300.
 Guillaume de Gellone (saint), X, 419, 421 - XII, 261, 266, 267, 268.
 Guillaume de Malavelle (saint), XII, 267, 268.
 Hélène (sainte), X, 419, 420 - XII, 261, 269.
 Jacques le Majeur (saint), X, 434, 435, 443 - XII, 271, 276, 277, 292, 299, 309.
 Jacques le Mineur (saint), XII, 271, 276, 277, 278, 292.
 Jean-Baptiste (saint), XII, 290.
 Jean l'Évangéliste (saint), XII, 271, 275, 276, 277, 288, 289, 292.
 Jésus, voir Christ.
 Jude dit Thaddée (saint), XII, 272, 276, 277, 278, 301, 302.
 Lutgarde (sainte), XII, 300.
 Macaire (saint), XII, 312, 313.
 Marie (sainte), voir Vierge.
 Marie d'Oignies (sainte), X, 418, 425 - XII, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 299, 300, 305, 306, 307, 312.
 Mathias (saint), X, 434, 435, 443 - XII, 270, 272, 276, 277, 292, 293, 299, 301, 309.
 Matthieu (saint), XII, 271, 272, 275, 276, 277, 292, 293, 302.
 Michel (saint), X, 419, 420 - XII, 261, 270, 301.
 Nicolas (saint), X, 425 - XII, 270, 286, 288, 291.
 Notre-Dame de Basse-Wavre, XII, 313.
 Notre-Seigneur, voir Christ.
 Odile (sainte), X, 418.
 Paul (saint), X, 426, 430, 432, 434, 438, 439, 440, 443 - XII, 274, 275, 277, 278, 292, 299, 302, 309.
 Philippe (saint), XII, 271, 276, 277, 292.
 Pierre (saint), X, 426, 430, 432, 434, 439, 440, 443 - XII, 270, 271, 275, 277, 278, 289, 292, 299, 300, 309, 312.
 Rolende (sainte), X, 418, 419 - XII, 261, 262, 263, 264, 265, 269, 270, 272, 273, 275, 292, 300, 301, 307, 308, 312.
 Sauveur du Monde, X, 423 - XII, 272, 273, 278, 292, 300.
 Simon (saint), XII, 272, 273, 274, 277, 278, 292.
 Thaddée (saint), voir Jude.
 Thomas (saint), XII, 271, 275, 277, 292, 293, 302.
 Ursule (sainte), X, 440, 441, 443 - XII, 299, 309.
 Victor (saint), X, 427, 428, 442, 443 - XII, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 309, 312.
 Vierge (sainte), X, 437, 438, 442 - XII, 271, 275, 278, 289, 300, 309.
 — (monogramme de la), X, 432.
 Vierges (Onze Mille), X, 440, 443.

INDEX GÉOGRAPHIQUE

N. B. *Les chiffres romains renvoient au tome du Bulletin.*

- Aiseau, X, 418.
Aix-la-Chapelle, XII, 267.
Allemagne, XII, 267.
Alost, XII, 313.
Andenne, XII, 312, 313.
Angleterre, *cf.* Grande-Bretagne.
Anvers, XII, 312.
Assise, XII, 268.
Basse-Wavre, XII, 313.
Bossière, X, 418.
Bruges, XII, 300, 313.
Bruxelles, X, 433 - XII, 280.
Cologne, X, 440 - XII, 261, 262, 264.
Coudric par Sciez, XII, 294.
Damas, XII, 275, 278.
Dhuy, X, 418.
Edesse, X, 442.
Ephèse, XII, 271.
Falisolle, X, 418.
Flawinne, XII, 284.
Fleurus, X, 417, 427, 428, 429 - XII, 293, 295, 299, 300, 309, 312.
Forest, XII, 300.
Fosses, X, 437.
France, X, 420 - XII, 267.
Gand, XII, 312, 313.
Gaule, XII, 281.
Geel, XII, 312.
Gerpennes, X, 417, 419, 421 - XII, 261, 262, 265, 268, 269, 270, 272, 273, 300, 301, 307, 308, 311, 312.
Grande-Bretagne, X, 441 - XII, 281.
Huy, X, 418.
Hybernie, *voir* Irlande.
Hymée, XII, 269.
Inde, XII, 271.
Irlande, X, 436, 437, 443 - XII, 281.
Ittre, XII, 300.
Jérusalem, XII, 271.
Kildare, X, 436.
Korsendonek, XII, 262.
Landuve, XII, 273, 283, 284.
Liège, XII, 262.
Lierre, XII, 300.
Malonne, X, 417, 418, 422, 437, 443 - XII, 273, 278, 279, 280, 281, 283, 300, 302, 307, 308, 311, 312.
Marseille, X, 428, 443 - XII, 293, 294, 299.
Meuse, XII, 310.
Moustier-sur-Sambre, X, 421 - XII, 270, 273.
Namur, X, 417, 418, 421, 424, 430, 432, 434, 439 - XII, 273, 282, 283, 303, 305.
Nivelles, X, 417, 425 - XII, 284, 286, 287, 299, 300, 305, 307, 308, 311, 312.
Oignies, XII, 287, 289, 291, 305.
Othell, XII, 281.
Pays-Bas, XII, 294.
Pry, X, 434.
Rennes, XII, 294.
Rhin, XII, 264.
Rome, XII, 281, 282, 290.
Saint-Jean-d'Acre, XII, 290.
Sambre, XII, 283, 284, 287, 292, 310.
Savoie, XII, 294.
Suède, X, 436, 437.
Thy-le-Château, X, 417, 430, 432, 433, 434, 439, 440, 443 - XII, 299, 309.
Tournai, XII, 313.
Troyes, XII, 273.
Valenciennes, X, 429.
Villers-Poterie, XII, 261, 262, 264, 265.
Villier, *voir* Villers-Poterie.
Willambroux, XII, 287.
Xante, X, 443.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

N. B. *Les chiffres romains renvoient au tome du Bulletin.*

- Fleurus, chässe de saint Victor, X, fig. 6, 7 - XII, fig. 8, 13.
Gerpennes, chässe de sainte Rolende, X, fig. 1, 2 - XII, fig. 1, 9.
Malonne, chässe de saint Bertuin, X, fig. 3 - XII, fig. 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11.
Nivelles, chässe de sainte Marie d'Oignies, X, fig. 4, 5 - XII, fig. 7, 12.
Thy-le-Château, chässe de saint Pierre, X, fig. 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 - XII, fig. 14, 15.

TABLE DES MATIÈRES

Biographie et œuvres d'Henri Libert	X, 417
Description des châsses de :	
sainte Rolende	X, 419
saint Bertuin	X, 422
sainte Marie d'Oignies	X, 425
saint Victor	X, 427
saint Pierre : description et historique	X, 430
étude des personnages	X, 434
L'iconographie des châsses de :	
sainte Rolende	XII, 261
saint Bertuin	XII, 273
sainte Marie d'Oignies	XII, 286
saint Victor	XII, 293
saint Pierre	XII, 299
Conclusion	XII, 299
Les caractères stylistiques des châsses d'Henri Libert :	
sainte Rolende	XII, 301
saint Bertuin	XII, 302
sainte Marie d'Oignies	XII, 305
saint Victor	XII, 309
saint Pierre	XII, 309
Conclusion	XII, 310
Index iconographique	XII, 315
Index géographique	XII, 316
Table des illustrations	XII, 316
Table des matières	XII, 317

TABLE DES MATIÈRES
INHOUDSTAFEL

ALFRED LEDENT :

Région et Esthétique urbaine 5

J. MERTENS :

L'église Saint-Michel à Gerpinnes 147

Prof. W. ROBYNS :

De nationale natuureservaten in België 223

R. MAYNÉ :

Considérations sur le problème de l'eau 247

ADELIN et GENEVIÈVE DE VALKENEER :

Les châsses d'Henri Libert, orfèvre namurois du XVII^e siècle (2^e partie) . . . 259

Ce volume sort des presses
de
L'IMPRIMERIE TYPO-OFFSET
JOS. VERMAUT
28, Rue Longue des Pierres
Courtrai

Printed in Belgium